

ALMANACH

de la Ville et du Canton de Calais,

POUR 1849,

CONTENANT :

LE LEVER, LE COUCHER ET LA DÉCLINAISON DU SOLEIL, LE LEVER
ET LE COUCHER DE LA LUNE, LES MARÉES DU MATIN ET DU
SOIR, UNE TABLE POUR CONTENIR LES HEURES DE LA PLEINE
MER DANS LES PORTS PRINCIPAUX, DES ÉPHÉMÉRIDES
CALAISIENNES, DES DÉTAILS STATISTIQUES,
L'INDICATION DES PROFESSIONS LIBÉRALES
ET COMMERCIALES A CALAIS,
A SAINT-PIEDRI-
LES-CALAIS,
ETC. ;

PUBLIÉ PAR LES SOINS

de la Société d'Agriculture, du Commerce, Sciences et Arts de Calais.

ÉDITEUR D. LE ROY, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

7^{me} ANNÉE.

Prix, 75 c^{mes}.

CALAIS,

Se vend à la librairie de D. LE ROY, *ruelle*
et chez M. DEMOTIER, *rue*

— 1849 —

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE



3 753102320504 1

ALMANACH

de la Ville et du Canton de Calais,

POUR 1849,

CONTENANT :

LE LEVER, LE COUCHER ET LA DÉCLINAISON DU SOLEIL, LE LEVER
ET LE COUCHER DE LA LUNE, LES MARÉES DU MATIN ET DU
SOIR, UNE TABLE POUR OBTENIR LES HEURES DE LA PLUIE
MER DANS LES PORTS PRINCIPAUX, DES ÉPHÉMÉRIDES
CALAISIENNES, DES DÉTAILS STATISTIQUES,
L'INDICATION DES PROFESSIONS LIBÉRALES
ET COMMERCIALES A CALAIS,
A SAINT - PIERRE -
LÈS - CALAIS,
ETC. ;

PUBLIÉ PAR LES SOINS

de la Société d'Agriculture, du Commerce, Sciences et Arts de Calais.

Éditeur D. LE ROY, imprimeur-libraire.

6^{me} ANNÉE.

PRIS, 75 c^{mes}.

CALAIS,

IMPRIMERIE DE D. LE ROY, RUE DES BOUCHÉRIES, 199.

— 1849. —

67. 20
19 929

QUATRE-TEMPS.

Février 28, 2 et 3 Mars.		Septembre 19, 21 et 22.
Mai 30, 1 et 2 Juin.		Décembre 19, 21 et 22.

FÊTES MOBILES.

Septuagésime, 4 février.		La Pentecôte, 27 mai.
Les Cendres, 21 février.		La Trinité, 3 juin.
Pâques, 8 avril.		La Fête-Dieu, 7 juin.
Rogations, 14, 15 et 16 mai.		1 ^{er} dimanche de l'Avent,
L'Ascension, 17 mai.		2 décembre.

COMMENCEMENT DES QUATRE SAISONS.

Printemps, le 20 mars,	à 5 h. 23 m. du soir.
Été, le 21 juin,	à 2 16 du soir.
Automne, le 23 septembre,	à 4 13 du matin.
Hiver, le 21 décembre,	à 9 51 du soir.

ÉCLIPSES DE SOLEIL.

Il y aura deux éclipses de soleil :

La première, les 22 et 23 février 1849, éclipse annulaire de soleil, invisible à Paris.

Commencement de l'éclipse générale, le 22, à 11 heures 16 minutes du soir. Fin de l'éclipse générale, à 2 heures 48 minutes du matin.

La deuxième, le 18 août, éclipse totale de soleil, invisible à Paris.

Commencement de l'éclipse totale, à 3 heures 25 minutes du matin. Fin de l'éclipse totale, à 8 heures 13 minutes.

ÉCLIPSES DE LUNE.

Il y aura deux éclipses de lune :

La première, les 8 et 9 mars, éclipse partielle de lune, visible à Paris. Entrée de la lune dans le pénombre, le 8, à 10 heures 20 minutes du soir.

Commencement de l'éclipse partielle à 11 heures 34 minutes. Fin de l'éclipse à 11 heures 34 minutes.

La deuxième, le 2 septembre, éclipse partielle de lune, invisible à Paris. Entrée de la lune dans la pénombre, à 2 heures 39 minutes du soir.

Commencement de l'éclipse partielle à 3 heures 56 minutes 3 secondes. Fin de l'éclipses à 6 heures 42 minutes 3 secondes.

TABLE

Pour obtenir, par une simple addition ou soustraction, les Heures de la pleine Mer dans les ports suivans :

MER DU NORD.

Ajouter à l'heure de Calais, pour

Hambourg.	17 h. 50 m.	Ostende	0 h. 44 m.
Amsterdam	13 50	Dunkerque	0 24
Rotterdam.	5 54	Sunderland	5 54
Flessingue.	1 50	La riv ^{re} Humber.	6 24
Anvers,	4 54	Londres	2 40

FRANCE.

Retrancher de l'heure de Calais, pour

Boulogne	0 h. 25 m.	Brest (le port)	8 h. 5 m.
Dieppe	0 40	Lorient (le port).	8 10
Le Havre	2 00	Rochefort	8 10
Honfleur	2 20	Bordeaux	5 0
Cherbourg	5 50	St.-Jean-de-Luz.	0 25
St.-Malo	5 40		

ANGLETERRE.

Retrancher de l'heure de Calais, pour

Nord-Forceland	0 h. 5 m.	L'île Sainte-Marie	
Douvres	0 25	(Sorlingues)	7 h. 15 m.
Le cap Dungeness	0 25	Bristol	4 40
Portsmouth	0 40	Liverpool	0 50

IRLANDE.

Retrancher de l'heure de Calais, pour

Dublin.	0 h. 15 m.	Cork.	7 h. 25 m.
-----------------	------------	---------------	------------

JANVIER.

SOLEIL. — LATITUDE ET MÉRIDIEN DE PARIS.

DATES	JOURS de la SEMAINE.	NOMS des SAINTS.	Lever	Coucher	Déclin
			du Soleil.	du Soleil.	du Soleil.
			H. M.	H. M.	D. M.
1	Lun.	CIRCONCISION.	8 6	4 1	23 0
2	Mar.	S. Basile, év.	8 6	4 2	22 55
3	Mer.	Ste. Geneviève.	8 6	4 3	22 49
4	Jeu.	S. Rigobert.	8 6	4 4	22 43
5	Ven.	S. Siméon.	8 6	4 5	22 36
6	Sam.	ÉPIPHANIE.	8 6	4 7	22 29
7	DIM.	S. Théau.	8 5	4 8	22 21
8	Lun.	S. Lucien.	8 5	4 9	22 13
9	Mar.	S. Furcy.	8 5	4 10	22 5
10	Mer.	S. Paul, erm.	8 4	4 11	21 56
11	Jeu.	S. Théodose.	8 4	4 13	21 47
12	Ven.	S. Fréjus.	8 3	4 14	21 37
13	Sam.	BAPT. DE N. S.	8 2	4 16	21 27
14	DIM.	S. Hilaire, év.	8 1	4 18	21 16
15	Lun.	S. Maur, abbé.	8 1	4 19	21 5
16	Mar.	S. Guillaume.	8 0	4 20	20 54
17	Mer.	S. Antoine, ab.	7 59	4 22	20 24
18	Jeu.	Ch. de S. P. à R.	7 58	4 23	20 30
19	Ven.	S. Sulpice.	7 58	4 25	20 18
20	Sam.	S. Sébastien.	7 56	4 27	20 5
21	DIM.	Ste. Agnès, v.	7 55	4 29	19 51
22	Lun.	S. Vincent.	7 54	4 30	19 38
23	Mar.	S. Ildcfonse, é.	7 53	4 32	19 24
24	Mer.	S. Babylas, év.	7 52	4 34	19 9
25	Jeu.	Ch. de S. Paul.	7 51	4 35	18 55
26	Ven.	Ste. Paule, v.	7 49	4 37	18 40
27	Sam.	S. Julien, év.	7 48	4 38	18 24
28	DIM.	S. Charlemagne	7 47	4 40	18 8
29	Lun.	S. Franç. de S.	7 45	4 43	17 52
30	Mar.	S. Bastide.	7 44	4 44	17 36
31	Mer.	Ste. Marcelle.	7 42	4 46	17 19

Demi diamètre du soleil.	{	1 ^{er} Octobre, 16 m.	1 s.
		16 — 16	5

JANVIER.

LUNE. — LATITUDE ET MÉRIDIEN DE PARIS.

DATES.	MARÉES.				Lever		Coucher		Jrs. de Lune.
	TEMPS MOYEN.				DE LA LUNE,		DE LA LUNE,		
	Matin.		Soir.		t. moyen.		t. moyen.		
	H.	M.	H.	M.	H.	M.	H.	M.	
Lundi 1	5	44	4	5	11	28	11	0	7
Mardi 2	4	28	4	55	11	55	—	—	8
Merc 5	5	19	5	48	0	22	1	1	9
Jeudi 4	6	20	6	57	0	56	2	17	10
Vend 5	7	52	8	10	1	55	5	55	11
Sam 6	8	48	9	25	2	21	4	48	12
Dim 7	9	56	10	27	5	15	5	58	13
Lundi 8	10	56	11	24	4	15	7	1	14
Mardi 9	11	50	0	16	5	25	7	54	15
Merc 10	0	50	0	41	6	56	8	59	16
Jeudi 11	1	4	1	28	7	48	9	15	17
Vend 12	1	40	2	12	8	58	9	46	18
Sam 15	2	55	2	54	10	8	10	12	19
Dim 14	5	16	5	56	11	16	10	58	20
Lundi 15	5	56	4	17	—	—	11	5	21
Mardi 16	4	59	4	60	0	20	11	26	22
Merc 17	5	21	5	47	1	22	11	52	23
Jeudi 18	6	17	6	50	2	24	0	21	24
Vend 19	7	25	7	58	5	25	0	55	25
Sam 20	8	54	9	11	4	21	1	50	26
Dim 21	9	44	10	16	5	15	2	15	27
Lundi 22	10	59	11	2	6	6	5	5	28
Mardi 23	11	25	11	45	6	50	5	57	29
Merc 24	0	4	0	22	7	50	4	59	1
Jeudi 25	0	55	0	41	8	6	6	6	2
Vend 26	1	0	1	17	8	58	7	15	3
Sam 27	1	55	1	52	9	6	8	26	4
Dim 28	2	10	2	28	9	55	9	58	5
Lundi 29	2	45	2	54	10	0	10	49	6
Mardi 30	5	25	5	46	10	29	—	—	7
Merc 31	4	6	4	50	11	0	0	2	8

P. Q. le 2, à 7 h. 46 m. du matin.
 P. L. le 8, à 10 h. 58 m. du soir.
 D. Q. le 16, à 7 h. 2 m. du matin.
 N. L. le 24, à 10 h. 10 m. du matin.
 P. Q. le 31, à 4 h. 50 m. du soir.

FÉVRIÈRES.

SOLEIL. — LATITUDE ET MÉRIDIEN DE PARIS.

DATES.	JOURS de la SEME	NOMS des SAINTS.	Léver		Coucher		Déclin du Soleil.
			du Soleil.		du Soleil.		
			H. M.		H. M.		D. M.
1	Jeu.	S. Ignace.	7	41	4	48	17 2
2	Ven.	PURIFICATION.	7	40	4	49	16 45
3	Sam.	S. Blaise.	7	38	4	51	16 27
4	DIM.	SEPTUAGÈSIME.	7	37	4	52	16 10
5	Lun.	Ste. Agathé.	7	34	4	55	15 51
6	Mar.	S. Vaast, év.	7	33	4	57	15 33
7	Mer.	S. Romuald.	7	31	4	58	15 14
8	Jeu.	S. Ponce.	7	30	5	0	16 55
9	Ven.	Ste. Apolline.	7	28	5	2	16 36
10	Sam.	Ste. Scholastiç.	7	27	5	3	16 17
11	DIM.	SEXAGÈSIME.	7	24	5	6	17 57
12	Lun.	Ste. Eulalie.	7	22	5	8	17 37
13	Mar.	S. Lezin.	7	21	5	9	17 17
14	Mer.	S. Valentin.	7	19	5	11	18 57
15	Jeu.	S. Faustin.	7	17	5	13	18 36
16	Ven.	Ste. Julienne.	7	15	5	14	18 15
17	Sam.	S. Théodule.	7	13	5	17	19 54
18	DIM.	QUINQUAGÈS.	7	11	5	19	19 33
19	Lun.	S. Gabin.	7	9	5	20	19 12
20	Mar.	Mardi-Gras.	7	7	5	22	10 50
21	Mer.	LÈS CENDRES.	7	5	5	23	10 29
22	Jeu.	S. Pol.	7	4	5	25	10 7
23	Ven.	S. Méraut.	7	2	5	27	9 45
24	Sam.	S. Mathias.	7	0	5	28	9 23
25	DIM.	QUADRAGÈSIME	6	57	5	31	9 1
26	Lun.	S. Nestor.	6	55	5	33	8 38
27	Mar.	Ste. Honorine.	6	53	5	34	8 16
28	Mer.	QUATRE TEMPS.	6	51	5	36	7 53

Demi-diamètre du soleil. {	1 ^{er} Novembre, 16 m. 9 s.
	16 — — 16 15

FÉVRIER.

LUNE. — LATITUDE ET MÉRIDIEIN DE PARIS.

DATES.	MARÉES. TEMPS MOYEN.				Lever DE LA LUNE,		Coucher DE LA LUNE,		Jrs. de Lune.
	Matin.		Soir.		t. moyen.		t. moyen.		
	H.	M.	H.	M.	H.	M.	H.	M.	
Jeudi 1	4	54	5	20	11	56	1	16	9
Vend 2	5	48	6	20	0	15	2	29	10
Sam 3	7	1	7	50	1	5	5	40	11
Dim 4	8	20	9	4	1	59	4	47	12
Lundi 5	9	41	10	16	5	4	5	45	13
Mardi 6	10	47	11	15	4	15	6	51	14
Merc 7	11	45	0	7	5	25	7	10	15
Jendi 8	0	50	0	40	6	56	7	44	16
Vend 9	0	55	1	14	7	46	8	12	17
Sam 10	1	55	1	55	8	55	8	59	18
Dim 11	2	42	2	51	10	2	9	5	19
Lundi 12	2	49	5	8	11	7	9	29	20
Mardi 13	3	24	5	44	—	—	9	55	21
Merc 14	4	1	4	18	0	9	10	25	22
Jeudi 15	4	57	4	58	1	10	10	55	23
Vend 16	5	20	5	46	2	9	11	28	24
Sam 17	6	16	6	55	3	5	0	9	25
Dim 18	7	54	8	45	3	57	0	54	26
Lundi 19	8	51	9	29	4	45	1	47	27
Mardi 20	10	5	10	55	5	26	2	46	28
Merc 21	10	56	11	19	6	5	3	51	29
Jeudi 22	11	40	0	0	6	56	4	58	30
Vend 23	0	18	0	57	7	8	6	9	1
Sam 24	0	45	0	56	7	56	7	25	2
Dim 25	1	14	1	51	8	4	8	59	3
Lundi 26	1	49	2	7	8	52	9	55	4
Mardi 27	2	27	2	46	9	4	11	10	5
Merc 28	5	5	5	24	9	57	—	—	6

P. L. le 7, à 11 h. 23 m. du matin.
 D. Q. le 15, à 4 h. 10 m. du matin.
 N. L. le 23, à 1 h. 37 m. du matin.

MARS.

SOLEIL. — LATITUDE ET MÉRIDIEN DE PARIS.

DATES.	JOURS de la SEMAINE	NOMS des SAINTS.	Lever		Coucher		Déclin	
			du Soleil.		du Soleil.		du Soleil.	
			H.	M.	H.	M.	D.	M.
1	Jeu.	S. Aubin.	6	47	5	39	7	30
2	Ven.	S. Simplicie.	6	45	5	41	7	7
3	Sam.	Ste. Cunégonde.	6	42	5	43	6	44
4	DIM.	REMINIS.	6	40	5	45	6	21
5	Lun.	S. Casimir.	6	38	5	46	5	58
6	Mar.	Ste. Colette.	6	36	5	48	5	35
7	Mer.	S. Thomas d'A.	6	34	5	49	5	12
8	Jeu.	S. Jean de B.	6	32	5	51	4	48
9	Ven.	Ste. Françoise.	6	30	5	52	4	25
10	Sam.	S. Droctovée.	6	27	5	55	4	1
11	DIM.	OCULI.	6	25	5	57	3	38
12	Lun.	S. Paul, év.	6	23	5	58	3	14
13	Mar.	Ste. Euphrasie.	6	21	6	0	2	51
14	Mer.	S. Lubin, év.	6	19	6	1	2	27
15	Jeu.	S. Zacharie.	6	16	6	3	2	4
16	Ven.	S. Abraham.	6	14	6	4	1	40
17	Sam.	Ste. Gertrude.	6	11	6	7	1	16
18	DIM.	LÉTARE.	6	9	6	8	0	52
19	Lun.	S. Joseph.	6	7	6	10	0	29
20	Mar.	S. Joachim.	6	5	6	11	0	5
21	Mer.	S. Benoit.	6	3	6	13	0	19
22	Jeu.	S. Émile.	6	1	6	14	0	42
23	Ven.	S. Victorien.	5	58	6	16	1	6
24	Sam.	S. Simon.	5	55	6	18	1	30
25	DIM.	PASSION.	5	53	6	20	1	53
26	Lun.	S. Ludger, év.	5	51	6	21	2	17
27	Mar.	S. Rupert.	5	49	6	23	2	40
28	Mer.	S. Jean, év.	5	47	6	24	3	4
29	Jeu.	S. Eustase.	5	45	6	26	3	27
30	Ven.	S. Rieul.	5	43	6	27	3	50
31	Sam.	ANNONCIATION.	5	40	6	30	4	14

Demi-diamètre du soleil.	{	1 ^{er} Décembre, 16 m. 16 s.
		16 — 16 17

— 6 —
MARES.

LUNE. — LATITUDE ET MÉRIDIEN DE PARIS.

DATES.	MARÉES. TEMPS MOYEN.				Lever DE LA LUNE,		Coucher DE LA LUNE,		Jrs. de Lune.	
	Matin.		Soir.		t. moyen.		t. moyen.			
	H.	M.	H.	M.	H.	M.	H.	M.		
Jeu	1	3	47	4	8	10	13	0	25	7
Vend	2	4	50	4	57	11	0	1	52	8
Sam	3	5	24	5	59	11	52	2	57	9
Dim	4	6	56	7	20	0	52	5	56	10
Lundi	5	8	5	8	48	1	58	4	25	11
Mardi	6	9	55	10	10	5	7	5	6	12
Merc	7	10	53	11	7	4	17	5	44	13
Jeu	8	11	52	11	55	5	28	6	12	14
Vend	9	0	16	0	55	6	57	6	59	15
Sam	10	0	42	0	56	7	45	7	6	16
Dim	11	1	14	1	51	8	50	7	52	17
Lundi	12	1	48	2	4	9	54	7	56	18
Mardi	13	2	21	2	58	10	58	8	24	19
Merc	14	2	55	5	11	11	58	8	55	20
Jeu	15	5	28	5	45	—	—	9	25	21
Vend	16	4	4	4	20	0	55	10	2	22
Sam	17	4	41	5	2	1	47	10	44	23
Dim	18	5	27	5	57	2	57	11	55	24
Lundi	19	6	58	7	19	3	20	0	51	25
Mardi	20	8	1	8	41	3	59	1	55	26
Merc	21	9	19	9	55	4	54	2	40	27
Jeu	22	10	25	10	48	5	7	3	51	28
Vend	23	11	10	11	51	5	56	5	4	29
Sam	24	11	51	0	11	6	4	6	18	30
Dim	25	0	28	0	40	6	52	7	55	1
Lundi	26	0	56	1	6	7	2	8	51	2
Mardi	27	1	24	1	44	7	56	9	58	3
Merc	28	2	6	2	24	8	14	11	10	4
Jeu	29	2	46	5	8	8	57	—	—	5
Vend	30	5	50	5	52	9	48	0	17	6
Sam	31	4	16	4	45	10	47	1	16	7

P. Q. le 2, à 0 h. 10 m. du matin.

P. L. le 9, à 1 h. 9 m. du matin.

D. Q. le 17, à 0 h. 46 m. du matin.

N. L. le 24, à 2 h. 13 m. du soir.

P. Q. le 31, à 6 h. 57 m. du matin.

À VERCEL.

— SOLEIL. — LATITUDE ET MÉRIDIEIN DE PARIS.

DATES.	JOURS de la SEMAINE.	NOMS des SAINTS.	Lever	Coucher	Déclin
			du Soleil.	du Soleil.	du Soleil.
			H. M.	H. M.	D. M.
1	DIM.	RAMEAUX.	5 38	6 31	4 37
2	Lun.	S. Franç. de P.	5 35	6 33	5 0
3	Mar.	S. Richard.	5 33	6 34	5 23
4	Mer.	S. Ambroise.	5 31	6 36	5 46
5	Jeu.	S. Zénon.	5 29	6 37	6 8
6	Ven.	VENDR. SAINT.	5 27	6 39	6 31
7	Sam.	S. Hégésippe.	5 24	6 41	6 54
8	DIM.	PAQUES.	5 22	6 42	7 16
9	Lun.	Ste. Marie Ég.	5 20	6 44	7 38
10	Mar.	S. Fulbert.	5 18	6 45	8 1
11	Mer.	Ste. Godeberte.	5 16	6 47	8 23
12	Jeu.	S. Jules.	5 14	6 48	8 45
13	Ven.	S. Justin.	5 12	6 50	9 6
14	Sam.	S. Tiburce.	5 9	6 52	9 28
15	DIM.	QUASIMODO.	5 7	6 54	9 50
16	Lun.	S. Paterne.	5 5	6 55	10 11
17	Mar.	S. Anicet, pape.	5 3	6 57	10 32
18	Mer.	S. Parfait, prêt.	5 1	6 58	10 53
19	Jeu.	S. Bernard.	4 59	7 0	11 14
20	Ven.	Ste. Hildegonde	4 57	7 1	11 34
21	Sam.	S. Anselme.	4 55	7 3	11 55
22	DIM.	Ste. Opportune.	4 54	7 4	12 15
23	Lun.	S. Georges.	4 51	7 7	12 35
24	Mar.	Ste. Beuve.	4 49	7 8	12 55
25	Mer.	S. Marc, évang.	4 47	7 10	13 15
26	Jeu.	S. Clet, pape.	4 45	7 11	13 34
27	Ven.	S. Polycarpe.	4 43	7 13	13 53
28	Sam.	S. Vital, mart.	4 42	7 14	14 12
29	DIM.	S. Robert, ab.	4 39	7 16	14 31
30	Lun.	S. Eutrope.	4 37	7 18	14 49

Demi-diamètre du soleil.	} 1 ^{er} Septembre, 15 m. 55 s.

AVRIL.

LUNE. — LATITUDE ET MÉRIDIEN DE PARIS.

DATES.	MARÉES.				Lever		Coucher		Jrs. de Lune.
	TEMPS MOYEN.				DE LA LUNE,		DE LA LUNE,		
	Matin.		Soir.		t. moyen.		t. moyen.		
	H.	M.	H.	M.	H.	M.	H.	M.	
<i>Dim</i> 1	5	15	5	46	11	50	2	24	8
Lundi 2	6	25	7	10	0	57	3	8	9
Mardi 3	7	54	8	57	2	6	5	44	10
Merc 4	9	19	9	54	3	15	4	11	11
Jeudi 5	10	25	10	48	4	24	4	42	12
Vend 6	11	15	11	54	5	50	5	9	13
Sam 7	11	54	0	11	6	55	5	54	14
<i>Dim</i> 8	0	50	0	40	7	42	5	59	15
Lundi 9	0	47	1	4	8	46	6	25	16
Mardi 10	1	21	1	57	9	47	6	51	17
Merc 11	1	55	2	9	10	45	7	25	18
Jeudi 12	2	26	2	59	11	59	7	59	19
Vend 13	2	56	3	15	—	—	8	59	20
Sam 14	5	50	5	49	0	50	9	24	21
<i>Dim</i> 15	4	8	4	51	1	14	10	18	22
Lundi 16	4	54	5	21	1	55	11	17	23
Mardi 17	5	54	6	56	2	52	0	20	24
Merc 18	7	17	7	56	3	4	1	27	25
Jeudi 19	8	52	9	7	5	54	2	57	26
Vend 20	9	41	10	8	4	2	5	51	27
Sam 21	10	55	10	55	4	51	5	8	28
<i>Dim</i> 22	11	16	11	57	5	0	6	27	29
Lundi 23	11	57	0	17	5	51	7	45	1
Mardi 24	0	59	0	40	6	7	9	5	2
Merc 25	0	59	1	22	6	48	10	17	3
Jeudi 26	1	45	2	5	7	59	11	24	4
Vend 27	2	29	2	51	8	56	—	—	5
Sam 28	5	14	5	40	9	40	0	21	6
<i>Dim</i> 29	4	5	4	54	10	47	1	9	7
Lundi 30	5	5	5	57	11	56	1	47	8

P. L. le 7, à 3 h. 57 m. du soir.
 D. Q. le 15, à 7 h. 17 m. du soir.
 N. L. le 23, à 0 h. 1 m. du matin.
 P. Q. le 29, à 2 h. 26 m. du soir.

E.A.H.

SOLEIL. — LATITUDE ET MÉRIDIEN DE PARIS.

DATES.	JOURS de la SEMAINE.	NOMS des SAINTS.	Lever	Coucher	Déclin
			du Soleil.	du Soleil.	du Soleil.
			H. M.	H. M.	D. M.
1	Mar.	S. Philippe.	4 35	7 19	15 8
2	Mer.	S. Athanase.	4 34	7 21	15 26
3	Jeu.	Inv. Ste. Croix.	4 32	7 22	15 43
4	Ven.	Ste. Monique.	4 30	7 24	16 1
5	Sam.	Conv. St. Aug.	4 28	7 26	16 18
6	DIM	S. Jean P. L.	4 26	7 27	16 35
7	Lun.	S. Stanislas.	4 25	7 29	16 52
8	Mar.	St. Désiré.	4 23	7 30	17 8
9	Mer.	S. Grégoire.	4 22	7 32	17 24
10	Jeu.	S. Gordien.	4 20	7 33	17 40
11	Ven.	S. Mamert.	4 19	7 34	17 55
12	Sam.	S. Épiphane.	4 17	7 36	18 10
13	DIM	S. Servais.	4 15	7 38	18 25
14	Lun.	ROGATIONS.	4 13	7 39	18 40
15	Mar.	S. Isidore.	4 12	7 41	18 54
16	Mer.	S. Honoré.	4 11	7 42	19 8
17	Jeu.	ASCENSION.	4 10	7 43	19 22
18	Ven.	S. Eric, roi.	4 8	7 45	19 35
19	Sam.	S. Célestin.	4 7	7 46	19 48
20	DIM	S. Bernardin.	4 6	7 47	20 1
21	Lun.	S. Hospice.	4 5	7 48	20 13
22	Mar.	Ste. Julie.	4 3	7 51	20 25
23	Mer.	S. Didier, év.	4 2	7 52	20 37
24	Jeu.	S. Donatien.	4 1	7 53	20 48
25	Ven.	S. Urbain.	4 0	7 54	20 59
26	Sam.	S. Quadrat.	3 59	7 55	21 9
27	DIM	PENTECOTE.	3 58	7 56	21 20
28	Lun.	S. Germain, év.	3 56	7 58	21 29
29	Mar.	S. Maximin.	3 55	8 0	21 39
30	Mer.	QUATRE TEMPS.	3 54	8 1	21 48
31	Jeu.	Ste. Pétronille.	3 54	8 2	21 57

Demi-diamètre du soleil. {	1 ^{er} Mai,	15 m. 55 s.
	16 —	15 50

MAI.

LUNE. — LATITUDE ET MÉRIDIEN DE PARIS.

DATES.	MARÉES.				Lever		Coucher		Jr. de Lune.
	TEMPS MOYEN.				DE LA LUNE,		DE LA LUNE,		
	Matin.		Soir.		t. moyen.		t. moyen.		
	H.	M.	H.	M.	H.	M.	H.	M.	
Mardi 1	6	15	6	56	1	5	2	20	9
Merc 2	7	56	8	15	2	14	2	48	10
Jeudi 3	8	54	9	28	3	22	3	15	11
Vend 4	9	57	10	22	4	27	4	58	12
Sam 5	10	44	11	7	5	52	5	2	15
Dim 6	11	28	11	48	6	56	4	26	14
Lundi 7	0	5	0	20	7	59	4	54	15
Mardi 8	0	59	0	40	8	58	5	25	16
Merc 9	0	55	1	12	9	54	5	56	17
Jeudi 10	1	27	1	44	10	27	6	55	18
Vend 11	2	0	2	16	11	15	7	19	19
Sam 12	2	51	2	49	11	56	8	10	20
Dim 13	5	6	5	25	—	—	9	6	21
Lundi 14	5	44	4	5	0	55	10	6	22
Mardi 15	4	50	4	54	1	5	11	11	25
Merc 16	5	22	5	54	1	54	0	18	24
Jeudi 17	6	52	7	12	2	2	1	27	25
Vend 18	7	44	8	18	2	51	2	41	26
Sam 19	8	55	9	21	2	58	5	58	27
Dim 20	9	51	10	18	5	27	5	16	28
Lundi 21	10	40	11	4	4	0	6	56	29
Mardi 22	11	28	11	51	4	58	7	55	1
Merc 23	0	16	0	59	5	25	9	7	2
Jeudi 24	0	40	1	5	6	20	10	11	5
Vend 25	1	28	1	49	7	25	11	4	4
Sam 26	2	15	2	59	8	52	11	48	5
Dim 27	3	4	3	51	9	45	—	—	6
Lundi 28	3	56	4	24	10	54	0	25	7
Mardi 29	4	52	5	24	0	4	0	55	8
Merc 30	5	52	6	27	1	15	1	20	9
Jeudi 31	7	8	7	41	2	19	1	44	10

P. L. le 7, à 7 h. 7 m. du matin.
 D. Q. le 15, à 10 h. 38 m. du matin.
 N. L. le 22, à 7 h. 44 m. du matin.
 P. Q. le 28, à 11 h. 31 m. du soir.

JUIN.

SOLEIL. — LATITUDE ET MÉRIDIEEN DE PARIS.

DATES.	JOURS de la SEMAINE.	NOMS des SAINTS.	Lever	Coucher	Déclin
			du Soleil.	du Soleil.	du Soleil.
			H. M.	H. M.	D. M.
1	Ven.	S. Pamphile.	3 53	8 3	22 5
2	Sam.	S. Pothin.	3 52	8 3	22 13
3	DIM.	LA TRINITÉ.	3 52	8 4	22 20
4	Lun.	S. Optat, év.	3 51	8 5	22 34
5	Mar.	S. Boniface.	3 51	8 6	22 41
6	Mer.	S. Claude, év.	3 50	8 7	22 47
7	Jeu.	FÊTE-DIEU.	3 50	8 8	22 52
8	Ven.	S. Médart.	3 49	8 9	22 57
9	Sam.	Ste. Pélagie.	3 49	8 9	23 2
10	DIM.	S. Landri.	3 48	8 10	23 6
11	Lun.	S. Bernabé.	3 48	8 11	23 10
12	Mar.	S. Basilide.	3 48	8 11	23 14
13	Mer.	S. Antoine de C.	3 48	8 12	23 17
14	Jeu.	S. Guy.	3 48	8 12	23 20
15	Ven.	S. Modeste.	3 48	8 13	23 22
16	Sam.	S. Adolphe.	3 47	8 14	23 24
17	DIM.	S. Avit.	3 47	8 14	23 25
18	Lun.	Ste. Marine.	3 47	8 15	23 26
19	Mar.	S. Gervais.	3 47	8 15	23 27
20	Mer.	S. Silvère.	3 47	8 16	23 27
21	Jeu.	S. Leufroi.	3 47	8 16	23 27
22	Ven.	S. Paulin.	3 47	8 16	23 27
23	Sam.	S. Jacques.	3 48	8 16	23 27
24	DIM.	S. Jean-Baptiste	3 48	8 16	23 26
25	Lun.	S. Étienne.	3 48	8 16	23 24
26	Mar.	S. Ladislas.	3 49	8 16	23 22
27	Mer.	S. Crescent.	3 50	8 16	23 20
28	Jeu.	S. Irénée.	3 51	8 15	23 18
29	Ven.	S. Pierre, s. P.	3 51	8 15	23 15
30	Sam.	Ste. Émilie.	3 52	8 15	23 11

Demi-diamètre du soleil.	}	1 ^{er} Juillet, 15 m. 46 s.
		16 — 15 46

JUIN.

LUNE. — LATITUDE ET MÉRIDIEN DE PARIS.

DATES.	MARÉES.				Lever		Coucher		Jrs. de Lune.
	TEMPS MOYEN.				DE LA LUNE,		DE LA LUNE,		
	Matin.		Soir.		t. moyen.		t. moyen.		
	H.	M.	H.	M.	H.	M.	H.	M.	
Vend 1	8	11	8	44	5	24	2	9	11
Sam 2	9	16	9	48	4	27	2	52	12
Dim 3	10	12	10	56	5	50	2	58	13
Lundi 4	10	57	11	19	6	51	5	26	14
Mardi 5	11	59	11	57	7	29	5	57	15
Merc 6	0	15	0	55	8	24	4	54	16
Jeudi 7	0	40	0	49	9	15	5	16	17
Vend 8	1	7	1	25	9	57	6	4	18
Sam 9	1	59	1	56	10	56	6	58	19
Dim 10	2	14	2	50	11	10	7	57	20
Lundi 11	2	48	5	5	11	59	9	0	21
Mardi 12	5	25	5	45	—	—	10	5	22
Merc 15	4	7	4	52	0	6	11	15	23
Jeudi 14	4	57	5	24	0	52	0	22	24
Vend 15	5	54	6	27	0	59	1	55	25
Sam 16	7	6	7	56	1	26	2	51	26
Dim 17	8	9	8	41	1	56	4	7	27
Lundi 18	9	12	9	41	2	50	5	26	28
Mardi 19	10	12	10	40	5	12	6	45	29
Merc 20	11	6	11	52	4	2	7	54	30
Jeudi 21	11	57	0	25	5	1	8	55	1
Vend 22	0	40	0	51	6	9	9	41	2
Sam 25	1	17	1	40	7	21	10	21	3
Dim 24	2	4	2	28	8	55	10	55	4
Lundi 25	2	55	5	16	9	49	11	24	5
Mardi 26	5	45	4	6	11	1	11	51	6
Merc 27	4	51	4	58	0	8	—	—	7
Jeudi 28	5	25	5	55	1	15	0	15	8
Vend 29	6	24	6	56	2	18	0	59	9
Sam 30	7	29	7	58	5	21	1	5	10

P. Q. le 8, à 7 h. 41 m. du soir.

P. L. le 16, à 9 h. 8 m. du soir.

D. Q. le 24, à 6 h. 37 m. du soir.

N. L. le 30, à 10 h. 28 m. du matin.

JUILLET.

SOLEIL. — LATITUDE ET MÉRIDIEN DE PARIS.

DATES.	JOURS de la SEMAINE.	NOMS des SAINTS.	Lever.	Coucher	Déclin
			du Soleil.	du Soleil.	du Soleil.
			H. M.	H. M.	D. M.
1	DIM.	S. Martial.	3 52	8 14	23 7
2	Lun.	Vis. de la Vierge.	3 53	8 14	23 3
3	Mar.	S. Anatole, év.	3 54	8 14	22 58
4	Mer.	Tr. de S. Mart.	3 54	8 14	22 53
5	Jeu.	Ste. Zoé, mart.	3 55	8 13	22 48
6	Ven.	S. Tranquille.	3 56	8 13	22 42
7	Sam.	Ste. Aubierge.	3 57	8 12	22 36
8	DIM.	Ste. Elisabeth.	3 57	8 12	22 29
9	Lun.	Ste. Victoire.	3 58	8 11	22 22
10	Mar.	Ste. Félicité.	3 59	8 10	22 14
11	Mer.	Tr. S. Benoit.	4 0	8 10	22 7
12	Jeu.	S. Gualbert.	4 1	8 9	21 58
13	Ven.	S. Turiaf.	4 2	8 8	21 50
14	Sam.	S. Bonaventure	4 3	8 7	21 41
15	DIM.	S. Henri, emp	4 5	8 6	21 32
16	Lun.	S. Eustache, év.	4 6	8 5	21 22
17	Mar.	S. Spér. et S. C.	4 7	8 4	21 12
18	Mer.	S. Clair.	4 8	8 3	21 2
19	Jeu.	S. Vincent de P.	4 10	8 2	20 51
20	Ven.	Ste. Marguerite	4 11	8 1	20 40
21	Sam.	S. Victor, m.	4 12	8 0	20 28
22	DIM.	Ste. Marie Magd.	4 14	7 58	20 16
23	Lun.	S. Apollinaire.	4 15	7 57	20 4
24	Mar.	Ste. Christine.	4 16	7 55	19 52
25	Mer.	S. Jacques le m.	4 18	7 54	19 39
26	Jeu.	S. Christophe.	4 19	7 53	19 26
27	Ven.	S. Pantaléon.	4 20	7 52	19 12
28	Sam.	Ste. Anne.	4 22	7 50	18 59
29	DIM.	S. Loup.	4 23	7 49	18 45
30	Lun.	S. Abdon.	4 24	7 48	18 30
31	Mar.	S. Germain.	4 26	7 45	18 15

Demi diamètre du soleil.	1 ^{er} Octobre, 16 m.	1 s.
	16 — 16	5

JUILLET.

LUNE. — LATITUDE ET MÉRIDIEN DE PARIS.

DATES.	MARÉES.				Lever		Coucher		J ^r . de Lune.
	TEMPS MOYEN.				DE LA LUNE,		DE LA LUNE,		
	Matin.		Soir.		t. moyen.		t. moyen.		
	H.	M.	H.	M.	H.	M.	H.	M.	
Dim 1	8	27	9	1	4	24	1	51	11
Lundi 2	9	52	10	4	5	21	2	1	12
Mardi 3	10	27	10	50	6	19	3	35	13
Merc 4	11	11	11	53	7	11	5	14	14
Jeudi 5	11	52	0	10	7	57	4	0	15
Vend 6	0	29	0	40	8	58	4	52	16
Sam 7	0	58	1	5	9	15	5	48	17
Dim 8	1	25	1	59	9	44	6	51	18
Lundi 9	1	57	2	15	10	12	7	56	19
Mardi 10	2	51	2	49	10	59	9	5	20
Merc 11	5	8	5	51	11	4	10	11	21
Jeudi 12	5	49	4	9	11	50	11	20	22
Vend 13	4	54	4	58	11	56	0	55	23
Sam 14	5	25	5	52	—	—	1	48	24
Dim 15	6	22	7	—	0	28	5	5	25
Lundi 16	7	52	8	6	1	4	4	18	26
Mardi 17	8	42	9	17	1	48	5	50	27
Merc 18	9	49	10	24	2	42	6	55	28
Jeudi 19	10	52	11	21	3	45	7	29	29
Vend 20	11	47	0	15	4	56	8	14	1
Sam 21	0	40	1	—	6	11	8	55	2
Dim 22	1	5	1	50	7	26	9	24	3
Lundi 23	1	51	2	14	8	40	9	51	4
Mardi 24	2	57	2	57	9	51	10	17	5
Merc 25	5	20	5	42	11	0	10	41	6
Jeudi 26	4	5	4	26	0	5	11	6	7
Vend 27	4	48	5	11	1	9	11	52	8
Sam 28	5	55	6	1	2	12	—	—	9
Dim 29	6	51	7	6	3	14	0	1	10
Lundi 30	7	58	8	15	4	12	0	55	11
Mardi 31	8	48	9	21	5	5	1	15	12

P. L. le 5, à 1 h. 36 m. du soir.
 D. Q. le 13, à 7 h. 45 m. du matin.
 N. L. le 19, à 9 h. 23 m. du soir.
 P. Q. le 27, à 0 h. 43 m. du matin.

AOÛT.

SOLEIL. — LATITUDE ET MÉRIDIDIEN DE PARIS.

DATES.	JOURS de la SEMAINE.	NOMS des SAINTS.	Lever	Coucher	Déclin
			du Soleil.	du Soleil.	du Soleil.
			H. M.	H. M.	D. M.
1	Mer.	S. Pierre ès L.	4 28	7 44	18 0
2	Jeu.	S. Etienne, p.	4 29	7 42	17 45
3	Ven.	Inv. S. Etienne.	4 30	7 41	17 30
4	Sam.	S. Dominique.	4 32	7 39	17 14
5	Dim.	S. Yon.	4 33	7 38	16 58
6	Lun.	Transf. de N. S.	4 34	7 36	16 41
7	Mar.	Susc. Ste. Cr.	4 36	7 33	16 25
8	Mer.	S. Justin, m.	4 38	7 32	16 8
9	Jeu.	S. Spire.	4 40	7 30	15 50
10	Ven.	S. Laurent.	4 41	7 28	15 33
11	Sam.	Ste Suzanne.	4 42	7 27	15 15
12	Dim.	Ste. Claire, v.	4 44	7 25	14 57
13	Lun.	S. Hyppolite.	4 45	7 23	14 39
14	Mar.	S. Eusebe.	4 48	7 21	14 21
15	Mer.	ASSOMPTION.	4 49	7 19	14 2
16	Jeu.	S. Roch, conf.	4 50	7 17	13 43
17	Ven.	S. Mammes.	4 52	7 15	13 24
18	Sam.	Ste. Hélène, im.	4 53	7 13	13 5
19	Dim.	S. Louis, év.	4 55	7 11	12 45
20	Lun.	S. Bernard, ab.	4 56	7 9	12 25
21	Mar.	S. Privat.	4 58	7 6	12 5
22	Mer.	S. Symphorien.	5 0	7 5	11 45
23	Jeu.	S. Sidoine; év.	5 1	7 3	11 25
24	Ven.	S. Barthélemy.	5 3	7 1	11 4
25	Sam.	S. Louis, roi.	5 4	6 59	10 44
26	Dim.	S. Zépherin, p.	5 5	6 56	10 23
27	Lun.	S. Césaire.	5 7	6 55	10 2
28	Mar.	S. Augustin.	5 8	6 53	9 41
29	Mer.	D. S. Jean.	5 11	6 50	9 19
30	Jeu.	S. Fiacre.	5 12	6 48	8 58
31	Ven.	S. Ovide.	5 14	6 46	8 36

Demi-diamètre du soleil:	1 ^{er} Mai,	15 m. 55 s.
	16	15 50

AOUT.

LUNE. — LATITUDE ET MÉRIDIEN DE PARIS.

DATES.	MAREES.				Lever		Coucher		Jrs. de Lune.	
	TEMPS MOYEN.				DE LA LUNE,		DE LA LUNE,			
	Matin.		Soir.		t. moyen.		t. moyen.			
	H.	M.	H.	M.	H.	M.	H.	M.		
Merc	1	9	56	10	21	5	55	1	57	15
Jeudi	2	10	46	11	10	6	55	2	47	14
Vend	3	11	51	11	50	7	12	3	45	13
Sam	4	0	9	0	27	7	46	4	45	16
Dim	5	0	40	0	47	8	46	5	47	17
Lundi	6	1	5	1	20	8	45	6	54	18
Mardi	7	1	57	1	54	9	9	8	52	19
Merc	8	2	11	2	27	9	54	9	12	20
Jeudi	9	2	46	5	6	10	2	10	25	21
Vend	10	5	24	5	43	10	52	11	36	22
Sam	11	4	7	4	28	11	6	0	49	25
Dim	12	4	54	5	21	11	45	0	2	24
Lundi	13	5	51	6	24	11	45	5	12	25
Mardi	14	7	4	7	42	0	54	4	18	26
Merc	15	8	21	9	4	1	50	5	16	27
Jeudi	16	9	41	10	14	2	55	6	6	28
Vend	17	10	45	11	14	3	46	6	49	29
Sam	18	11	41	0	5	5	0	7	22	1
Dim	19	0	29	0	40	6	15	7	52	2
Lundi	20	0	51	1	15	7	29	8	20	3
Mardi	21	1	54	1	52	8	40	8	45	4
Merc	22	2	12	2	55	9	49	9	10	5
Jeudi	23	2	55	3	40	10	54	9	55	6
Vend	24	5	29	3	48	11	58	10	5	7
Sam	25	4	8	4	26	11	2	10	54	8
Dim	26	4	48	4	70	2	2	11	11	9
Lundi	27	5	56	6	6	2	47	11	52	10
Mardi	28	6	45	7	22	3	46	11	52	11
Merc	29	7	39	8	28	4	50	0	59	12
Jeudi	30	9	46	9	50	5	11	1	57	15
Vend	31	10	38	10	42	5	46	2	51	14

P. L. le 4, à 3 h. 59 m. du matin.

D. Q. le 11, à 1 h. 40 m. du soir.

N. L. le 18, à 5 h. 40 m. du matin.

P. Q. le 25, à 5 h. 3 m. du soir.

SEPTEMBRE.

SOLEIL. — LATITUDE ET MÉRIDIEN DE PARIS.

DATES.	JOURS de la SEMAINE.	NOMS des SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.	Déclin du Soleil.
			H. M.	H. M.	D. M.
1	Sam.	S. Leu S. Gill.	5 15	6 44	8 15
2	DIM.	S. Lazare.	5 17	6 42	7 53
3	Lun.	S. Grégoire.	5 18	6 40	7 31
4	Mar.	Ste. Rosalie.	5 19	6 38	7 9
5	Mer.	S. Bertin, abbé.	5 21	6 36	6 46
6	Jeu.	S. Onésiph.	5 23	6 32	6 24
7	Ven.	S. Cloud, prêt.	5 25	6 30	6 2
8	Sam.	Nat. de N. D.	5 26	6 28	5 39
9	DIM.	Ste. Pulchérie.	5 27	6 26	5 16
10	Lun.	S. Patient.	5 29	6 24	4 54
11	Mar.	S. Serdot.	5 31	6 21	4 31
12	Mer.	S. Omer, év.	5 33	6 19	4 8
13	Jeu.	S. Maurice.	5 34	6 17	3 45
14	Ven.	Exal. Ste. Croix.	5 36	6 15	3 22
15	Sam.	S. Nicomède.	5 37	6 12	2 59
16	DIM.	Ste Eugénie.	5 38	6 10	2 36
17	Lun.	S. Lambert.	5 40	6 8	2 12
18	Mar.	S. Jean Chr.	5 41	6 6	1 49
19	Mer.	Quatre-Temps.	5 44	6 4	1 26
20	Jeu.	S. Eustache. 4 t.	5 45	6 1	1 2
21	Ven.	S. Mathieu.	5 47	5 59	0 39
22	Sam.	S. Maurice. 4 t.	5 48	5 57	0 16
23	DIM.	Ste. Thècle. 4 t.	5 49	5 54	0 8
24	Lun.	S. Andoche.	5 51	5 52	0 31
25	Mar.	S. Firmin, év.	5 52	5 50	0 55
26	Mer.	Ste. Justine.	5 54	5 48	1 18
27	Jeu.	S. Cosme, S. D.	5 56	5 45	1 41
28	Ven.	S. Cèran, év.	5 58	5 43	2 5
29	Sam.	S. Michel, arc.	5 59	5 41	2 28
30	DIM.	S. Jérôme, pr.	6 1	5 39	2 52

emi-diamètre du soleil. } 1^{er} Septembre, 15 m, 55 s.
 16 — 15 57

SEPTEMBRE.

LUNE. — LATITUDE ET MÉRIDIEN DE PARIS.

DATES.	MARÉES.				Lever		Coucher		Jrs. de Lune.
	TEMPS MOYEN.				DE LA LUNE,		DE LA LUNE,		
	Matin.		Soir.		t. moyen.		t. moyen.		
	H.	M.	H.	M.	H.	M.	H.	M.	
Sam. 1	11	4	11	25	6	17	5	35	15
Dim 2	11	45	0	5	6	46	4	41	16
Lundi 3	0	22	0	40	7	15	3	51	17
Mardi 4	0	45	0	56	7	40	7	1	18
Merc 5	1	13	1	50	8	6	8	15	19
Jeu 6	1	47	2	6	8	55	9	26	20
Vend 7	2	24	2	42	9	7	10	59	21
Sam 8	3	1	3	21	9	44	11	55	22
Dim 9	5	41	4	4	10	29	1	5	23
Lundi 10	4	29	4	56	11	22	2	9	24
Mardi 11	5	28	6	5	—	—	3	8	25
Merc 12	6	45	7	28	0	22	4	0	26
Jeu 13	8	12	8	56	1	28	4	45	27
Vend 14	9	55	10	7	2	59	5	18	28
Sam 15	10	59	11	5	5	55	5	50	29
Dim 16	11	29	11	52	5	7	6	18	30
Lundi 17	0	12	0	55	6	20	6	45	1
Mardi 18	0	40	0	50	7	50	7	10	2
Merc 19	1	11	1	29	8	58	7	55	3
Jeu 20	1	46	2	5	9	46	8	2	4
Vend 21	2	22	2	57	10	49	8	35	5
Sam 22	2	56	3	15	11	49	9	8	6
Dim 23	3	29	3	48	0	45	9	46	7
Lundi 24	4	6	4	58	1	59	10	50	8
Mardi 25	4	50	5	19	2	26	11	21	9
Merc 26	5	50	6	50	3	7	—	—	10
Jeu 27	7	11	7	55	3	44	0	18	11
Vend 28	8	52	9	10	4	17	1	19	12
Sam 29	9	45	10	10	4	47	2	25	13
Dim 30	10	55	10	55	5	14	3	55	14

P. L. le 2, à 5 h. 25 m. du soir.

D. Q. le 9, à 7 h. 3 m. du soir.

N. L. le 16, à 4 h. 9 m. du soir.

P. Q. le 24, à 11 h. 31 m. du matin.

OCTOBRE.

SOLEIL. — LATITUDE ET MÉRIDIEN DE PARIS.

DATES.	JOURS de la SEMAINE	NOMS des SAINTS.	Lever	Coucher	Déclin
			du Soleil.	du Soleil.	du Soleil.
			H. M.	H. M.	D. M.
1	Lun.	S. Remi, év.	6 2	5 36	3 15
2	Mar.	SS. Anges gar.	6 4	5 34	3 38
3	Mer.	S. Cyprien.	6 5	5 32	4 1
4	Jeu.	S. Frang. d'As.	6 7	5 29	4 25
5	Ven.	S. Aure, abbé.	6 9	5 27	4 48
6	Sam.	S. Bruno, inst.	6 10	5 25	5 11
7	DIM.	S. Serge.	6 12	5 23	5 34
8	Lun.	S. Demètre.	6 13	5 21	5 57
9	Mar.	S. Denis, év.	6 15	5 19	6 20
10	Mer.	S. Géréon.	6 18	5 16	6 43
11	Jeu.	S. Firmin.	6 19	5 14	7 5
12	Ven.	S. Wilfrid.	6 21	5 12	7 28
13	Sam.	S. Géraud, c.	6 22	5 10	7 50
14	DIM.	S. Caliste, pape.	6 24	5 8	8 13
15	Lun.	Ste. Thérèse.	6 25	5 6	8 35
16	Mar.	S. Gal, évêq.	6 27	5 4	8 57
17	Mer.	S. Cerbonnet.	6 29	5 2	9 19
18	Jeu.	S. Luc, évang.	6 31	4 59	9 41
19	Ven.	S. Savinien.	6 32	4 57	10 3
20	Sam.	S. Sandou.	6 34	4 55	10 25
21	DIM.	Ste. Ursule.	6 35	4 53	10 46
22	Lun.	S. Mellon, év.	6 37	4 51	11 7
23	Mar.	S. Hilarion.	6 39	4 49	11 29
24	Mer.	S. Magloire.	6 40	4 48	11 50
25	Jeu.	SS. Crép. et Cr.	6 42	4 46	12 10
26	Ven.	S. Rustique.	6 44	4 43	12 31
27	Sam.	S. Frumence.	6 46	4 41	12 51
28	DIM.	S. Simon.	6 48	4 39	13 11
29	Lun.	S. Faron.	6 49	4 38	13 31
30	Mar.	S. Lucain.	6 51	4 37	13 51
31	Mer.	S. Quentin.	6 52	4 36	14 11

Demi-diamètre du soleil.	{	1 ^{er} Décembre, 16 m. 16 s.
		16 — 16 17

OCTOBRE.

LUNE. — LATITUDE ET MÉRIDIEN DE PARIS.

DATES.	MARÉES.				Lever		Coucher		Jrs. de Lune.
	TEMPS MOYEN.				DE LA LUNE,		DE LA LUNE,		
	Matin.		Soir.		t. moyen.		t. moyen.		
	H.	M.	H.	M.	H.	M.	H.	M.	
Lundi 1	11	14	11	55	5	41	—	—	15
Mardi 2	11	51	0	9	6	7	5	55	16
Merc 3	0	28	0	40	6	55	7	10	17
Jedi 4	0	44	1	4	7	7	8	26	18
Vend 5	1	25	1	41	7	45	9	41	19
Sam 6	2	1	2	20	8	26	10	55	20
Dim 7	2	40	5	5	9	17	0	5	21
Lundi 8	5	24	5	48	10	15	1	5	22
Mardi 9	4	15	4	44	11	19	1	59	25
Merc 10	5	16	5	51	—	—	2	44	24
Jedi 11	6	55	7	20	0	28	5	20	25
Vend 12	8	4	8	48	1	40	5	51	26
Sam 15	9	26	9	56	2	52	4	20	27
Dim 14	10	22	10	46	4	5	4	46	28
Lundi 15	11	10	11	51	5	12	5	12	29
Mardi 16	11	50	0	8	6	21	5	56	1
Merc 17	0	28	0	40	7	29	6	5	2
Jedi 18	0	45	1	1	8	56	6	52	3
Vend 19	1	20	1	56	9	59	7	5	4
Sam 20	1	55	2	9	10	58	7	41	5
Dim 21	2	24	2	40	11	52	8	25	6
Lundi 22	2	58	5	16	0	21	9	11	7
Mardi 25	3	55	5	55	1	6	10	4	8
Merc 24	4	17	4	40	1	44	11	2	9
Jedi 25	5	6	5	41	2	17	—	—	10
Vend 26	6	22	7	5	2	47	0	5	11
Sam 27	7	44	8	22	5	15	1	10	12
Dim 28	8	56	9	29	5	41	2	20	15
Lundi 29	9	54	10	18	4	8	5	52	14
Mardi 30	10	40	11	1	4	59	4	45	15
Merc 31	11	20	11	59	5	12	6	4	16

P. L. le 2, à 5 h. 40 m. du matin.

D. Q. le 9, à 0 h. 51 m. du matin.

N. L. le 16, à 5 h. 20 m. du matin.

P. Q. le 24, à 7 h. 11 m. du matin.

P. L. le 31, à 4 h. 54 m. du soir.

NOVEMBRE.

SOLEIL. — LATITUDE ET MÉRIDIEN DE PARIS.

DATES.	JOURS de la SEMAINE.	NOMS des SAINTS.	Lever	Coucher	Déclin
			du Soleil.	du Soleil.	du Soleil.
			H. M.	H. M.	M. D.
1	Jeu	TOUSSAINT.	6 55	4 32	14 30
2	Ven.	LES MORTS.	6 57	4 30	14 49
3	Sam.	S. Marcel, év.	6 58	4 27	15 8
4	DIM.	S. Charles.	7 0	4 27	15 27
5	Lun.	Ste. Bertille.	7 1	4 26	15 45
6	Mar.	S. Léonard.	7 3	4 24	16 3
7	Mer.	S. Willebrod.	7 5	4 22	16 21
8	Jeu.	Stes Reliques.	7 7	4 20	16 38
9	Ven.	S. Mathurin.	7 9	4 19	16 56
10	Sam.	S. Léon le gr.	7 10	4 17	17 13
11	DIM.	S. Martin, év.	7 12	4 16	17 29
12	Lun.	S. René.	7 14	4 15	17 46
13	Mar.	S. Brice, év.	7 15	4 13	18 2
14	Mer.	S. Macloù.	7 17	4 12	18 18
15	Jeu.	S. Eugène.	7 19	4 10	18 33
16	Ven.	S. Edme, arch.	7 21	4 9	18 48
17	Sam.	S. Agnan.	7 22	4 7	19 3
18	DIM.	S. Aude.	7 24	4 6	19 17
19	Lun.	Ste. Elisabeth.	7 26	4 5	19 31
20	Mar.	S. Edmond, r.	7 27	4 4	19 45
21	Mer.	PRÉS. N.-D.	7 29	4 3	19 59
22	Jeu.	Ste. Cécile.	7 31	4 2	20 12
23	Ven.	S. Clément.	7 33	4 0	20 24
24	Sam.	Ste. Flore.	7 34	4 0	20 36
25	DIM.	Ste. Catherine.	7 36	3 59	20 48
26	Lun.	Ste. Gen. des A.	7 37	3 58	21 0
27	Mar.	S. Jean A.	7 38	3 57	21 11
28	Mer.	S. Sostène.	7 40	3 57	21 22
29	Jeu.	S. Saturnin.	7 41	3 56	21 32
30	Ven.	S. André, a.	7 43	3 54	21 42

Demi-diamètre du soleil.		{ 1 ^{er} Novembre, 46 m. 9 s. 16 — 16 15
--------------------------	--	--

NOVEMBRE.

LUNE. — LATITUDE ET MÉRIDIEN DE PARIS.

DATES.	MARÉES. TEMPS MOYEN.				Lever DE LA LUNE,		Coucher DE LA LUNE,		Jrs. de Lune.
	Matin.		Soir.		t. moyen.		t. moyen.		
	H.	M.	H.	M.	H.	M.	H.	M.	
Jendi 1	11	58	0	19	5	58	7	21	17
Vend 2	0	59	0	40	6	18	8	59	18
Sam 3	0	59	1	20	7	7	9	55	19
Dim 4	1	42	2	5	8	5	11	0	20
Lundi 5	2	25	2	48	9	9	11	58	21
Mardi 6	5	12	5	57	10	19	0	45	22
Merc 7	4	5	4	52	11	29	1	24	25
Jéudi 8	5	5	5	42	—	—	1	57	24
Vend 9	6	22	7	5	0	40	2	26	25
Sam 10	7	45	8	25	1	51	2	51	26
Dim 11	9	5	9	54	3	2	5	16	27
Lundi 12	10	»	10	25	4	10	5	40	28
Mardi 13	10	48	11	18	5	18	4	4	29
Merc 14	11	28	11	46	6	25	4	51	50
Jéudi 15	0	5	0	24	7	27	5	2	1
Vend 16	0	59	0	40	8	28	5	57	2
Sam 17	0	56	1	15	9	26	6	17	3
Dim 18	1	59	1	46	10	17	7	5	4
Lundi 19	2	2	2	17	11	5	7	54	5
Mardi 20	2	54	2	52	11	42	8	51	6
Merc 21	5	9	5	29	0	16	9	51	7
Jéudi 22	5	50	4	15	0	47	10	55	8
Vend 23	4	56	5	1	1	15	—	—	9
Sam 24	5	55	6	9	1	41	0	1	10
Dim 25	6	48	7	25	2	7	1	10	11
Lundi 26	7	58	8	52	2	55	2	20	12
Mardi 27	9	4	9	59	5	1	3	54	15
Merc 28	10	»	10	22	5	55	4	51	14
Jéudi 29	10	46	11	11	4	9	6	8	15
Vend 30	11	55	11	54	4	54	7	27	16

D. Q. le 7, à 8 h. 30 m. du matin.
 N. L. le 14, à 9 h. 20 m. du soir.
 P. Q. le 23, à 2 h. 32 m. du matin.
 P. L. le 30, à 3 h. 32 m. du matin.

ÉCÉNENNES.

SOLEIL. — LATITUDE ET MÉRIDIEEN DE PARIS.

DATES	JOURS de la SEMÉINE.	NOMS des SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.	Déclin du Soleil.
1	Sam.	S. Eloi.	H. M. 7 45	H. M. 3 54	D. M. 21 51
2	DIM.	AVENT.	7 46	3 53	22 0
3	Lun.	S. Eloque.	7 47	3 53	22 9
4	Mar.	Ste. Barbe.	7 48	3 52	22 17
5	Mer.	S. Sabas, abbé.	7 50	3 52	22 25
6	Jeu.	S. Nicolas, év.	7 51	3 52	22 32
7	Ven.	Ste. Fare, vier.	7 52	3 52	22 39
8	Sam.	CONCEPT. N.-D.	7 53	3 51	22 45
9	DIM.	Ste. Gorgonie.	7 54	3 51	22 51
10	Lun.	Ste. Valère, v.	7 55	3 51	22 57
11	Mar.	S. Fuscien.	7 56	3 51	23 2
12	Mer.	Ste. Constance.	7 57	3 51	23 7
13	Jeu.	Ste. Luce, v. m.	7 58	3 51	23 11
14	Ven.	S. Fulgence.	7 59	3 51	23 14
15	Sam.	S. Mesmin.	8 0	3 51	23 18
16	DIM.	Ste Adélaïde.	8 1	3 51	23 21
17	Lun.	Ste Olympiade.	8 2	3 51	23 23
18	Mar.	S. Gratien, é.	8 3	3 51	23 25
19	Mer.	QUATRE-T.	8 3	3 52	23 26
20	Jeu.	S. Philogone.	8 4	3 52	23 27
21	Ven.	S. Thomas, ap.	8 5	3 53	23 27
22	Sam.	S. Honorat.	8 5	3 53	23 27
23	DIM.	Ste. Victoire.	8 5	3 54	23 27
24	Lun.	Ste. Delp., v. j.	8 6	3 54	23 26
25	Mar.	NOEL.	8 6	3 55	23 24
26	Mer.	S. Etienne.	8 6	3 56	23 22
27	Jeu.	S. Jean, év.	8 6	3 57	23 20
28	Ven.	SS. Innocens.	8 6	3 58	23 17
29	Sam.	S. Thomas, C.	8 6	3 59	23 14
30	DIM.	Ste. Colombe.	8 6	4 0	23 10
31	Lun.	S. Sylvestre.	8 6	4 1	23 6

Demi diamètre du soleil.	{	1 ^{er} Octobre, 16 m.	1 s.
		16 — 16	5

DÉCEMBRE.

LUNE. — LATITUDE ET MÉRIDIEEN DE PARIS.

DATES.	MARÉES. TEMPS MOYEN.				Lever DE LA LUNE,		Coucher DE LA LUNE,		Jrs. de Lune.
	Matin.		Soir.		t. moyen.		t. moyen.		
	H.	M.	H.	M.	H.	M.	H.	M.	
Sam 1	0	18	0	59	5	48	8	41	17
Dim 2	0	40	1	4	6	52	9	45	18
Lundi 3	1	27	1	50	8	1	10	59	19
Mardi 4	2	14	2	58	9	15	11	24	20
Merc 5	5	5	5	50	10	29	0	2	21
Jeu 6	5	58	4	25	11	42	0	52	22
Vend 7	4	53	5	25	—	—	0	59	25
Sam 8	5	57	6	55	0	55	1	21	24
Dim 9	7	10	7	46	2	2	1	44	25
Lundi 10	8	21	8	54	5	8	2	9	26
Mardi 11	9	26	9	54	4	14	2	56	27
Merc 12	10	19	10	42	5	18	5	4	28
Jeu 15	11	5	11	25	6	20	5	56	29
Vend 14	11	45	0	2	7	16	4	14	50
Sam 15	0	20	0	59	8	10	4	59	1
Dim 16	0	40	0	56	9	0	5	48	2
Lundi 17	1	15	1	29	9	41	6	42	5
Mardi 18	1	46	2	2	10	20	7	41	4
Merc 19	2	20	2	55	10	51	8	45	5
Jeu 20	2	55	5	11	11	19	9	46	6
Vend 21	5	51	5	51	11	46	10	55	7
Sam 22	4	11	4	55	0	10	—	—	8
Dim 25	4	56	5	25	0	55	0	1	9
Lundi 24	5	55	6	25	1	0	1	10	10
Mardi 25	7	15	7	56	1	50	2	24	11
Merc 26	8	2	8	46	2	5	5	59	12
Jeu 27	9	19	9	48	2	42	4	56	15
Vend 28	10	17	10	42	5	51	6	12	14
Sam 29	11	9	11	51	4	50	7	25	15
Dim 30	0	»	0	26	5	57	8	25	16
Lundi 31	0	40	0	55	6	50	9	16	17

D. Q. le 6, à 7 h. 0 m. du soir.
 N. L. le 14, à 3 h. 45 m. du soir.
 P. Q. le 22, à 7 h. 48 m. du soir.
 P. L. le 29, à 2 h. 8 m. du soir.

ÉPHÉMÉRIDES LOCALES.

JANVIER 1791.

Serment constitutionnel prêté par le Clergé de Calais.

L'an mil sept cent quatre-vingt onze, le trente janvier. Ce jour le conseil-général de la commune, dûment convoqué par écrit en la manière accoutumée, s'étant assemblé en la grande salle de la maison commune, M. le maire a dit que l'objet de la dite convocation était l'exécution de la loi du 26 décembre dernier, sur le décret de l'Assemblée Nationale du 27 novembre précédent, relatif au serment à prêter par les ecclésiastiques fonctionnaires publics; que pour satisfaire à l'art. 5 de cette loi il s'était concerté avec MM. les ecclésiastiques fonctionnaires, et que d'accord, la prestation dudit serment avait été fixée à ce jour; sur quoi le conseil-général s'est transporté à l'église paroissiale où il est arrivé au moment où l'on célébrait la grande messe, à l'issue de laquelle MM. Nicolas-François Pierre Gavet et Jacques-Charles-Eustache-Marie Faudiez, tous deux prêtres fonctionnaires attachés à la dite église paroissiale, M. Basile Modwick, aumônier du fort Nieulay, y faisant les fonctions curiales, M. Grégoire Goyer, prêtre et désigné aumônier de la garde nationale de cette ville, s'étant avancés vers la principale grille du chœur, qui était ouverte, ont prêté, aiant la main droite sur la poitrine, en présence du conseil-général et des fidèles, savoir: MM. Gavet, Faudiez et Goyer, le serment de remplir leurs fonctions avec exactitude, d'être fidèles à la Nation, à la Loi et au Roy, et de maintenir de tout leur pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée Nationale et acceptée par le Roy, et M. Modewick, comme faisant les fonctions curiales, de veiller avec soin sur les fidèles de la paroisse qui lui est confiée, d'être fidèle à la nation, à la loi et au Roy, et de maintenir de tout son pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée Nationale et acceptée par le Roy; à l'égard du curé de la dite paroisse et du surplus des autres prêtres fonctionnaires publics qui y sont attachés, ils ne se sont pas présentés pour prêter le serment prescrit par la loi, ni fait au greffe aucune déclaration, et quant à M. Jean Gabriel-Firmin Faudiez, aussi prêtre fonctionnaire de la dite paroisse, il s'est trouvé absent, après avoir fait sa déclaration; de quoi a été tenu le présent procès-verbal dans le

chœur de la dite église paroissiale, les dits jour et an qu'en tête.

Signé GAVET, prêtre; FAUDIEZ, prêtre; père Basile, MODEWYCK, aumônier; Grégoire GOYER, prêtre; JEHANNOT fils, J. LEVEUX, JOUSTEL, TÉTUT, CHASTILLON, TELLIER, Gasp.-E. PIGAUT, DU RIEZ, DARLOT, CHAUSSY, Ch. THIN, BREDVILLE, GARREZ, DUPONT aîné, PUCHET, SAILLY, F^s ANDRY, WOILLEZ-POUTTERRE, LAURENT ISAAC, Achille AUDIBERT, J.-A. HEDDE.

(Registre de la municipalité de Calais: 1790 à 1791.)

On lit dans les mémoires de Pigault de Lépinoy (tom. V, 30 janvier 1791).

Le serment ordonné aux ecclésiastiques devant être proféré ce jour, la municipalité et la commune se rendirent à la paroisse, où pour le bon ordre on avait ordonné une garde nationale. A l'issue de la grande messe, le procureur de la commune requit que lecture fut faite du décret qui ordonne ce serment; lecture faite par le greffier de la municipalité, le maire fit un très-beau discours analogue à sa fonction instante. Tout le clergé, à l'exception de MM. Faudiez Gavet, Printemps (Gregoire Goyer) et de l'aumônier du fort Nieulay (B. Modwyck), se retira. Ces quatre ecclésiastiques, après un discours justificatif de ses opinions patriotiques par M. Faudiez, ont prêté le serment requis, aux applaudissemens d'un peuple immense qui approuva, par sa joie et sa tranquillité, un décret qui depuis long-temps formoit le vœu général de la nation.

Le discours prononcé à MM. les officiers municipaux sur les pas du chœur, par M. Faudiez, mérite d'être transcrit:

« Messieurs,

» Vous venez au nom de la loy requérir une preuve publique de
» notre attachement à la patrie. Il importe au succès du ministère
» évangélique, que les fidèles, dont la confiance nous honore et nous
» console dans les peines de nos fonctions, n'ignorent pas les motifs
» qui nous commandent supérieurement l'obéissance aux ordres
» du souverain.

» Les appréhensions, les espérances, les considérations humaines
» n'ont aucunement contribué à ma détermination personnelle:
» la conviction seule l'a produite; je le déclare en présence du
» Dieu qui connoit les cœurs et punit les parjures.

» Mais aussi, je ne dois point vous dissimuler que j'ay, autant
» que ma position me l'a permis, peut être même plus que je ne le
» devois, examiné, médité, approfondi les questions relatives au
» serment que je vais prononcer. J'ay consulté les archives de notre
» divine religion ; elles m'ont appris que le royaume de Jésus Christ
» n'est pas de ce monde (1) ; que les apôtres du Dieu de la crèche
» et de la Croix ne doivent point affecter la domination des princes
» de la terre (2) ; que l'auteur de l'évangile n'étoit point venu pour
» secouer le joug des loix, mais pour s'y soumettre et les obser-
» ver (5) ; que les successeurs immédiats (4) recommandoient aux
» premiers fidèles d'être subordonnés, pour l'amour de Dieu et pour
» le maintien de l'ordre établi par la providence, à ceux à qui le
» tout-puissant daignoit confier son pouvoir. Elles m'ont appris
» que (5) les premiers chrétiens persécutés par les tyrans ne sa-
» voient qu'obéir, combattre et mourir pour eux ; elles m'ont
» appris qu'un Saint Grégoire le-Grand (6), la gloire de la chaire
» pontificale, enseignoit, par son exemple, à respecter les ordres des
» empereurs, quels qu'ils fussent, et à les accomplir avant tout.

» J'ay compris la nouvelle constitution du royaume, et notam-
» ment ses loix sur l'organisation civile du clergé, avec la morale
» et la doctrine qui nous est enseignée par l'église catholique,
» apostolique et romaine. J'ay, sans rien préjuger, interrogé ma
» conscience ; elle ma répondu que je dois prêter le serment qui
» unit mes travaux et mon sort à la constitution de l'état. Je le
» dois comme citoyen, je le dois comme prêtre ; comme citoyen,
» parce que le bonheur général, auquel je dois concourir, dépend
» de l'unité des sentimens, des principes et des actions de chaque
» individu ; comme prêtre, ministre du Dieu de la charité, je dois
» l'exemple de la subordination, de l'amour de mes frères, de la
» concorde et de la paix.

» Je jure donc de remplir mes fonctions avec exactitude, d'être
» fidèle à la nation, à la loy, au roy, et de maintenir de tout mon
» pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée Nationale et
» acceptée par le roy. »

Imprimé par ordre de MM. les officiers municipaux.

(1) Luc, 12 24.

(2) Mathieu, 20-24.

(5) *Ibid*, 5 17.

(4) Pierre, 2-15.

(3) Tertullien.

(6) Fleury, histoire ecclésiastique, tom. 8, L. 36.

FÉVRIER 1727.

Délibération du corps de ville touchant l'obligation de porter le dais de l'église Notre-Dame de Calais.

Du jedy sixième febvrier mil sept cent vingt-sept,

Nous, mayeur et échevins de la ville de Calais, restés dans l'hôtel commun après l'audiance tenue aujourd'huy, pour deliberer entre nous; que quoique suivant l'usage de tout temps pratiqué dans les cérémonies de porter le dais aux processions du Très-Saint-Sacrement quy se font tant dans la seule église paroissiale, que parmy la ville pendant le cours d'une année, il ait été établi pour règle certains jours solempnels désignés et distingués entre les anciens mayeur, vice-mayeur et échevins d'avec les maîtres et les confrères du Saint-Sacrement, tels que le jour des Roys, aux quatre échevins sortans d'exercice; les festes de la Purification, Pentecoste, Feste-Dieu, Octave, Nativité de Notre-Dame, de la Conception et jour de Noël, aux anciens mayeur, vice-mayeur et échevins; et les dimanches et autres festes de la Vierge et jours solempnels ou particuliers, aux maîtres et confrères du Saint-Sacrement, à cause des indulgences accordées à la confrairie; cependant nous avons veu que le jour de Noël dernier ne s'estant présenté personne de ceux quy ont possédé la magistrature pour cette auguste cérémonie que quatre confrères du Saint-Sacrement, par un zèle très-louable, les mayeurs et échevins, lors en charge, crurent être de leur devoir que, comme un jour particulièrement attaché au corps, avoir l'avantage de profiter de cet honneur; nous avons même remarqué que le jour de la feste de la Purification aucuns des anciens mayeurs, vice-mayeur et échevins ne s'estant aussy présentés dans le chœur au temps de la procession, quatre confrères du Saint-Sacrement, prévenus du même zèle, les ont remplacés; mais comme nous prévoyons que nos anciens pensent n'avoir pas été avertis pour s'acquitter d'un devoir sy saint et que les plus grands princes ont tenu à honneur, d'ailleurs que nous sommes par nos charges les premiers marguilliers de la paroisse, nous avons cru devoir porter nos attentions à remettre en vigueur et dans l'ordre un usage sy saint, sy honorable et si anciennement observé entre nous, et, pour ce sujet, disposer un réglemant en forme de prières envers nos anciens de se trouver alternativement et successivement pour porter le dais les jours solempnels désignés au corps de la ville; pourquoy la matière mise en délibération, sous le bon plaisir de monseigneur le duc de Charost, notre gouverneur, et pour se conformer à ses pieux sen-

limens, nous ordonnons qu'il sera fait chaque année un rolle des anciens mayeur, vice-mayeur et échevins de ceste ville, ensemble un mémoire des jours solempnels particulièrement observés pour porter par eux alternativement et successivement, en habit décent, le dais du St.-Sacrement, et que personne ne pourra s'en excuser, sinon pour cause légitime dont il sera tenu d'avertir le sr. marguillier quy y pourvoira d'une personne à sa place, et que la présente, le rolle et memoire quy sera fait en conséquence sera remis au marguillier en charge pour le faire exécuter, après toutefois qu'il aura plu à monseigneur le duc de Charost, à quy le tout sera adressé incessamment, donner son approbation, et jour sy bon luy semble, que doit commencer la première feste solempnelle de celles désignées aux anciens mayeurs, vice-mayeurs et échevins.

Signe: FOURNIER, mayeur.

(Plumitif de la mairie — 1717 à 1729.)

MARS 1620.

Delibération pour réparations à faire à la ville et au port de Calais.

Cejourd'hu y mardy dixiesme jour de mars 1620, assemblée a esté faite, dans l'hostel commun de ceste ville de Calais, des antiens maieurs, juges, consuls et eschevins de ceste ville, et en ladicte assemblée esté remonstré par M^e Claude Rault, scindic, qu'il estoit de tout à propos et grandement nécessaire de depputter quelqu'un d'iceux, de cappacité, quallité et intégrité requise, pour aller en cour trouver le Roy et monseigneur le Duc de Luynes, gouverneur pour Sa Magesté en la province de Picardie, et en particulier de ceste place, citadelle et pays, pour leur remonstrer, et faire entendre, tant de la part du *general* que *particulier* de ceste dicte place, le besoing qu'elle a d'estre refectionnée, et havre, jettée et dusnes du Richeban d'estre aussy remises en estat. A quoy ledict sindic requeroit estre advisé et résolu, affin de s'acheminer par ceux qui seront depputtez, le plus tost que faire ce pourra, vers Sa Magesté et mondiet seigneur le Duc de Luynes. Obtempérant à laquelle réquisition et après avoir pris les voix des anciens maieurs, juges-consuls et eschevins, et, attendu qu'en telles depputtacions l'on doit nommer personnes de quallité plus émynante, affin de la rendre tant plus recommandable, tous ont trouvé bon de soumettre ceste charge à honorables hommes: Gabriel L'Altagnant, majeure, et Jaques

Hache, eschevin, l'ung de nos confrères. C'est pourquoy nous avons commis et depputtés, et par ces presentes, commeltons et depputtons lesdicts sieurs de Lattagnant et Hache, pour s'acheminer et rendre au plus tost vers sadicte Magesté et mondiet Sr. de Luynes, affin de procurer et obtenir, si faire ee peult, que ceste dicte ville soyt promptement refectionnée, et lesdictes jettee, baysre et dunes dudict Richeban remises en estat, et tout ce que de plus scaurons et adviserons devoir estre fait. De quoy, ils supplieront très humblement sadicte Magesté et ledict seigneur duc, s'assistant à cest effect de lettres de faveur de messieurs de Lazenay, lieutenant au gouvernement dudict Calais et pays et y commendant, en l'absence de mondiet seigneur le Duc de Luynes, et le mayeur qui seroit venu exprès de sa part prendre possession de ce sien gouvernement. Et se prendront les frais ès deniers qu'il conviendra, pour faire le voiage, de ceux à nous ordonnés par Sa Magesté pour l'octroy de la presente année, n'ayant ladicte ville d'autre moyen pour y survenir.

(Plumitif de la marine. — 1619 à 1621.)

AVRIL 1711.

Convocation pour l'élection des juge et consuls de la juridiction consulaire de la ville de Calais.

Dudit jour vendredy vingt-quatriesme avril mil sept cent onze ;

Par-devant nous Dominique Réal, Pierre Le Mahieu fils et Jean Hedde fils, juge et consuls des marchands, établis par le Roy en sa ville de Calais, etc.

Roulle pour l'appel des notables marchands pour l'élection d'un juge et deux consuls, pour le jour de Saint-Marcq de la présente année 1711.

Mons^r Jean-Baptiste Deldieq,
vis-échevins:

George Nicque.

Estienne Bridault.

Phillippes Thomire.

Jacques Du Ro.

Louis Cauvin.

Alexandre Pillet.

ANTIENS MAJEURS.

Antoine Rault.

Estienne Carrel.

ANTIEN VIS-MAJEUR.

Antoine Deriegson.

ANTIENS JUGES-CONSULS.

Jean Guillemain.

François Darras.

Jean Bouchel.

Pierre Le Mahieu père.

Jean Bettefort.

Pierre Bernad.

Guillaume Pigault.

Claude Darras.

Gaspard Molien.
François Tellier.
François Duflos.
Henry Quienot.
Guillaume Gre sy.
Jacques Porquet.
Pierre Réal.
Jean Hedde.

ANTIENS ESCHEVINS.

François Tribou.
Pierre-François Delaroche.
Pierre Ponthon.
Marcq Danjan.
Jean-Baptiste Plé.
Jean Mareschal.
Nicolas Fournier.
Nicolas Lointbier.
Nicolas Le Maire.
Gabriel Baudier père.
Philippe Everard.
François Ponthon.
Claude Rault.
Louis-Eyrard Mollien.
Philippe Delaplace.
Pierre Le Camus,
Jacques Parent.
Louis Bridault.
Godefroy Coquart.
Jacques Hays.

ANTIENS CONSULS.

Marcq Puchet.

Antoine Gaillette.
Jean Delattre.
Antoine Tellier.
Thomas Hache.
Louis Deschauffour.
Nicolas Joustel.

NOTABLES MARCHANDS.

Toussaint Boyaval.
Claude Duvois.
Pierre le Blanc.
Antoine Cauvin.
François Carrel.
Isacq Segart.
Paschal Lhodey.
Jacques Delaplace.
Martin Froment.
Jean Crespin.
Pierre Béhague.
Henry De Rheims.
Antoine Rault du Vivier.
Pierre Delaplace.
Marcq Morel.
Pierre Guillebert.
Jacob le Turcq.
Antoine Fuchet.
Nicolas-George Labat.
Philippe Pilain.
Jean Chevaux.
François Hedde.
Dominique Joustel.
Antoine Lecuvet.
François Foucque de la Barre.

Nous, Dominique Réal, Pierre Le Mahieu et Jean Hedde fils, juge et consuls des marchands, établis par le Roy en sa ville de Calais et Pays-Reconquis, mandons à Robert Carré, huissier en cette juridiction, d'avertir messieurs les vis-mayeur et eschevins en charge, messieurs les anciens majeurs et vis-majeur, juges-consuls, les anciens eschevins, consuls et notables marchands, dénommés au présent roolle, de comparoir par-devant nous demain samedy, feste de Saint Marcq, dans la salle de notre auditoire, pour, suivant l'edit de l'institution de cette juridiction, proceder à l'elce-

tion d'un juge et de deux consuls pour celle présente année mil sept cent onze. De ce faire, vous donnons pouvoir. Donné audit Calais, en la chambre du conseil, le vendredy vingt-quatrième avril mil sept cent onze, quatre heures de relevé.

Signé RÉAL, LE MAHIEU fils et J. LEDDE fils.

(Extrait du registre plumbitif de la justice consulaire, du 9 janvier 1711 au 15 novembre 1711, folios 56 et 57.)

MAI 1792.

Inscription du Cours Berthois.

Du onze mai mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an quatrième de la liberté;

Le conseil-général de la commune assemblé, pour se rendre à l'église paroissiale de cette ville et y assister avec les différens corps, tant civils que militaires, aux honneurs funèbres que les citoyens rendent à feu M. Berthois, directeur du génie à Lille. M. le maire a dit que, pendant le séjour de ce brave officier dans cette ville, en qualité de commandant du génie, il n'avait cessé de donner des marques de son désir d'y être utile; que les différens travaux qu'il avait fait exécuter; que ceux même dont il avait laissé les projets, et qui s'effectuaient maintenant, prouvaient évidemment combien son désir était sincère; que non content d'établir en cette ville la sûreté et la salubrité par des travaux utiles, il s'était occupé de procurer aux habitans un de ces agrémens dont ils étaient privés, en pratiquant, sur nos remparts, une promenade dont la fréquentation journalière prouve assez l'obligation que nous devons à son auteur; que ces différens services méritaient notre reconnaissance. La matière mise en délibération, l'assemblée désirant transmettre à la postérité le nom de ce brave et trop malheureux citoyen, et faire connaître à nos descendans combien il a su mériter de nous: ouy le procureur de la commune en ses délibérations, a arrêté que la partie basse du rempart de l'Est, formant aujourd'hui une promenade agréable, sera nommée *Cours Berthois*; qu'une inscription gravée sur un marbre, frappant la vue des citoyens, leur rappellera sans cesse le nom de l'illustre victime qui mérite nos justes regrets.

Fait en la maison commune, lesdits jour et an que cy-dessus.

TÉTUT, J^{es}. LEVEUX, DUMOLIN, CHAUSSY,
GUERLAIN-CHARTIER, BERNARD-LAGRAVE,
REISENTHÉL et GARREZ.

(Délibération de la municipalité et conseil-général de Calais, 1791 à 1792, folio 85 verso et folio 86, recto.)

L'éloge du colonel du génie P. de Berthois, né en Bretagne et massacré en avril 1792, fut prononcé publiquement ; il a été imprimé sous le titre de : *Éloge funèbre de M. Berthois, colonel du génie, prononcé à l'issue de l'obit que la Société des Amis de la Constitution fit célébrer à sa mémoire le 25 mai 1792, dans l'église paroissiale de St.-Étienne, à Lille (12 pages 8°)... A Lille, de l'imprimerie de C.-L. De Boubers. On y trouve ces mots : « Ingenieur excellent » dans toutes les parties de son art, celle des eaux était surtout et » éminemment la sienne. Les principaux monumens de sa science, » et de sa réputation en ce genre fixent à Calais les regards et la » juste admiration des voyageurs instruits.... Pénétrés de recon- » naissance pour ses services, et de respect pour ses lumières et » ses vertus, les citoyens du district de Calais rendirent un hommage » éclatant à son civisme épuré et à toute épreuve, en s'empressant » de le nommer électeur, et bientôt après, administrateur du » département..... le deuil et la consternation de tout Calais à la » nouvelle de sa mort.... » — Et l'orateur ajoute au bas de la page 11 une note ainsi conçue : « Voici ce que l'on m'a écrit dans une lettre » que je n'ai reçue de Calais qu'après le discours prononcé : — » Charitable envers les pauvres, sa table était ouverte aux infor- » tunés blessés dans les travaux de ses ateliers. Berthois avait » l'attention de leur faire passer des alimens pour les rétablir, avant » même de servir sa famille. » — J'ai cru ne devoir rien ajouter à » ce texte aussi touchant, aussi intéressant qu'il est simple et vrai. »*

La biographie nouvelle des contemporains s'exprime ainsi sur le compte de de Berthois, colonel du génie en 1792 : « Pendant la » guerre d'Autriche, il dirigeait les fortifications de la place de Lille. » Trop d'événemens funestes et difficiles à expliquer, avaient per- » suadé aux soldats que plusieurs de leurs chefs trahissaient la » France. L'attaque infructueuse de Mons, par Biron, les confirme » dans cette idée ; une défaite éprouvée entre Lille et Tournay, le » 29 avril, accroît leur ressentiment ; enfin, ils prétendent que le » colonel Berthois, qui ne dissimule pas son éloignement pour les » principes de la révolution, a été cause du mauvais succès d'une » affaire, en faisant entendre le cri de : *Sauve qui peut !* Ils courent » à sa maison, l'en arrachent et le suspendent à un réverbère ; » mais on l'avait soupçonné injustement. Le 9 juin, l'assemblée » législative rendit des honneurs à sa mémoire, et elle accorda à sa » veuve une pension de 1,500 francs. » Le général Th. Dillon, un cure (Saladin) et des chasseurs tyroliens périrent en même temps que de Berthois, injustement massacrés par des Français. (Voir *le Moniteur* du 2 mai 1792 ; voir aussi sur ce sanglant épisode, connu

sous le nom de *Pas de Basieux, les Archives du Nord et l'Histoire de Lille*, par V. Derode, tome 5, pages 82 et suivantes.

Le *Moniteur* du 12 mai contient ce qui suit :

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS, LE 7 MAI 1792.

« Les habitans de la ville de Calais ont appris avec indignation
» l'assassinat affreux commis en la personne de M. Berlbois, com-
» mandant le corps du genie à Lille. Cet officier, qui demeurait au
» milieu de nous dans l'origine de la révolution, nous a donné les
» preuves les plus certaines de son patriotisme ; il a été nommé l'un
» de nos electeurs et administrateur de notre département, et
» nous n'avons jamais douté de ses sentimens. Nous avons vu son
» départ avec douleur ; mais son zèle pour le service lui a fait
» abandonner ses amis. Au milieu de nous, il vivrait encore ; ses
» talens, son amour pour la patrie, reconnus, ont porté le général
» à l'appeler dans cette ville, qui est devenue son tombeau. Pleurez,
» patriotes français ! pleurez sur sa cendre ! Il est mort assassiné
» par ceux que ses talens allaient défendre. Sans doute l'Assemblée
» Nationale s'empressera de punir l'horrible attentat qui a privé
» la constitution d'un de ses plus ardens défenseurs, et la patrie
» d'un officier distingué. Puissent tous les Français, touchés comme
» nous de son triste sort, partager le sentiment qu'il nous inspire,
» et porter à sa famille infortunée l'expression du vif regret dont
» nous sommes pénétrés.

» Signe : L. MICHAUD, président, WOILLEZ l'ainé,
» L. DOREZ, F. SAGOT, secrétaire de la
» Société des Amis de la Constitution
» de Calais. »

JUIN 1790.

Fédération entre la garde nationale et la troupe de ligne et réception, hors de la ville, des députations de gardes nationales.

Dudit jour douze juin mil sept cent quatre-vingt-dix, en la même assemblée du conseil municipal, M. Benard, commandant de la garde nationale de cette ville, est entré dans ladite assemblée et a dit qu'étant averti que demain treize de ce mois, la députation de Calais à la fédération de Lille (Voir *Histoire de Lille*, par V^{er} Derode, tome 5, pages 58 et suivantes) devoit revenir dans cette ville, accom-

pagnée de plusieurs députations des villes voisines, notamment de celles de Boulogne, Saint-Omer, Ardres et Audruick, et même d'un détachement du régiment de Bourbon-Dragons, en garnison à Ardres, ladite garde nationale avait arrêté qu'elle irait en grand détachement, jusqu'au pont à Quatre-Branches, au-devant de ses frères et compagnons d'armes, pour satisfaire à son désir impatient de leur en prodiguer le témoignage de sa tendre et fraternelle affection; que pour offrir l'image d'un accord parfait, ladite garde nationale avait invité par representans le régiment de Royal-Auvergne et le détachement de Conty, en garnison dans cette ville, ainsi que tous les chefs de corps, à se joindre à elle pour cette entrevue intéressante; mais que, pour serrer encore d'une manière plus solennelle les nœuds qui doivent à jamais lier tous les Français, elle avait arrêté, sous le bon plaisir du corps municipal, que le lundi quatorze de ce mois, il serait procédé, à onze heures du matin, sur la principale place de cette ville, à une confédération solennelle, en présence dudit corps municipal, entre ladite garde nationale de cette ville, les députations de Saint-Omer, Boulogne, Ardres et Audruick, la garde nationale de Saint Pierre, le régiment de Royal-Auvergne, le détachement du régiment de Conty, le détachement du régiment de Bourbon et tous les chefs de corps, qui, à cet effet, seroient invités pour lesdits jour et heure; qu'en conséquence, il supplioit le corps municipal d'autoriser ladite confédération. Sur quoi, ouï le procureur de la commune, l'assemblée, en approuvant le zèle que manifeste en cette circonstance le corps de la garde nationale de cette ville et ne voyant, dans le projet de fédération qu'elle a formé, que l'expression d'un sentiment rempli de patriotisme, dont il doit résulter l'effet le plus heureux, a unanimement agréé qu'il soit, lundi prochain quatorze de ce mois, onze heures du matin, procédé à une confédération solennelle entre les differens corps de gardes nationales et de troupes de ligne cy-dessus mentionnés, qui, à cet effet, seront invités à se trouver en armes, lesdits jour et heure, sur la principale place de cette ville; que les chefs de corps seront pareillement invités à participer à ladite confédération, qui aura lieu en présence du conseil général de la commune, lequel sera convoqué à cet effet.

CARPENTIER, JOUSTEL, GADDFLÉ, J. LEVÉUX,
BIGOURD, PIGAULT DE BEYMONT, F. FAYOLLE.

Aujourd'hui treize juin mil sept cent quatre-vingt-dix, à quatre heures de relevée, le corps municipal, assemblé en l'hôtel com-

mun, la cloche ayant averti que les différens corps des députés désignés au procès-verbal de délibération du jour d'hier étoient sur le point d'entrer en ville, accompagnés de la garde nationale de Calais, de celle de Saint-Pierre, du régiment de Royal-Auvergne et du détachement de Conty, qui étoient allés à leur rencontre, ledit corps municipal a arrêté qu'il se transporterait à l'instant, revêtu de ses écharpes, en-dehors des portes de cette ville, pour y recevoir lesdites députations; où étant parvenu, le corps municipal s'est avancé vers lesdites députations, dont les chefs ayant mis pied à terre et s'étant approchés, M. le maire a dit :

« Messieurs ,

« Vous venez de remplir ce devoir cher à tous les Français ;
» vous avez juré en présence de l'éternel le maintien de la Consti-
» tution, l'obéissance à la loi, l'amour pour le meilleur des rois.
» Puisse le pacte fédératif que vous avez consenti en nos noms ,
» montrer à l'univers étonné ce que peuvent des Français pour
» recouvrer des droits usurpés ! puisse cet engagement sacré, que
» nous ratifions aujourd'hui, effrayer et confondre les ennemis de
» la révolution. Le despotisme est enfin abattu, et grâce aux
» augustes représentans de la nation, nous redevenons ce que
» nous n'aurions jamais dû cesser d'être : des hommes libres, des
» Français. Ne nous dissimulons pas, messieurs, qu'il a fallu
» pourtant un concours de circonstances pour obtenir ce bienfait ;
» il était subordonné à l'amour de la patrie, à l'amour de l'ordre,
» et surtout à la confiance que le meilleur des rois a mise dans
» les dignes représentans d'une grande nation, et les soldats
» citoyens et les gardes nationales de tout l'empire ont combattu
» de zèle pour en donner le premier exemple. C'est pour exprimer
» le sentiment d'admiration et d'adhésion, dont le peuple que nous
» représentons est pénétré, que nous venons à votre rencontre
» vous donner l'assurance de notre attachement fraternel. »

Ensuite le cortège, précédé du corps municipal, est entré en ville au son du tambour et de la musique militaire, au bruit du canon, tant de la ville que de la citadelle; enfin aux acclamations de tous les citoyens assemblés pour voir un spectacle aussi nouveau qu'attendrissant.

CARPENTIER, JOUSTEL, GADDEBLÉ, BIGOURD,
J. LEVLUX, PIGAULT DE BEYMONT, F. FAYOLLE.

*(Délibération de la municipalité de Calais, du 11 février 1790
au 19 février 1791.)*

JUILLET 1720.

Remontrance pour le sieur Bridault fils, échevin en charge de la ville de Calais.

Du quatorzième jour de juillet mil sept cent vingt-neuf ,
Par-devant messieurs les mayeur et echevins.

Cejourd'huy l'audiance tenante, le sieur Éstienne Bridault, échevin en charge, notre confrère et négociant, aurait dit à l'assemblée que mardy dernier, cinq de ce mois, s'estant trouvé sur le port de cette ville vers les quatre heures de relevée, en compagnie de quelques marchands, il y auroit été joint par François Éloy, bourgeois et maître de navire de ce port, lequel s'estant voulu mêler de ce qui ne le regardoit pas, luy, Bridault, luy auroit fait connaitre qu'il devoit s'en abstenir. Mais au lieu d'y avoir égard, soit par bienséance, ou par une honnête defERENCE deu à la charge que luy, Bridault, a l'honneur de posséder, ledit Éloy se seroit avec emportement échapé contre lui dans des termes les plus outrés et très-irrespectueux, même avec tant de vivacité, que luy, Bridault, reconnoissant dans cette violence son caractère autant offensé que celui du corps auquel il est uni, il se seroit veu contraint, pour mettre ledit Eloy dans son devoir, de faire quelques mouvemens vers le corps-de-garde de la marine étably sur le port, pour en avoir main forte, et, en vertu de l'article second des usances de cette ville, user de coërtion envers ledit bourgeois et manant. Mais, n'ayant pas été assiste en temps par les soldats dudit corps-de garde, quy ne reçoit ses ordres que du commandant de la marine, il se seroit à cet effet pourvu vers luy, lequel, en attendant qu'il eut été rendu justice, suivant ladite usance, où et par quy appartient, sur les insultes et manque de respect exercés par le d^t Éloy, auroit bien voulu le faire retenir pendant une heure au d^t corps-de-garde; quoyque cette légère correction sembleroit avoir dû contenir ledit Éloy, mais, persévérant dans son indocilité pour ses superieurs, il se seroit avisé de prendre la voie d'une assignation contre luy, Bridault, au siège de l'amirauté de cette ville, aux fins de réparation, d'amende et de domage et intérêt, [où ayant comparu par le respect qu'il doit à la justice, il a représenté qu'il regardoit les insultes dudit Éloy plustôt faites au caractère qu'à sa personne, et que pour donner la force à l'autorité, il s'étoit veu obligé de la requérir au sieur commandant de la marine. Cependant il auroit été rendu sentence audit siege de l'amirauté, le sept, laquelle l'a condamné en dix livres d'amende, et pareille somme de dix livres de domages et intérêt

envers la partie, et comme la conduite dudit Eloy n'a pour principe qu'un défaut de subordination qui interesse également le corps de la magistrature, et que l'effet de cette sentence, sy elle subsiste, tend à anéantir les privilèges accordés aux mayeur et échevins, sur les bourgeois et manans, il a cru, pour le maintien d'iceux, en devoir informer l'assemblée, à ce que, pour l'honneur du corps, elle voulut y aviser.

Sur quoy, après avoir entre nous délibéré, nous estimons qu'il est à propos de porter toutes nos attentions à conserver les privilèges accordés aux mayeur et echevins sur les bourgeois et manans; que la conduite que ledit Eloy a tenue envers ledit sieur Bridault étoit dans un cas de coërtion, pourquoy, eu nous joignant audit sieur Bridault, ordonnons que ledit Eloy sera mandé en la maison de ville, et cependant sommes d'avis qu'à la requête dudit sieur Bridault, les mayeur, échevins et procureur-sindic joint, il sera pourveu par appel contre ladite sentence, à ces fins commission obtenue pour intimier ledit Eloy où il appartiendra.

Signé : FOURNIER, *mayeur*; GUILLEMIN, *vice-mayeur*;
DELDICQ et CARPENTIER, *échevins*; DANJAN,
procureur-sindic.

(Plumitif de la mairie. — 1729 à 1747.)

AOUT 1791.

Insurrection relative au sieur Fialdès.

L'an mil sept cent quatre-vingt-onze et le seize août, sept heures du matin, nous, maire et officiers municipaux, aiant été informés qu'il se formoit un attroupement au bout de la rue Notre-Dame, dans l'endroit dite place Dauphine et devant la maison du sieur Fialdès-Laforge, prêtre non conformiste, nous y sommes transportés, et aiant trouvé une assez grande quantité d'hommes et de femmes assemblés, nous leur avons demandé le sujet de leur rassemblement. A quoi, les sieurs Morel fils, garçon perruquier, Perrin fils, forgeron, et autres, nous répondirent que le susdit sieur Laforge se permettoit souvent des propos sur la Constitution, et que tous ces propos ne servoient qu'à causer des troubles et des disputes, surtout avec les personnes qui entendoient de préférence à toute autre la messe qu'il disoit à certaine heure, et qui par là paraissoient ne pas du tout approuver la Constitution. Nous avons cru alors devoir leur observer que ledit sieur Fialdès-Laforge avoit le droit de dire la messe dans l'église paroissiale de cette ville, et que toutes personnes avoient également le droit de l'entendre; que

les opinions religieuses étant libres, nul ne pouvoit être inquiété pour celles qu'il paraissoit avoir adoptées. Qu'en conséquence, nous les engagions à se retirer paisiblement chacun chez eux et à cesser tout bruit pour ne pas nous obliger à employer la force, et sur leur promesse d'obéir et voyant déjà le nombre considérablement diminué, nous nous sommes rejoints. Peu de temps après, informés que le bruit recommençoit, que l'attroupement étoit devenu plus considérable, que plusieurs personnes s'étoient permises d'aller à l'église et de tirer le sieur Fialdès Laforge de la sacristie où il étoit, pour le reconduire chez lui; que cette conduite avoit été accompagnée de menaces et de quelques coups qu'il avoit essayés; qu'il auroit été exposé à éprouver de plus mauvais traitemens sans le secours du sieur Bache, maître tailleur en cette ville, qui l'avoit garanti et qui l'avoit reconduit chez lui, nous nous sommes de nouveau transportés au susdit endroit, et avons effectivement trouvé le nombre du monde très-grossi et une grande partie entrée dans la chambre basse de la maison dudit sieur Fialdès-Laforge, qui pour lors étoit réfugié dans la chambre au dessus. A notre entrée dans ladite maison, nous avons été témoins d'une dispute assez vive entre la belle-mère dudit sieur Laforge et quelques citoyens qui prétendoient avoir été frappés par ladite femme, et qui, pour preuve, nous firent voir leurs cheveux en désordre, demandant tous d'un commun accord que le sieur Fialdès-Laforge quittât la ville et se réfugiât dans un autre endroit, vu que tant qu'il resteroit en ville, les propos qu'il ne cessoit de tenir feroient sans cesse renaître des divisions, ajoutant que le père dudit sieur Laforge avoit la veille refusé d'assister à l'enterrement d'un de ses petits-fils, parce que les fonctions de l'enterrement étoient remplies par des prêtres amis de la Constitution. Considérant que cette animosité du peuple contre ledit sieur Laforge n'étoit pas l'effet du moment, qu'elle duroit depuis très-long-temps, et avoit été occasionnée par tous les propos qu'il avoit tenu et dont il nous avoit été fait plusieurs rapports dans différentes circonstances, rapports certifiés par des personnes dignes de foi; considérant en outre que ce n'étoit pas le moment de faire usage de la force publique, ni du détachement du 18^{me} régiment qui se trouvoit alors avec nous, sous le commandement de M. Tourville, colonel dudit régiment, nous avons cru devoir conseiller audit sieur Fialdès-Laforge de quitter la ville, en lui représentant que malgré toute notre bonne volonté à le protéger, il seroit toujours en but à l'animosité du peuple, et que tôt ou tard, il éprouveroit quelque catastrophe malheureuse, parce qu'il n'étoit pas possible de lui fournir une garde perpétuelle. Ledit sieur Fialdès-Laforge

s'étant rendu à nos raisons, nous assurâmes alors le peuple que le dessein dudit sieur Laforge étoit de quitter la ville; sur quoi, le peuple satisfait de notre promesse se retira petit à petit, et l'attroupe-ment se dissipa.

Fait en l'hôtel commun, lesdits jour et an que dessus.

¹ GADDEBLE, J^{es} LEVEUX, JEHANNOT fils,
Gas. PIGAULT, CHAUSSEY.

(Registre aux délibérations de la municipalité et du conseil-général de Calais, du 22 février 1791 au 8 juin 1792)

SEPTEMBRE 1792.

Délibération touchant l'élection d'un Député à la Convention Nationale, la suppression des Emblèmes de la Féodalité et le don patriotique d'un Fusil de munition.

L'an mil sept cent quatre-vingt-douze, 4^e de la liberté, premier de l'égalité, et le six septembre, le conseil général de la commune, assemblé en surveillance permanente à dix heures du matin, dans le lieu ordinaire de ses séances, présens: MM. Tetut, Achille Audibert, Garrez, Dumolin, Bénard-La Grave, Et. Guerlain-Charlier, officiers municipaux, Andry, Woillez-Poutière, Sailly, Hedde, Joustel, Puchet, Bredville, Bellencontre, Carelu, Pillef-Delvaux, Auber-Moison, Delameilleraye l'aîné, Guerlain-Mallet, Dorez, Dupont de Lens et Ch^{es} Leveux, M. le président de l'assemblée électorale, convoquée en cette ville à l'effet d'élire les députés du département à la Convention Nationale, après avoir annoncé au conseil général l'élection faite ce jour d'un député, a requis de la faire annoncer à la commune par trois coups de canon. Or M. Guerlain-Charlier, faisant les fonctions de procureur de la commune, en son absence, le conseil-général a fait inviter M. le commandant militaire et ceux de la garde nationale de la ville de se prêter à l'intention de l'assemblée, manifestée par son président. En conséquence, les trois coups de canon ont été tirés à midy; à trois heures de relevée, MM. Manier, Le Nêru et Darthé sont entrés au conseil, députés par cette même assemblée, ont déposé sur le bureau une lettre du président de ladite assemblée et copie du procès-verbal d'une séance tenue ce jour contenant l'arrêté suivant :

« L'assemblée désigne MM. Manier, le Nêru et Darthé de se rendre » à la municipalité, de la presser de hâter l'exécution de la loi du » quatorze août mil sept cent quatre-vingt-douze, et de faire sup- » primer les symboles de féodalité existant sur les édifices publics et » autres, de manière qu'il n'en reste plus aucune trace; elle charge » les commissaires sus-nommés d'y coopérer. »

Le président de l'assemblée a répondu à MM. les commissaires que la loi du quatorze août ne lui étant pas parvenue officiellement, malgré le désir de s'y conformer le conseil-général n'avait pas cru devoir en devancer l'exécution. En conséquence, l'assemblée délibérant sur l'arrête ci dessus, ouï M. Guerlain-Chartier, procureur de la commune, a arrêté de nommer MM. Bénard-La Grave et Dumolin, officiers municipaux, conjointement avec MM. les commissaires sus-nommés, pour faire l'inspection desdites armoiries tant sur les édifices publics du dedans que les enceintes et portes de la ville, et généralement de toutes les maisons particulières. De retour, MM. les commissaires ont désigné les édifices publics et autres qui étaient surchargés de ces marques de féodalité contraires à la loi. Après avoir fait injonctions aux particuliers de les supprimer de leurs bâtimens, ils ont remis l'état de toutes les armoiries subsistantes sur les édifices publics. En conséquence, ouï mondit sieur Guerlain-Chartier, le conseil a arrêté de requérir MM. De Borne, commandant du génie, Seroux, commandant d'artillerie, de faire enlever conformément à la loi toutes espèces d'armoiries capables de rappeler la féodalité sur les édifices confiés à leurs administrations.

En la même assemblée, s'est présenté M. François Racine, visiteur à la douane nationale de Calais, qui a offert et déposé de suite un fusil de munition en très-bon état pour en armer le premier volontaire qui partira de cette ville. L'assemblée, pénétrée de son patriotisme et de l'exemple qu'il donne à ses concitoyens, lui en a témoigné sa reconnaissance et l'a assuré que son désir serait effectué. M. Tétut, président l'assemblée et après l'avoir consultée et reconnu que l'ordre et le repos publics avaient régné toute la journée dans la ville, a levé la séance à sept heures du soir, et indiqué la suivante à demain dix heures du matin.

En la maison commune, lesdits jour et an que dessus.

DUMOLIN, TÉTUT, BÉNARD LA GRAVE, CARFLL,
NORBERT FRANÇOIS, GUERLAIN-CHARTIER. GAR-
REZ, F. ANDRY, Ch. LEVIUX, SAILLY, CHAUSSY,
BELLENGONTRE, DUPONT DE LENS, BREDVILLE,
AUBERT-MOISON, DE LANCEILLERAYE l'ainé,
PUCHET, GUERLAIN-MALLET, J.-A. HEDDE,
LOUIS DOREZ, WOILLEZ-POUTTÈRE, PILLET,
DELVAUX, Achille AUDIBERT.

(*Tire du registre aux délibérations de la municipalité et conseil-général de la ville de Calais, du 9 juin 1792 au 21 novembre 1792*)

OCTOBRE 1727.

*Délibération pour le pavillon de la Dédicace de l'Église
Notre-Dame de Calais.*

Du vingt-trois octobre mil sept cent vingt-sept.

Par devant messieurs les mayeur et échevins, sur ce qui nous a este représenté par plusieurs anciens mayeurs de cette ville et marguillers de la seule paroisse de l'église Notre-Dame dudit lieu, qu'ils ont été fort surpris de ce qu'on a négligé d'arborer un pavillon à la tour du clocher de ladite église samedi dernier, pour annoncer la feste solennelle de la dédicace de ladite église, quy se fait tous les ans le troisième dimanche du mois d'octobre, ce pavillon faisant connoître au peuple ladite feste particulière quy n'est point marquée dans un calendrier, ce quy nous a obligé de mander Imbert, principal serviteur de ladite église, quy nous a raporté que le sieur Estienne Bridault père, à present marguiller de ladite église, n'a pas voulu donner ledit pavillon, prétendant être une dépense inutile : sur quoi, où le procureur-sindic de l'hostel commun de cette ville, quy a soustenu qu'un pareil usage ne doit point être suprime sans une assemblée des anciens mayeurs et marguillers, que celui quy est en charge ne peut supprimer de son propre mouvement, et conclud à ce que ledit pavillon soit incessamment arboré à la tour dudit clocher, pour y restér pendant l'octave, ainsy qu'il est accoutumé et universellement observé dans toutes les églises. Nous, ayant égard à ladite réquisition et conclusion cy-dessus, ordonnons au dit Imbert d'arborer et poser ledit pavillon à la tour du clocher de ladite paroisse, pour y rester pendant l'octave, ainsy qu'il est accoutumé, et enjoint aux marguillers quy succéderont audit sieur Bridault de continuer cet usage, à moins qu'il n'en soit autrement ordonné par une délibération en forme; et à l'égard de la despense dudit pavillon, de la contenance de quatre aunes de toille, à trente-cinq sols l'aune, elle sera payée à la demoiselle Canaret, lingère, quy fournira ladite toille, à quoy avec le coût des présentes ledit sieur Bridault contraint, etc., et moiennant ces présentes et quittance, sera allouée dans la dépense de son compte; ce quy sera executé par provision et sans appel, s'agissant d'usage concernant le service divin.

Signé FOURNIER, mayeur.

(Plumitif de la mairie. — 1717 à 1729)

NOVEMBRE 1790.

Lettres de citoyen à M. Gossin (1).

Aujourd'hui vingt-sept novembre mil sept cent quatre-vingt-dix, trois heures de relevée, les membres, composant le conseil général de la commune, assemblés en la grande salle de l'hôtel commun, presens : Messieurs Joustel, Leveux, Gaddeblé, Jehannot fils, Chaussy, Tellier, Télet l'ainé, officiers municipaux ; Messieurs Darlot, Benard, Blanquart, Andry, Saily, Garrez, Woillez-Poutière, Puchet, Laurent Isaac, Hedde-Joustel, Bredville, Norbert François, notables. La dite assemblée, considérant que si les établissemens qu'elle a sollicités de l'Assemblée Nationale et qui ont été accordés étaient pour ce pays et par sa nature d'une nécessité absolue, ils ont néanmoins éprouvé des difficultés et des oppositions auxquelles on n'avait pas lieu de s'attendre, qu'on auroit même eu peine à les vaincre si l'on n'avait été aidé des lumières supérieures de messieurs du comité de constitution, et en particulier de celles de monsieur Gossin, rapporteur de la division du royaume, dont le zèle infatigable pour le bien public et pour la constitution ne cesse de se manifester dans toutes les parties de ses travaux ; et le conseil général, désirant lui offrir un témoignage de sa gratitude, de celle des citoyens de cette ville et des propriétaires et habitans des campagnes, qui lui seront redevables de leur bien être et de la prospérité qu'on a lieu d'attendre d'une administration dans le sein de ce pays, et à portée de pourvoir à ses besoins, notamment à la manutention de ses eaux, ainsi que d'un tribunal placé à côté des justiciables, et du plus grand intérêt dans une place de guerre, de passage, et au point de reculement des barrières, a, d'une voix et consentement unanime, par acclamation, *acte* que monsieur Gossin seroit inscrit au nombre des citoyens de cette ville, qu'il seroit prié d'en accepter et prendre la qualité et que les lettres en seraient expédiées et adressées à messieurs Desan-

(1) P.-F. Gossin, lieutenant-général du bailliage de Bar, député aux Etats-généraux, fut chargé du rapport sur la division départementale du royaume et prit part à toutes les discussions ultérieures qui ont concerné cette division. Procureur-général-syndic de la Meuse, cet ex-constituant fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, le 4 thermidor an 2 (22 juillet 1794), cinq jours avant la chute de Robespierre.

dronins, Bucaille et Blanquart, députés du ci-devant Bailliage de cette ville à l'Assemblée Nationale, pour les lui présenter, leur donnant à cet effet un mandai spécial, et les priant en outre d'être auprès de M. Gossin les interprètes des sentiments du conseil général et de ceux de toute la commune.

Fait et arrêté en l'hôtel commun, les dits jour et au que dessus.

SUIVENT LES SIGNATURES.

(Extrait du registre des délibérations de la municipalité de Calais. — 1790 à 1791.)

DÉCEMBRE 1625.

Ordonnance pour les droits à percevoir sur les navires dans le port de Calais(1).

Le Roy ayant considéré et fait voir en son conseil les requêtes et remontrances qui lui ont été faites et présentées par les mayeur et chevins de la ville de Calais sur tous les articles ci-après déclarés, Sa Majeste a fait faire le présent règlement, lequel elle veut et entend être à l'avenir soigneusement garde et observé tant par le gouverneur, officiers de justice, maire et echevins, sergent major et autres officiers de la ditte ville et de la garnison, et tous autres qu'il appartiendra.

Sa Majesté veut que tous marchands françois ou étrangers trafiquant à Calais puissent prendre au port telle place et rang pour leurs vaisseaux que bon leur semblera, lors de leur arrivée, sans qu'à l'avenir il leur soit donne aucun rang ny lestage par les gouverneur, sergent-major, mayeur et échevins de la ditte ville, ny exiger sur eux aucun droit pour quelque cause et occasion que ce soit, à peine de concussion, voulant Sa Majesté décharger les dits marchands pour bonifier et faciliter le commerce de la ditte ville.

Seront pareillement les dits marchands déchargés du droit de pontage qu'ils soulaient payer pour la decharge de leurs marchandise, à cause du pont et pontage que le sergent-major ou autres

(1) Le commerce de cette ville augmentant de plus en plus, le roi rendit cette ordonnance pour réprimer la licence militaire, qui cherchait à le troubler et qui l'arrêtait dans son développement.

(Note de Pigault de Lépinoy.)

leur fournissoient, auxquels et à tous autres Sa Majesté fait défense expresse de lever ou recevoir à l'avenir le dit droit, à peine de punition, laissant à la liberté des marchands de les prendre et fournir eux-mêmes; et pour le regard des armes, qui se trouveront dans les vaisseaux, seront portées, en présence du sergent-major, dans un magasin qui sera fourni par la ville, et rapportées sans aucun frais, laissant à la liberté des marchands et maîtres de navires de les faire porter et rapporter par les matelots ou autres personnes que bon leur semblera.

Sera libre aux marchands de choisir tel batelier qui leur fera meilleure condition, sans aucun rang; et s'il survient difficulté pour la voiture, il y sera pourveu par les mayeurs et echevins, et nul n'aura bateau que ceux qui seront bateliers, qui les auront à eux appartenans, qui les conduiront eux-mêmes ou leurs serviteurs; et ne pourra chacun batelier avoir plus d'un bateau; et sera pour la voiture suivi le réglemeut de 1609, et non autre.

Le gouverneur nommera et fournira un chirurgien à ses dépens et frais, lequel sera tenu de visiter les vaisseaux gratuitement, sans qu'ils puissent prendre ny exiger des maîtres de navires et marchands aucun droit, à peine de concussion; lequel chirurgien sera tenu faire son rapport au gouverneur, et ensuite aux maire et echevins.

Sera pris à l'entrée des portes un fagot de chacun cent; une buche ou glau de la charge de gros bois pour le corps-de-garde des soldats seulement. Pour le regard du vin, qui arrive par les vaisseaux tant grands que petits, en sera donne aux capitaines des portes deux pots, au Risbauc deux, et aux soldats du corps-de-garde deux autres; ce sont six en tout et non plus, à peine de concussion. Et pour le regard du sel, charbon, planches et autres droits pretendus, en seront les marchands entièrement déchargés; et pour recevoir ledit droit de vin, Sa Majesté fait très-expresse deffense aux soldats et autres d'entrer dans les dits vaisseaux, à peine de punition corporelle.

Pendant le temps de la harenguaison sera pris seulement trois mannes de harengs par celuy qui sera commis par le gouverneur, lequel commis sera tenu entretenir les feux et balises, ainsy qu'ils doivent être et ont été de tout temps; et en ce faisant les dits marchands, pêcheurs et autres seront déchargés des autres mannes de harengs qui se souloient lever, de plus comme aussi des dix sols et cinq sols des vaisseaux tant grands que petits, et de toutes autres levées de deniers qui se faisoient sur les vaisseaux pour l'entretenement des feux.

Tous autres marchands forains étrangers ou autres qui viendront trafiquer à Calais par terre, pourront partir de la dite ville, ayant fait leurs affaires, sans être obligé de prendre aucun passeport ni congé; pourveu qu'il ait été fait rapport de leur arrivée au gouverneur, réservé pour ce qui est des vaisseaux, lesquels ne pourront sortir du port sans congé ou passeport, qui leur sera délivré gratuitement et promptement, à peine de concussion, à la charge aussi que l'ordonnance du gouverneur, pour ceux qui entreront dans la ville, sera exactement observée par les hôteliers et cabaretiers.

Le gouverneur pourra, en cas de nécessité, faire arrêter toutes personnes qu'il jugera importer au service du Roy et sûreté de la place, et les fera mettre aux prisons royales, laissant la connaissance et jugement des procès des dites personnes à ceux à qui il appartient, suivant les ordonnances.

Nulles corvées ne pourront être faites que par commission de Sa Majesté, sans qu'elles puissent être commuées en argent, denrees, ou autres telles espèces; et seront les dites commissions exécutées par l'ordre du gouverneur, officiers de Sa Majesté, mayeur et échevins de la dite ville, sans aucun frais, à peine de concussion; et afin que personne n'en prelude cause d'ignorance, Sa Majeste veut que le présent réglemeut soit enregistré, publié à son de trompe et affiché aux portes et lieux accoutumés.

Fait par le Roy étant en son conseil, à Paris, le 9 décembre 1625. Ainsi signé en l'original: LOUIS, et plus bas: POTIER.

(Extrait du manuscrit de Pigault de Lépinoy, tome 5, folio 155. à 157. — année 1625.)

HYGIÈNE DU CALAISIS.

Considérations topographiques et Préceptes généraux.

§ Ier. — TOPOGRAPHIE.

Au moment où l'ouverture d'une voie ferrée vient de doter Calais de destinées nouvelles, il nous semble utile de résumer ici ses conditions climatiques et les préceptes qui en découlent, moins dans l'intérêt des habitans, auxquels l'expérience et la tradition fournissent d'excellentes règles de conduite, que pour guider ceux qui seront appe-

lés à se fixer pour un temps plus ou moins long dans nos murs, soit par goût, soit par raison de santé, soit enfin pour obéir aux exigences de la vie du plus grand nombre des fonctionnaires, qui veut que l'on plante sa tente aujourd'hui vers le sud, demain vers le nord; puis au couchant, pour aller visiter l'orient quelques semaines après.

Une longue suite d'observations météorologiques publiées par la Société d'Agriculture, dans ses Mémoires, est un précieux document que chacun peut consulter avec fruit; mais l'aridité des chiffres étonne, effraie, repousse même trop souvent les meilleurs esprits, et le plus grand nombre des lecteurs préfère un résultat formulé en quelques lignes, à l'imposante régularité des nombreuses colonnes du calcul le plus savant, aux données numériques les plus minutieuses.

De l'Atmosphère.— Calais touche à ces rudes contrées du nord d'où sortirent les peuplades innombrables qui, tout incultes qu'elles étaient, portaient enfermé dans leur robuste poitrine le secret de la conquête du monde, et qui gardent encore celui de l'avenir; car c'est vers les régions qui commencent ici près, en marchant vers le pôle, que semble s'être conservé dans sa plus grande énergie de production le mouvement vital; c'est là qu'il a constitué des réservoirs inépuisables qui ont toujours suffi à combler le vide que la mollesse, les passions, la civilisation hâtée par un soleil de feu, produisaient dans les régions voisines des tropiques.

Comme dans le nord, l'air du Calais est le plus souvent dense, sec, frais, riche en matériaux pour la respiration. À ces conditions, propres aux climats déjà froids, l'atmosphère de Calais en ajoute d'autres qui lui viennent de sa position. En effet, les parcelles de l'océan, que le vent emporte au loin sur les plages et parfois bien au-delà, mêlées à l'air, stimulent puissamment les organes de la respiration et ceux de la digestion. L'absorption pulmonaire et celle qui se fait à la surface de la peau sont les voies par lesquelles ces molécules d'eau de mer qui se déposent en rosée impalpable à la surface de nos tissus pénètrent dans l'organisme. Jamais elle ne sont plus abondantes que lorsque les flots sont agités; le brisement des lames sur les grèves en favorise la formation.

Ce qui distingue surtout l'atmosphère des côtes maritimes du nord de celle des côtes des pays chauds, c'est justement la présence dans l'air qui baigne les premières de nombreuses parcelles salines, que l'on trouve en moins grande quantité dans des conditions identiques, mais sous un ciel

plus ardent. Cependant, sur les côtes équatoriales, l'air est chargé de la plus grande somme de vapeur; mais l'eau que la chaleur enlève aux mers, en activant l'évaporation à leur surface, n'est, à proprement parler, que de l'eau distillée, tandis que celle que les vents emportent par suite d'une action mécanique possède toutes les qualités du réservoir qui les a fournies.

Les vents les plus ordinaires du Calaisis suivent l'axe du détroit qui nous sépare de l'Angleterre, et les mêmes masses d'air semblent être portées, pendant des temps à peu près égaux, d'occident en orient, pour revenir d'orient en occident.

Le vent d'ouest, qui nous arrive après avoir traversé la Manche et l'Océan, est, comme on doit le prévoir, le plus souvent chargé d'humidité que le moindre refroidissement condense en pluies abondantes. Aussi, si l'on en excepte quelques folles bouffées qui peuvent venir de ce côté pendant les mois d'été, il est rare qu'il souffle plus de quelques heures sans couvrir le ciel de nuages, plus d'une journée sans avoir donné de la pluie.

Le vent d'ouest est froid, par sa violence et par son humidité, plus que par la température de l'air qu'il déplace; sous son influence, le thermomètre ne descend jamais très-bas.

Le vent d'est nous vient de l'Allemagne et ne nous arrive par conséquent qu'après avoir traversé des régions qui, plus roides que la nôtre, l'ont dépouillé de son humidité. Aussi, dès que chez nous il rencontre un milieu moins froid il acquiert la propriété de dissoudre une quantité d'eau plus grande que celle qu'il contient encore, mais qui est insaisissable pour nos organes. Alors bien loin de laisser déposer ces vapeurs, capables de masquer en quelques heures l'éclat du soleil, il est sec, incisif, provoque l'évaporation et nous semble piquant et froid, surtout à cause de la vaporisation active qu'il détermine à la surface de nos vêtements, ainsi que sur la peau.

Malgré ce que nous venons de dire de l'état hygrométrique de notre atmosphère par le vent d'est, il arrive parfois, au printemps et vers la fin de l'automne, que les pluies continuent encore pendant vingt-quatre ou trente heures, après que ce vent s'est établi d'une manière bien prononcée; mais les pluies de ces derniers momens, que l'on pourrait appeler, avec juste raison, pluies *de retour*, sont formées par la condensation plus tardive de nuages, qui, poussés avec force à l'est par le vent opposé, à cause de leur masse et de la longue durée du vent qui les avait amenés, était encore restés à l'état de vapeur.

Il est facile de comprendre cet effet comme résultat de la persistance d'un vent quelconque. Si le vent, en pénétrant dans des espaces plus froids, se dépouille de son humidité, en même temps il élève la température de l'air auquel il vient se mêler. S'il continue de souffler, bientôt cette température est égale à la sienne, de telle façon que l'effet premier de précipitation n'a plus lieu, puisque la transition du chaud au froid n'existe plus; tandis que les masses d'air qui ont été plus loin prendre de leur température peuvent produire, à leur retour, de nouvelles condensations.

Le vent du nord, fréquent pendant certaines années, souffle cependant plus rarement que les précédens. Quoiqu'il ait traversé le Pas-de-Calais, il peut être considéré comme un vent de terre, à cause de la faible étendue du détroit qui nous sépare de la Grande-Bretagne. Ce vent a beaucoup des propriétés des vents d'est; il nous donne ordinairement un ciel serein, remarquable par l'intensité de son azur. En hiver, sans doute, à cause de sa moins grande sécheresse, il semble moins pénétrant que celui que nous lui comparons.

Le vent de sud souffle aussi plus rarement que les vents d'est et d'ouest, plus rarement encore que le vent de nord. Il ne se maintient pas toujours avec assez de persévérance pour que l'on constate d'une façon toujours palpable ses effets ordinaires dans les autres climats. Sous son influence, l'atmosphère devient lourde et rare, semble pesante. Comme il a traversé des terres qui ne le chargent que médiocrement d'humidité, il semble apte à dissoudre encore de notables quantités d'eau dont il est avide; mais si, à cause de sa température, il nous paraît encore d'une grande aridité, la moindre cause de refroidissement qui agit sur le ciel précipite de cet air, si sec en apparence, des quantités d'eau égales à celles qu'apporteraient les vents humides de l'Océan. Parmi les vents intermédiaires à ceux que nous venons de signaler, les plus importans sont le sud-ouest, qui n'a ni la violence ordinaire, ni le degré d'humidité des vents d'ouest, et le nord-est, qui ne diffère pas sensiblement du vent d'est sous le point de vue de la météorologie hygiénique.

L'état d'agitation de l'atmosphère par l'un de ces vents constitue pour le Calaisis la règle ordinaire; les calmes forment d'assez rares exceptions.

Les mêmes vents varient souvent aux divers heures de la journée, et ces variations, parfois fort régulières, sont alors en corrélation évidente avec les marées.

Le cap Blanez protège puissamment notre port contre les

contre les courans et la violence de la mer, largement ouverte aux vents d'ouest. Ces avantages sont moins facilement appréciables pour les habitations de la ville et des environs auxquelles l'obstacle que nous venons de citer ne saurait plus être un écran suffisant.

L'air du Calaisis n'a que bien rarement des qualités qui lui permettent de retenir des quantités considérables d'électricité; aussi nous ne connaissons guère les journées lourdes et énervantes qui, dans le milieu de la France, précèdent les orages, se succèdent souvent les unes aux autres et réparaissent encore à des époques trop rapprochées. Les premières gouttes d'eau attendues avec anxiété font seules cesser un supplice qu'ignorent ceux qui n'ont jamais quitté le voisinage de nos plages, éternellement rafraîchies par les brises. Lorsque des orages tombent sur nos terres basses, poussés par les vents, ils éclatent avant même qu'on ait pu les voir arriver, et disparaissent comme ils sont venus. Aucun pic ne les provoque; pas une montagne n'est là pour les solliciter.

Du Sol. — Le sol du Calaisis est une des conquêtes que l'homme a faites sur la mer, si toutefois ce n'est pas trop d'appeler de ce nom des acquisitions qui ne se font jamais sans qu'il y ait usure et envahissement d'une autre partie de la surface solide du globe.

Lorsque les vents du large sont, pour une côte, les vents dominant par leur force et leur fréquence, en déplaçant, pendant chaque marée basse, des quantités de sable que le moindre obstacle est capable de fixer, ils élèvent les dunes, qui sont les barrières naturelles devant lesquelles la mer est chassée lentement, pendant que, repoussée en sens contraire elle va saper incessamment les hautes terres, qui forment des bassins assez profonds pour que la marée basse ne découvre pas même le pied de leurs falaises escarpées.

Les dunes du Calaisis, élevées rapidement sur une plage largement découverte, ont formé des obstacles qui, de distance en distance, étaient restés ouverts par les cours d'eau qui venaient de l'intérieur, et par lesquels, à l'heure de sa plus grande élévation, la mer pourrait encore pénétrer pour envahir toutes les parties qui se trouvent être au-dessous de son propre niveau. C'est par la construction de digues et d'écluses à l'entrée des cours d'eau, c'est en complétant un travail naturel que les hommes ont établi sur les basses terres leur droit de possession.

Le sol du Calaisis offre de nombreuses traces de son origine; le sable, le gravier, les galets y dominent. Exclusivement composé de sable vers les dunes, il pré-

sente ensuite des bancs de galets que l'on retrouve encore à plus de deux kilomètres de la ville, et qui, dans certains points, n'ont pas moins de cinq mètres de profondeur. Les pierres de ces bancs, roulant les unes sur les autres, obéissent assez facilement aux lois en vertu desquelles les liquides tendent à prendre un niveau uniforme.

Cette sorte de fluidité d'un terrain composé de galets a donné naissance à une des légendes du pays. Comme des travaux importants ont nécessité, pendant nombre d'années, l'extraction de quantités considérables de cailloux, sans que les masses auxquelles on les enlève en semblent appauvries; comme aussi les excavations s'effacent lentement; des matériaux nouveaux sortent, dit-on, des entrailles de la terre, et les champs de Pierrettes passent pour être inépuisables.

En arrière des dunes on voit, sur les champs de pierres et de graviers qui n'ont pas été fouillés depuis long-temps, apparaître des parcelles de terre végétale produite par les détritits, qu'un court et maigre gazon a eu de la peine à former en végétant depuis des siècles. Ce n'est qu'à une assez grande distance de la mer que l'on rencontre l'humus, d'abord disposé en slots, puis en couches continues.

Le sol du Calaisis peut donc être classé parmi les terrains sablonneux et siliceux qui ont peu de consistance, retiennent mal l'humidité et les engrais, et s'échauffent facilement dès qu'ils sont exposés à l'action des rayons solaires.

Le sable, presque pur, n'a pas le degré de stérilité qu'on pourrait lui supposer d'abord. La culture d'une partie de nos dunes en est la preuve, et dès que l'on consent à les amender par des engrais, elles donnent des récoltes précieuses; le sain-foin, les carottes, les choux, les haricots réussissent, dans ces terrains, quand ils sont favorisés par l'humidité et des pluies ménagées, qui seules peuvent empêcher des désastres que ne manquent pas de produire les sécheresses de quelques jours.

Le plus grand ennemi de la culture des dunes est le vent, qui déplace ces terres mobiles, découvre les semailles, ensevelit les végétaux; aussi le premier soin, dans ces cas, est-il de créer un abri aux nouvelles cultures.

À une distance déjà peu considérable des dunes, le seigle, l'orge, la pomme de terre donnent des produits de bonne qualité. Les fruits à noyau craignent le voisinage de la mer. La vigne, dans le Calaisis, porte des fruits souvent après et qui ne mûrissent que dans des circonstances assez rares et à d'heureuses expositions. Les groseilles donnent des récoltes assez abondantes pour être l'objet d'exporta-

tions lucratives. Les arbres de haute futaie ne se rencontrent qu'à un ou deux kilomètres du rivage; ceux que l'on trouve sur cette première ligne sont le peuplier du pays, qui prend de bouture à toutes les expositions et dans les terres les plus maigres, et qui fournit aux champs de sable et aux jardins leur première et leur plus utile enceinte, puis le saule, l'orme, etc.

La culture du mûrier a été introduite avec bonheur à St.-Pierre-lès-Calais, par M. Champailleur.

De tous nos produits, celui qui est le plus généralement estimé nous vient de la pêche. Le poisson de Calais, recherché sur les marchés de Paris, y occupe la première place. En effet, rien ne saurait être préféré aux poissons plats de la côte du Calaisis : turbots, barbues, soles, raies, limandes, débarqués sur notre port, après des courses de peu de durée, arrivent en quelques heures sur les marchés de la capitale, et paraissent sur les tables aussi frais que s'ils étaient mangés dans nos murs. Le hareng et le maquereau donnent aussi, dans leur saison, des pêches abondantes. Paris n'est plus le point extrême des envois du Calaisis; les chemins de fer, en ouvrant de nouveaux débouchés, ont dès aujourd'hui marqué l'époque d'un nouvel accroissement de notre marine locale, si digne d'intérêt dans ses modestes attributions.

Le bassin de Calais, plat, à pentes incertaines et dirigées en des sens souvent opposés, fermé du côté de la mer par des dunes, renferme de nombreux marais, dont les principaux sont ceux de Guines, des Attaques, d'Andres. Balinghem, Brèmes, Hâmes, Saint-Tricat, Nieilles, Fréthun, Coquelles, etc. Il est coupé de nombreux canaux que nous indiquerons plus loin, et qui, tout en facilitant les communications vicinales et départementales, servent à l'écoulement des eaux, en portant à la mer le trop-plein des marais et des rigoles.

Les environs de Calais ne peuvent avoir tout le piquant attrait des pays de montagne; cependant les habitans de Calais, pour qui le spectacle toujours nouveau, toujours attrayant des jetées n'est plus cependant, pendant l'été, une distraction suffisante qui leur fasse oublier le plaisir que l'on trouve à rechercher un peu d'ombrage, rencontrent de charmans oasis à Coquelles, Fréthun, Coulogne et Ardres, où ils vont oublier un instant les affaires de la ville et le cérémonial de leurs salons.

Cependant le canton de Calais contenait encore en 1828, dans la commune de Saint-Pierre, 445 hectares 90 arcs 20 centiares de terres susceptibles d'être rendues à l'agriculture.

Ces terres pouvaient être classées comme il suit :

Dunes non boisées. . .	162	hect.	34	ares	20	cent.
Eaux et bas-fonds . . .	15	-	39	-	80	-
Dornes ou genêts. . . .	182	-	49	-	10	-
Riez ou gazons	85	-	67	-	10	-

Ensemble. . . 445 hect. 90 ares 20 cent.

Depuis, un tiers des terrains en dornes et genêts a été converti en terres labourables ; il en a été de même pour les riez ou gazons.

La commune de Marck possède en

Riez ou gazons . . .	12	hect.
Dunes et bas-fonds .	74	- 75 ares.
Genêts épincux . . .	51	- 18 - 47 cent.
Riez ou gazons. . . .	78	- 77 -

100 Hectares sont susceptibles d'être cultivés, et 104 d'être boisés.

La commune d'Oye possède en

Riez et friches de 1 ^{re} classe.	111	hect.	95	ares	80	cent.
Do de 2 ^e classe	70	-	17	-	15	-
Dignes de 1 ^{re} classe.	2	-	71	-	-	-
Do de 2 ^e classe.	15	-	04	-	20	-

La banlieue de Guines a 400 hectares de marais ; celle de Hâmes-Boucrez, 450 ; celle d'Ardres, 350 hectares.

Fiennes compte dans son territoire, 125 hectares de terres vaines et vagues, Hardinghen 80, Bouquehaut 170, Alembon 120, Licques 130.

Pour la plus grande partie, les terres de Fiennes peuvent être plantées en bonne culture, ainsi que celles de Bouquehaut et de Licques ; celles d'Hardinghen, d'Alembon et une partie de celles de Fiennes pourraient être rendues à la moyenne culture.

Le village d'Escalles possède 16 hectares 74 ares 60 centiares de terres en friche, formant en grande partie le sommet des hauteurs qui l'entourent et qui sont considérées comme complètement impropres à l'agriculture.

Au village de Sangatte et dans la banlieue, on compte encore, en fait de riez et de terrains non cultivés, 101 hectares 37 ares 15 centiares. Quel puissant stimulant pour l'agriculture que la connaissance de ces lacunes ! L'industrie tout autant que l'hygiène publique, dans l'intérêt de l'humanité, doit s'efforcer de les combler, et la Société d'Agriculture, après la lecture d'un intéressant rapport de MM. Remy, Matis (Alfred) et Baudron fils, les a désignées à la sollicitude du gouvernement. Si l'on réfléchit que le dépar-

tement du Pas-de-Calais est un des moins mal traités sous le point de vue de la mise en culture des terres, on comprendra de quel puissant intérêt sont pour le pays de telles questions.

Des Eaux. — La configuration du sol ne pouvait faire espérer de rencontrer autour de Calais des eaux vives, ou même des ruisseaux d'eau potable. Le vaste bassin à l'extrémité duquel se trouve Calais, est coupé en tous sens par des canaux de navigation et des wattergands ou fossés d'écoulement, et les eaux des cantons d'Ardres, Guînes, Audruick et Calais, communiquant entre elles par un système commun d'aménagement, viennent se réunir près de notre port pour se déverser dans la mer.

Ces eaux tombent dans l'arrière port par trois branches principales, qui sont :

1^o Le canal de Calais à Saint-Omer, voie de grande navigation intérieure, qui reçoit dans son cours les canaux d'Audruick, Ardres, Guemps, Guînes, Marck, etc., passe aux écluses du Crucifix et Joubert, situées aux portes de Calais, tourne dans les fortifications et communique avec la nier par les écluses d'Asfeld et de la Citadelle ;

2^o Le canal dit des *Pierrettes* ou *rivière Neuve*, qui prend naissance à l'abreuvoir d'Ardres, reçoit le trop-plein des marais de Brèmes, Balinghem et Ardres, passe à travers l'écluse Carrée, située sur le canal de Calais à Guînes, reçoit encore les eaux des marais de Hâmes, Saint-Tricat, Nielles, Fréthun, Coquelles, et s'écoule à la mer par l'écluse d'Asfeld ;

3^o Le courant ou la rivière de Hâmes, qui part du pont Croy, sur le canal de Guînes à Calais, reçoit le ruisseau de Saint-Blaise, plusieurs wattergands des marais de Hâmes, et se rend à la mer en partie par le canal des Pierrettes, en partie en tombant dans le Vivier, qui lui-même se dégorge par le canal des Crabes et l'écluse d'Asfeld.

Une grande partie du bassin du Calaisis a son niveau situé au-dessous du niveau de la mer ; aussi plusieurs digues, indépendamment des digues naturelles que forment les dunes, ont été construites et sont la sauvegarde du pays. La digue de Sangatte, construite en pierres, préserve tout le bassin du Calaisis et même une partie du bassin de l'Aa de l'invasion de l'eau de mer. Cependant, si les digues résistent à l'action des flots qui viennent les frapper, elles ne peuvent arrêter les filtrations, qui, dans les terrains de sable et de galets, se forment avec une extrême facilité. Au-dessous du sol, les divers cours d'eau que nous avons décrits communiquent entre eux ; ils communiquent encore avec la mer aussi par voie de filtration. Le forage des

puits donne, à peu de distance du sol, presque partout des résultats favorables ; mais l'eau qu'ils fournissent en grande quantité ressemble beaucoup à l'eau de mer, au voisinage des dunes. Dans des points plus éloignés, quoique devenue potable, elle est toujours saumâtre et désagréable au goût. Pour suppléer au manque de sources vives et de cours d'eaux potables, les habitans de Calais recueillent dans des citernes les eaux de pluies, toujours assez abondantes, mais qui cependant ont fait quelques fois défaut pendant de longues sécheresses.

Lorsque les eaux de citerne sont insuffisantes, on a recours à l'eau de pompe des Fontinettes, situées à moins d'un kilomètre de la ville, que les grands établissemens industriels mettent à contribution par tous les temps, et qui ont dernièrement alimenté les abreuvoirs du quartier de Cavalerie. L'eau des Fontinettes est encore un peu saumâtre. Une immense citerne, confiée à la garde de l'autorité militaire, assure les distributions régulières dont la garnison peut avoir besoin.

Au milieu de conditions si défavorables sous le point de vue de la répartition des eaux douces, l'administration municipale de la ville de Calais dut apprendre avec un vif intérêt le magnifique résultat obtenu à Grenelle par l'heureux ingénieur qui avait dirigé les travaux du puits artésien ; aussi s'imposa-t-elle les plus grands sacrifices pour doter la cité d'eau jaillissante, destinée à subvenir aux besoins de la population, et confia-t-elle la conduite des travaux à l'ingénieur Mulet lui-même.

Ces travaux, encouragés par les avis de l'Académie des Sciences, furent poussés avec activité ; si bien qu'à la fin de septembre 1845, le puits foré avait atteint la profondeur de 346 m. 86 c., en traversant d'abord des couches superposées de craie et de sable, alternant plusieurs fois entre elles ; puis des couches de craie argileuse auxquelles succédèrent, à 307 m. 09 c., de l'argile micacée, et enfin, à 314 m. 89 c., un grès à grains fins, très dur, avec points verts de silicate de fer. Alors la sonde n'avait pas complètement traversé le terrain crétacé. A 320 m. 70 c., elle rencontra des roches d'une nature toute nouvelle, consistant en un calcaire compacte d'un gris tirant sur le brun et d'une texture un peu globulaire.

La pénétration sans résultat de la sonde dans des terrains sur lesquels reposent les terrains secondaires du nord de la France étaient de nature à donner des inquiétudes sur l'avenir du puits artésien, si des succès, obtenus dans des circonstances analogues à celles dans lesquelles se trouvait

le travail de Calais, n'étaient venus soutenir l'espérance de l'ingénieur, enhardi par un nouvel avis favorable de l'Académie des Sciences.

Cependant, plus tard, M. Mulot lui-même désespérant du succès complet de son œuvre et voulant faire tourner au moins au profit de la ville le travail exécuté à grands frais, proposa de réunir les eaux potables des terrains traversés par la sonde, et de les déverser à la surface du sol au moyen d'une pompe. Ce n'était plus là les brillants résultats de la première entreprise ; mais enfin ce devait être encore un immense bienfait pour la population nécessiteuse, qui a besoin que l'eau et le pain, bases principales de son alimentation, soient de bonne qualité. L'administration municipale, bien inspirée, selon nous, s'est imposée dans ce but de nouveaux sacrifices qui, cette fois, ne seront pas infructueux. La principale difficulté de ce travail, qui va être entrepris prochainement, est d'empêcher de pénétrer, dans l'intérieur de la voie de forage qui présente aux filtrations un réservoir commun, les filtrations de l'eau saumâtre des couches supérieures, de celle enfin qui alimente les puits de la ville. C'est en maintenant des tuyaux impénétrables dans cette partie mouvante de la voie de forage que l'ingénieur pense obtenir ce résultat. Il estime à 3,000 litres par heure le débit de la pompe alimentée par le réservoir tubulaire. En temps de presse, la pompe pourrait être mise en œuvre par un manège, et assurerait ainsi la parfaite exécution de l'un des services publics les plus importants.

Des Habitations. — Il est peu de villes qui aient subi moins de transformations que Calais depuis deux siècles. Les plans laissés par Vauban sont encore aujourd'hui d'une remarquable exactitude : les fortifications qu'il a construites reposent sur des restes déjà bien anciens à son époque. Aussi, dans sa triple enceinte, Calais aux temps de sa prospérité, a dû gémir plus d'une fois du coûteux honneur d'être place de guerre de première classe. Resserrés entre la ligne des fortifications et la servitude qui plane, à quelques mètres du sol, au-dessus de leurs têtes, les habitants, faute de pouvoir élever leurs constructions ou de pouvoir étendre la ville en surface, ont été forcés de se réfugier au-dessous du sol. Cependant, peu après l'établissement des fortifications, quelques maisons s'élevèrent au-delà des zones militaires et furent le premier noyau de la ville de Saint-Pierre, qui, dans d'autres conditions, eût été la partie d'un tout harmonieux, tandis qu'il ne faudrait peut-être aujourd'hui qu'une légère divergence

d'intérêts pour en faire une rivale jalouse de son aînée.

Calais compte des édifices publics qui suffisent aux besoins de sa population et qui sont capables de flatter son légitime orgueil. Sa place, ses boulevards, ses rues sont largement indiqués, et par leur aspect, révèlent l'attention d'une édilité soigneuse et intelligente. Les maisons particulières, d'un extérieur séduisant de propreté, d'ordre et de bon goût, sont pour la plupart destinées à l'habitation d'une famille; cependant celles des artisans et des ouvriers sont divisées le plus souvent par étage et comptent plusieurs propriétaires dont les fortunes se trouvent superposées. Les maisons sont pour le plus grand nombre couvertes en tuiles larges qui, par une double courbure, forment, étant réunies, un système de rigoles parallèles; ces toitures résistent à l'action des plus grands vents; sans donner passage à la pluie, et remplacent partout les anciennes tuiles courtes et plates, qui, à l'inconvénient de charger les toitures, unissaient celui d'être difficiles à fixer.

Les habitations légères, et cependant solides, sont construites en briques, dans lesquelles l'argile est unie à une grande quantité de sable. Peu hygrométriques et conduisant mal le calorique, ces briques servent à élever des murailles remarquables par leur degré de sécheresse, et précieuses dans un pays froid et souvent humide.

C'est sans doute à ces qualités des parois des constructions que les habitans de nos villes ont dû de pouvoir habiter, sans un risque trop grand, des caves tout entières situées au-dessous du sol, et qui ne reçoivent l'air et le jour que par un large soupirail qui sert à la fois de porte et de fenêtre. Cette disposition des caves améliore singulièrement la valeur des rez-de-chaussée, qui sont généralement préférés par les habitans, qui réservent assez volontiers pour les étrangers l'étage supérieur.

Le faubourg maritime, placé à la droite du port, fait exception à la description que nous donnons de la ville. Sans doute nos pêcheurs gagneraient à voir réparti, sur une surface plus large, le groupe resserré de leurs modestes habitations; mais là encore l'hygiène ne va qu'après la raison d'état, la raison de défense. Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous savons que les apprêts de la guerre et ses nécessités nous coûtent plus d'hommes que les combats.

En dehors de la ville, les maisons des plus simples cultivateurs, des ouvriers de nos faubourgs, ne démentent en rien la réputation de propreté minutieuse justement acquise aux habitans du nord. L'exquise netteté des instrumens qui servent à conserver le pain, le lait, à préparer le beurre,

le poli, le brillant des moindres ustensiles, sont un sujet d'éternelle admiration pour les étrangers et les visiteurs. A chaque croisée, derrière chaque vitre transparente, un fuschia, un geranium, un rosier reçoivent le bienfait de la lumière, en s'échauffant des émanations du foyer domestique, et dénotent, chez ceux qui les associent à leur vie de tous les jours, qui les entourent de soins, l'amour du beau, et par conséquent, l'amour du juste et la conscience du devoir.

§ II — PRÉCEPTES HYGIÉNIQUES.

Des Vêtemens — Nous laisserons aux philosophes d'une autre époque le soin de prouver qu'en allant nus, certains peuples ne cèdent pas aux nécessités des climats qu'ils habitent, mais bien à la loi originelle. A ces hygiénistes mal inspirés qui basaient leur opinion sur cette pensée, qu'il n'était pas croyable que, seuls parmi les animaux, nous ayons été produits en état *défectueux* et *indigent*, nous aurions voulu répondre que cette merveilleuse intelligence, qui soumet à l'empire de l'homme les trois règnes de la nature, est un don qui vaut bien celui de la plus riche toison, et que c'est justement à ce pouvoir que nous avons d'augmenter ou de diminuer, selon les circonstances, les déperditions de notre propre température, que nous devons d'avoir peuplé la terre de l'équateur à l'un et l'autre pôle.

Lorsque nous étudions la température des corps placés à la surface du globe, nous voyons que les uns tendent à se mettre en rapport de température avec le milieu qui les contient, et à saisir, par des échanges réciproques, un degré uniforme, un véritable équilibre; que les autres, au contraire, tantôt possèdent une température inférieure au milieu qui les contient, d'autres fois résistent à des causes de refroidissement très-actives, et, dans l'un et l'autre cas, conservent une température qui leur est propre. Dans la première catégorie se trouvent les corps inertes; la seconde comprend toute la série des êtres qui jouissent de la vie, animaux et végétaux. En effet, lorsque sous l'action de qualités de l'atmosphère différentes, nous voyons un morceau de marbre ou de fer passer du froid extrême à une température déjà très-élevée, une plante, au contraire, reste fraîche sous les rayons d'un soleil brûlant et résiste souvent à l'action de la gelée. Dans des conditions très-oppo- sées de chaleur et de froid, un animal conserve une température à peu près uniforme.

Puisque l'expérience a montré qu'il en était ainsi, les

êtres animés possèdent donc le pouvoir de produire du calorique pour résister au froid, et jouissent de la propriété de se débarrasser d'une partie de celui qu'ils peuvent acquérir pour se soustraire à l'action des corps qui tendent à élever leur température au-delà des limites naturelles.

Cette puissance de produire de la chaleur, l'homme la trouve dans l'acte de la respiration et dans les combinaisons chimiques qui en sont la suite; quant à la faculté qu'il a de se débarrasser de l'excès du calorique, il la trouve dans la transpiration, dont les produits s'évaporent à la surface du corps.

Cependant la puissance calorifique de l'homme à ses bornes, et si les causes de déperdition qui agissent sur lui dépassent la somme de production, il arrive un moment où la température du corps, n'étant plus celle qui est indispensable au jeu de nos organes, la mort survient. Le pouvoir que nous avons de diminuer la température de nos organes par la transpiration est aussi limité; si bien que lorsque la somme de calorique qu'ils renferment dépasse celle qui leur est nécessaire, la mort arrive par une disposition opposée. La température ordinaire du corps de l'homme est de 36 à 37 degrés centigrades; entre les peuples qui habitent sous les tropiques et ceux qui vivent sous le cercle glacé des pôles, la différence n'est pas de plus de 1 degré à 1 degré, 5 dixièmes. La température d'un bœuf tué par la chaleur n'était pas de 5 ou 6 degrés plus élevée que celle que l'on avait pu observer, chez lui, pendant la vie.

L'homme semblait donc condamné à vivre dans les régions où son pouvoir calorifique pouvait, à toutes les époques, compenser les pertes que lui faisaient éprouver l'atmosphère et les corps avec lesquels il se trouvait en contact; mais il a brisé le cercle étroit que lui créait son organisation, en imaginant le vêtement qui sert à compléter dans certaines conditions l'efficacité de son pouvoir calorifique, en diminuant les déperditions incessantes que fait le corps par le contact de l'air libre et par la transpiration.

Le vêtement qui nous sert ainsi à lutter avec avantage contre le froid, en empêchant notre calorique de passer de l'intérieur à l'extérieur, sert encore à nous protéger contre l'ardeur des rayons calorifiques, lorsque nous sommes exposés à l'action directe du soleil. C'est grâce à lui que l'Arabe peut, dans ses déserts sans ombrage, affronter l'ardeur de journées pendant lesquelles le sable ou posent ses pieds s'élève à la température de 70 degrés centigrades.

Le vêtement protecteur par excellence est donc celui qui sera le plus mauvais conducteur du calorique.

Les différens tissus qui servent à l'habillement possèdent cette qualité à des degrés différens et peuvent être classés, sous le rapport de la conductibilité, dans le rapport suivant : tissus de chanvre et de lin, qui, meilleurs conducteurs que ceux que nous allons citer, semblent frais par la perte de calorique qu'ils causent à nos tissus, après lesquels viennent ceux de coton ordinaire, puis la futaine, la flanelle dite d'Angleterre; enfin les molletons, qui sont si peu conducteurs, que leur contact est à peine sensible.

En plus de cette propriété de conserver le calorique, les tissus de laine en possèdent une autre qui leur vient de la forme des poils qui les composent. En effet, leurs extrémités agissent mécaniquement sur la peau, et par cette excitation, déterminent des réactions qui développent la chaleur à ce point, que chez les jeunes enfans et chez les adultes à peau délicate, ils provoquent parfois des inflammations superficielles.

Nous avons dit que l'évaporation abaisse de beaucoup la température du corps. Il faut donc aussi apprécier les vêtemens par rapport à l'action qu'ils exercent sur cette fonction si importante, que l'évaporation pulmonaire peut-être estimée à 15 onces en vingt-quatre heures, pour un adulte, et l'évaporation par la surface de la peau, à 28 onces pendant le même temps.

Les vêtemens, en diminuant l'activité de l'évaporation, qui, à l'air libre, atteindrait son sommaire d'intensité, doivent cependant permettre à celle-ci de se produire encore à leur abri, de les traverser; car leur but est non d'entraver, mais de régulariser cette fonction.

Les vêtemens doivent aussi être considérés sous le point de vue de leurs qualités hygrométriques. En effet, s'ils peuvent être imprégnés de la transpiration qui aura été activée pendant un temps, l'eau du ciel, celle dans laquelle le corps aura été plongé un instant peuvent aussi les avoir mouillés. Or, dans ces cas, un refroidissement sera la conséquence de l'évaporation qui suivra, et ce refroidissement sera d'autant plus intense, que l'évaporation aura été plus active et la dessiccation plus rapide.

Si l'on compare sous ce point de vue les étoffes que nous avons déjà signalées, on verra que, lorsqu'elles ont été imbibées d'un liquide identique, d'eau de pluie par exemple, elles sèchent dans des temps bien différens, et sont classées par là dans le même ordre que nous avons assigné à leur degré de conductibilité. Ainsi le coupon d'étoffe de chanvre

séchera le premier, puis celui de coton ordinaire ; la flanelle tardera trois fois plus. Ceci pourrait encore s'expliquer par la quantité de l'eau absorbée ; mais si , par une superposition de pièces de toile, on arrive à faire absorber à celles-ci autant de liquide qu'au molleton , la toile séchera encore six fois plus vite que ce dernier. La légèreté des vêtemens peut se concilier avec la propriété qu'ils ont de conserver le calorique. Lorsque les mailles qui les forment sont nombreuses , l'air, qui s'y trouve enfermé et qui ne s'y renouvelle que très-difficilement, fait en quelque sorte corps avec eux et leur communique sa propriété non conductrice. Les vêtemens imperméables accumulent, à leur surface intérieure, les matériaux de la transpiration et deviennent intolérables, en plaçant le corps dans un bain permanent. Ils ne peuvent être portés que par-dessus d'autres étoffes capables d'absorber les produits de l'évaporation, et aux époques de l'année où ces produits sont le moins abondans. — Après les données que nous venons d'exposer, le choix du vêtement sera facile dans toutes les conditions de la vie.

Si donc , abandonnant la digression théorique que nous avons crue nécessaire à l'intelligence du sujet, nous cherchons ce qui convient à notre climat et à nos habitudes , nous voyons qu'en ceci l'expérience est conforme à la théorie ; aussi n'est-ce jamais sans plaisir que nous étudions le costume des habitantes un peu aisées du Courgain , qui retrouvent en bien-être de ce côté ce qui manque à leurs habitations. Vêtues d'un costume de molleton fixé à la taille, qui laisse toute la liberté des mouvemens ; la jambe prise dans un bas de laine et dans un chausson pareil ; le pied reposant sur un sabot élevé, destiné à tenir le pied éloigné de l'humidité du sol et de la fraîcheur des dalles ; la tête enveloppée d'un large fichu qui tombe sur les épaules et se fixe par ses deux pointes ramenées derrière le cou, elles peuvent braver le vent glacial qui trop souvent balaye les quais de nos ports. Il est possible de trouver dans les mille fantaisies de la mode quelque chose de plus éclatant, de plus coquet ; mais il n'est rien qui puisse être plus salutaire et plus complet.

Comme nous l'avons fait pressentir, les vêtemens de laine conviennent surtout à nos climats, parce qu'ils conservent le calorique, parce qu'ils se laissent difficilement pénétrer par l'humidité, et qu'enfin, lorsqu'accidentellement ils ont été mouillés, ils ne séchent qu'avec une extrême lenteur. Nos baigneuses sortent de l'eau sans déplaisir dans un costume de laine, ce qu'elles ne sauraient faire sans danger dans un peignoir de toile, lorsque la brise souffle avec intensité. Les pêcheuses de sauterelles, qui, après avoir

parcouru la plage pendant une heure ou deux, traversent encore les jetées sous le vent le plus violent, savent la différence qu'il y a entre un vêtement mouillé de laine ou de toile. Une circonstance sert à protéger un peu ces femmes, qu'aucun temps n'arrête et qui gagnent si chèrement leur pain ; c'est que de toutes les eaux, l'eau de mer est celle qui s'évapore le plus lentement ; aussi arrive-t-il aux marins dont les vêtements sont trempés par l'eau de la pluie de les plonger dans l'eau de mer pour éviter un trop grand refroidissement.

Une corrélation directe existe entre les poumons et la température du corps. C'est, avons-nous dit, la respiration, qui est chargée de fournir, dans les climats froids, la somme de calorique qui manquera à nos organes. Donc les vêtements, en s'opposant aux déperditions du calorique, évitent aux poumons un travail complémentaire, dont ils ne sont pas toujours capables chez ceux qui, après avoir habité des pays chauds, passent dans des régions froides, et pendant l'état de maladie et de convalescence.

Les vêtements de laine se portent le plus souvent chez nous sur des vêtements de lin ou coton, destinés à protéger le corps contre l'action excitante des premiers. Les étoffes de lin et de coton, plus faciles à laver que celles de laine, sont aussi d'un prix moins élevé ; leur emploi rend plus faciles les soins de propreté que l'hygiène réclame.

Cependant ceux qui craignent de voir chez eux, sous l'impression du froid humide, les fonctions de la peau à peu près suspendues, doivent rechercher l'action directe de la laine sur la peau. Cette action convient à ceux dont les tissus sont mous et les formes délicates, dont la peau est blanche et laiteuse, et chez lesquels les ganglions s'engorgent facilement. Elle convient, en un mot, aux tempéramens lymphatiques, à ceux dont la poitrine est *grasse*, c'est-à-dire dont les bronches sont presque toujours embarrassées par la présence d'épaisses mucosités. Après l'âge adulte, l'excitation de la laine est encore nécessaire aux personnes menacées de catarrhes, de rhumatismes.

A une époque où l'art de filer et de tisser les étoffes était encore dans l'enfance, l'excitation que produisait le contact des vêtements de laine grossiers imprégnés des émanations du corps a causé des maladies de la peau à peu près inconnues de nos jours ; mais aujourd'hui que les étoffes de laine passent en finesse les étoffes de lin d'autrefois, un semblable inconvénient n'est plus à redouter. La seule condition nécessaire pour éviter toute influence défavorable est de changer les vêtements de laine qui touchent

directement la peau aussi souvent que ceux qui sont tissés d'autres fils.

Les personnes nerveuses et grèles ne doivent pas se priver de la douce température que procurent les étoffes de laine; mais comme l'excitation qu'elles produisent leur serait vite insupportable, elles ne doivent pas les porter sans intermédiaire.

Le contact direct de la laine doit être redouté par ceux dont le tempéramment est franchement sanguin, dont la peau est fine et souple; c'est chez eux surtout qu'il amènerait des inflammations cutanées.

Nous ne saurions, en un un mot, trop le répéter, dans notre climat, dont les principales conditions se résument par ces deux mots: froid et humidité, on ne saurait trop se garder des propriétés hygrométriques des vêtements de nature végétale; et la laine ne peut y être portée en trop grande quantité.

Les vents de la plage prédisposent aux angines, aux inflammations aiguës des bronches et du poumon; ce n'est que par exception qu'on a pu les braver la poitrine découverte, le cou mal protégé. Aussi les étrangers doivent-ils ne pas céder trop facilement au charme qui retient encore sur les jetées après le coucher du soleil; une semblable infraction aux habitudes n'est possible que pendant quelques soirées de l'été.

Sans doute le Calaisis compte chaque année un certain nombre de maladies chroniques du poumon, qui se terminent ordinairement par la mort. Mais si l'on considère combien ces maladies sont peu nombreuses par rapport à une population dont l'aspect respire la santé, si l'on remarque surtout que le tableau des autres affections est fort restreint, on comprendra que la moyenne générale de la vie dépasse, dans le Calaisis, la moyenne générale de la vie en France, et que nos contrées n'échappent pas à cette loi bien établie qui résulte de l'observation, à savoir, que la mortalité diminue à mesure que l'on va de l'équateur vers le pôle.

Habitations. — En nous occupant de l'habitation, nous devons rappeler que l'exercice libre et régulier de la respiration réclame trente mètres cube d'air par individu adulte, à la condition de renouveler cet air deux fois en vingt-quatre heures; ménager quelques ouvertures dans les espaces étroits où plusieurs personnes doivent passer la nuit est donc une chose de première nécessité. Ces moyens de ventilation manquent le plus souvent dans les caves, qui deviennent insalubres au premier degré, lorsqu'elles sont humides et privées de cheminées. Les cheminées et

les poêles deviennent en effet de véritables moyens de ventilation, en appelant l'air extérieur, qui remplace incessamment celui qui alimenté la combustion. Les caves sont encore fustées par la privation de lumière qu'elles imposent aux individus auxquels cet agent chimique est nécessaire, ainsi qu'aux plantes, quoique d'une façon moins prochaine. Les habitations des riches sont assez spacieuses et assez confortables pour que nos conseils s'adressent plus spécialement à ceux auxquels ils sont nécessaires, mais qui manquent parfois des moyens de s'y conformer; cependant, il faut le dire, trop souvent la pénurie engendre la négligence, et la négligence ouvre la porte à la maladie.

Si la maison du pauvre compte peu de meubles, qu'elle soit au moins salubre par sa bonne tenue; que rien d'inutile n'y soit conservé: le moindre inconvénient des objets encombrans est de diminuer l'espace, et par conséquent l'air respirable; leur effet le plus ordinaire est de le vicier par les altérations qu'ils subissent. Que l'artisan évite de conserver dans la chambre où il couche les provisions qui doivent servir à son alimentation: la viande se putrifie vite dans un air chargé d'émanations animales; le pain lui-même s'y altère, les produits des végétaux y germent ou se flétrissent. Qu'il soumette le plus souvent possible à l'action de l'air les objets de couchage qu'il ne peut renouveler assez souvent; qu'il sache faire quelques sacrifices pour allumer un peu de feu dans sa maison.

Les habitations de la campagne sont toujours ouvertes à l'air extérieur; là le combustible est moins rare, et le vaste manteau de la cheminée peut abriter toute une famille. Aussi est-ce moins la maison que les entourages qui ont besoin d'être le mieux surveillés.

Il est peu de familles qui n'aient une vache et un porc, parfois un cheval; c'est toujours avec peine que l'on voit ces rustiques demeures, blanches et bien tenues, perdues au milieu de fosses à fumiers et d'égoûts souvent infects, qui constituent autour de l'habitation de véritables marais.

Les canaux, les wattergands, les marais, dont le pays est coupé, devaient indiquer dans le Calaisis la présence de fièvres intermittentes qui y existent en réalité; mais comme l'effet pernicieux des marais va en diminuant de l'équateur vers le pôle, ces maladies sont loin de présenter la gravité qu'elles ne manqueraient pas d'avoir sous un ciel plus chaud.

On diminue l'action insalubre des marais en évitant que la vase de leur fond soit mise à découvert pendant l'été, en

remettant à l'hiver les travaux que réclament les terres marécageuses. Les travaux de curage exécutés sur le front sud de la ville de Calais ont démontré la justesse de ces préceptes; à cette époque, les fièvres intermittentes se sont montrées nombreuses dans un quartier qu'elles visitent rarement, et n'ont cessé de sévir sur les habitans de la première partie de la rue Nationale, sur ceux des rues Française et des Maréchaux, que long-temps après les travaux terminés. Ceux qui vivent dans un air vicié par des exhalaisons marécageuses doivent s'abriter de l'humidité avec une précaution toujours nouvelle, en entretenant du feu dans les habitations, en évitant de s'exposer aux vapeurs du soir et du matin, en portant des vêtemens de laine, qui ont pour propriété de condenser les vapeurs à leur surface, sans les laisser pénétrer.

C'est dans ces conditions qu'il importe surtout de favoriser le libre écoulement des eaux pluviales, ménagères et autres, répandues à la surface du sol, et de ne laisser nulle part croupir autour des habitations des mares bourbeuses et putrides.

Lorsque de nombreuses récidives de fièvre intermittente accusent l'insalubrité d'un lieu, le déplacement, ne fût-il que d'une faible distance, est le moyen de guérison le plus ordinairement efficace.

Alimentation. — Ceux qui peuvent ne pas compter avec les premiers besoins trouvent dans le Calaisais à donner à leur alimentation le degré de variété et de tonicité qu'exige l'énergie respiratoire dans notre climat; aux autres il faudrait plus que des conseils, de l'argent. Aussi, n'ajouterons-nous que peu de chose à cet article, dont les limites dépassent déjà celles qui lui avaient été imposées. Cependant nous dirons que si certains ouvriers ont besoin d'ajouter une petite quantité de liquides fermentés à leur alimentation, parfois restreinte, les emprunts trop grands qu'ils font pour l'achat du tabac et de l'eau-de-vie au budget de la table de famille, sont toujours plus préjudiciables à eux-mêmes qu'à ceux auxquels ils enlèvent le nécessaire. Les hommes perdent, dans les excès, leur force physique et leur aptitude intellectuelle.

Les moules ont occasionné plus d'une fois, à Calais, des accidens qui n'étaient pas sans gravité, et, fait remarquable, elles ont éprouvé des étrangers qui, depuis nombre d'années, en avaient mangé impunément à des époques et dans des lieux différens.

Nous ne voulons pas dire que ces accidens aient un caractère particulier à Calais; nous pensons seulement qu'ils y sont plus fréquens que dans l'intérieur de la France.

La maladie qui suit l'ingestion des moules, car c'en est une, quoique sa durée dépasse rarement plus de douze, vingt-quatre ou quarante-huit heures, et qu'elle ne laisse le plus souvent après elle rien de fâcheux, débute quelquefois immédiatement; d'autres fois ce n'est qu'après deux, quatre, huit ou dix heures qu'elle se manifeste par une sensation de pesanteur épigastrique, accompagnée de forte constriction occupant la même région, ainsi que la gorge. Le premier malaise s'accompagne d'horripilations, puis de véritables frissons auxquels succède une douleur de tête intolérable, capable d'amener du délire, puis des nausées, des vomissemens. Une vive démangeaison occupe bientôt le cuir chevelu, et de là s'étend à tout le reste du corps. Alors apparaissent en différens points, mais principalement vers le haut des cuisses et à la partie inférieure du tronc, de larges plaques composées d'élevures blanchâtres groupées sur un fond d'un rouge vif; en tout semblables à des piqûres d'orties. Une abondante transpiration termine le plus ordinairement cette série de phénomènes.

Lorsque, dès le début, les vomissemens ont compétement débarrassé l'estomac, la période d'excitation est singulièrement abrégée.

D'autres fois les accidens semblent ne se développer qu'après que les alimens septiques ont franchi l'estomac. Dans ce cas, les vomissemens sont sympathiques et ont moins d'importance pour le soulagement du malade, tandis que les évacuations nombreuses, qui suivent des coliques atroces, ressemblent à celles du choléra.

Pour rendre compte de l'empoisonnement par les moules, de nombreuses explications ont été données, pas une n'est satisfaisante.

On a accusé des parasites de la moule incapables de rien produire par eux-mêmes; avec une apparence de plus grande raison, on a cru que les moules nuisibles avaient été arrachées à la coque de navires doublés en cuivre; mais quand plusieurs personnes avaient partagé un même plat, une seule d'entre elles était malade. Nous savons que pour Calais, là n'est pas le danger.

Dans notre ville même, on accrédite l'opinion que les moules prises au milieu de la vase du port sont seules funestes, que celles de Sangatte ne font courir aucun risque. C'est justement aux moules de Sangatte que peut être rapporté un des accidens dont nous avons été témoin. Du reste, ne sait-on pas que les moules du port sont mangées par la classe nécessaire de la ville et des environs, et qu'il n'est que bien rarement question chez elle du mal qui nous occupe en ce moment.

On a été aussi porté à attribuer à des moules putréfiées les phénomènes de l'empoisonnement ; nous, au contraire, nous serions tentés de croire que les accidens sont plus fréquens dans les ports de mer, où les moules sont mangées quelques heures seulement après la récolte, que dans les villes de l'intérieur, où elles arrivent après un long voyage.

Lorsque les premiers symptômes du mal se manifestent, il convient de provoquer les vomissemens en administrant successivement des gorgées d'eau tiède, en excitant la luette avec les barbes d'une plume. Après avoir débarrassé l'estomac, on calmera les douleurs qui suivent les contractions, en donnant quelque petites tasses d'eau légèrement vinaigrée, et, dans le cas où les frissons persévéreraient, on faciliterait la transpiration par l'infusion chaude de tilleul ou de thé léger.

Il est évident qu'une certaine prédisposition individuelle est nécessaire à la production de la maladie, et que les propriétés des moules ne sauraient seules l'expliquer. Pourtant nous pensons que cette plus grande efficacité que nous reconnaissons aux moules fraîches est favorisée dans son action par l'excitation qu'amène le voisinage de la mer chez les nouveaux venus. De là la prédisposition plus grande que l'on observe chez les personnes non encore acclimatées.

Si, dans l'état de la question, il nous est impossible de proscrire d'une façon générale un aliment qui rencontre de nombreux appréciateurs, et qui, sur le littoral, se trouve à la portée des plus pauvres, du moins il nous reste à conseiller à ceux qui en ont souffert une fois de savoir s'abstenir ; car il a quelquefois été funeste !

Nous ne recommanderons pas avec moins de sollicitude aux mères de famille l'eau qui se consomme à la table, dont la surveillance leur appartient. L'eau de citerne a de bonnes qualités, quoi qu'on puisse souvent lui désirer les sels solubles qui rendent certaines eaux courantes saines et agréables ; mais elle entraîne dans sa chute les poussières de l'atmosphère, celles des toitures ; et leur présence, celle d'infusoires qui s'y développent, et pullulent avec une extrême facilité, la corrompent rapidement. Outre la précaution d'écarter l'eau des premières pluies, on ne devrait laisser pénétrer l'eau dans les citernes qu'après l'avoir débarrassée, au moyen d'une caisse filtrante, des matières étrangères ; mais en admettant qu'elle se soit déjà altérée dans la citerne, est-on pardonnable de la boire ainsi, lorsqu'un philtre excellent peut-être fait avec une caisse de bois blanc percée, contenant alternativement des couches de sable et de charbon ?

Dr J. PÉRIER, *secrétaire-archiviste.*

Importance de l'isolement des Malades.

Dans les demeures, même dans celles des plus pauvres, il faut à tout prix éviter à ceux qui sont en santé le contact immédiat des malades, plus encore dans l'intérêt des valides que pour le repos de ceux qui souffrent : un peu de paille sur les planches d'un grenier vaut mieux que la couche la plus molle imbreignée des émanations d'un corps malsain.

Ceux auxquels s'adresse ce conseil se laissent vivement impressionner par les faits, tandis que les préceptes que l'expérience a consacrés les trouvent souvent insensibles, ou glissent rapidement sur leur esprit.

C'est donc par un exemple éloquent que nous allons tenter d'obtenir d'eux ce que nous n'avons pas toujours pu leur imposer par la raison.

La famille G..., qui compte sept membres, habite, à peu de distance du pont de Saint-Pierre, une modeste chaumière qui se compose en tout d'une grande pièce, communiquant, par une ouverture assez large, avec une sorte de réduit étroit occupé entièrement par deux lits, que sépare un passage de la largeur même de l'ouverture d'entrée. Ce cabinet reçoit le jour latéralement par une vitrine scellée dans le mur, et communique par une trappe avec le grenier.

Le lit des deux chefs de la famille est placé dans la première pièce ; deux garçons et deux jeunes femmes se partagent les deux lits du réduit. Près du lit des femmes est placé le berceau d'un enfant de sept mois ; car l'une est mère, et l'autre est grosse de six mois.

Vers la fin du mois d'août, le plus jeune des fils fut atteint d'une fièvre typhoïde, qui mit long-temps sa vie en danger sérieux, et dont la durée, en dehors de la convalescence, fut de plus de trente jours. Pendant le temps de sa maladie, le jeune G... passait la journée dans le lit de ses père et mère, et pendant la nuit, il allait reprendre sa place ordinaire près de son frère aîné. Le jeune malade touchait à la convalescence, lorsque le fils aîné fut pris à son tour d'accidens aussi graves et aussi bien caractérisés que ceux que le plus jeune avait éprouvés, et qui, après plus de cinq semaines, le retiennent encore au lit aujourd'hui (15 octobre), quoique sa guérison semble certaine, toutefois cependant après une convalescence qui demandera bien du temps et des ménagemens.

Malgré ce triste avertissement, pendant la première

période de la maladie du fils aîné, rien n'a été changé aux habitudes de la maison pendant la nuit, et le mince réduit, qui peut être à peine ventilé par la trappe du grenier, n'a cessé de contenir, d'un côté un malade et un convalescent, et de l'autre deux jeunes femmes, l'une mère de la veille, l'autre du lendemain, auxquelles la santé devrait être précieuse.

Pour barrière entre le lit de douleur et celui qu'elle va bientôt envahir, la maladie ne trouve que le berceau d'un enfant; ce faible obstacle, elle le franchit. Vers le dixième jour de la maladie du fils aîné, la plus jeune femme offrit des signes non douteux d'une fièvre typhoïde, qui, depuis, a parcouru ses périodes en un temps assez court pour ne pas être funeste même à l'enfant que la malade portait dans son sein.

A cette époque seulement, le père ayant trouvé un lit dans une maison voisine, abandonna complètement le sien à son fils aîné, qui, du reste, ne pouvait plus chaque soir être transporté; mais la jeune mère, la seule des quatre enfans que le mal eût respecté jusqu'alors, ne cessa de partager le lit de sa sœur malade.

Elle devait payer cette fatale imprudence, que de sages conseils cherchaient à lui faire éviter, en contractant aussi la maladie cruelle, qui a pesé si tristement sur cette malheureuse famille.

Est-il possible de nier la contagion dans un cas pareil, alors surtout que la maladie ne régnait pas épidémiquement autour de cette habitation ?

Que de malheurs quelques précautions hygiéniques eussent évités ! car les longues maladies, plus encore que le manque des récoltes, sont la ruine des chaumières. Et cependant, au fond de son affliction, quel bonheur providentiel pour cette famille que de se trouver encore complète, après de pareilles épreuves quoique rudement frappée !

Les autres habitans n'ont pas été complètement épargnés : l'enfant a eu, pendant quelques jours, une dysenterie qui n'a pas pris de gravité; la grand-mère, qui suffisait à peine à tous les soins, à toutes les douleurs, a été prise de lassitude et de vertiges, que l'extrême fatigue pourrait du reste expliquer à elle seule.

Un fait digne de remarque, c'est qu'au sujet de la fièvre typhoïde, les médecins se divisent en deux camps : ceux qui croient à la contagion, ceux qui n'y veulent pas croire. Parmi les premiers se trouvent surtout des praticiens qui ont exercé à la campagne, loin des villes, là où des tableaux semblables à celui que nous venons de tracer se ren-

contrent à chaque pas. Les autres, au contraire, le plus souvent, n'ont exercé qu'au milieu de populations aisées, ou bien dans des hôpitaux, où tout est préparé pour réduire à néant les causes d'infection. Cette difficulté de constater la contagion dans ces derniers cas n'est-elle pas une preuve de l'importance du précepte que nous avons posé en commençant ? Oui, dans des salles, où les malades sont isolés, où la ventilation est régulière, la propreté exquise, il nous a été difficile, comme à d'autres de nos confrères, de signaler des faits de transmission ; mais nous n'hésiterons pas cependant à dire que la fièvre typhoïde peut se propager par le contact prolongé d'un corps malade en transpiration, par celui de linge et de vêtemens contaminés, par la respiration d'un air fortement chargé d'émanations morbides.

J. P.

ÉLOGE FUNÈBRE
DE
GAVET ET MARESCHAL,
Citoyens de Calais.

MORTS LE 19 OCTOBRE 1791, EN VOULANT SAUVER DES MALHEUREUX
NAUFRAGÉS (1),

*Prononcé à la Société des Amis de la Constitution,
à Calais, le 21, par M. Gobert, ingénieur,
membre de cette Société (2).*

Messieurs ;

En offrant des couronnes à la vertu, au dévouement le plus héroïque, vous regrettez de ne pas pouvoir donner encore deux couronnes.

Ils ne sont plus ces deux citoyens généreux, à qui Rome, dans sa splendeur, se fût honorée d'avoir donné naissance ; ils sont morts pour l'humanité, pour la patrie ; mais leur exemple vit : les deux couronnes que vous leur destiniez

(1) Un des bateaux pêcheurs, que la pêche du hareng afflue ordinairement, dans cette saison, sur les côtes du Calaisis, a touché le 19 octobre, en voulant entrer dans le port de Calais. La mer étoit extrêmement orageuse : plusieurs hommes furent jetés à la mer par la secousse ; six d'entre eux atteignirent la balise qui est à l'entrée du port, et y restèrent collés en attendant du secours. Quatre marins de Calais : GAVET, MARESCHAL, DEVOSSE et LEGROS, se mirent dans une barque pour aller les chercher ; le vent étoit très-violent et la vie de ces braves marins dans le plus grand danger. Ils étoient prêts de toucher la balise, lorsqu'une vague vint prendre leur petite chaloupe en travers et la submergea. Gavet et Mares-

(2) J.-N. Gobert, né à la Guadeloupe, en 1770, sous-lieutenant au corps du génie en 1790, parvint successivement par ses talens et son courage au grade de général de division, et mourut, frappé d'une balle à la tête, après avoir été fait prisonnier par les Anglais, à la capitulation de Baylen, en 1808, pendant la campagne d'Espagne.

Ce discours a été imprimé en 1791, chez Maurry, imprimeur à Calais.

restent ; elles vont orner leurs noms illustres , placés dans le lieu le plus apparent de vos séances.

Ils rappelleront les citoyens à la vertu, et si le patriotisme s'affaiblit dans nos cœurs, nous regarderons ce monument ; il se ranimera.

Retracer à vos yeux le tableau de cette mort sublime, c'est remplir un devoir à la fois pénible et sacré. L'image de l'homme vertueux, mourant pour sa patrie, est douloureuse ; mais elle laisse des traces profondes qui, s'emparant des âmes fortes, forment des héros.

Sur des poteaux placés au milieu de la mer, pour avertir les navigateurs des écueils qu'ils doivent éviter, l'on voyait attachés six malheureux que la mer y avoient jetés, heureux encore de trouver ce faible asile contre la fureur des flots ; la mer impétueuse venait les frapper avec violence et semblaient à chaque instant devoir les engloutir. Non loin d'eux, ils voyent leur vaisseau brisé, et leurs compagnons occupés

chal périrent ; Devosse et Legros eurent le bonheur de se sauver sur des rames.

Les détails de cet événement sont rapportés très-fidèlement ; de six malheureux qui étoient restés attachés à la balise, trois, accablés de fatigue, se laisserent tomber dans l'eau et furent noyés ; les trois autres eurent la force de résister, et furent délivrés lorsque la mer se fut retirée ; mais l'effort qu'ils avoient fait en embrassant les poteaux de la balise leur ont occasionné une si forte contusion à la poitrine, qu'on désespéra de leur vie. Vingt-et-un hommes étoient restés sur les débris du bateau ; ils furent sauvés par une chaloupe montée par quatre matelots ; ces derniers couroient beaucoup moins de dangers que les premiers. Neuf hommes ont péri dans ce naufrage.

La Société des Amis de la Constitution, dans sa séance du 21, a couronné les deux compagnons de Gavet et de Mareschal ; elle a fait placer les noms des deux morts sur un tableau, suspendu, avec deux couronnes, au dessus de la place du président.

Elle a arrêté : 1° qu'il sera élevé, aux frais de la Société, un monument sur le port en mémoire de cet événement ; 2° qu'il sera fait une pétition à l'Assemblée Nationale pour demander des récompenses pour ces braves marins.

Elle a arrêté en outre que, lundi 24 octobre, elle couronneroit les quatre sauveurs des vingt-et-un matelots du bateau pêcheur. (Note de M. Gobert.)

Voir aussi *Antiquités Nationales de Millin*, tome iv. — *Calais*, pages 15 et 16 et planche v. — *A Guide to Calais*, par Syddell, pages 74 et 72. — *Mélanges de Littérature*, par C.-J. Borgaud : *L'Agriculture dans le canton de Calais*, et les notes 20 et 21 de ce poème. — *Indicateur de Calais*, n° 2, du 18 octobre 1829.

On voit, dans la collection de M. A. Legros-Devot, un tableau à l'huile, peint par A. Francia fils, et qui représente le trait de dévouement de Gavet et de Mareschal.

de leur sort, hors d'état de leur donner aucun secours. Gavet et Mareschal les voient, et ils sont déjà dans la barque qui doit aller les délivrer. Vous les avez vu partir, ces héros intrépides ! vous avez voulu en vain les reteuir ; ils savaient comme vous qu'ils couraient à une mort presque inévitable ; mais l'amour de l'humanité les avait élevés au-dessus de l'homme ; ils étaient enivrés de vertu ! Voyez leurs bras vigoureux précipiter les coups de rame et faire voler leur fragile nacelle ! voyez avec quelle intrépidité ils bravent les vagues en courroux qui s'élèvent au-dessus de leur tête ! Sur leur visage, on voit briller l'espérance de sauver leurs semblables : la crainte ne peut atteindre leur âme.

L'espérance et la crainte partageaient vos cœurs ; l'espérance surnage. Déjà les obstacles semblent être surmontés ; ils sont prêts à toucher le but. Les malheureux, tristes jouets des flots, voient approcher leurs libérateurs ; ils tendent déjà une main reconnaissante, tandis que de l'autre ils tiennent embrassé le poteau secourable ; ils jettent un cri d'espérance ; mais, ô douleur ! une vague terrible vient frapper la barque des héros et l'engloutit. Cette barque, que la mer aurait dû respecter, devint la proie des flots ; la mer a détruit ainsi tout l'espoir des naufragés. Espérance ! heureux don du ciel dans sa bonté, dernière ressource des malheureux, on est bien à plaindre lorsqu'on vous a perdue !

A cent pas du lieu où se passait cette triste scène, une foule de spectateurs rassemblés sur un môle élevé par l'art pour la sûreté du port, pressés les uns contre les autres, tendaient les mains vers le ciel, faisaient des vœux pour le salut des malheureux matelots attachés aux poteaux, et conduisaient d'un œil inquiet la barque qui devait les sauver. Un cri d'horreur se fait entendre : l'effroi et le saisissement s'emparent de tous les cœurs à la vue de la barque submergée ; leur compassion avait changé d'objet ; le péril que courait l'équipage de la vertu occupait leur âme tout entière ; les héros avaient disparu ; ils repaissent, l'espérance renaît ; ils veulent s'attacher aux débris de la barque, ils en sont repoussés ; il ne leur reste d'espoir que dans leur force et leur courage. Mais rien n'ébranle leur intrépidité ; ils fendent l'onde de leurs bras vigoureux ; ils luttent contre la mort, encouragés par les cris des spectateurs.

Telle est l'image des traverses qu'éprouve souvent la vertu sur la terre ; l'envie la déchire, les calomnies l'attaquent de toutes parts ; mais ferme et inébranlable au milieu des orages, fière de l'estime des honnêtes gens, elle s'occupe

du bonheur dès hommes et brave les dangers; quelquefois elle succombe; mais ses malheurs sont encore utiles à l'humanité: elle laisse des remords dans l'âme des méchans qui l'ont persécutée, l'admiration et l'amour dans l'âme des hommes bons et généreux, et son exemple à suivre.

Le bonheur n'accompagne pas toujours le courage; Mareschal succombe le premier, Mareschal, jeune homme encore dans le printemps de l'âge (1), et qui, n'était pas à son apprentissage d'actions héroïques. Un coup reçu contre la nacelle l'avait étourdi et lui avait ôté ses forces. Tu meurs, jeune héros; mais ta mère (2) vit. Malheureuse mère! que vas-tu devenir, lorsque tu apprendras le sort de ton fils? la mort t'enlève ton soutien, un défenseur à la patrie! Un moment avant de s'embarquer, il regardait la mer agitée: « Je ne voudrais pas, disait-il, pour tout l'or du monde, risquer ma vie dans ce moment; » mais, à la vue des naufragés, il avait oublié toutes ses résolutions et les dangers; tant est puissant sur une âme vertueuse le spectacle de l'homme malheureux!

Gavet, plus âgé, plus fort et plus vigoureux, résiste encore; il voit un de ses compagnons se débattant entre les bras de la mort; vous le voyez devant vous, ce digne compagnon de Gavet; vous venez de le couronner; que de regrets n'a-t-il pas de ne point partager sa couronne avec son libérateur! Il nage vers lui, le traîne auprès d'une rame; et l'y attache: « Ne quitte pas ce bois, lui dit-il, et tu es sauvé. » Lui, se fiant à sa vigueur, continue à nager vers la terre sans secours; mais les forces de l'homme ont un terme; il sent les siennes s'affaiblir; il le dit au compagnon qu'il venait de sauver. « Prends le bout de ma rame, répond celui-ci, nous nous sauverons tous les deux. — Non, réplique Gavet, elle ne suffirait pas pour nous soutenir, et nous péririons ensemble; tes enfans ont besoin de toi, sauve-toi pour eux; il vaut mieux que je meure seul. » Il dit, et la mer engloutit ce héros.

Que cette action est touchante et sublime! Comme elle élève l'âme et l'agrandit! elle la remplit d'une sainte émotion. On aime à s'appesantir sur des traits semblables, qui

(1) Vingt-un ans.

(2) M.-P. Joustel, de Guines, veuve de F. Mareschal, marchand de ferre, décédé le 26 septembre 1791, laissant huit enfans. Le héros en l'honneur duquel M. Gobert a composé ce discours était l'aîné; son frère, M. Norbert-François Mareschal, propriétaire, résidant actuellement à Calais, est le seul survivant des enfans de F. Mareschal et de M.-P. Joustel.

honorent l'humanité et la vengent des horreurs dont elle n'est que trop souvent souillée; on oublie, en les racontant, qu'il y a des hommes méchants, et l'on apprend à aimer son prochain davantage.

Cette scène affligeante se représentait devant vous il y a trois jours; la plupart de vous, messieurs, en étiez les spectateurs; vos cœurs frémissent encore d'un souvenir récent. C'est-là, c'est à cent pas d'ici, que ces deux héros intrépides ont trouvé la mort, en cherchant à sauver des malheureux; Gavet et Mareschal, que vos deux noms soient à jamais unis, révérez! Nés dans une classe qu'on appelait jadis obscure, vos noms sont au-dessus de ceux qu'un préjugé barbare honore encore dans quelques contrées de l'Europe, et que l'égalité vient de bannir de la France. Hommes qui tenez encore à votre naissance, parce que vous n'avez pas d'autre mérite, venez nous dire si vous seriez déshonorés d'être issus du même sang que ces deux héros; votre caste produisit-elle jamais des traits plus frappans de vertu et d'intrépidité? O noms chéris! soyez toujours l'objet de notre culte! servez à raviver dans le cœur de nos jeunes citoyens l'amour de la vertu! que leur ambition les excite à imiter votre exemple et à mériter qu'on puisse dire un jour d'eux: ils sont dignes d'être comparés à Mareschal et à Gavet.

Gavet était tranquillement assis auprès de son amante, lorsqu'on vint lui annoncer la triste nouvelle que des hommes périssaient; il ne voit, il n'entend plus rien: l'amour de l'humanité était dans lui une passion qui surmontait toutes les autres. Il s'arrache d'auprès d'elle, malgré ses instances; hélas! elle ne savait pas qu'elle ne le reverrait plus! Pleurez, jeune infortunée(1)! vos pleurs sont justes; vous avez fait la plus grande perte; ce héros était près de s'unir à vous par les liens de l'hyménée; nous le pleurons aussi, nous pleurons un citoyen généreux, un frère, un ami; nous pleurons le soutien des malheureux! Elle le suivait des yeux pendant qu'il s'éloignait à pas précipités; un pressentiment secret semblait lui annoncer son malheur: mouvement involontaire, instinct que Dieu mit dans le cœur de l'homme pour l'avertir, tu ne fus dans ce moment que trop fidèle: Gavet ne devait point revenir.

Un seul trait de ce genre suffit pour immortaliser un homme; la vie de Gavet était illustrée par plusieurs actions semblables. En 1784, un vaisseau fut submergé dans la

(1) M^{lle} Marie-Anne Eugon, qui, depuis, a épousé le frère de Gavet, et existe encore.

rade de Calais par une violente tempête; le corps du vaisseau avait disparu; on ne voyait que le sommet des mâts et un seul homme, que la mort avait épargné, qui s'y était attaché; il allait périr, lorsque Gavet l'aperçut. Aucun danger ne l'épouvantait quand il fallait voler au secours de l'humanité; il se jette lui cinquième dans une barque, et rame avec rapidité vers le vaisseau, à travers une mer orangeuse. Arrivé auprès, il voit que sa barque court un danger inévitable; il s'approche davantage; il s'élançe à la mer; va détacher le malheureux, l'entraîne avec lui dans sa barque, et le ramène triomphant dans le port. Le gouvernement d'alors récompensa ce trait magnanime; la France libre ne sera pas moins reconnaissante envers ce généreux citoyen. Ah! pourquoi ne fut-il pas aussi heureux dans sa dernière tentative! Vous le verriez au milieu de vous, messieurs; vous auriez la gloire de le couronner; mais son heure était marquée! l'homme ne change pas sa destinée; il a péri victime de son amour pour l'humanité; heureux qui, comme lui, peut porter devant l'Éternel d'aussi beaux titres.

Eustache de Saint-Pierre, d'Assas, Desilles, au haut du séjour céleste, où vos vertus vous ont placés, quelle émotion n'avez-vous pas éprouvée en voyant se réunir à vous ces deux héros! imitateurs de votre dévouement héroïque, ils sont dignes d'être assis auprès de vous; ils sont dignes de la France libre; réunissez-vous pour veiller sur ses destinées. Votre exemple, à jamais célèbre, va former chez les Français une pépinière de héros.

O vous, intrépides compagnons de leurs vertus et de leur gloire, témoins des honneurs que nous décernons à leur mémoire; vous que nous venons de couronner, n'oubliez jamais ce jour mémorable; rappelez-vous ces amis qui savent apprécier vos vertus et les récompenser! venez quelquefois vous asseoir au milieu de nous; enseignez à vos concitoyens la vertu que vous savez si bien pratiquer, et montrez-vous toujours dignes d'être appelés les compagnons de Gavet et de Mareschal!

NOTICE

SUR LA

COLONISATION DE L'ALGÉRIE.



L'un des collaborateurs constans de l'*Almanach de Calais*, j'avais jusqu'ici, chers lecteurs, le privilège de vous parler de la pluie et du beau temps, et de vous glisser de loin en loin quelques conseils hygiéniques; mais cette année il me serait fort difficile de vous parler météorologie, et l'on m'interdit de vous parler médecine, probablement parce que la place est prise, ce qui prouve une fois de plus que les absens ont toujours tort. De quoi vous parlerai-je donc? ma foi, du pays que j'habite en ce moment. La colonisation de l'Algérie est pour la France une grande et grave affaire: il importe par conséquent que chacun connaisse, autant que possible, la contrée qu'il s'agit de fertiliser et la population qui en est chargée. Je vais donc, chers lecteurs, si douces, vous parler d'Oran, en usant, aussi peu que je le pourrai, du privilège des voyageurs.

Oran est la seconde des villes de l'Algérie; elle est admirablement placée pour être un entrepôt de commerce. Port d'approvisionnement de toute la province, elle peut devenir le siège d'un échange considérable d'importation et d'exportation; en outre, son voisinage du Maroc, de Gibraltar et des côtes d'Espagne doit nécessairement amener la formation d'importantes relations commerciales. Mais ce n'est pas ici la question politique et commerciale que je veux traiter, ce qui exigerait de trop longs développemens: je désire seulement vous donner une idée de l'aspect et de l'importance d'un des principaux points de l'Algérie.

Oran, comme la plupart des villes du littoral, est bâti à l'ouverture d'un ravin. En Afrique, ce que l'on recherche avant tout, c'est l'eau; elle est très-abondante sur ce point; c'est ce qui a décidé les fondateurs à s'y fixer; bien que des considérations d'une haute importance pussent être invoquées en faveur de Mers-el-Kébir, qui est le port d'Oran

et en est cependant éloigné de près de trois lieues.

Avant notre occupation, la ville était coupée en deux par le ravin, promenade charmante, parsemée de jolis jardins, de plantations délicieuses; mais, depuis, d'avidés propriétaires ont mesuré le terrain, calculé combien il rapporterait en le couvrant de maisons; et les arbres, les fleurs, la verdure, si rares en Afrique, ont fait place au mortier, à la pierre à bâtir, et ont fini par disparaître sous des monceaux de décombres. Un nouveau quartier s'est élevé sur cet emplacement et réunit les deux côtés, jadis séparés.

Dans l'état actuel des choses on peut établir trois divisions bien marquées: le quartier Napoléon, placé sur un plateau, au côté *est* de la ville; un quartier central, sur l'emplacement de l'ancien ravin, qui comprend en même temps la Casbah; et enfin celui de la marine, qui, à partir de l'ancienne enceinte, descend vers le port; il est presque entièrement neuf. Cette disposition peut donner une idée des ondulations du terrain et faire comprendre pourquoi presque toutes les rues sont en pente, au point qu'on n'arrive à plusieurs d'entre elles que par des escaliers. L'entrée d'Oran a quelque chose de pittoresque; la route est tracée dans le roc; d'un côté on a des montagnes arides, de l'autre la mer, et en perspective une ville de 30 à 35,000 habitans, dont je vais essayer de vous donner une idée.

Sur le terrain que je viens de décrire supposez un mélange de maisons arabes, espagnoles et françaises; de constructions nouvelles et d'habitations en ruines; le tout couronné par les restes de magnifiques fortifications construites par les Espagnols; placez sur tous les points culminans des forts plus ou moins redoutables; la vieille Casbah et Santa-Cruz, dont les ruines rougeâtres attestent les désastreux effets du tremblement de terre de 1796; San-Gregorio, qui domine la mer et signale les bâtimens qui paraissent à l'horizon; le château neuf, à la magnifique enceinte, aux grosses tours blanches, qui semblent s'affaisser sous leur propre poids (c'était l'ancienne résidence des beys), et le fort St.-Philippe, qui défend les approches du côté de la campagne; placez au milieu du tableau, en procédant de bas en haut, les beaux magasins voûtés de Ste.-Marie, magnifique construction espagnole, à l'abri de la bombe; l'entrepôt de la douane, l'hôpital militaire, nouvellement bâti, qui sera sans rival, même en France; le minaret de la grande mosquée, une belle caserne, et sur le point le plus élevé, le clocher de l'église St.-Louis, qui domine la ville et semble placé là pour constater la victoire de la croix sur le croissant: vous aurez une idée assez exacte du panorama de la ville d'Oran.

Dans les rues tortueuses , inabordables en grand nombre pour les voitures , les unes, assez propres, ce sont les principales, les autres, remplies d'immondices, de ruines, dans lesquelles fourmillent une infinité d'animaux malfaisans, tour-à-tour couvertes de boue ou de poussière, car elles sont simplement macadamisées, faites circuler une population composée de 8,000 Français, 11,000 Espagnols, 500 Anglais ou Anglo-Espagnols, 1,500 Italiens, 2,000 Musulmans et 5,000 Juifs; éparpillez au milieu de tout cela 5 à 6,000 uniformes de toutes espèces, et tâchez de vous faire une idée de ce tableau varié et plein d'animation.

Là c'est le colon, dont le costume, pendant l'été, a tout le laisser-aller des pays chauds: un chapeau de paille ou de feutre gris à larges bords, un petit burnous blanc, un pantalon de toile, pas de cravate. Dès que les pluies arrivent, la scène change: un vaste caban l'enveloppe; le capuchon est soigneusement rabattu sur la tête; des ceintures de toutes couleurs l'enveloppent; on croirait que l'hiver a déchaîné tous ses frimas. Puis viennent le Maure, largement drapé dans son burnous, la tête entourée d'un turban blanc, l'air pensif, la démarche grave; le Bédouin, à moitié déguenillé, la tête entourée de la corde de poils de chameau; le Juif, à la coiffure noire, à l'air patelin; l'Espagnol, avec la capa et le petit chapeau à forme haute, orné de trois petites houppes sur le côté; un déluge de gamins de toutes nations; de petits Maures ou Nègres, en costume national, portant la boîte du décrotteur sur le dos, d'autres s'accrochant à la queue des chevaux et les suivant à la course pour les tenir en main quand le cavalier descendra; enfin, une nuée de petits commissionnaires prêts à porter tous les paquets, à faire toutes les commissions.

L'uniforme en Afrique subit une infinité de modifications, toutes de fantaisie; nos régimens n'ont plus cette tenue sévère, cette uniformité si remarquable en France. Rien de singulier, pour un arrivant, comme une réunion d'officiers ou d'employés-civils: ici l'habit, là des tuniques de toutes les formes, les coiffures les plus variées; dans l'été le kepy seul distingue dans la rue l'officier du colon. Les diverses administrations affichent un luxe de broderies et de galons très-peu républicain, et les fonctionnaires les plus pacifiques portent des sabres d'une longueur à faire frissonner les Bédouins.

Si le costume des hommes est varié, celui des femmes ne l'est pas moins; parmi les Françaises élégantes, il diffère peu de ce qu'on voit chez nous; toutefois l'absence fréquente de goût trahit souvent l'éloignement de la capitale

et l'oubli des bonnes traditions. Le costume des femmes du peuple est très-varié; ici la Provençale, la Cata'ane, l'Alsacienne étalent leurs vêtemens divers; là l'Espagnole, avec le foulard en marmotte, la robe écourtée, la désinvolture gracieuse, lance de tous côtés des œillades assassines; plus loin la Mauresque, semblable à un fantôme, entièrement cachée par les replis d'un haïck blanc, s'entrouvrant cependant assez quelquefois pour laisser voir un jeune et frais minois, tatoué de plusieurs couleurs; la Juive, au manteau rouge, à la coiffure haute, aux riches habits brodés d'or, nous offre la vivante image de Rachel et de Rebecca, dont le type a traversé, sans altération, un si grand nombre de générations. Puis, enfin, viennent les Nègresses aux habits bariolés, à la tournure si grotesque, que le sentiment le plus ardent de la fraternité peut seul nous décider à les classer parmi les femmes.

Après avoir décrit les lieux, fait le portrait de la population, si je faisais mouvoir et parler mes acteurs; si vos oreilles pouvaient percevoir le mélange de sons produits par ces langues diverses, sans compter une infinité de patois; si vous pouviez voir l'animation de toutes ces figures, l'exubérance toute méridionale de gestes qui accompagne chaque parole; l'accent plus ou moins chantant, grasseyant ou traînant avec lequel elles sont prononcées, vous pourriez croire, chers lecteurs, que nous vivons dans la tour de Babel. Il n'en est rien pourtant, et si Oran, quel que soit le point de vue sous lequel on l'envisage, est une ville animée, pittoresque, singulière même, dont aucune ville de France ne peut donner une idée; au milieu de ce péle-mêle, de ce mélange de nationalités, de langages, de mœurs, d'habitudes, l'ordre le plus parfait n'en règne pas moins, et l'étrangeté même du spectacle n'est pas sans attrait.

Les promenades sont rares à Oran; dans l'intérieur de la ville, il n'existe que celle dite *de l'Etang*, ainsi nommée parce que le général de ce nom, fort connu dans le département du Pas-de-Calais, s'en est le premier occupé. Les arbres qui doivent l'ombrager ont été plantés l'année dernière, et vous croyez sans doute que les promeneurs attendront long-temps leur ombrage? détrompez-vous: grâce à l'activité de la végétation dans ce pays, ils seront très-probablement à l'abri l'année prochaine; mais pourquoi, me direz-vous, avoir attendu dix-sept ans pour les planter?

La musique de la légion étrangère, qui serait une des meilleures des régimens français, exécute trois fois par semaine sur le promenade, de délicieux morceaux

d'harmonie, et les promeneurs y trouvent en outre des glaces qui ne valent pas celles de Tortoni, mais qu'on apprécie peut-être beaucoup plus, à cause de la chaleur, et qu'on savoure en respirant la brise de mer et en promenant ses regards sur un magnifique panorama.

Le ravin, comblé dans l'intérieur de la ville, existe encore au dehors; on trouve là des jardins toujours verts, plantés de citronniers, d'orangers, figuiers, grenadiers, amandiers, et même de quelques palmiers. Ce petit coin de terre, entièrement consacré au jardinage, n'a jamais de repos; une récolte remplace l'autre, et la végétation, toujours active, couvre la terre de légumes frais, toute l'année. Pendant les pluies, les orangers et les citronniers, toujours verts, sont chargés de fruits; puis les amandiers et les abricotiers fleurissent; à ceux-ci succèdent les grenadiers, qui se couvrent de leurs belles fleurs rouges; puis les figuiers étalent leurs fruits, et les haies de cactus, elles-mêmes, se couvrent de fleurs et de fruits. Cette activité incessante est un spectacle curieux qui attirerait les promeneurs, si malheureusement la route qui longe le ravin ne conduisait aussi aux cimetières, spectacle peu fait pour égayer dans un pays où il faut si souvent compter avec les maladies.

Je disais, en commençant cet article, que la colonisation de l'Algérie était une *grande et grave affaire*: le vote de l'Assemblée Nationale, qui affecte cinquante millions à cet objet, est venu accroître encore l'importance de la question et l'intérêt qu'elle doit inspirer; c'est dans la province d'Oran et à quelques lieues de notre ville, que les premiers convois d'émigrans sont venus s'établir. Cette préférence est un juste hommage rendu à l'activité, au courage et à la ténacité des habitans de cette province, qui ont lutté avec ardeur contre les obstacles que rencontrait la colonisation. J'ai essayé plus haut de vous donner une idée de la variété des races établies dans l'Algérie; les colons qui nous arrivent, quoique tous bons Français, méritent une mention spéciale; ce sont des ouvriers parisiens, et l'on sait combien la population de la capitale diffère de celles des provinces, quoiqu'elle soit alimentée par elles.

La commune de St.-Cloud a reçu ces soldats de la civilisation; mais quelle déception pour eux cachée sous ce nom! Le St.-Cloud de la rive africaine se compose de quelques baraques en bois et d'une misérable auberge. Là point de fleuve aux cents détours, point de frais ombrages, pas de magnifiques châteaux, de riantes habitations; de bonnes terres, sans doute, mais couvertes de palmiers nains, pas

d'arbres ; une fontaine assez abondante pour les besoins ; mais plus de promenades sur la rivière , plus de joutes entre les joyeux canotiers. Pourquoi dès-lors ce nom de St.-Cloud , si propre à éveiller des regrets , à faire naître la nostalgie ? Au reste , la confusion des langues se trouve ici partout , et surtout dans la désignation des lieux ; à côté de St.-Cloud , St.-Leu , Ste.-Léonie , vous avez Mefessour , Gudiel , Karguentah , Sidi-Allah , Lalla-Margnhia , Mers-el-Kébir , etc. Pourquoi ne pas laisser à cette plage africaine sa couleur locale ? Gemma-Gazhouat valait bien Nemours ; Stora Philippeville. Mais revenons à nos Parisiens. N'allez pas croire que les désappointemens aient chez eux fait naître l'ennui ou la tristesse. Excités encore par les émotions du grand drame auquel ils ont assisté , sinon comme acteurs , ce qui pourrait bien être pour plusieurs d'entre eux , au moins comme spectateurs , ils apportent une animation , une ardeur que l'action énervante du climat et les fatigues du défrichement feront bientôt tomber , mais qui les soutiennent en ce moment et rendent plus facile ce brusque changement d'existence. Le pain de munition leur a paru un peu noir ; ils ont trouvé le palmier nain plus difficile à arracher que les chiendens ; mais la gâtée française est toujours là. On a installé une salle de danse , et ils ont inauguré la prise de possession par un bal ; un cornet à piston formait seul l'orchestre ; car le violon était resté en route ; toutefois , il était prochainement attendu , et l'orchestre alors , disaient ceux qui le connaissent , *sera joliment chicard*. Si cette description , chers lecteurs , vous donne envie d'assister à une de ces fêtes , vous n'avez pas plus de 600 lieues à faire pour vous procurer ce plaisir.

Le village que j'ai parcouru est une division de la commune de St.-Cloud ; il s'appelle *Gudiel* ; il se compose , quant à présent , de quatre lignes de baraques , formant trois rues ; elles sont divisées par chambrées pouvant contenir six lits ; cent ménages les occupent. L'État les loge , les nourrit , va leur faire construire des maisons , donnera à chaque ménage , en moyenne , 20 hectares de terre , des instrumens aratoires et des bestiaux. Après huit mois de privation et de misère , devenir tout-à-coup propriétaire , avoir son pain quotidien assuré jusqu'au moment où l'on pourra se nourrir soi-même , c'est là évidemment un bienfait pour lequel nos Parisiens doivent conserver quelque reconnaissance.

En ce moment , les nouveaux propriétaires préludent , par les travaux du jardinage , à leur initiation à la grande culture ; ils bêchent la terre , font des couches pour élever des

plans, épient avidement chaque jour les progrès de la végétation; toutefois, en les voyant manier la bêche et la pioche, on serait tenté de rire de leur maladresse, si on ne réfléchissait à tout ce qu'il a fallu de souffrances à ces hommes pour les décider à rompre avec les habitudes de leur vie, pour venir se soumettre à de bien plus rudes travaux. Sur 400 débarqués, deux seulement étaient agriculteurs; le reste se compose d'ébénistes, de menuisiers, graveurs, ciseleurs, serruriers, etc.; on compte parmi eux un accordeur de pianos, un maître d'école, un boucher, un cocher de grande maison. Vous pouvez juger de quel poids sont les instrumens de culture dans des mains inexpérimentées; mais vous savez aussi combien l'ouvrier parisien est intelligent et avec quelle gaieté il supporte les fatigues et les privations; la plupart d'entre eux sont contents: un ouvrier graveur, qui n'avait jamais manié que le burin, nous disait en montrant ses mains ensanglantées: « C'est pénible, mais c'est le rêve de ma vie; je m'y ferai. » Malheureusement sa femme, moins raisonnable, s'abandonnait à de tristes regrets; rien ne la consolait d'avoir abandonné la France; et son enfant chétif, souffrant, qui demandait au sein desséché de sa mère sa nourriture habituelle, formait un triste contraste avec la tranquille résignation du mari. Plus loin, une jeune fille de 18 à 20 ans, aux beaux cheveux noirs, d'une délicieuse figure, à peine vêtue d'un jupon léger et d'une camisole blanche, s'escriyait de son mieux à remuer la terre; une gaieté franche, une foi vive dans l'avenir, une courageuse résignation faisaient de cette pauvre exilée un être plein d'intérêt. Nous la rassurions, nous lui montrions un meilleur avenir, nous lui donnions quelques conseils hygiéniques. « Merci, nous disait-elle, de vos bonnes paroles; oui, je l'espère, tout ira bien. » Pauvre jeune fille! le ciel serait bien rigoureux s'il ne récompensait pas ta confiance en lui! L'accueil fait aux colons par les habitans de l'Algérie, au reste, a été parfait. Je ne parle pas ici des démonstrations faites à leur arrivée, de la musique militaire, des banquets, etc., mais des attentions plus délicates. En allant les visiter, nos dames s'empressaient de leur porter quelques adoucissens à leurs privations: du sucre, du café, du pain blanc, des légumes frais, et un grand nombre d'entr'elles travaillent aux layettes, qui chaque jour deviennent nécessaires.

On dit que les travaux de la terre rendent l'homme meilleur; cette influence se fera surtout sentir sur le moral de ces ouvriers, que les dangereuses séductions

de la vie des grandes villes et de fonestes prédications avaient égarés. Ce nouveau genre de vie a déjà dissipé bien des erreurs. J'aurais voulu voir M. Proudhon devant un de ces agriculteurs improvisés qui nous disait : « La terre qu'on nous donne, nous la payons bien par notre travail ; je conçois à présent que la valeur du sol est peu de chose, que le travail accumulé est tout, et que celui qui fertilise la terre en devient bien le véritable propriétaire. »

Ce sont surtout les partisans de Fourier, ceux qui rêvent la vie en commun et les douceurs du phalanstère, que je convie à une promenade à Gudiel. Ils entendront avec quelle force, quelle énergie ces mêmes colons repoussent leurs idées ; avec quelle persistance, quelle tenacité ils veulent la vie de famille, la vie séparée. Ils verront quelles animosités, quelles haines la nécessité d'habiter la même baraque a déjà fait naître. On m'objectera, je le sais, les imperfections d'un établissement provisoire et le défaut d'éducation de la génération actuelle. Changez, si vous le pouvez, les goûts et les passions des hommes ; mais jusqu'à ce moment, ne nous parlez pas de vos doctrines communistes.

Espérons que ces dures épreuves de quelques-uns de ses enfans profiteront à tous ceux de la mère-patrie ; que les ouvriers de nos grandes villes, sur lesquels la misère pèse si fortement, comprendront la nécessité d'une vie laborieuse et tranquille, et fermeront les oreilles aux prédications insensées de quelques énergumènes. Le malheur mûrit rapidement la raison, et si, parmi nos colons, quelques-uns conservent des idées anarchiques, la plupart d'entré eux qui, pendant huit mois, ont enduré d'affreuses privations, qui viennent sur un rivage lointain chercher une existence dure et laborieuse, comprendront aujourd'hui le prix de la paix et du travail. « Le pain est noir, disent-ils, il est arrosé de nos sueurs ; mais au moins, nous en avons tous les jours, et il dépend de nous d'en avoir du meilleur en cultivant la terre. » Puisse cette heureuse transformation s'opérer aussi dans les idées des ouvriers de la mère-patrie ! qu'ils se pénètrent bien de l'idée que le bonheur est dans le travail, dans la sobriété, dans une vie tranquille.

En mettant sous les yeux des ouvriers calaisiens ces détails si dignes d'intérêts, je serais heureux, pour ma part, si je pouvais contribuer à affermir chez eux l'esprit de conduite et de modération qui les distingue si essentiellement.

H. G.

Membre de la Société d'Agriculture,

LETTRE INÉDITE DE L'AÉRONAUTE BLANCHARD,

ÉCRITE HUIT JOURS AVANT SA TRAVERSÉE DE DOUVRES
À CALAIS EN BALLON.

C'est à M. Néhou, notre collègue, notre ancien et toujours regretté ingénieur en chef du port de Calais, que nous devons ce document, aussi curieux au fond qu'original dans la forme, ainsi qu'on va en juger. Il y avait de longues années que M. Néhou le conservait soigneusement avec des papiers de famille, ce qu'on comprendra facilement, puisqu'il s'agit d'une lettre intime écrite par Blanchard au père de notre collègue, quand j'en dus la révélation à la circonstance suivante.

Au commencement de cette année, faisant une visite à M. Néhou, je le trouvai occupé à lire notre *Annuaire Calaisien* de 1848. Il lisait le récit plein d'intérêt qu'y fait M. Jean De Rheims (de St.-Omer) de la traversée du détroit du Pas-de-Calais par Blanchard et le docteur Jeffreys; et, après l'échange de quelques paroles au sujet de la périlleuse épreuve du hardi aéronaute, il m'apprenait qu'il possédait une lettre inédite de Blanchard, où il était question de Douvres, de Calais et des préparatifs de ce premier voyage au-dessus du détroit.

Comme bien on le pense, je désirais voir la lettre, et je pouvais bientôt m'assurer qu'elle avait en effet un intérêt tout particulier pour Calais et pour le fait historique; auquel elle se rattache.

François Blanchard l'adresse de Douvres à M. Néhou père, avec lequel il était lié étroitement, huit jours avant de réaliser son projet, le rêve de son ardente ambition, c'est-à-dire, le 30 décembre 1784.

Dans ce moment, une vive rivalité existe entre Blanchard, d'une part, et Pilatre des Roziers d'autre part. Tous deux ont leurs partisans : Pilatre a la Cour de son côté; Blanchard a de vives sympathies en Angleterre pour lui. Le premier est sur le point de s'élancer de Boulogne sur la terre anglaise dans son ballon; le second, qui ne veut pas être devancé, est au château de Douvres, et il attend avec une impatiente ardeur un vent favorable pour monter dans sa nacelle en

compagnie de son ami Jeffreys et se diriger sur Calais, à travers les airs.

Blanchard écrit à M. Nêhou père, son compatriote et son ami, au moment où il a terminé ses derniers préparatifs, et où il vient de repousser avec une rude franchise les conseils par lesquels Pilatre des Roziers tentait en vain d'ébranler sa résolution. Blanchard est non seulement animé par un inébranlable courage, mais par une foi profonde dans le succès de son entreprise. Ce n'est pas du succès de la sienne qu'il doute un instant, mais du succès de celle de son rival, auquel il refuse une expérience suffisante. « *Je n'envie pas son sort, dit-il à M. Nêhou père; qu'il garde ses conseils et ses précautions pour lui!* »

Et quelques jours après, l'intrépide Blanchard, profitant avec empressement d'un soufle du vent régnañt de la Manche, c'est-à-dire d'une brise d'ouest, partait du château de Douvres dans son aérostat, aux acclamations mêlées d'effroi des Dovermen, passait au-dessus de Calais et allait descendre sur la forêt de Guines; après s'être élevé à des hauteurs énormes dans l'espace. Quelques jours après aussi, Pilatre s'élevait à son tour dans les airs; mais, moins heureux que son rival, il voyait son ballon s'embrâser tout-à-coup, et il venait se briser misérablement sur les falaises des environs de Boulogne.

Aucun aëronaute n'a encore réalisé, que nous sachions, de traversée de France en Anglôterre. Mais depuis Blanchard, l'aëronaute Green, répétant l'expérience de notre compatriote dans de plus vastes proportions encore, s'élevait de Londres dans son ballon, laissait Douvres, Calais et une partie de l'est de la France derrière lui, et ne reprenait pied sur terre qu'en pleine Allemagne.

Nous n'en attendons pas moins encore, malgré les merveilleux progrès de la science humaine en toute chose, le moyen de gouverner les ballons; mais la science y arrivera; car elle est loin d'avoir dit son dernier mot.

Voici la lettre de François Blanchard, à laquelle il m'est permis de donner publicité; je la livre avec son ton de rudesse, de familiarité intime et sans gêne; on s'assurera une fois de plus, en la lisant, que le style c'est l'homme, et que Blanchard l'aëronaute était pouvu d'une de ces natures aventureuses, fortes et persistantes, en même temps qu'ingénieuses et intelligentes, qui font les hommes remarquables à un titre quelconque (1).

ERN. L....., *membre-résidant.*

(1) J'ai eu un moment l'intention de consacrer une notice à F^c Blanchard, fait bourgeois de Calais par l'admiration de mes concitoyens.
E.

Douvres , ce 50 décembre 1784.

M. Nêhou , aux Andelys , Seine-Inférieure.

Suivant les lettres que j'ai écrites de Douvres , je devais être en France avant la fin du mois ; mais comme tout conspire contre moi , Eole s'est mis du parti des conspirateurs ; il m'a été favorable quelques jours ; mais sitôt que j'ai été prêt à jouir de ses faveurs , il m'a tourné le dos. Comme je n'aime pas ce côté (1), j'attends patiemment qu'il fasse volte-face , et aussitôt , mon ami , on me verra , planant sur la France , porter mon courrier à la Cour par les routes aériennes.

Pilatre , qui voulait me jouer un tour de Judas , est venu me rendre visite à Douvres ; son projet n'était autre que de m'effrayer ; mais comme pour y parvenir , il faut se lever de grand matin , il est parti pour Londres le 27 , pour s'y amuser , voyant qu'il n'y avait rien à faire chez moi. Son appareil se dispose à Boulogne , m'a-t-il dit , le tout aux frais du gouvernement. Je n'envie pas son sort ; je ne désire que lui passer sur la tête pour lui prouver qu'il est des hommes aussi hardis que lui ; même par des circonstances , je lui prouverai aisément que je suis son maître.

Le gouvernement de France est bien désolé qu'il existe un Blanchard assez effronté pour être l'antagoniste du fameux et du célèbre charlatan de Pilatre ; mais peu m'importe , il ne passera qu'en second , et je déchirerai le bandeau de l'injustice ; je veux que toute la terre sache que celui qui a le mieux travaillé est le plus mal récompensé. Quelle allure dans le gouvernement français ! Sitôt que les ministres apprennent que je suis à Douvres , on dépêche Pilatre à Boulogne pour triompher sur moi ; hé bien ! je m'en f.... ! ils auront un casse-nez , et j'en instruirai le roi , pour qui j'ai des lettres.

Toute la France et l'étranger savent la manière ignominieuse dont j'ai été traité par mes ennemis , qui , aujourd'hui , sont confondus. S'il s'en déclare encore quelques-

toyens , aucune notice bien complète n'ayant encore été publiée sur cet aéronaute , dont la vie fut fort agitée et semée d'incidens variés. J'en eusse puise les nombreux élémens dans un volumineux manuscrit , où M. Mestell , avocat aux Andelys , a fait entrer , avec beaucoup de patience , tous les documens imprimés ou inédits concernant son compatriote Blanchard ; mais le temps m'a manqué pour le faire.

(1) Blanchard se sert d'une expression plus triviale.

uns, fussent-ils plus braves que César, qu'ils viennent lutter contre moi, je suis prêt à leur faire face; je veux les vaincre tous ou périr.

Mes réponses à Pilatre des Rosiers l'ont pétrifié. l'ont confondu, l'ont mis hors de lui-même: « Je parie, m'a-t-il dit, dix contre un, que si vous partez avec le docteur, vous périrez, et je parie six contre un que, partant seul, vous n'arriverez jamais, » ainsi que plusieurs autres fa-daises qu'il a envain essayé d'appuyer par des argumens physiques. « Les grands mots ne m'épouvantent pas, lui ai-je répondu, mon cher! rien même n'en est capable, puisque tous les canons du château de Douvres seraient pointés pour tirer sur moi à mon départ, et je serais sûr d'un pareil sort en arrivant en France, que je partirais toujours. Bien plus: c'est que je serais sûr de descendre dans la mer, je partirais encore; ainsi, mon cher Pilatre, vous perdez votre temps; gardez toutes les précautions, dont vous me parlez pour vous, qui n'êtes pas aussi au fait des voyages aériens que moi; » et il est parti après que nous avons eu diné ensemble.

Adieu! le temps me presse.

Bien des respects chez mon père.

Je suis ton ami,

BLANCHARD.

CHEMIN DE FER DE CALAIS,

EN BELGIQUE, EN ALLEMAGNE ET A PARIS,

Par St.-Omer, Lille et Arras.

Nous avons enfin notre chemin de fer! Il est ouvert depuis le 2 septembre dernier, et une belle et grande fête l'a inauguré dignement.

Nous ajouterons qu'il tient ses promesses; que, depuis son ouverture, le nombre des passagers se dirigeant par notre port a déjà doublé, et que le trafic des marchandises et des voyageurs a en quelque sorte dépassé les espérances de la compagnie elle-même.

Vienne maintenant l'embranchement, qui, par la force

des choses, c'est-à-dire par l'intérêt général du pays et l'intérêt particulier de la compagnie concessionnaire, doit nécessairement rattacher notre ligne directement à Arras par Béthune, et le mouvement de commerce et de passage par Calais augmentera encore.

En attendant, la compagnie du Nord s'attache à abréger les distances par la puissance et la rapidité de ses locomotives.

Dans quelques jours, des machines à la *Crompton* lanceront les convois de Calais à Lille en *deux heures*, et de Calais à Paris en *sept heures*. Calais est déjà complètement et incontestablement indiqué à l'*Angleterre* comme la tête des chemins de fer belges et allemands; bientôt il le sera tout autant pour Paris, et pour les grandes artères qui en rayonnent vers l'est, l'ouest et le midi.

N'oublions pas de dire que les paquebots qui desservent Calais et Douvres luttent de vitesse avec le chemin de fer, ou du moins en sont de fort satisfaisans auxiliaires, puisqu'ils peuvent franchir actuellement le détroit en *une heure et demie*.

Ceci dit, nous entrons dans le sujet que nous nous sommes donné pour mission de traiter plus spécialement ici. Nous avons à jalonner, à détailler, pour nos lecteurs, le tracé *terminus* de notre chemin de fer, celui qui, le prenant à la station actuelle de St.-Pierre, le mène et le continue jusque sur le port, au bord de nos quais, pour le faire aboutir à un débarcadère, où tous les services se trouveront autant que possible concentrés.

Il y a douze ou quinze mois, le tracé proposé par la compagnie se rapprochait autant que possible du centre de St.-Pierre, traversait la route de Boulogne, au lieu dit *le Petit-Paris*, passait à quelques mètres de l'établissement Fontbonne, en le laissant à l'ouest, effleurait à l'est la filature de MM. Hauchecorne, et se prolongeait droit sur l'esplanade de la citadelle, en traversant la fortification, ayant le canal à sa gauche et l'abattoir à sa droite. Ce tracé était vivement appuyé par Calais, et il avait pour lui non seulement l'opinion favorable des ponts-et-chaussées et du génie militaire, mais encore celle exprimée itérativement par le conseil-général du Pas-de-Calais.

La seule difficulté sérieuse était soulevée par l'emplacement du débarcadère. Le génie militaire admettait bien la traversée de l'esplanade pour la voie de fer; mais il en excluait le débarcadère.

La compagnie, s'emparant plus ou moins sincèrement de cette difficulté, mais déterminée surtout par des motifs

d'économie, fit étudier un nouveau projet et finit par proposer le tracé actuel, dont elle sollicita d'autant plus vivement l'adoption, qu'il devait, selon elle, lui procurer une économie de 7 ou 800,000 francs dans l'exécution.

Vers la fin de l'année dernière, deux mois à peine après l'expression d'un nouveau vœu favorable du conseil-général du département pour le tracé primitif, la majorité du conseil municipal, sous l'influence de l'ancienne administration, et aussi rebutée par le mauvais vouloir de la compagnie, ainsi que par les obstacles et les retards prévus, abandonna ce tracé.

Il fut repris, quelque temps après la révolution de février, par le conseil municipal, écoutant alors la nouvelle administration, et reconnaissant en outre que la compagnie n'avait pas montré toute la bonne volonté qu'il avait eu le droit d'en attendre pour prix de la concession faite par lui à la fin de l'année précédente.

Enfin, trois ou quatre mois après, malgré tous les efforts de l'administration et d'une forte minorité, le conseil municipal, pour en finir et donner de suite aux ouvriers en détresse l'ouvrage que la compagnie promettait, abandonnait une seconde fois son opinion.

Nous le regretterons toujours ; car les intérêts et l'avenir de la ville pouvaient être facilement sauvegardés. Le génie militaire consentait à ce que la voie de fer arrivât au port par l'esplanade, dont il repoussait seulement le débarcadère. Eh bien ! il fallait, dans cette position, attendre les avis de la commission mixte et la décision du ministre, qui ne s'étaient pas encore prononcés ; puis, pour ne pas perdre de temps, se borner pour le moment à demander l'établissement provisoire du débarcadère *extra-muros* sur le terrain compris entre la rivière de l'*Abyme*, le canal et le Vauxhall, c'est-à-dire sur le tracé primitif.

D'abord cet emplacement, situé entre les deux villes et aux pieds de nos fortifications, avait d'incontestables avantages actuels, et ensuite il réservait merveilleusement l'avenir. Un jour, le génie militaire pouvait se relâcher de ses exigences, et alors le débarcadère pouvait être facilement reporté en avant, et trouvait enfin sa place sur l'esplanade. C'était une occasion précieuse et sans doute unique pour la ville de transformer son plus laid quartier, de remplacer de misérables ou d'infectes habitations par des maisons de maître, des hôtels et des cafés, et de tirer bon parti de la portion du frond-sud avoisinant la voie de fer. Cette occasion est sans doute perdue à tout jamais. Nos regrets sont donc légitimes, et ils seront peut-être d'autant

mieux appréciés plus tard, que nous continuons à craindre que la nouvelle voie ne desserve fort mal les intérêts de la ville proprement dite; et c'est surtout en faveur de ces intérêts que nous stipulions avec d'autant plus de persistance et d'assurance, qu'ils se conciliaient parfaitement avec les intérêts généraux.

Il nous reste à nous résigner, à accepter le fait accompli et à donner les explications que nous avons promises plus haut sur la nouvelle voie, qui sera bientôt en cours d'exécution.

De la station de St -Pierre, où elle s'arrête en ce moment, elle croisera à niveau la route nationale n° 1, et franchira le canal des Pierrettes. Puis, dit l'ingénieur de la compagnie, dans son rapport officiel, une courbe de 500 mètres de rayon et de 943 mètres 98 centimètres de longueur, raccordera cet alignement avec un axe rectiligne, qui sera tracé à peu près parallèlement au bassin à flot, franchira l'écluse de la citadelle à l'amont du pont tournant actuel, et prendra fin à 29 mètres du bassin du Paradis et à 695 mètres 62 centimètres de sa propre origine. Il faut ajouter que l'affectation aux besoins du chemin de fer de la portion des terrains compris entre les fortifications et l'avant-port, laissera toujours libre une zone de 38 mètres 50 centimètres de largeur, ce qui ménagera encore, on le voit, une largeur suffisante aux quais du port.

Les ouvrages d'art à construire entre la station de St.-Pierre et le port de Calais consisteront : 1° en deux passages à niveau, construits à la même traversée de la route nationale n° 1 et du chemin couvert du canal des Crabes.

2° En quatre ponts construits, savoir :

Le premier, sur la rivière Neuve, ou canal des Pierrettes; le deuxième, sur le canal des Crabes; le troisième, sur le bassin des chasses; le quatrième, sur l'écluse de la citadelle.

Le premier aura 5 mètres 20 centimètres d'ouverture en section droite; son biais sera de 60 centimètres. Il sera disposé de manière à recevoir un tablier et des poutres en fonte; son radier sera à la même côte que celui du pont Jourdan, c'est-à-dire 1 mètre 80 centimètres; son extradoss sera placé à la côte 3 mètres.

Le second se composera d'une travée de 4 mètres de portée droite. Son biais sera de 70 centimètres, construit également avec poutres en fonte. Il présentera, pour les besoins de la navigation, un intervalle de 2 mètres entre le niveau moyen des eaux et le dessous des poutres.

Le troisième présentera un double passage de 5 mètres

20 centimètres, dont le débouché, supérieur de 2 mètres 64 centimètres à celui de l'écluse d'Asfeld, sera suffisant, lors des chasses, pour l'écoulement de l'eau contenue dans l'avant fossé de la citadelle. Ce pont aura son radier à la côte 2 mètres, qui est celle du radier de l'écluse d'Asfeld, et son intrados se trouvera à 45 centimètres au-dessus des marées d'équinoxe.

Des poutres en fonte seront jetées sur l'écluse de la citadelle, de manière à constituer un pont fixe, dont l'intrados sera élevé de 2 mètres au-dessus des hautes mers de vive eau.

La station de Calais sera disposée entre le bassin du Paradis et l'écluse de la citadelle; elle se composera d'une grande halle de 20 mètres 10 centimètres de largeur, divisée en quinze travées de 7 mètres, ce qui donne 105 mètres de longueur; des bâtimens de la douane et des marchandises, et d'un bâtiment principal qui comprendra les salles d'attente, les bureaux, le buffet, etc. Toutes ces constructions seront en bois et couvertes en zinc.

N'oublions pas de dire qu'au moyen d'un remblai exécuté dans le bassin des chasses, vers le chantier de MM. Haucheorne, la compagnie se réservera un emplacement pour le service du chemin de fer, et que l'exécution de la voie entre l'écluse de la citadelle et le bassin des chasses nécessitera le comblement du fossé militaire.

On peut accepter ces détails comme certains, et on ne s'étonnera pas de leur précision et de leur technicité, quand nous aurons dit que c'est au procès-verbal de conférence entre l'ingénieur de la compagnie et le chef du génie militaire à Calais, que nous les avons empruntés.

Nous terminerons notre travail par ces lignes, que nous trouvons aussi dans un document officiel émanant de l'ingénieur de la compagnie, et qui ont pour nous un grand prix, au moment où nous écrivons: « La compagnie pourra entreprendre les travaux de son nouveau tracé, aussitôt que MM. les ministres de la guerre et des travaux publics auront pris des décisions sur l'avis que leur soumettra la commission mixte des travaux publics. »

Or, la commission mixte a donné un avis favorable au tracé; cet avis est adopté par les deux ministres; il reste donc à la compagnie à se mettre à l'œuvre sans plus de retard; elle l'a promis, et sa promesse est d'autant plus sacrée, que c'est parce qu'elle a été faite que Calais a abandonné, de guerre lasse, son projet de débarcadère sur l'esplanade, et que nos ouvriers manquent de travail et souffrent.

Si, l'an prochain, nous avons encore à parler de notre chemin de fer dans *l'Annuaire Calaisien*, nous n'aurons plus qu'à constater des faits accomplis, et puisse Calais être alors rentré dans la nouvelle ère de prospérité qui lui est prédite depuis si long-temps, et qui lui appartient à tant de titres!

Calais, 20 décembre 1848.

ERN. L...., *membre résidant.*

POÉSIE.

C'est encore dans le porte-feuille du poète inconnu que nous avons pris ces poésies inédites; c'est de l'âme, qui s'est détachée si douloureusement de la terre, pour monter radieuse au ciel, qu'ont jailli encore ces pures, chastes et plaintives aspirations. Ces poésies, comme on va le voir, ont un caractère moins extrême que celles que nous avons données, il y a un an; le désespoir et la révolte s'y font moins sentir. C'est d'abord la voix amie et grave qui oublie des souffrances personnelles, pour mieux consoler; puis c'est la piété filiale reconnaissante qui s'inspire au nom sacré d'une mère; c'est enfin la pensée sérieuse et résignée qui s'élève à Dieu. Les accens du poète sont restés aussi mélodieux, aussi pénétrants, aussi touchans; mais ils sont moins tristes, moins désolés. Ecoutez :

C. I. E. L.

SOUVENIR INTIME.

... Tu as raison, je ne sais pas aimer, souffrir un peu, puis oublier. J'aimerais toute ma vie, moi, je souffrirais jusqu'à l'épuisement de mon courage. Dieu qui voit les tourmens de mon cœur, le trouble de ma pensée, m'enverra des forces, s'il veut que je vive, que je souffre et que j'aime long-temps encore.

C'était un soir d'automne, où la feuille flétrie,
Jaunissant le chemin, se plaint au vent du soir;
Nous marchions lentement, et ma rêveuse amie

Me racontait ainsi son amer désespoir :
— Il vint ; moi je l'aimai de mon amour de femme,
Oubliant que c'était un surcroît de douleur ;
Car j'entendais sa voix résonner dans mon âme,
Comme un écho lointain d'amour et de bonheur.
Néve, imprévoyante ! au bord du précipice,
De ralentir mes pas il était temps encor ;
Mais je fus au-devant de ce nouveau supplice,
Et j'en sondai le fond, sans trembler sur mon sort.
Si j'avais cru la voix qui me disait : « Arrête !
Ton cœur sera brisé par l'amère douleur ! »
Mais non, j'allais toujours, enivrée, inquiète,
Et je bus jusqu'au fond la coupe du malheur !
Puis je pleurai long-temps ; de mon âme rêveuse,
J'avais cru pour toujours avoir banni l'amour.
Pour aimer j'avais cru qu'il fallait être heureuse,
Qu'il fallait espérer, être comprise un jour ;
J'avais l'âme brisée et la tête brûlante.
Il vint, et j'affectai la gaité du bonheur ;
Car c'est à lui surtout que ma fierté souffrante
Veut cacher à jamais le secret de mon cœur.
Oui, j'en fais le serment, et ma bouche discrète
Laissera dans mon sein ce secret enfermé.
Et pourtant ma pensée à chaque instant répète
Ce nom doux et chéri d'un être tant aimé.
D'où me vient cet amour ? quoi ma gaité si folle
Ne l'a point abusé ; car seul il a compris
Que sous l'aspect menteur d'une femme frivole,
Je cachais en mon cœur bien de sombres ennuis !
Voilà, dit Noémi, le secret de mes larmes.
Mais toi, qui n'aimes pas, pourras-tu concevoir
Que j'aime ma douleur, que je trouve des charmes
A nourrir dans mon cœur cet amour sans espoir ? —
Je sais, lui répondis je : il faut que chaque femme
En sa vie une fois fasse un rêve d'amour.
Aimer c'est le premier des besoins de notre âme,
Et chacune de nous doit l'éprouver un jour.
Celle qui ne connaît que plaisirs et doux charmes,

Aux yeux du monde entier peut aimer sans rougir ;
Mais celle que le sort a condamnée aux larmes,
Celle-là doit pleurer , et se taire et souffrir !
Puis rê er triste et seule a ses vagues souffrances ,
Sentir son cœur brisé de tortures de feu ;
Puis entendre parler de bonheur, d'espérances ,
Comme on parle du ciel à ceux maudits de Dieu.
Tout cela c'est affreux pour qui peut le comprendre !
Et si parmi ce monde au bonheur insultant,
On ne trouvait parfois une âme douce et tendre ,
On rendrait au Seigneur un fardeau trop pesant.
Tout au fond de la tombe on trouverait sans doute
Le repos , la pitié que le monde n'a pas !
Trop heureux si la foule, en passant sur la route,
Au séjour de la mort ne portait point ses pas !
Mais quand l'herbe est fleurie , alors que l'oiseau chante,
Elle vient y montrer son froid deuil de rigueur ;
Puis elle va jouir d'une fête brillante ,
Croyant avoir payé son tribut de douleur.

A MA MÈRE.

*Toi, c'est le mot qui renferme tout le
bonheur que je puis goûter sur terre ; c'est
ma vie , ce sont mes heures charmantes et
heureuses.*

Pour charmer mes ennuis , j'ai chanté tour-à-tour
Le silence des nuits et l'éclat d'un beau jour.
J'ai chanté le printemps , la naissante verdure ,
L'aubépine embaumée et l'onde qui murmure ;
Mais je connais un nom , un doux nom enchanté ,
Qu'aux échos de nos bois ma voix n'a pas jeté.
Ce nom qu'avec respect je mêle à ma prière ,
C'est le nom de ma mère !

Pour le chanter encore et dire ses vertus ,
Il faudrait des accens comme on n'en trouve plus ;
Il faudrait qu'Apollon , le chantre de la Thrace ,
Vint inspirer mon cœur d'une plus sainte audace.
Abordant l'Hélicon , il me faudrait encor
Demander aux neuf sœurs la harpe aux cordes d'or !
Et si je chante alors un nom que je révère ,
C'est le nom de ma mère !

J'ai trouvé des accens pour chanter mes amis ,
La douce intimité de ce cercle où je vis.
En des temps plus heureux j'ai chanté l'espérance,
Et mes vagues regrets et mes rêves d'enfance ;
Mais au fond de mon cœur je garde avec amour
Un doux nom que mon chant n'ose redire au jour ;
C'est le seul que j'invoque en la douleur amère :
C'est le nom de ma mère !

A cette heure du soir où le tiède zéphyr
Nous jette les adieux du jour qui va finir ;
A l'ombre des tilleuls si je m'en vais rêveuse ,
Malgré vos doux appels , m'asseoir silencieuse ,
C'est qu'en mon âme alors je célèbre bien bas
Un nom qu'on doit bénir , mais qu'on ne chante pas ;
Ce doux nom que la brise emporte avec mystère ,
C'est le nom de ma mère !

Marie , oh ! que ce nom a de charme pour moi !
Mère , c'était le seul qui fût digne de toi !
Si la Vierge est aux ciëux une reine adorée ,
N'es-tu pas ici-bas notre étoile sacrée ?
S'il est un nom divin invoqué chaque jour ,
C'est celui que mon cœur bénit avec amour ,
C'est celui que l'on chante au séjour de lumière :
C'est le nom de ma mère !

PRIÈRE ET FOL.

Toi seul et Dieu êtes admis à lire aux pages secrètes de mon cœur...

...Je vais vivre avec sa pensée, c'est le meilleur moyen de moins souffrir.

L'A. PRIÈRE.

Poète du très-haut, ta voix m'a dit un jour :
O femme ! il faut prier, prier avec amour !
Aux pieds des saints autels il faut porter ta plainte :
Dieu seul peut adoucir ton calice d'absinthe.
Tu m'as dit : et soudain j'ai compris en mon cœur,
La prière, ce don d'ineffable bonheur.
J'ai compris qu'aux genoux du Rédempteur du monde,
Les pleurs sont moins amers, la douleur moins profonde.
Régénérant mon âme à ce foyer divin,
J'ai dit le chant du soir et l'hymne du matin ;
J'ai prié dans la nuit, et la naissante aurore
Allait paraître aux cieux, que je priais encore ;
J'avais mêlé ma voix à ce concert pieux.
Que chaque soir la terre offre au ciel pour adieux.
Minuit avait sonné : c'est l'heure des fantômes !
Et seule je veillais dans le séjour des hommes ;
Sous ses voiles pourprés l'aube avait apparu,
Projetant ses rayons sur mon front abattu,
Et la fleur vers le ciel élevant son calice,
Offrait de ses parfums l'odorant sacrifice.
Et l'onde s'éclairait d'un vague reflet d'or,
Qu'aux pieds de l'Éternel moi je priais encor ;
Et je disais tout bas : Seigneur, roi du prophète,
Apaise l'ouragan qui pèse sur ma tête !
Je ne veux plus pleurer, je ne veux plus gémir :
Je veux comme l'oiseau te chanter, te bénir.
Je disais... et déjà je sentais en mon âme

S'allumer le flambeau d'une divine flamme,
Et je te bénissais ; car grâce à ton doux chant,
J'avais trouvé la paix aux pieds du Tout-Puissant.

LA FOI.

...Mon Dieu, -pitié ! Ecoutez les de vos
enfants qui souffre et qui prie !

Puis alors tu m'as dit : Jeune fille, il faut croire
A l'avenir sans fin , à l'immortelle gloire ;
Il faut croire qu'un jour, prenant un libre essor,
Ton âme ira chanter aux pieds du trône d'or.
Là-haut tu changeras ta couronne d'épines
Contre les saints plaisirs des extases divines !
Là-haut tu changeras tes mortelles douleurs
Contre une éternité de célestes bonheurs.
Tu m'as dit, et j'ai cru ; la foi nous est si douce ,
Que le cœur s'en nourrit , quand l'esprit la repousse !
Puis le doute, vois-tu , cela fait tant souffrir !
Quand on ne croit à rien , ne faut-il pas mourir ?
Ne faut-il pas , cherchant le secret de ce monde ,
Demander au néant une voix qui réponde ?

EXPOSÉ

**De l'État de la Société arabe, du Gouverne-
ment et de la Législation qui la régissaient
à l'époque de l'occupation française.**



L'Algérie peut être regardée comme formée de deux zones distinctes et renfermant des hommes dont la manière de vivre est non moins dissemblable : la première porte le nom de *Tell*, et comprend le terrain en général fertile que la nature a borné au nord par la mer, et au sud par les

hautes montagnes et les plateaux; la seconde comprend les hauts plateaux situés entre le Tell et le Sahara algérien.

Les tribus qui habitent la portion fertile du territoire se désignent sous l'appellation générique de *Tellia*, et sont formées, soit de *Kabyles*, soit d'Arabes cultivateurs.

Dans le Tell, les Arabes, selon qu'ils habitent les villages de gourbis, les fermes ou la tente, prennent les noms de *Ehel-el-Graba* (pluriel de *Gourbis*), *Ehel-el-Haouac* et *Ehel-bit-el-Chaar*. Ils sont les propriétaires d'un sol fertile en céréales, plus propre à la culture qu'à l'entretien de nombreux troupeaux. Les terres, réparties d'une façon régulière, forment une grande partie de la richesse des habitans, pour lesquels les troupeaux de bœufs et de moutons sont la véritable et unique fortune mobilière. La position et les habitudes de ces tribus permettent de les atteindre dans leurs propriétés; aussi étaient-elles tributaires des Turcs.

Il n'en a pas été de même pour les Arabes *Rehhala*, ou pasteurs, maîtres de la zone des plateaux qui forme la transition entre le Tell et le désert. Cette région, d'une étendue immense, n'offre, à l'exception de rares oasis, que des parcelles de terrains propres à la culture. La propriété du sol cesse pour ainsi dire de former la richesse foncière, qui consiste plutôt dans la possession des sources et des ruisseaux; aussi les terres ne sont-elles plus partagées chez les Arabes pasteurs. La fortune toute entière de la tribu consiste en de grands troupeaux de moutons et de chameaux, qui sont conduits de ruisseau en ruisseau, à des époques où ceux-ci sont connus pour fournir encore la quantité d'eau nécessaire aux hommes et aux animaux. La possession de ces cours d'eau et des sources y est bien déterminée, et les tribus connaissent parfaitement leurs droits à cet égard.

Au milieu de ces vastes espaces, que ces nomades parcourent en poussant devant eux leurs troupeaux, se trouvent quelques centres de populations, quelques villes ou villages, dont les habitans sont leurs alliés naturels. Ces amis sont pauvres eux-mêmes et ne vivent que du commerce qu'ils font avec les Arabes pasteurs.

Par la nature du sol et leurs habitudes nomades, les tribus de ces régions ont toujours échappé au joug de l'étranger. Cependant cette indépendance n'a jamais été absolue: leur pays ne produit que peu de grains et pas encore de dattes; forcées de venir s'approvisionner chez les Arabes du Tell, elles ont été obligées de faire acte de soumission, en payant un certain droit pour leurs achats.

Les Arabes du Tell, les Arabes cultivateurs et les Arabes

pasteurs ont la même origine; ils parlent la même langue, et le mode de division en tribus et d'administration de la tribu est le même chez eux.

Le Tell, avons-nous dit, n'est pas tout entier aux Arabes; la conquête du nord de l'Afrique par ces derniers, et plus tard par les Turcs, n'a jamais été complète; de temps immémorial, une partie du territoire est restée presque indépendante de la domination étrangère. Les Kabyles sont donc des populations d'une origine très-différente de celle des Arabes et des Turcs, et qui, pour la plupart, habitent des pays de montagnes, d'un accès très-difficile, et où l'invasion arabe paraît n'avoir point pénétré. Les contrées habitées par les Kabyles sont beaucoup moins cultivées que celle occupées par les Arabes; elles renferment un assez grand nombre de villes et de villages solidement bâtis: c'est dire qu'ils n'ont pas, comme les Arabes, le goût de la vie errante.

La différence extérieure la plus remarquable qui sépare ces deux peuples consiste dans le langage, qui n'offre aucune ressemblance, et qui sans doute a été un des plus grands obstacles à la fusion des races. Les Kabyles paraissent avoir embrassé l'Islamisme à l'époque de l'invasion arabe; mais les dogmes de la loi musulmane ne sont pas conservés chez eux dans un grand état de pureté. Le Kabyle est fanatique, bien qu'il soit ignorant en matière de religion; il est robuste de corps, brave dans le combat et laborieux; il fabrique dans ses montagnes une partie de la poudre et des armes dont il se sert. Quand le travail lui manque, il quitte son pays natal pour travailler dans les villes, pour s'y amasser quelque argent; mais bientôt il retourne dans ses foyers; car sa haine de l'étranger, qu'il soit Arabe ou Français, est profonde.

Comme les Arabes, les Kabyles se divisent en tribus, ou *Arach*, pluriel d'*arch*, dont le chef porte le nom d'Aminn. La réunion de plusieurs tribus kabyles forme des confédérations auxquelles ils donnent le nom de Kabila. L'aristocratie, puissante chez les Arabes, est moins considérée dans les montagnes; mais les *marabouts* y jouissent d'une influence presque illimitée: ce sont eux qui dirigent la politique de toutes les tribus. Jusqu'à présent les Kabyles ne sont pas tous également connus de nous; les renseignements que l'on possède sur leur compte sont incomplets.

La constitution de la société arabe dérive de ces trois causes principales: de...

1^o L'importance accordée par les Arabes au lien de famille, à la consanguinité, qu'ils étendent non seulement

aux parens éloignés, mais encore aux frères et sœurs de lait, aux familles souvent étrangères qui, par des alliances, viennent peu à peu se rattacher à la famille principale. En effet, le Koran, éminemment favorable à l'autorité du père, a dû consacrer chez les Musulmans les habitudes de la vie patriarcale.

2^o La forme aristocratique qui, pour le gouvernement, est ressortie de cette direction donnée à la famille.

3^o L'instabilité des centres de population, ou la répugnance des Arabes à se fixer d'une façon permanente sur un point donné du sol.

La tribu a pour premier élément la famille; elle est formée de la réunion d'un certain nombre de ces familles qui se croient généralement issues d'une souche commune. Cette petite société, ainsi formée, se distingue par l'esprit de solidarité et d'union contre les voisins, sentiment qui, né au berceau de la tribu, se transmet à chacun de ses enfans, la rend puissante et s'oppose surtout à sa dissolution.

Le sort des tribus est variable; quelques-unes semblent s'éteindre alors que d'autres deviennent nombreuses et puissantes. Le nombre des individus y varie de 500 à 40,000; il est toujours inférieur au chiffre de la population que les terres que possède la tribu pourraient nourrir.

Quel que soit le chiffre de la population d'une tribu, elle constitue toujours une unité politique et administrative. Suivant leur importance, les tribus sont divisées en un plus ou moins grand nombre de fractions; ces fractions se désignent le plus ordinairement sous les noms de *Kasma* ou *Farka*. La *Farka* se subdivise encore en *Douars*.

De même que la tribu est l'élément politique et administratif dans le gouvernement, de même le *douar* est l'élément de famille dans la tribu. Tout chef de famille propriétaire de terres, et qui réunit autour de sa tente celle de ses enfans, de ses proches parens ou alliés, de ses fermiers, forme aussi un *douar* (rond de terre), dont il est le chef naturel, qui porte son nom, et dont il est le représentant, ou *cheïkh*, dans la tribu. L'autorité du cheïkh est indépendante de toute délégation extérieure; ni l'état ni la tribu ne peuvent intervenir dans sa nomination. Divers *douars* réunis forment une *farka*; cette réunion a lieu principalement lorsque les chefs de *douars* reconnaissent une parenté entre eux. Le territoire occupé par un groupe de *douars* forme ordinairement dans la tribu une circonscription distincte, tandis que dans une même *farka*, les propriétés des *douars* sont mêlées; les chefs des *douars* se

réunissent en assemblée (djemâa) pour discuter les mesures communes et veiller aux intérêts des familles ; ils forment une aristocratie qui a ses chefs (El-Kebar). L'homme le plus influent ou le plus illustre parmi ces chefs devient, d'un commun accord, chef de la farka ; si les grandes tribus sont souvent formées d'un grand nombre de farka, les petites ne sont souvent constituées que par la réunion des *douars*.

La nomination d'un chef de tribu, ou du chef de farka dans une tribu puissante, n'est plus abandonné au seul choix des membres de la réunion : l'état intervient et nomme ce chef, qui prend le nom de *Kaïd*, et devient le représentant de ses intérêts. Sauf quelques cas rares, le *kaïd* doit être choisi dans la tribu, sous peine de n'avoir qu'une influence factice.

Le territoire occupé par une tribu est nettement délimité et exclusivement partagé entre ses enfans ; cependant ce territoire renferme quelquefois des terres sur lesquelles la tribu n'a aucun droit. Alors ces terres appartiennent, soit au gouvernement, soit à des corporations religieuses appelées *Zaouya*. Une partie des terres de la tribu appartient à de grandes familles et ne passe jamais à l'état de propriété commune. Les bois et les terres laissées en friche sont à l'état de propriété commune, et utilisés comme tels par les membres de la farka ou de la division de tribu à laquelle ils appartiennent. Les terres ensemencées d'une farka sont considérées, jusqu'à la récolte, comme propriété particulière.

Les terres du gouvernement sont en général bien connues des tribus ; elle comprennent, la plus grande partie des forêts et une grande quantité de terres labourables. Elles se sont accrues des biens de la Mecque et de Médine, par suite de dispositions nouvelles ; elles proviennent surtout de donation, de confiscations, de successions tombées en déchéance. Les terres des *Zaouya*, congrégations religieuses, forment une circonscription distincte dans la tribu, qui pendant long-temps a été exempte d'impôts.

Il existe cependant des *douars* du nom de *Ketâa* (pièce, morceau), qui ne comptent pas d'une façon fixe dans telle ou telle division de la tribu, et qui, chaque année, passent un marché avec une farka et louent sur son territoire la quantité de terres nécessaires à leur subsistance. Ces *douars* se recrutent dans la classe des fermiers aisés, qui desiront mener une vie toute indépendante : on les désigne par le nom de *Khammes* (de *Khomes*, cinquième), parce qu'ils ont droit au cinquième de la récolte, semences prélevées.

Le peuple arabe a ses chefs militaires et ses chefs religieux ; il existe chez lui trois sortes de noblesse :

- 1^o Noblesse d'origine ;
- 2^o Noblesse temporelle ou militaire ;
- 3^o Noblesse religieuse.

On appelle noble d'origine (chérif) tout musulman qui peut, au moyen de titres en règles, prouver qu'il descend de Fatma-Zora, fille du prophète, et de Sidi-Hi-ben-Ebi-Thaleb, oncle de ce dernier. Les Arabes montrent, en général, une grande déférence pour ces *cheurfa* (pluriel de chérif) et leur donnent le titre de *Sidi* (monseigneur). Le chérif est sujet aux lois ; mais il a le droit d'invoquer un jugement rendu par ses pairs. C'est ainsi qu'Abd-el-Kader s'était réservé le droit de les juger lui-même. Les prérogatives du chérif sont toutes honorifiques.

Les membres de la noblesse militaire portent le nom de *Djouad* : ce sont les descendants des familles illustres ou les rejetons d'une tribu célèbre (les *Koraïches*), dont Mohammed et sa famille faisaient partie. Dans ce dernier cas, supérieurs aux *djouad* ordinaires, ils se nomment *Dhouaonda*.

Les *djouad* constituent l'élément militaire de la société arabe : ce sont eux qui, accompagnés de leur clientèle, mènent les Arabes au combat ; par le fait, ces derniers sont presque leurs sujets. L'homme du peuple a beaucoup à souffrir des injustices et des spoliations du *djouad*, qui, pour faire oublier ces torts, a soin d'accorder généreusement l'hospitalité et sa protection à tous ceux qui les réclament ; ces chéikh, car c'est le nom que les Arabes leur donnent, réunissent deux traits saillans du caractère national : l'avidité du gain et un certain amour du faste.

La noblesse religieuse mérite d'être étudiée avec soin ; car son influence sur ces peuples est surtout puissante. Le marabout est l'homme spécialement voué à l'observation des préceptes du *koran* ; c'est lui qui, aux yeux des Arabes, conserve la foi intacte. Il est l'homme qui, par la prière, se rapproche le plus de la divinité ; aussi ses paroles deviennent des oracles auxquels la superstition ordonne d'obéir, et qui règlent à la fois les discussions privées et les questions d'intérêt général. C'est ainsi que leur protection a souvent suffi pour garantir les voyageurs et les caravanes, et que d'autres fois on les a vus, le *koran* en main, prêcher la guerre contre les infidèles. La noblesse religieuse est héréditaire comme les deux autres ; c'est ordinairement autour de chapelles (*zaouya*), autrefois construites en l'honneur de marabouts vénérés, que les marabouts réunis-

sait une sorte de douar, qui prend le nom de *zaouya*, précédé du mot *sidi*; une partie des terres voisines, provenant en général de donations pieuses, est cultivé par les hommes de la *zaouya* et sert à les nourrir. De larges offrandes, des provisions de toute espèce sont portées au marabout et à ceux qui, vivant auprès de lui, étudient la loi; quelquefois même les voisins de la *zaouya* lui payent l'aachour ou la dîme.

Les marabouts ne se livrent ordinairement à aucun travail manuel; ils se vouent, dans l'intérieur des *zaouya*, à l'instruction d'un certain nombre d'hommes ou d'enfants qu'ils ont été confiés par les tribus. Ces disciples prennent le nom de *tolba* (de *tale* lettré). Ces *tolba* étudient la religion dans le Koran; ils ont le droit de consacrer les mariages, de prononcer les divorces, etc., etc., et, à ce titre, ils jouissent d'une certaine considération. Toutefois il arrive rarement qu'à l'extinction d'une famille de marabouts, un de ces *tolba* monte d'un degré et devienne marabout dans la *zaouya*; le plus souvent, ils aspirent à devenir maîtres d'école dans les villes, soit assesseurs du kady, soit même kady.

Tous les *cheurfa*, *djouad* ou *marabout* n'occupent pas une position élevée dans la société arabe; mais si tous les membres de ces classes ne jouissent pas d'une part égale de considération et d'influence, on peut affirmer que la puissance et l'autorité ne se trouvent que chez elles.

Les classes inférieures, qui constituent la classe du peuple, sont composées par les propriétaires fonciers, les fermiers et les domestiques, ou les manœuvres. Le koran autorise l'esclavage; mais il contient des dispositions qui rendent très-tolérable la position des esclaves. La lacune qui frappe le plus dans la société arabe tient à l'absence complète des marchands et des ouvriers proprement dits, et ce n'est que grâce à bien des efforts et à une grande tenacité, qu'Abd-el-Kader était parvenu à fonder quelques usines.

Chez les musulmans, le gouvernement a la forme absolue. À leurs yeux, le chef de l'état, le sultan ou l'émir est à la fois un chef temporel et un chef spirituel, et comme la religion et l'exercice de la justice ne pourraient être séparés chez eux, il possède aussi le pouvoir judiciaire; cependant le sultan, représentant naturel de ces trois pouvoirs, quoique maître absolu des personnes, ne saurait, de son autorité privée, changer ou atténuer les conséquences directes des dogmes du koran, sans porter lui-même un coup fatal à la base de son autorité.

L'émir Abd-el-Kader créa, pour administrer les Arabes soumis à son autorité, une hiérarchie simple et puissante; de plus, il la rendit conforme aux vœux des Arabes, en apportant un grand soin dans le choix des hommes qu'il employait. Il divisa le vaste territoire qu'il possédait en *kalifat*; chaque kalifat comprenait plusieurs *agalick*; chaque agalick comprenait plusieurs *kaïdat*; enfin un kaïdat était formé d'une tribu ou d'une fraction de tribu. Les agens préposés au commandement de ces divisions étaient des *kalifa*, *agha* et *kaïd*.

En réunissant plusieurs tribus en kaïdat pour en former un agalick, l'émir tenait compte des alliances préexistantes, des frontières naturelles; il examinait les circonstances historiques ou locales de quelque importance; et la réunion des agalick en kalifat reposait sur des considérations de la même nature, pesées avec un soin plus grand encore.

A part le contrôle de l'émir, l'autorité dévolue par lui aux kalifa était absolue; ces derniers continuaient à participer du pouvoir temporel et spirituel du sultan, et ce même principe était étendu aux agha et aux kaïd, dans la proportion de leur importance. Chacun de ces fonctionnaires ayant à exercer le pouvoir judiciaire, cette délégation de pouvoirs était indispensable.

Les kalifa, choisis parmi les chefs les plus influens et les plus dévoués, revêtus d'un pouvoir dont la durée était illimitée, comptaient, parmi leurs attributions les plus importantes, le soin de surveiller les agha, de centraliser les impôts, de régler toutes les questions religieuses entre les pouvoirs inférieurs, d'examiner les actes du kadi-el-terayk, chargé de recueillir les biens tombés en deshérence et de veiller aux intérêts de l'état (du domaine). A la guerre, ils remplissaient les fonctions de généraux, et pendant la paix, ils exerçaient la portion du pouvoir désignée sous le nom de *Hohm-el-Mokhzen*.

Les agha, dépositaires d'un pouvoir qui ne leur était confié que temporairement, étaient prorogés ou changés tous les ans; pendant leur administration, ils veillaient au maintien de la police de l'aghalick, examinaient les actes des kaïd, etc. Ils exerçaient dans leur agalick le *hohm-el-makhzen* pour les questions qui ne nécessitaient pas l'intervention du kalifa, qu'ils informaient, du reste, de tous les actes de leur administration.

Le kaïd était prorogé ou changé tous les mois ou tous les six mois. Il répartissait, par l'intermédiaire des *chcïkh*, l'impôt entre les douar; il réglait, dans l'intérieur de la

tribu, les questions étrangères à l'autorité du kady et en informait l'agha ; il était responsable de la tranquillité de la tribu et de l'exécution de tous les ordres qui la concernaient ; il commandait, à la guerre, les cavaliers de la tribu. Les soldes des kalifa, agha et kaid n'étaient point fixées ; elles variaient avec le produit de l'impôt et des amendes imposées, sources de revenus auxquelles ils avaient intérêt à faire rendre le plus possible.

Le kady, organe de la justice musulmane, était appelé à juger tous les délits constituant des infractions aux lois qui ne blessent que des particuliers et qui n'atteignent pas directement la société ; les autres délits portant préjudice à l'état appartenaient à la juridiction que nous avons désignée sous le nom de *hokm-el-makhzen* (exercice du pouvoir judiciaire par les agens politiques). L'autorité du kady était incontestée dans les actes purement civils, tels que mariages, divorces, tutelles, etc. Quand ils n'étaient pas prorogés, ce qui était rare, les kady n'exerçaient leur pouvoir que pour un an.

Le *medjelès*, ou conseil formé par la réunion des savans, était chargé d'examiner les appels interjectés par les parties plaignantes, quand l'esprit de la loi paraissait n'avoir pas été observé : ce cas était fort rare.

Les impôts prélevés par Abd-el-Kader étaient :

El aachour, ou le dixième de toutes les récoltes et céréales.

El zekkat (aumône), impôt sur les biens-meubles, tels que argent, troupeaux, marchandises.

El maaouna (ce qui vient en aide), impôt extraordinaire d'une quotité variable, frappé par le chef de l'Etat dans des circonstances graves.

El ketia (amende), impôt sur une ou plusieurs tribus, comme punition d'une faute.

C'est aux soins de l'Oukil-el-Soultan qu'étaient remise l'administration des biens du gouvernement (*bélick*) dans chaque *agalik*.

Le gouvernement français a suivi, pour l'administration des tribus sauvages, le mode adopté par l'émir, en soumettant toujours ces fonctionnaires à l'impulsion donnée par les commandans français.

A ce que nous avons dit des premiers chefs il faut joindre quelques mots sur des employés subalternes et sur la force indigène créés en Algérie.

On a jugé nécessaire dans plusieurs localités de mettre sous les ordres des autorités indigènes, et notamment sous ceux du kalifa, un certain nombre de cavaliers ou de fantassins chargés de leur assurer obéissance et respect.

Ces hommes portent le nom de cavaliers du Makhzen ; ils sont sous la surveillance de l'agha et à la disposition , dans chaque aghalick, du kalifa et de l'autorité française.

Un certain nombre de ces cavaliers , sous le nom de *Mékhazanya* , est employé à des fonctions de police , aux arrestations ou à la rentrée des impôts. Les *khiéla* sont des cavaliers organisés dans des tribus qui ne seraient point partie du Makhzen.

L'*Askar* est un fantassin dont les fonctions sont analogues à celles du cavalier du Makhzen.

Les *Goum* sont des contingens en cavalerie fournis par des tribus soumises qui ne font pas partie du Makhzen ; ils ne sont pas soldés par la France et sont mis à la disposition des commandans français.

Le *Chaouch* est un fonctionnaire tout-à-fait subalterne , employé au service de la police.

Quelques mots sur le Sahara algérien semblent un complément nécessaire des notes que nous venons de donner relativement aux deux premières zones qui bordent la Méditerranée.

Le mot *Sahara* n'entraîne pas nécessairement l'idée d'une immensité déserte : habité sur certains points, il s'appelle *Fiafi* ; habitable sur certains autres, il prend le nom de *Kifar*, mot dont la signification est la même que celle du mot vulgaire *abandonné* ; inhabité et inhabitable sur d'autres points, on le nomme *Falat* ; ces trois mots représentent chacun des caractères du Sahara.

Fiafi, c'est l'oasis où la vie s'est retirée autour des sources et des puits, sous les palmiers et les arbres fruitiers, à l'abri du soleil et du *choub* (simoun).

Kifar, c'est la pleine sablonneuse et vide ; mais qui , fécondée un moment par les pluies d'hiver, se couvre d'herbes (a'cheb) au printemps, et où les tribus nomades campées autour des oasis vont alors faire paître leurs troupeaux.

Falat, enfin, c'est l'immensité stérile et nue, la mer de sable, dont les vagues éternelles, agitées aujourd'hui par le choub (simoun), demain seront amoncelées, immobiles, et que sillonnent lentement ces flottes appelées caravanes.

D'après les observations de M. l'ingénieur Fournel, la lisière du Sahara, contrairement à toutes les opinions jusqu'à présent acceptées, ne serait que très-peu élevée au-

dessus du niveau de la mer. Ses observations lui donnent 75 mètres, pour la hauteur de Biskrâ , au-dessus de la mer.

« A partir du littoral , dit-il , le terrain s'élève successivement jusqu'à un point qui est à une ou deux lieues de Bat'na, et que j'ai trouvé être à 1,088 mètres. Par ce point passe la ligne de partage des eaux ; à partir de là , on redescend vers le Sahara , dont la lisière est assez peu élevée (75 mètres) pour que l'on puisse supposer que les grands lacs de l'intérieur sont , comme la mer Caspienne , au-dessous du niveau de la Méditerranée. »

Le sol du désert se relève, dans la région placée au sud d'Oran et de Tlemcen , entre le 32° et le 29° de latitude , sous le nom de Djébel Batten. La ligne des eaux suit cette arête et présente alors deux grandes pentes : l'une de l'est à l'ouest, vers l'Océan ; l'autre de l'ouest vers l'intérieur du Sahara.

A partir du 29° de latitude , on est dans le désert , proprement dit El-Falal. La vie semble cesser jusqu'à 27°, où elle reparait dans les montagnes de Touareg , et disparaît enfin tout-à-fait jusqu'au pays des Nègres.

Chaque grande oasis a sa ville principale , autour de laquelle rayonnent les K's'our, villages de sa dépendance, et les tentes des tribus ses alliées.

Les Sahariens, dépourvus de grains, sont forcément soumis au peuple qui tient le Tell , de quelque religion qu'il soit ; ils sont forcément , comme ils disent dans leur langage poétique, *les amis de leur ventre*. « *La terre du Tell est notre mère ; celui qui l'a épousée est notre père.* »

Dr J. PÉRIER,

Secrétaire-archiviste.

(Extrait de documens officiels publiés par les bureaux arabes.)

CROQUIS DE LA VIE D'ALGÉRIE.

LE ZÉPHIR.

Si vous voulez comprendre le titre de cette esquisse, gardez-vous de feuilleter le dictionnaire de l'Académie, pour y chercher une définition ; vous n'y liriez rien de satisfaisant sur ce mot, que vous ne trouverez pas même dans Napoléon Landais !! ; car ceci n'est point une *Lettre à Emilie*, et je n'ai à vous dire rien des fils d'Éole, pas plus

d'Eurus que de Borée. Si donc j'ai piqué votre curiosité, lisez.... Mon zéphir n'est pourtant fils que d'une simple mortelle ; je ne saurais vous dire si un Dieu est intervenu activement dans la mise en lumière. Comme Figaro, pour des raisons particulières, il peut tout aussi bien, le plus souvent, se croire issu d'un prince russe ou de Jupiter, que d'un mylord ou d'un cocher de cabriolet. Quant à la patrie, oh ! vraiment, il est Parisien ; s'il ne l'était pas, il l'est devenu, soit par un long séjour dans la grande capitale, soit par un séjour plus prolongé au bataillon, ce qui est la même chose ; car le bataillon connaît les dernières modes et le suprême goût du jour. Quoi ! des zéphirs en bataillons ! Vraiment oui, avec tambours et clairons, caporaux et sergents, baïonnette au bout du fusil et képi sur l'oreille.

Et ces zéphirs-là défient bravement les balles et les yatagans, la misère, les rudes marches et les privations ; c'est aux zéphirs qu'appartenaient les héros de Mazagran. Ce sont des séraphins, des anges ! direz-vous ; oui, mais des anges quelque peu mutins, un peu déçus pour avoir fait plus d'une grosse niche au père éternel ; de ces natures que l'on ne sait ni maudire ni louer, pour lesquelles on garde toujours dans le coin de la conscience un grain d'indulgence et une demi-douzaine de pardons...

Ce n'est pas, croyez-moi, qu'avec certains de nos héros une douzaine fût trop ; mais poussée trop loin, toute patience se lasse, et la bonté devient alors de la faiblesse.

Pour vous parler un langage plus précis, nous vous dirons que le nom de *zéphir* a été acquis en Algérie à un corps qui se recrute dans tous les cops de l'armée française, et pour lequel on choisit des hommes d'humeur un peu légère, et dont les habitudes se prêtent mal aux usages de la vie militaire, à cette discipline carrée qui déplaît aux natures aventureuses de l'artiste et du faubourien. A ces hommes qui comptent plus de jours de punitions que de véritables journées de services, et qui, pour leurs péchés, sont dirigés directement vers l'Algérie, viennent se joindre des individus d'une source un peu moins pure encore ; ceux-ci, graciés des compagnies de discipline ou des travaux publics militaires, viennent achever avec les premiers le temps qu'ils doivent encore au service militaire. De ces hommes réunis on a formé des compagnies, puis des bataillons, désignés officiellement sous le nom de bataillons légers d'Afrique ; mais qui, depuis, ont pris une dénomination créée dans la verve de la cantine et du champ de bataille, qui a prévalu et qui a fait connaître avantageusement ceux que chacun appelle les zéphirs.

Aussi le nom de zéphir, pour ceux qui le portent, n'est point un sobriquet ; c'est un titre dont ils sont fiers et qu'ils sont toujours disposés à mériter. Que n'a-t-on pas fait, parce que l'on s'appelait *flambart*, *hussard de la mort*, ou parce qu'on était cousin du grand Chicard ! Noblesse oblige ! Que n'a-t-on pas fait aussi pour être un vrai zéphir ? car ne l'est pas qui veut.

Faites-nous donc, me direz-vous, le portrait d'un zéphir, afin que nous les connaissions ? Sans doute je pourrais entrer en matière en calquant un style pompeux ; et changeant deux ou trois mots, mettre à profit une description célèbre. « Le cheval, ce fier et fougueux animal, etc... » Mais Buffon avait un modèle qui posait ; et quand il avait peint un canard, un singe, un cheval, tous les canards du monde, comme tous les singes, les chevaux, étaient décrits, même ceux qui n'étaient et n'avaient jamais été ni fiers ni fougueux.

Mais pour les zéphirs, c'est bien une autre chanson ! tous se ressemblent, et pas un n'est semblable à l'autre. Et pourtant quand je vous aurai appris à les distinguer, à la première vue, vous les reconnaîtrez, malgré que leur uniforme soit celui d'autres soldats ; car je ne suppose pas qu'il vous soit possible de distinguer à quatre pas le petit cor de chasse qui, sur les boutons blancs d'infanterie légère, a remplacé un numéro de régiment qu'ils ne méritaient plus de porter.

Cependant regardez bien, et vous verrez de suite quelque chose qui vous rappellera cette vieille rancune que le zéphir garde à la discipline, son plus ancien ennemi, le seul qui sache lui résister. Regardez ce képi, plus froissé qu'usé, que plus d'un mouvement d'impatience a jeté violemment sur le sol ! bien sûr, quelque réparation extraordinaire l'a changé entre les mains de son propriétaire, qui a voulu lui donner un air plus coquet ou des formes plus confortables. Chez celui-ci, la visière, arrondie par une habile échancrure, se courbe sur les yeux pour les protéger contre les rayons du soleil ; chez celui-là, elle se relève audacieusement vers le ciel.

Le col militaire est, dit-on, en France, un carcan ; en Algérie, ce doit être un bien autre supplice ; aussi lorsque le zéphir a conservé le sien, il le porte généralement dans son sac. Le zéphir sait donner du chic, même à ces vastes capotes qui font la jubilation des badauds, qui prétendent que la mesure en est généralement prise sur une guérite ; quelque coulisse habilement dissimulée, deux ou trois boutonniers heureusement adaptées aux angles et aux

revers, en font entre ses mains un habit à la française, ou une robe-de-chambre du dernier goût; ne fût-ce qu'en la boutonnant de travers, soyez sûr qu'il lui donnera un air original. Le pantalon, chez le zéphir, a son cachet particulier; il a su en faire à la fois un vêtement d'uniforme en drap garance et un vêtement de toile plus en harmonie avec les exigences de la vie des climats voisins des tropiques. Le pantalon hybride est de drap jusqu'à la hauteur de la capote; passé cette zone visible à l'extérieur commence une zone de toile beaucoup plus étendue, empruntée aux sacs de campement ou à quelque vieille tente délaissée. Lorsque la capote est boutonnée, rien ne paraît; vous croiriez à la régularité la plus parfaite, quand le tout est bien ajusté. Mais vous savez comme le zéphir sait mal s'agraffer.

Pour compléter cette description, je voudrais faire passer sous vos yeux le tableau de la brèche de Constantine, où Yernet a peint une compagnie de zéphirs prête à s'envoler pour l'assaut; alors vous auriez une belle idée de ces natures de fer, sèches et minces comme des tiges de ce métal, mais fortes comme elles, flottantes cependant dans des vêtements qui semblent ne leur avoir jamais appartenu.

Si la description pittoresque du physique a été difficile, quelle plume assez philosophique oserait sonder la profondeur des abîmes et les cataclysmes du moral de ceux que les Arabes ont surnommés les *Kabyles français*! Esquisser quelques profils isolés de ces âmes dantesques est tout ce que nous pouvons tenter avec réserve.

Chez le zéphir, quelque déchu qu'il ait été, vous trouverez toujours un mobile (sans équivoque) pour le bien et pour le mal; ce mobile est la vanité, l'orgueil, l'amour de la gloire si vous voulez. Il y a tant de sortes de gloires!

Incapable d'une grande suite dans sa raison d'être, le zéphir est susceptible des élans les plus généreux, des actions d'éclat les plus audacieuses; il donnerait sa vie pour conquérir un trophée sur l'ennemi; il risquera dix fois sa tête pour dérober une poule au voisinage d'un gourbis. Les influences, du reste ont grande prise sur lui. En effet, les zéphirs de la province d'Alger, à une époque où leurs compagnies n'étaient employées qu'aux travaux des routes, étaient loin d'égal en mérite ceux de la province d'Oran, que l'on menait à toutes les expéditions. Le feu purifie tout; les suprêmes dangers élèvent les âmes les plus déchues! Mais la face la plus heureuse de nos héros, celle par laquelle ils brillent d'un éclat incontesté, c'est la joyuseté; leur entrain c'est de la verve inépuisable, de la passion, de la rage.

Pourtant leur industrie n'a guère de limites. Heureux hommes qui leur commandez, si la canne, dans vos mains, ne devait trop souvent remplacer l'épée que vous portez dignement, quel bonheur serait le vôtre ! Votre compagnie, toute à vos ordres, ne vous donnera-t-elle pas un valet-de-chambre émérite, un coiffeur du-premier ordre pour votre femme, un chef de cuisine, un horloger, un vaudevilliste, un peintre, une bonne d'enfans, une nourrice même (grâce au biberon Darbo), en autant de volumes ou confondus dans la même individualité ! Est-il une noix de coco que le zéphir ne puisse transformer en bijou, un fétu de paille qui ne devienne un meuble utile dans ses mains, un bout de papier rose ou blanc que ne convertissent ses doigts en une séduisante babiole ! Et toi, bien connu Fil-de-fer, que n'as-tu pas fait de ces fils métalliques qui t'ont laissé leur nom, si ce n'est un pont pour rentrer dans la bonne voie ! Ta pince magique servait à meubler une maison, à rendre complète une parure ; habile comme une fée, elle marchait avec une rapidité fabuleuse, enfantant des merveilles ; alors même que la tête, qui devait la diriger, s'égarait dans les nuages qui s'échappent d'une bouteille, elle allait toujours droit ; que de Cendrillons n'eût-elle pas habillées de neuf ! combien de familles son produit n'aurait-il pas fait vivre doucement ! Mais dans tes heureuses mains, le fer se change en or, et l'or se change en rien.

C'est aux zéphirs qu'il appartenait de vendre la salle de police !

Peu après la prise de Bougie, de ces heureux coquins, après quelque *fantasia* hasardée, avaient été mis en prison dans une petite maison indigène récemment abandonnée. Par une lucarne, faite d'une gymnastique plus agréable, ils prenaient le plaisir que donnent les yeux, lorsqu'ils aperçurent un honnête Mahonais, venu à la suite de l'expédition, et qui cherchait un lieu propice à l'exercice d'une industrie qui fleurit partout où l'Européen a posé le pied, celle qu'honora St. Crépin.

L'interroger, lui dire de peser un peu sur la porte et l'aider de l'autre côté, fut l'affaire d'un instant. « Vous cherchez à louer une boutique, mon ami ? Croyez-nous, faites-vous propriétaire, c'est, dit-on en France, le seul moyen sûr de ne pas payer son terme. Vous êtes peut-être embarrassé pour trouver des capitaux ? ne craignez rien, votre figure nous revient ; nous sommes les conquérans, les maîtres ici. Tenez, nous allons en amis vous céder ceci... Vingt francs, c'est pour rien ! Il est vrai que nous n'aurons d'autre peine que d'aller un peu plus loin : nous sommes chez nous. »

Deux heures après, un officier de ronde trouvait dans la salle de police le brave acquéreur, tirant avec conscience la manique; les zéphirs étaient envolés. Mais au même instant, un bruit de baionnettes, entrecoupé de voix avinées, se fit entendre; quelques hommes aux habits déchirés, aux yeux masqués par des paupières meurtries, débouchèrent à l'angle de la rue: c'étaient les zéphirs qui revenaient au violon entre quatre cierges.

Dans cette même place, les zéphirs avaient usé tout crédit et tout le numéraire de la compagnie. Il faisait un affreux sirocco; comment n'avoir pas soif? Vers le milieu du jour, huit zéphirs se présentèrent chez un négociant de la ville; leur attitude sérieuse, presque militaire, les cordes, deux traverses de bois qui servent à porter les fardeaux sur l'épaule, tout semblait révéler une corvée commandée; l'un d'eux, s'adressant au maître de la maison, lui dit d'un air indifférent que le commandant supérieur demandait une pièce de vin semblable à la dernière qu'il avait reçue. La corvée part chargée du précieux fardeau et s'éloigne.

Quelques jours après, le marchand demandait au commandant comment il avait trouvé le dernier vin qu'il avait fait prendre chez lui.—Quel vin?—Mais celui que j'ai remis à une corvée d'hommes du bataillon qui est venue le chercher de votre part.—Vous avez remis du vin à ces hommes? alors vous me donnez la clé d'une énigme que j'essaie inutilement de comprendre. Depuis deux jours, les hommes qui se rendent à la fontaine au-dessus de la ville restent en route, ou reviennent ivres; je ne comprenais pas comment l'eau du Gouraya pouvait avoir acquis une semblable propriété. Suivez-moi, peut-être est-il encore temps de sauver une partie de votre malheureuse livraison.—Et les deux interlocuteurs, guidés par une ligne de zéphirs chancelans, sortirent des portes et arrivèrent près des *Trois-Fontaines*. Quelques ronfleurs avinés, espacés sur ce nouveau champ de bataille, comme les Curjace livrés par leurs blessures au fer du vainqueur, les conduisirent vers un massif de grenadiers et d'aloës enlacés de clématite; au milieu se trouvait l'énorme futaille, droite et défoncée; quatre hommes, couchés auprès dans des attitudes plus que pittoresques, comme les satellites de certain tableau de Salvator Rosa, gardaient endormis cette tombe complètement vide, dans laquelle cependant, quelques heures avant, ils avaient enterré leur raison.

Deux zéphirs un peu lancés parcouraient, bras dessus bras dessous, les bas quartiers d'Alger, songeant plus aux privilèges de la beauté qu'à ceux de la graine d'épinards,

qu'ils avaient totalement oubliée; un officier supérieur vient à passer; chacun d'eux, occupé à fixer une face brune et tatouée, aux yeux ardents, à peine voilés par des cils d'une longueur démesurée, cariatide vivante encadrée dans une lucarne d'un pied carré, au milieu d'un mur blanchi à la chaux, comme une épreuve sur chine, avec marge éclatante, oublia de porter la main à son képi.

L'officier s'arrête, et s'adressant à celui des admirateurs des beautés primitives qui se trouvait le plus près de lui: « Est-ce que vous ne connaissez pas la politesse? » lui dit-il d'un ton rudement interrogatif. Le zéphir interpellé, sans s'étonner de la bourrasque, se tourne gravement vers son camarade: « Gauthier, connais-tu la politesse? » « Non, » répondit Gauthier. Alors se retournant de nouveau vers l'officier, il rapproche les talons, étend la main gauche le long de la couture du pantalon et laisse tomber ces mots, en portant la main droite ouverte à la hauteur de la visière: « Mon commandant, inconnue au bataillon! »

Le zéphir s'est mis quelquefois au service de la science, et parfois il a utilisé la science à son profit. Le zéphir d'Oran, par exemple, vous procurera le poisson fossile, qu'il trouve dans les marnes blanches, dont il exploite les lits nombreux disposés en couches minces superposées; et si la recherche est infructueuse, si la commande est trop forte, il vous en confectionnera de toute pièce, avec une sardine ou la peau d'un hareng saur et de la colle horriblement forte.

On assure qu'un zéphir seul a pu présenter à un savant avide de recherches le raton de l'Atlas dont parle Salluste, ainsi que le révérend père Shaw. Ce raton de l'Atlas ressemblait en tout au rat vulgaire; seulement il portait sur le nez une petite trompe, et sa queue était plus courte d'un à deux centimètres que celle de ce dernier. Ce bien rare échantillon d'une race à peu près perdue fit en même temps la joie de l'acquéreur et celle du chasseur, qui n'avait eu d'autre peine que de retrancher, à l'un de ses compagnons habituels du cachot ou de la salle de police, un peu de ce qu'il avait en trop derrière, pour greffer, au moyen d'une petite incision, cet excédant sur la racine du nez.

Un d'eux sut aussi, pour ne pas rester court en un moment difficile, tirer un parti avantageux de la manie qu'ont plusieurs, en Algérie, de faire des collections d'insectes; collections qui périssent, du reste, en se complétant de nouveaux individus que l'entomologiste n'a pas appelés.

Au bivouac, vers la brune, un officier sentant une main

qui, après avoir soulevé discrètement le rideau de la tente, se promenait avec curiosité sous le manteau qui lui servait d'oreiller, se lève, s'élançe et surprend un zéphir en flagrant délit de recherches plus que suspectes : « Que fais-tu là, gredin ? » s'écrie-t-il hors de lui. « Moi, mon capitaine, je cherchais des coléoptères. — Joli moment pour faire de l'entomologie ! »

Le zéphir est capable d'alimenter votre cuisine, pour peu que vous ayez le goût des mets excentriques, de gibier toujours varié : aujourd'hui, vous mangez un filet de gazelle ; demain un gigot de porc-épic, un hérisson, de la hyène ou du chacal, de la tortue ou du lion. Ne demandez ni chats, ni chiens, ni raton sans trompe, vous en auriez par centaines. Dans une ville où les zéphirs venaient d'arriver, le trésor public n'a pu suffir à payer une faible prime destinée à encourager la destruction de l'animal rongeur par excellence, tant le zéphir faisait bonne guerre.

Dans plus d'une place, dans plus d'un camp, les zéphirs ont organisé des théâtres qui ne le cédaient en rien à ceux de la mère-patrie, et, chose remarquable, les rôles les mieux remplis étaient ceux de grande coquette, d'ingénue... par des zéphirs imberbes ! On n'imagine pas l'industrie que le zéphir déployait en de pareilles occasions. Véritable rat de théâtre, il se donnait corps et âme à l'accomplissement du grand œuvre. Coulistes, décors, costumes, rien ne l'arrêtait ; le zéphir ne dédaignait pas même l'emploi de souffleur. Bon zéphir !

Un jour, à Orléansville, un lieutenant-général inspecteur arrive : les grandes eaux devaient jouer en son honneur ; la représentation théâtrale n'avait pas été oubliée. Cependant, avant l'heure du plaisir, il fallait songer à l'inspection des troupes, au contrôle sévère ; l'appel commence : — Gauthier ? — Présent. — Jobinet ? — Coiffeur au théâtre. — Falempin ? — Jeune premier. — Potauver ? — Décorateur. — Ah ça ! mais, c'est donc l'opéra que votre théâtre ? — A peu près, mon général. — Et vous me montrerez ça ? — Mon général, c'est une partie de votre inspection, notre gymnase.

Le soir, en effet, à la clarté d'une rampe bien garnie, l'inspecteur applaudissait les zéphirs, parfumés et frisés, gantés avec élégance, comme de délicieuses Parisiennes, et lançant au parterre ravi des œillades assassines.

Mais après le vaudeville, la tragédie ; la grande pièce après la petite ; puis après, avec eux, la farce viendra encore faire oublier le poignard et les breuvages douteux de Melpomène.

La scène change ; le théâtre est oublié, les joyeuses ritournelles n'ont plus d'échos. Nous venons de passer

sous les voûtes humides et froides de vieilles constructions espagnoles ; pas d'ouvertures extérieures, pas de jours à cette masse de pierres sombres, dont les voûtes laissent suinter une eau glaciale qui tombe goutte à goutte comme les larmes d'un œil épuisé par la douleur et les longues misères.

Après avoir ouvert des portes aux ferrures rouillées, pesantes et d'une épaisseur fabuleuse, à quelques pieds au-dessous d'un sol toujours humide et froid, sous un ciel éternellement bleu et doré, nous entrons dans un cachot étroit. A travers le voile bleuâtre d'un crépuscule que le jour ne déchire jamais, nous apercevons deux hommes accroupis, placés en face l'un de l'autre ; ils tiennent des cartes grasses et teintes de sang. Horreur ! quel atroce enjeu est placé sur l'escabeau qui leur tient lieu de tapis vert !.. des doigts coupés !.. Sont-ce des cannibales se disputant les restes d'une victime ?.. Non !..

A ce qui reste de leurs vêtements souillés, je reconnais des habits français, ceux de nos soldats ! Est-ce un rêve, un cauchemar affreux ? L'un des deux, d'une main mutilée, soulève une des cinq cartes qu'il tient de l'autre main : — Cœur, trèfle. — Je coupe ; atout, atout. — J'ai encore perdu ! Alors tendant à son adversaire un des trois derniers doigts de sa main mutilée : — Tiens, coupe ! — s'écria-t-il. La porte s'ouvrit...

Nous étions dans le fort Mers-el-Kébir, où la débauche, l'insubordination, peut-être un crime, avaient conduit deux zéphirs. L'isolement, le tête-à-tête avec la conscience, sont devenus vite intolérables à ces âmes exaltées qui ne vivent que de contrastes et de paradoxes. Cependant l'un d'eux avait conservé avec lui un jeu de cartes, son misèl ordinaire. Les deux prisonniers cherchèrent un instant de distraction dans des luttés qu'ils trouvèrent bientôt insipides. Que pouvaient-ils jouer ? ils n'avaient rien, rien qui pût donner du prix à la victoire, rien que leur personne.

Mais cette personne est une propriété ; ils pouvaient la risquer. L'oisiveté, la peur du néant qui les environnait, leur fit aventurer un doigt à couper, par le gagnant, en cinq points d'écarté.

Le même, trois fois malheureux, allait être mutilé pour la troisième fois, quand la porte s'ouvrit pour laisser passer le sergent concierge de la prison, qui, révolté d'un semblable marché, empêcha la troisième exécution.

Le sergent parti, les joueurs choisirent un autre enjeu ; le perdant devait assassiner le malencontreux sergent qui avait empêché le paiement d'une dette d'honneur. Le perdant tint parole.

Aussi, à quelques jours de là, les deux zéphirs, sortis des voûtes du fort, saluaient pour une dernière fois la lumière, marchant d'un pas résolu entre ceux de leurs camarades qui allaient les délivrer de la vie, qui, pour eux, avait été une humiliante épreuve; ils regardaient d'un œil assuré la foule qui se pressait sur leur passage. « Où vas-tu ? » s'écriait à l'un d'eux un camarade ignorant le dénouement de ce drame lugubre. « Nous allons faire un déjeuner de cinquante-cinq sous. » Les zéphirs avaient estimé la valeur de la poudre et du plomb que coûtait à l'état une exécution. « Tiens, Gauthier, disait l'autre, prends ma veste; je ne veux pas qu'on y fasse des trous. » Puis tous les deux, bras-dessus, bras-dessous, continuèrent leur funèbre promenade en chantant avec une amère ironie :

Je vais revoir ma Normandie;
C'est le pays qui m'a donné le jour.

Laissons-les gagner l'esplanade où va se dénouer le nœud d'une vie mal remplie. Là, pour suprême bravade, ils réclameront le triste honneur de donner le signal d'une mort qu'ils ne peuvent éloigner; c'est le seul commandement qu'ils aient jamais brigué, le seul sans doute qu'ils aient mérité.

Reposons nos yeux sur des scènes plus réjouissantes; car plus d'un zéphir sait utiliser joyeusement le temps qu'il doit passer au cachot ou dans le fond des silos.

C'est cependant une triste demeure que ces trous, espèces de citernes dans lesquelles les Arabes conservent le grain. Quand, par une chaleur intolérable, le premier coupable descend au fond de cette vaste amphore, un sentiment de fraîcheur le réjouit un instant; un compagnon d'infortune survenant lui cause un plaisir équivalent. Mais bientôt ils sont trois, quatre, puis cinq. Bientôt l'air, qui ne se renouvelle que difficilement par l'orifice supérieur, vient à manquer; il faut s'aider mutuellement, faire la courte échelle pour respirer à tour de rôle et soutenir à son tour aussi, pour le faire respirer, un des emprisonnés.

Comment tant de dures épreuves ne donnent-elles pas aux zéphirs, selon l'expression de Franklin, la pensée d'être honnêtes gens par friponnerie? Cependant que de quolibets, quels éclats de rire pendant toutes ces misères!

Le tatouage est une grande distraction de la captivité; il a dans le bataillon ses Ingres, ses Delacroix, ses Scheffer. Les instrumens de l'art, soigneusement enfermés dans des étuis, ne quittent pas ces artistes éminens. Aussi quelle satisfaction pour eux quand ils trouvent une nouvelle recrue, page blanche sur laquelle peut s'exercer leur

immense talent ! Pour que le client puisse choisir à son goût l'emblème qu'il lui conviendrait de placer sur sa poitrine ou sur son bras, eux-mêmes se sont transformés en de vastes feuilles couvertes de spécimens. Aussi certains amateurs, entraînés par la beauté des exemples, se sont-ils parfois laissé tracer sur la peau des sujets que plus tard ils auraient laissé enlever avec un fer chaud.

N'avons-nous pas vu un garçon auquel nous n'avons jamais connu d'autre nom que celui qu'il avait fait graver sur son front ! Ce malheureux avait commencé par prendre en dépit le numéro que le sort avait placé entre ses doigts, lorsqu'à vingt ans il lui avait fallu plonger la main dans un sac de cuir pour savoir s'il serait ou non soldat ; car le fatal n° 1 lui avait répondu par l'affirmative. Le peu de succès qu'il rencontra dans sa nouvelle carrière, ses punitions, son envoi aux zéphirs, il attribuait tout à la funeste influence du numéro maudit ; aussi dans un jour de découragement, croyant ne pouvoir plus lutter contre sa mauvaise destinée, il s'en fit un sujet de vanité. Il voulut lui jeter comme un suprême défi et se fit tatouer d'une tempe à l'autre : *Pas de chance, n° 1 !* Il n'en resta pas là, et son corps tout entier devint riche de peintures comme une livraison de *l'Illustration*.

Vous dirai-je tout ce que contenait ce musée vraiment curieux ! j'en devrai taire au moins la moitié. Des mains chargées de bagues en tatouages rouges et bleus, on passait aux poignets ornés de bracelets avec camées de même orfèvrerie. Sur les bras se dessinaient des poignards au-dessus d'un autel où des cœurs brûlaient d'une flamme toujours pareille, au milieu de cette légende : *Mort aux femmes infidèles !* Puis venaient des noms enlacés, des portraits en pied ; sur les épaules, une paire d'épaulettes à graines d'épinards, avec les trois étoiles du lieutenant-général ; une croix de la Légion-d'Honneur sur le cœur ; un énorme crucifix en pleine poitrine ; enfin l'ordre de la Jarretière aussi tatoué à la hauteur qu'il doit occuper. Et cependant le jour vint où Pas-de-Chance cessa d'être zéphir. Quelle femme a voulu de cette galerie trop variée, à moins qu'encore une fois la curiosité n'ait compromis le lendemain !

Les zéphirs ont su se créer des auxiliaires d'un genre nouveau. A Bougie, le service de la place nécessitait chaque jour une reconnaissance qui se poussait jusqu'à un certain fossé destiné à empêcher les cavaliers d'avancer de trop près, ou de pouvoir se retirer brusquement après une embuscade. La reconnaissance se passait rarement sans que quelques coups

de fusil, partis des broussailles, vinssent troubler une promenade matinale, qui s'achevait tristement pour quelques-uns. Les zéphirs résolurent de dresser des chiens pour cette chasse à l'homme, qui devenait si dangereuse pour les chasseurs. Ils élevèrent des chiens arabes d'une espèce qui tient du chacal et du loup, animaux intraitables, dont ils avaient pu connaître les mérites dans leurs courses aventureuses. Quand ceux-ci commencèrent à grandir, caressés et nourris par les zéphirs aux pantalons garances, ils prirent en vive affection leurs maîtres, qui leur inculquèrent, par un moyen fort simple, une aversion profonde pour le costume indigène. Quand l'heure du repas approchait pour les jeunes élèves, un zéphir revêtu d'un burnous leur distribuait largement des coups de bâton, après lesquels des camarades, en costume ordinaire, les accablaient de caresses et leur prodiguaient les alimens.

Cette éducation porta ses fruits. Quand les chiens furent adultes, leur aversion des indigènes était telle, qu'ils eussent mis en pièces ceux qui auraient osé les approcher. Plus tard, c'était chose merveilleuse que ces chiens, furetant les massifs et les broussailles, marchant à cinquante pas en avant de la colonne, et qui, non contents de signaler la présence du danger en se mettant en arrêt sur un Arabe, étaient toujours prêts à se jeter sur l'ennemi.

Plus tard, l'organisation de ces auxiliaires fut reconnue officiellement : chaque blockaus en comptait trois ou quatre, pour lesquels des bons de vivres réguliers étaient établis chaque jour, et qui comptaient dans l'effectif de la garnison. Une chienne, amputée d'une cuisse, à la suite d'un coup de feu, a eu long-temps les honneurs des invalides. Cependant sa position n'était pas purement honorifique ; car nous savons que, malgré son infirmité, elle a continué de donner à l'état de valeureux défenseurs.

Malgré les émotions variées de la vie africaine, le zéphir songe au jour où il regagnera le sol de la France. Ce jour n'est pas pour lui seulement un jour de libération ; c'est la liberté ! deux fois la liberté ; car depuis long-temps il ne sait plus ce que c'est que les congés, les dimanches et les jours de flânerie. Pour le jour du départ, auquel il songe, il rêve surtout l'achat d'un uniforme de l'ancien corps, dont ses escapades l'ont trop tôt séparé. S'il était cavalier, la dépense sera forte ; aussi, que ne fera-t-il pas pour réunir la petite somme qui lui permettra tout au moins de changer les boutons de ses habits ! car il ne voudrait pas rentrer chez lui dans un costume accusateur.

L'amour de l'épargne, et surtout du gain, s'empare sou-

vent des plus dépensiers à ce dernier instant , à l'approche de la métamorphose.

Un singe que possédait un de nos amis nous fit connaître un zéphir , que plus tard nous avons retrouvé à Constantine , dans la situation excitante qui nous occupe. Voici ce qui amena notre liaison. Un jour, ce zéphir, en nage et hors d'haleine apparemment, entre au milieu du café, tenant le singe de mon camarade : « Lieutenant, lui dit-il, voilà votre singe qui s'était échappé; il était déjà aux blockaus; il allait passer aux Arabes;... heureusement j'en ai saisi à temps. Il m'a diablement fait courir! »

Ces mots, dits avec un naturel charmant, et pendant que l'orateur, tenant son képi d'une main, s'essuyait le front, ne pouvaient manquer d'attirer à leur auteur un remerciement que devait compléter la pièce blanche de rigueur; c'est ce qui arriva.

Trois jours après, Mustapha rompaît encore son ban; même reprise du fugitif par un autre zéphir; même récompense, donnée cependant avec une arrière-pensée. Mais quand une troisième fois on vint réclamer la rançon du fugitif, que les zéphirs se contentaient d'aller prendre, à tour de rôle, sur la fenêtre qui lui servait de balcon, le maître déclara qu'il était décidé à ne plus rien faire pour un animal si dispendieux; qu'il priaît son libérateur d'aller déclarer au bataillon qu'il ne se regardait plus comme engagé par les dettes que Mustapha pourrait désormais contracter par suite de folies. De ce jour la corde de Mustapha cessa de se rompre; la mine était éventée.

Le premier auteur de cette bonne malice, qui eût été parfaite, si des plagiaires ne l'eussent dépoétisée, en était donc à songer au retour en France; il venait d'échapper aux dangers de l'assaut; mais il n'oubliait pas dans Constantine, nouvellement prise, la barrière de la Villette et la porte St-Denis, qu'il espérait de franchir tout aussi lestement que la brèche; il songeait surtout à son habit de lancier, qu'il désirait pour le retour.

Il se mit donc en quête, sinon dans l'espoir de trouver les pièces du brillant uniforme, du moins pour en trouver la monnaie. Après deux heures d'absence, il revenait vers son capitaine. — Mon capitaine, voulez-vous me garder ça jusqu'à ce que j'aie mon congé, de peur que ça ne fonde à la cantine? — Qu'est-ce que cela? où l'as-tu pris? — Je ne l'ai pas pris, capitaine; c'est à moi, je l'ai bien gagné. — Comment? — Ah! je m'en vas vous dire: vous savez bien, de l'autre côté de la brèche, les rochers sont à pic; en se sauvant avec une corde, qui a cassé, des femmes

et des hommes se sont brisés sur une avancée ; je me suis dit : des gens qui se sauvent emportent de l'argent ;.. alors je me suis fait attacher et descendre avec une corde par des camarades ; j'ai barboté à droite et à gauche, j'ai trouvé ça, et je me suis dit : mon garçon, tu as ton affaire.—A regarder d'en bas le flanc de rocher du massif, contre lequel il avait dû glisser, on se sentait pris de vertige.

Cependant l'assurance d'avoir un uniforme n'avait pas calmé son amour pour les recherches. Pensant que la maison dans laquelle son capitaine, dont il était l'ordonnance, contenait de l'argent caché, il avait usé sa baïonnette en sondages infructueux. Il passait sa journée à démonter les ferrures des chambres inhabitées ; aussi toutes les serrures allèrent-elles successivement chez un juif, qui achetait au nouveau conquérant le produit de ses travaux herculéens. Quelques jours après avoir achevé la serrurerie, il vendait au même Israélite un tas de blé qui devait revenir à l'état ; à chaque sac que son honnête compère emportait la nuit, il recevait une pièce de cinq francs... L'état, c'était lui.

On doit juger si, dans une ville prise d'assaut, le zéphir taillait en plein drap.

Enfin, le zéphir, porteur de son uniforme de retour, si désiré, rentre en France ; il va donner un sourire de connaissance aux cafés chantans de Marseille, à la Cannebière ; mais ses amours sont plus loin.

Si Mazagran s'est trouvé heureusement sur sa route, il portera fièrement sur sa poitrine le signe d'honneur, et cette glorieuse étoile en absolvant son passé, garantira son avenir ; sinon, peut-être sera-t-il encore long-temps le plus turbulent de son quartier, le plus madré coquin de son village.

Cependant il a des campagnes à redire ; quelques belles cicatrices à montrer. Deux yeux noirs de jeune fille, émue de ces récits, donneront à rêver à cette nature jusqu'alors indomptée ; l'amour amollira ce caractère âpre, anguleux.

Filera-t-il, nouvel Hercule, aux pieds d'Omphale ? j'en puis douter ; mais peut-être, ce qui vaut bien mieux, quand l'hymen aura passé par-là, bercera-t-il, en chantant, deux petits fils jumeaux.

Après l'orage, que la terre est belle ! après la vie agitée, que ta compagne doit te sembler douce ! va ! crois-en le refrain :

Doux zéphir, sois-lui fidèle !

et rends-toi justice, en priant Dieu, que tes enfans ressemblent.... à leur mère.

ÉMILE DU VIÉRÉ, correspondant.

DES CHAUSSURES VICIEUSES ET DES DIFFORMITÉS QU'ELLES PRODUISENT.

Il y a peu de questions aussi difficiles à traiter que celles qui ont pour objet la rectification de préjugés long-temps enracinés; aussi j'aborde avec beaucoup d'hésitation celle-ci. Cependant, comme il est du devoir de tout individu qui, ayant longuement réfléchi sur un sujet, croit en avoir trouvé un côté défectueux, de le désigner, je vais essayer de démontrer ce qui me paraît être la cause de certaines difformités du pied.

Gall, Spurzheim et autres se sont beaucoup occupés des têtes du genre humain, sans jamais penser aux pieds, qui sont, il est vrai, un peu bas placés, trop sans doute pour de grands talens. Je leur dois des remerciemens de m'avoir donné une chance de faciliter les progrès physiques de mon espèce, progrès qui influencent le moral plus qu'on ne le suppose.

Je ne chercherai pas à prouver ici que les accidens et les sottises des ancêtres se transmettent aux descendans dans certaines limites; car je n'ai pas les exemples qu'il me faudrait pour démontrer que l'exiguïté de certains os du pied, chez les peuples qui portent des souliers, est produite par ces mêmes chaussures; il me suffira d'indiquer les faits. Il se peut aussi que l'épaisseur des semelles agisse non seulement sur les doigts du pied, mais aussi sur les muscles de la jambe; car les paysans bretons, qui portent des sabots, n'ont presque pas de mollets, tandis que les Italiens, les Irlandais et les Ecossais, qui souvent ne portent pas de souliers, les ont presque toujours bien développés.

Je fais cette digression pour éveiller l'attention de ceux de mes confrères qui sont plus capables que moi de s'occuper de faits de ce genre; car ce dont je vais parler ne s'y rapporte qu'indirectement. Je ne veux m'occuper ici que de la forme de la chaussure, et c'est à son sujet que l'on peut dire à bon droit, que quand une chose est devenue affaire de routine, il y a lieu de constater jusqu'à quel point tout le monde est convenu de ne pas s'en occuper: on

dirait que ce serait commettre une espèce de sacrilège que de demander à l'honorable corps des bottiers de vouloir bien croire que les souliers doivent être façonnés pour les pieds, et non les pieds pour les souliers, vérité dont, jusqu'à présent, ils se sont obstinés à prendre le *contrepied*, et malheureusement avec une certaine apparence de raison; point de départ ordinaire de presque toutes les erreurs de ce bas-monde. En effet, les pieds d'une civilisation un peu avancée se trouvent avoir une tendance naturelle à prendre la forme que l'on s'étudie à leur donner dès l'enfance, de telle sorte que les artisans de nos douleurs peuvent dire à nous tous : « ôtez vos souliers, et vous verrez que vos pieds ont la forme de vos souliers. » Pour qui saurait suivre une cause jusqu'à son effet, cette observation n'aurait aucune force; mais, par malheur, le monde trouve plus facile de suivre une routine; ce qui fait que les cors, les durillons et les oignons abondent et végètent sur cette terre.

A l'âge de seize ans, par suite d'un soulier mal fait, j'étais estropié par les ongles des grands orteils, qui rentraient dans les chairs; avec cette rage de mouvement qui, dit-on, distingue la race anglaise, je me promenais toujours, quoique souffrant cruellement; enfin force m'a été de consulter un médecin. Alors les souffrances étaient bien autrement cruelles: pinces, incisions, raclures de l'ongle, etc., tout se faisait selon l'ordonnance; mais jamais il n'est rentré dans la tête de ce brave homme de penser qu'en changeant la forme de la chaussure, on pourrait remédier au mal. Il m'a guéri, ou plutôt la simple raison de ce que je ne pouvais plus porter mes souliers, en ôtant la cause, a mis fin à l'effet. Trois semaines après avoir été guéri, mon mal était aussi violent qu'avant de l'avoir été; mais cette fois, ne voulant pas passer par les horreurs d'un traitement *chirurgical*, je me suis avisé d'examiner les souliers et de laisser le pied tranquille. D'abord je pensais que je souffrais parce que les souliers étaient trop courts; cependant, en les mesurant, ils étaient au moins un pouce plus longs que mes pieds; ils n'étaient pas trop étroits, puisqu'en les secouant, ils quittaient mes pieds. Je ne savais plus où chercher; pourtant je restai convaincu que le mal venait de la chaussure; car quand je l'ôtai, je ne souffrais plus. Sur ces entre-faites, je fis mon premier voyage à Paris, et là, au Musée, je découvris sur les meilleurs échantillons des statues de l'antique où était le défaut dans la forme de la chaussure moderne, et plus tard, au Jardin des Plantes, les pieds de certains squelettes corroboraient ce que j'avais remarqué au Musée. A mon retour à Calais, tout orgueilleux de ma

découverte, je fis venir mon cordonnier, qui, au premier mot, m'a ri au nez. Comme je n'avais que seize ans, et lui bientôt soixante, cela pouvait encore se faire; mais je me fâchai tout rouge quand il me traita d'original, et la paix ne se fit qu'à la condition qu'il me ferait des souliers à ma guise, ce que je ne pus obtenir de lui qu'à la condition, toutefois, de ne pas révéler le nom du cordonnier qui m'aurait fait des souliers si étranges. Ce brave homme était convaincu que les pieds devaient suivre les tortures de la mode, et ne pas aspirer à voir arriver la fin de leurs souffrances, quand il s'agissait de lois aussi rationnelles. Cette victoire m'a valu d'être à jamais délivré et des ongles qui rentrent dans les chairs et des chirurgiens qui les traitent.

Depuis mes observations sur les pieds des statues de l'antique, j'ai eu occasion de voir au midi de l'Italie et de l'Espagne, et aussi dans l'île de Malte, où beaucoup d'individus n'ont jamais porté de chaussure, que la ligne interne du pied, en passant par les trois points du talon de l'articulation de la phalange du gros orteil avec la métatarse (siège ordinaire des *oignons*), et de la phalange unguéale, forme au moins une ligne droite; quelquefois même j'ai vu le gros orteil s'incliner en dedans, tandis que, d'après la coupe de la chaussure ordinaire, le gros orteil est porté en dehors, de sorte que la ligne qui touche les trois points désignés se trouve brisée au niveau de l'articulation métatarso-phalangienne.

Le plus simple bon sens indique que le faux mouvement d'une articulation doit produire des effets plus ou moins anormaux, et c'est ce qui arrive. Avant même que l'articulation soit mise en mouvement, la pression latérale agit souvent d'une manière fâcheuse sur les ongles des doigts du pied, en les *enfonçant dans les chairs*, en les épaississant par l'irritation que la pression produit; et quand le mouvement de la marche vient ajouter à ces premiers accidens sa complication, la jointure, se pliant dans une position gênante, produit dans le pied un désordre qui est alors d'une gravité proportionnée à l'irritabilité cutanée de l'individu. Aussi l'on voit les oignons se former souvent sur la jointure du grand doigt du pied.

Je ne sais jusqu'à quel point l'action de la jointure du gros orteil peut contribuer à la formation des susdits inconvéniens; mais il est à présumer qu'elle y est pour quelque chose; car la disposition des deux facettes de la première phalange du gros orteil, non plus que celle du premier métatarsien, n'est pas normale dans ce cas, c'est-à-dire n'est pas dans les rapports voulus par la nature. Le gros

orteil, étant poussé hors de la ligne droite par la forme de la chaussure, tend la peau outre mesure; en même temps la pression de la chaussure irrite les papilles du derme, qui finissent par rester dans cet état d'inflammation chronique qui s'appelle *oignons*.

Ce que j'ai dit des contours vicieux donnés à la chaussure n'explique qu'une partie des désordres que peuvent produire sur les pieds les chaussures mal faites. Il en est d'autres très-nombreux et très-graves qui peuvent résulter du trop de largeur donnée à la chaussure, aussi bien que de la compression engendrée par celles qui sont trop étroites. La largeur facilite les frottemens, en exagère l'étendue et l'intensité. Les frottemens répétés, par l'irritation que la pression cause aux papilles du derme, engendrent rapidement l'épaississement de l'épiderme, qui n'existant que sur les saillies les plus exposées au contact de la chaussure, forme ces masses dures trop bien connues sous le nom de *cors*, et qui, ne pouvant déplacer les parois contre lesquelles elles s'appuient, pénètrent dans les chairs comme de véritables clous dont la pointe va toujours en s'engageant.

Pour être fixées solidement, les chaussures ont besoin au moins d'un point sur lequel elles puissent être attachées. La seule partie sur laquelle elles puissent prendre sans inconvenir ce point d'appui est représentée par une ligne elliptique, qui, passant sur le coude-pied, viendrait rejoindre le talon. Cette ligne est en partie décrite par la bricole d'un sabot. Quel que soit l'espace laissé aux orteils, la chaussure ainsi fixée permettra la marche sans que le pied aille en presser l'extrémité, sans qu'il entre et sorte à chaque pas. Une chaussure large, dans laquelle le point d'attache que nous signalons n'existe pas, représente pour le pied un entonnoir dans lequel, en glissant vers le fond, il trouvera toujours un espace trop étroit qui le comprimera, quelle qu'ait été la largeur de l'ouverture.

Ces indications doivent fixer l'attention des personnes chargées de l'éducation des enfans; c'est surtout aux mères qu'elles s'adressent. A l'âge de quinze ou seize ans, les difformités sont acquises; elles sont à peu près irremédiables. Les tampons, les coussins employés pour rendre aux orteils leur rectitude première, seraient peut-être d'un heureux effet, si le patient pouvait se condamner à l'immobilité; pendant la marche, dans la chaussure, ils deviennent vite intolérables. Lorsque le mal est fait, il ne s'agit plus que de trouver, comme j'ai su le faire, chaussure à son pied.

G.-M. SCOLEY, *membre résident.*

ÉTUDES GÉOGNOSTIQUES

DES ENVIRONS DE CALAIS.

La ville de Calais, centre des explorations que nous avons faites rapidement, repose sur un terrain d'alluvions marines bordant la côte. Ces alluvions se rencontrent à plus d'une lieue vers l'intérieur; elles sont bornées au sud et à l'ouest par les terrains crétacés du bassin de Paris, et recouvrent les dernières assises du terrain tertiaire. composées de cailloux roulés, de sables mélangés de débris de coquilles modernes, elles présentent une épaisseur variable et forment en outre des dunes assez élevées, sur les bords de la mer.

En comparant les niveaux des couches dont se compose en général le sol qui nous occupe, et en observant la disposition des plateaux qui l'entourent, à l'est et au sud-est, on serait porté à conclure que les différences de niveau qu'on y remarque résultent d'un affaissement du sol, lequel aurait eu lieu pendant la période tertiaire. C'est en effet vers la fin de cette époque que, suivant l'opinion des géologues, le sol de l'Angleterre a été séparé du continent et que la mer du Nord s'est réunie à l'Océan.

Afin de faire mieux comprendre la disposition des diverses couches qui composent le sol de ces environs, nous observerons le terrain sur une ligne nord-est, sud-est à partir de Wissant jusqu'à Calais; cette coupe supposée comprend l'imposante falaise qui borde la mer depuis Wissant jusqu'à près de Saingatte, et des dépôts de caillou roulés et des sables modernes jusqu'à Calais et au-delà.

Les diverses couches dont elle se compose appartiennent toutes à la formation crétacée. En effet, il est aisé de distinguer au pied de la falaise de St.-Pôt à Wissant, principalement à marée basse, une assise dont il serait difficile de déterminer la puissance, mais dont on peut suivre la trace avec une parfaite netteté au-dessous de l'escarpement, tout autour de la dénudation. Elle est composée de deux couches distinctes: l'une inférieure, argileuse; l'autre supérieure, formée d'un grès friable, chlorité.

La première, souvent découverte à marée basse, présente une vaste surface d'argile bleuâtre dans laquelle, aux parties inférieures, se trouvent, entre autres fossiles, des ammonites conservant encore leur test naçré et dans un état presque parfait de conservation, tandis que plus haut sont disposés, en couches horizontales, des lits de rognons et de fossiles isolés et incomplets, à l'état de fer sulfuré. Ces couches appartiennent au terrain albien ou gault, parfaitement caractérisé par les fossiles qu'on y découvre et dont il est intéressant de faire connaître les noms.

Ils consistent en treize espèces d'ammonites recueillies sur les lieux, savoir :

L'Ammonite interruptus, denarius, splendens, auritus, lautus, tuberculatus, mamillaris, fissicostatus, Beudanti, varicosus, Delaruei, cristatus et Bouchardianus.

Quatre espèces d'hamites, *attenuatus, flexuosus, rotundus, Bouchardianus.*

Le *Nautilus Bouchardianus* ;

Le *Belemnites minimus* ;

Les *Scalaria glandina et Duponiana* ;

La *Natica Gaultina* ;

Les *Solarium conoïdeum et ornatum* ;

Les *Pleurotomaria Gaultina, et gurgites* ;

Les *Rostellaria carinata et Parkinsonii* ;

La *Cardita tenui costata* ;

Les *Cyprina cordiformis et Eryyensis* ;

Les *Nucula ornata, bivirgata et pectinata* ;

L'*Arca fibrosa* ;

Les *Inoceramus concentricus et sulcatus.*

Ces couches renferment en outre des vertèbres de gros poissons dont il a été recueilli des fragmens très-intéressans.

Vient ensuite le grès vert supérieur ; il existe au pied de la falaise, au petit Blanc-Nez et à St.-Pôt, où, quoique sur une petite échelle ; il peut être reconnu distinctement. Il consiste en argiles à grains verts et pyrites, reposant sur un banc de grès à grains verts très-durs ; il occupe une épaisseur de plusieurs mètres entre la craie grise et le gault. Il est caractérisé par les *ammonites varians et salcatus*, seules espèces reconnaissables. Les autres genres qui s'y trouvent n'y sont représentés que par des débris indéterminables.

On voit ensuite, superposé à cet étage, un troisième groupe formant une série nombreuse de strates d'une épaisseur de plus de 30 mètres, composés d'un calcaire grisâtre, tantôt glauconieux et friable, tantôt siliceux, compacte et dur, renfermant, dans la partie moyenne, une

grande quantité de fer sulfuré épigène ou de diverses formes arrondies. Ces pyrites s'y trouvent en si grande abondance, que, par suite de la décomposition du calcaire, la plage en est couverte.

Les fossiles caractéristiques de ce groupe sont le *Baculites baculoïdes*, les *Turrilites tuberculatus*, *ornatus*, etc.; l'*Inoceramus mytiloïdes* et quelques *térébratules plissées*.

Les points les plus élevés de la falaise du cap Blanc-Nez et les sommets des collines qui bordent à l'ouest et au sud-ouest la dépression du terrain qui s'étend vers la mer, sont formés de craie blanche avec lits de silex gris; on peut facilement en reconnaître l'existence et l'étudier sur divers points, où elle est exploitée pour être convertie en chaux, sur les hauteurs de la Chaussée, dans les environs d'Es-callés, etc.

Pour compléter la géognosie du sol tout entier qui nous occupe, il reste à faire connaître la composition de la partie basse du terrain qui avoisine Calais. Cette tâche est moins difficile qu'elle ne l'eût été sans le forage commencé d'un puits artésien dans la ville. Les couches traversées par la sonde, parvenue jusqu'à 320 mètres de profondeur, consistent en 23 mètres 80 centimètres de cailloux roulés et sables coquilliers modernes; en 49 mètres de sables verts ou gris, avec pyrites, argiles et cailloux, attribués au plastic clay; en 91 mètres environ de craie blanche et craie à silex; en 140 mètres de craie grise, craie argileuse, dure, siliceuse, souvent avec pyrites, et en 12 mètres environ de craie siliceuse, d'argile micacée avec pyrites, grains verts et sables, et de grès à grains verts très-durs. Il est à remarquer que ces derniers succèdent ici aux argiles à grains verts et à pyrites; comme on peut le voir au-dessous de la falaise de St.-Pôt.

Il résulte de l'examen attentif de ces diverses couches souterraines, qu'elles sont absolument formées des mêmes élémens dont se composent celles de la falaise du Blanc-Nez, qu'elles sont semblablement disposées; mais qu'elles se rencontrent à un niveau bien inférieur. Cette différence de niveau s'explique par l'inclinaison même des couches facile à constater et à déterminer tout le long de la falaise du Blanc-Nez. Ainsi, de ce que les couches de Wissant et du Blanc-Nez inclinent vers le N.-E., et qu'elles forment avec l'horizon un angle de 4 à 5° à partir du bas de la falaise de St.-Pôt, que la distance au point C, endroit où les sondages du puits artésien ont eu lieu, sont de 42,200 mètres (3 lieues environ); on obtient un triangle rectangle dont le côté opposé à l'angle d'inclinaison approche précisément de 320 mètres, profondeur obtenue par la sonde;

d'où l'on peut conclure que les couches crayeuses des falaises de Wissant et du Blanc-Nez, se continuent sans interruption, en s'abaissant toujours vers les profondeurs de la terre et des mers, pour reparaitre sans doute sur les côtes d'Angleterre, où le même système se retrouve développé sur une plus grande échelle.

Ici se termine la partie descriptive des terrains de ces environs. Voyons actuellement quelles sont les conséquences qu'on peut en tirer dans l'intérêt de l'économie agricole, industrielle et privée.

Une entreprise majeure, et qui intéresse spécialement la cité tout entière, a long-temps préoccupé l'administration qui paraît, de son côté, n'avoir rien négligé pour arriver à une solution. Nous voulons parler du forage d'un puits artésien, commencé depuis plusieurs années, et qui fut abandonné au moment où peut-être un dernier coup de sonde allait réaliser tous les vœux.

Ce sondage était arrivé, le 2 septembre 1844, à la profondeur de plus de 320 mètres, et après avoir traversé successivement la craie blanche, la craie tuffau et une couche d'argile, on a été forcé de s'arrêter sur un banc de grès, percé de quelques mètres seulement.

Il est d'abord regrettable qu'on n'ait pas trouvé dans les revenus de la ville des ressources suffisantes pour faire face à la dépense qu'eût occasionnée la continuation des travaux; mais il serait plus regrettable encore qu'on se fût abstenu d'aller plus loin, dans la crainte de ne jamais obtenir d'eau jaillissante, ou au moins ascendante; car l'un ou l'autre de ces résultats sont à peu près certains, et voici sur quoi est basée notre opinion.

Un grand nombre de forages ont été exécutés à travers la formation crétacée, depuis Chatellerault jusqu'à la frontière de la Belgique, d'une part, et depuis Troyes et Wassy jusqu'au Mans, d'autre part; sur ce nombre, deux seulement ont offert des résultats que l'étude de la surface du sol n'avait pas fait soupçonner. Tous les autres ont confirmé les observations et les conclusions des géologues. Un grand nombre de ces sondages ont donné pour résultat l'eau jaillissante ou ascendante, et quelques autres n'ont pas réussi, en général parce que, d'une part, on s'est peut-être trouvé, comme à Calais, dans l'impossibilité de continuer les travaux, et de l'autre, parce qu'il est des conditions résultant des dérangemens partiels des assises, qui suffisent pour rendre les chances de réussite plus que douteuses. Les dislocations locales ont également une grande influence. Or, nos observations ne nous ont point conduit à constater des dérange-

mens, et notamment, la moindre discontinuité, dans les couches; le contraire, résulte de ce que nous avons dit précédemment. Il ne faut pas toutefois se dissimuler qu'au cas particulier, ne pouvant qu'ignorer complètement ce que deviennent les couches souterraines en se prolongeant vers le nord; car, il deviendrait fort difficile de les observer dans la profondeur de la mer, si, ne serait pas impossible qu'il y eût solution de continuité entr'elles et les autres parties du bassin. Dans cette hypothèse, on pourrait encore obtenir de l'eau, ascendante, mais point d'eau jaillissante.

En explorant attentivement les argiles du gault entre St.-Pôt et Wissant, on voit sur quelques points de la falaise des sources abondantes d'une eau excellente et d'une limpidité remarquable. D'après ces indices extérieurs, qu'on ne remarque pas autant plus en-deçà, dans les couches du grès vert, nous serions porté à croire que les argiles du gault sont les véritables couches aquifères de la localité, et que c'est jusqu'à elles qu'il faudra peut-être faire pénétrer la sonde.

Enfin, il est à remarquer que dans les terrains analogues à ceux qui nous occupent, les couches aquifères se sont rencontrées généralement dans les argiles du grès vert; mais dans ces divers endroits, il a fallu faire pénétrer la sonde jusqu'au delà de 20 mètres dans ces argiles, lesquelles alternent presque toujours avec des couches de grès vert, avant de rencontrer l'eau; on est encore loin d'avoir atteint cette profondeur à Calais.

On peut donc conclure, d'après tout ce qui précède, que le puits commencé à Calais offre des chances très-favorables de succès, si on se montre désormais un peu plus persévérant qu'on ne l'a été précédemment (1).

De tous les terrains dont se compose l'écorce du globe, il n'en est pas un seul dont on ne puisse retirer quelques avantages pour l'industrie ou pour l'agriculture. Le plus ingrat de tous appartient aux formations marines modernes, lorsqu'elles sont, comme dans les environs de Calais, envahies par les sables qui s'amoncellent sur les rivages, et que tout le monde connaît sous le nom de dunes. Ces dernières sont souvent des calamités, pour certains pays; cependant on est parvenu à en arrêter les ravages sur plusieurs côtes bien connues, en les fixant au moyen de plantations d'arbres vivaces, tels que des pins et des sapins. C'est le seul moyen d'en tirer parti et de les empêcher de nuire au sol qui les

(1) Les travaux, qui avaient été repris un instant, viennent d'être de nouveau suspendus indéfiniment; conséquence malheureuse des événemens politiques.

avoisine. Ainsi, ne serait-il pas possible de persuader aux propriétaires du pays qui possèdent des terrains voisins des dunes qui bordent la côte depuis Sangatte jusqu'à Calais et au-delà, par exemple, qu'en faisant quelques sacrifices dans cet objet, ils parviendraient à doubler la valeur de leurs propriétés et à utiliser à leur profit des terrains d'une étendue souvent considérable ?

Le terrain post-diluvien ou de dépôts modernes marins, qui nous a paru prédominer sur toute la plaine qui avoisine Calais, est presque toujours frappé d'infertilité; cela provient, on le sait, de ce qu'étant souvent privé d'argile et de calcaire, il ne conserve point l'eau et reste dépourvu des principes alimentaires. Quelquefois ce terrain est mêlé d'argile; alors il n'est plus infertile, surtout lorsque les sables et les cailloux qui le constituent sont déjà cimentés et forment une couche solide; l'eau demeure alors sur le sol, et avec elle une foule de plantes et d'insectes qui sont toujours les garans d'une récolte assurée. Mais ce cas est généralement rare, et on pourrait le rendre plus fréquent par des moyens que chaque propriétaire a en son pouvoir, c'est-à-dire en extrayant de formations voisines les diverses modifications de marne ou d'argile que réclamerait telle ou telle partie de ses champs, et en employant des engrais alcalins naturels ou artificiels. Nous devons ajouter que dans les pays du nord, où domine le terrain dont il s'agit, ce sont les bois qui prospèrent le mieux; c'est sans doute parce que leurs racines descendant à de grandes profondeurs, vont puiser dans les terres argileuses et fécondes, que le diluvium recouvre, les élémens d'une abondante nutrition. Que l'on plante donc des arbres et qu'on peuple un peu mieux cette campagne déserte qui avoisine une ville dont les abords sont tristes et nus !

Le terrain dont nous venons de parler est le moins riche pour les arts et pour l'industrie; on n'y rencontre dans les environs que des argiles propres aux poteries communes; des argiles sableuses, employées pour la fabrication des briques, et des tourbes exploitées comme combustibles, d'une qualité inférieure; ces dernières devraient disparaître et les portions de terrains qui les renferment être converties en terres arables, ou en prairies artificielles ou naturelles.

Les autres parties de la contrée appartiennent au terrain secondaire, supérieur ou crétacé. Ce terrain n'ayant eu à essuyer, depuis sa formation, qu'un nombre fort restreint de secousses et de soulèvemens, a conservé sur beaucoup de points la forme sous laquelle il a été déposé par les eaux; aussi, les contrées où ce terrain domine, présentent-elles de vastes plaines entrecoupées de collines médiocrement éle-

vées, à formes arrondies, et cependant abruptes tout le long des vallées.

Partout où les calcaires du terrain crétacé se trouvent en couches horizontales sur de grandes étendues du pays, ils y causent une stérilité plus ou moins complète : témoin quelques plaines de la Champagne, auxquelles on a donné le nom de *Champagne Pouilleuse*. Ces calcaires étant habituellement remplis de fissures, et d'une composition tendre et souvent poreuse, ont l'inconvénient d'absorber l'eau en empêchant l'établissement de tout système naturel d'irrigation, premier principe de la fécondité.

Le contraire a lieu partout où le terrain crétacé se trouve disposé en vallées ; cela s'explique par l'abondance des eaux et le mélange des matières terreuses provenant de la décomposition des couches de natures diverses, dont se composent les flancs des collines et les sommets des côteaux. Ces différentes roches, les unes calcaires, d'autres sablonneuses et toutes pénétrées plus ou moins d'argile, contribuent chacune, par leurs débris, à constituer dans toute la vallée une terre végétale qui peut se trouver parfaite, s'il s'est naturellement établi une juste proportion entre ces trois élémens, ce que, dans le cas contraire, des agriculteurs intelligens peuvent facilement corriger et modifier, puisque tous ces élémens sont à leur disposition.

Les matières utiles de ce terrain sont en général peu communes ; cependant les rognons de silex que l'on trouve disposés en couches dans la craie, ont fourni, jusqu'après l'invention des capsules à piston et des briquets phosphoriques ou allumettes chimiques, les pierres à fusil, dont la consommation était si grande, l'une dans les armées et l'autre dans les ménages. Ces silex sont encore employés dans les fabrications du verre et de la porcelaine.

Ce terrain fournit également de la chaux, des blancs de plusieurs degrés de ténuité, employés à divers usages. On voit fréquemment dans les contrées crayeuses la surface du sol couverte de silex en rognons et plus ou moins dégradés à l'extérieur. Ces silex ressemblent parfaitement à ceux qu'on trouve par couches dans la masse crayeuse ; ils prouvent que des courans anciens ont dissous et emporté une grande épaisseur de craie, dont elles n'ont pu entraîner les silex, qu'elles ont laissés à la surface du sol. Ces silex sont très-précieux pour l'entretien des routes, et leur extraction, qui se fait sans frais, procure en même temps l'avantage de débarrasser les champs cultivés, auxquels ils sont toujours nuisibles.

Enfin on trouve facilement parmi les roches dures, de

belles carrières de pierres à bâtir ; les falaises du Blanc-Nez pourraient en fournir ; mais on en chercherait en vain partout où domine la craie blanche :

En terminant , nous allons essayer de faire un rapide examen de la question de géologie appliquée à l'agriculture , sous le point de vue général. Les observations qui vont suivre ne sont pas nouvelles sans doute et moins encore de notre invention ; mais nous avons cru utile de les rappeler ici ; elles contribueront , nous l'espérons , à augmenter l'intérêt de ce petit travail , consacré à la localité.

Partout où il existe des marnes , des argiles , des sables , du plâtre et de la chaux , il y a possibilité d'obtenir de bonnes terres de labour.

La terre végétale , que nous voyons à la surface du globe , est toujours le résultat du mélange plus ou moins bien entendu de ces différentes matières.

La terre proprement dite , on le sait , n'est point chargée de nourrir les plantes , mais seulement de les soutenir sans leur nuire. Le détrit des matières organiques , qui forme une sorte de terre ou de terreau que l'on appelle *humus* , se charge des progrès de la végétation , bien qu'il ne soit que la millième partie de la terre végétale.

Le grand secret de l'agriculture se réduit donc à deux points principaux :

Donner aux plantes une terre convenablement préparée , et entretenir dans cette terre les alimens nécessaires à sa fécondité.

Règle générale : une terre sera bien *constituée* , si on peut s'exprimer ainsi , et propre à recevoir et à protéger les racines des plantes , lorsqu'elle sera suffisamment meuble , lorsque l'eau des pluies ne pourra pas s'infiltrer trop promptement en dessous ; lorsque cette eau n'y sera pas tellement prisonnière , qu'elle puisse , par un séjour continu , noyer et pourrir les racines.

Tels sont , en peu de mots , les vices dont on doit préserver l'habitation des plantes.

Quels sont actuellement les moyens d'entretenir dans cette terre les alimens nécessaires à la fécondité ?

On peut encore dire en général , qu'en outre de l'air et l'eau ; qui sont la base principale de la nourriture des plantes , il faut : 1^o de l'*humus* , parce que c'est dans ce détrit de matières végétales et animales que sont réunis les véritables élémens chimiques de la nutrition des plantes ; 2^o de la *chaux* , indispensable dans la terre végétale , pour que des sels puissent s'y former à l'aide de la décomposition des matières organiques et de l'atmosphère même , qui y contribue pour sa part.

— En combinant ces principes généraux, on voit qu'il faut, avant, tout constituer convenablement les terres, et en second lieu, les bien entretenir.

— Une terre bien constituée doit se composer d'argile ; de sable et de carbonate de chaux. Toute terre bien entretenue doit contenir, outre ces principes essentiels, de l'humus et des sels calcaires.

Enfin, on ne doit pas se borner, comme on le fait encore dans diverses contrées, à fumer des terres ; il faut de toute nécessité les marnes. La marne étant un mélange de calcaire et d'argile avec ou sans-sable, on peut, en choisissant convenablement les marnes, donner de l'argile aux terres qui en réclament, des sables à celles qui en manquent, et en même temps du calcaire à celles qui en sont dépourvues.

TH.

Membre résidant.

ENCORE DEUX ARTISTES

ENFANS D'OUVRIERS ET FILS DE LEURS OEUVRES.

ALEXANDRE GRIGNY, d'Arras, architecte ; — FRANÇOIS NICOLAS
CHIEFLART, de St-Omer, peintre.

Il est entré dans l'esprit des auteurs de l'*Annuaire Calaisien* de consacrer, chaque année, quelques-unes des pages de ce recueil à la biographie plus ou moins développée des hommes dont les actions méritent le plus d'être signalées à l'attention, d'être proposées comme exemple. C'est pour remplir autant qu'il était en moi ce but de moral et civique enseignement, que j'ai écrit mes Notices sur Pierre Duval, le marin calaisien, et sur Duguay-Trouin, le marin de la France (1).

Aujourd'hui, je prends dans la part des travaux que mes collègues du conseil-général m'avaient assignée, à la dernière session de ce conseil, deux rapports qui non

(1) Déjà, dans les Mémoires de la Société d'Agriculture, j'ai fait paraître des Notices sur le peintre calaisien L. Francia et sur l'émiment ingénieur Raffeneau de Lille, qui appartient à notre département et à Calais, par les services qu'il a rendus à notre ville.

seulement intéressent de notables enfans du Pas-de-Calais, mais encore qui répondent, par les faits qu'ils renferment, à l'esprit de notre publication. Ces deux rapports, par la publicité qu'ils vont recevoir, seront, pour ceux auxquels ils ont trait, un acte de justice et un nouveau stimulant; pour ceux qui les liront, une leçon à retenir, un exemple à imiter; pour moi, l'occasion de remplir enfin une promesse, restée sans accomplissement jusqu'à ce jour, malgré toute ma bonne volonté (1).

ALEXANDRE GRIGNY,

d'Arras.

« Messieurs,

Notre honorable collègue M. Lefèvre-Dupré a proposé au conseil d'appeler l'attention du gouvernement sur M. l'architecte Grigny, de solliciter en faveur de cet artiste une distinction quelconque.

Votre quatrième commission, après examen, et précisant plus nettement le vœu à exprimer, vous propose de demander la croix d'honneur pour l'artiste artésien.

Qu'a fait l'architecte Grigny, pour avoir droit à cette haute marque de distinction, qui n'aurait jamais dû être accordée qu'au véritable mérite? Vous le savez déjà tous, il a doté sa ville natale d'un admirable monument, d'un véritable chef-d'œuvre de délicatesse et de goût, d'une merveilleuse et patiente résurrection du moyen-âge, présentant toutes les fantaisies et toutes les hardiesses de l'architecture de cette époque, avec toutes les perfections de l'art moderne; il a fait la chapelle, l'église du St.-Sacrement.

Mais pour mieux vous faire apprécier l'œuvre et l'artiste, permettez-moi, messieurs, de vous faire connaître quelques détails pas ou peu connus de la vie de M. Alexandre Grigny; il s'y trouve, vous allez en juger, de ces circonstances extraordinaires et providentielles, de ces traits caractéristiques et frappans qui marquent presque toujours les

(1) J'avais en effet promis aux amis de l'architecte Grigny, d'Arras, de donner beaucoup plus tôt publicité à mon rapport sur cet artiste remarquable; mais la minute de mon manuscrit, que j'avais confiée au journal le *Progrès*, a été égarée, et j'ai été obligé de recommencer mon œuvre, avec la contrariété de ne plus retrouver les chaleureuses et entraînantes inspirations d'un premier travail.

premiers pas des vrais artistes, des artistes prédestinés, et qu'on serait tenté de rattacher à quelque fantastique inspiration de romancier, s'ils ne se trouvaient pas affirmés par le témoignage unanime de compatriotes et d'amis.

Alexandre-Charles Grigny est né à Arras, le 8 avril 1815 ; c'est le fils d'un ouvrier, devenu à force de travail, d'intelligence et d'économie, entrepreneur de bâtimens.

Le père, rude et courageux ouvrier, se défiant de sa tendresse, voulut, aussitôt qu'il le vit assez fort pour se livrer à quelques travaux manuels, que son fils entrât en apprentissage chez un étranger, chez un maître-maçon. Son désir était de lui voir continuer la profession paternelle, et son expérience lui disait que son fils devait préalablement manier la truelle et le ciseau, pratiquer laborieusement lui-même, pendant des années, avant de se poser maître, d'entreprendre et de commander.

« Quand tu sauras exécuter, lui répétait-il souvent, tu » sauras bien commander et être bien obéi. » Ces paroles n'étaient pas oubliées par l'enfant docile de l'honorable et prudent ouvrier.

Apprenti maçon, Alexandre Grigny fut une fois chargé par son maître d'aller exécuter quelques menus travaux d'intérieur dans la communauté des dames du St.-Sacrement d'Arras.

La supérieure de l'établissement, en visitant les travaux, remarqua le jeune apprenti, dont la manière de faire sentait le zèle et l'intelligence, s'approcha de lui et lui adressa quelques paroles bienveillantes. Entr'autres choses, elle lui dit, par manière d'acquiescement, et quelque sorte, sous forme générale d'encouragement, et certainement sans y attacher la moindre importance, la moindre signification, qu'elle lui confierait un jour la construction d'une chapelle, s'il continuait à bien travailler.

On saura que, à cette époque déjà, l'esprit de la digne religieuse caressait avec affection un projet depuis longtemps conçu, la construction d'une chapelle dans l'institution qu'elle dirigeait. Au moment où elle rencontra Alexandre Grigny, elle s'occupait de son cher projet, et si elle en entretenait l'humble ouvrier, c'était par suite de ce besoin naturel d'épanchement que l'on ressent quand on a la pensée et le cœur pleins d'une chose aimée et poursuivie avec ardeur.

Toujours est-il que les paroles de la supérieure, si peu sérieuses qu'elles fussent quant à celui auquel elles s'adressaient, descendirent profondément dans la mémoire de l'apprenti, s'y fixèrent, s'y inscrustèrent avec une telle

force, qu'elles furent tout-à-coup pour lui comme une illumination, une révélation d'aptitude, d'irrésistible vocation. Grigny voulut être architecte; il pensa et il resta convaincu qu'il ne pouvait plus être que cela.

A partir de ce moment, il se livra avec une dévorante activité, une espèce de fièvre continue, qui excluait la fatigue du corps et de l'esprit, à l'étude du dessin et de l'architecture; puis, au bout de quelques années, toujours maçon, et simple architecte en théorie, il ne put plus se contenter de sa vie étroite, de ses travaux vulgaires, de son horizon borné. Le rêve éveillé dans sa pensée ardente étendit ses perspectives, lui donna le besoin de se mouvoir dans un cercle plus vaste, de s'attacher à des études plus élevées, plus en rapport avec les travaux, dont le sentiment des beaux-arts faisait fortement germer l'idée en lui.

Muni de ses outils de maçon, il quitta, un matin, par un beau soleil de printemps, le toit paternel et la ville d'Arras. A peine âgé de vingt ans, il marche sans hésitation, courageusement devant lui, réalisant ainsi, dans toute sa fière et vigoureuse poésie, le héros de George Sand, le compagnon du tour de France; car Alexandre Grigny ne manie la truelle que comme l'instrument de sa vie matérielle, le moyen nécessaire de mener à fin sa belle et généreuse entreprise. C'est architecte qu'il veut être par l'étude consciencieuse et profonde de l'art et des monumens, et il parcourt long-temps la France et la Belgique, appliquant avec passion tous ses goûts d'artiste à l'étude des monumens, et surtout des églises de ces deux pays.

Il rentra enfin à Arras, et se résignant bravement à la force des choses, il s'établit maître-maçon, malgré ses tendances et ses révoltes intérieures d'artiste. La voix de la raison et le souvenir des leçons paternelles étaient écoutées religieusement par lui.

Il y avait trois ou quatre ans qu'il vivait ainsi à Arras de la vie de maçon, quant tout-à-coup il apprend que la communauté du St.-Sacrement se prépare à construire une chapelle; qu'à cet effet, plusieurs architectes ont été déjà consultés, et que même quelques-uns d'entre eux ont fourni des projets.

Son désappointement fut grand d'abord, amer même; les paroles de la supérieure, réveillées dans ses souvenirs, toujours jeunes de ce côté, y résonnaient avec plus de force que jamais, excitant en lui d'impatientes ardeurs, des exigences d'artiste qui lui semblaient les plus légitimes. « Travaillez, avait dit à l'enfant la religieuse, et vous construirez la chapelle! » L'enfant avait travaillé autant

qu'on pouvait le faire de cœur et d'âme, de toutes les puissances humaines, et les paroles qu'il avait entendues, recueillies avec tant d'avidité, ne pouvaient pas être des paroles banales, une encourageante flatterie adressée à un enfant; c'était de sérieux et sacrés engagements contractés vis-à-vis de lui, et dont il avait le droit de réclamer l'exécution, au nom de tout ce qu'il avait fait pour acquérir ce droit. Il lui semblait, en un mot, que la réalisation du saint monument qui était devenu le rêve passionné de sa vie, qui l'avait fait ce qu'il était, ne pouvait appartenir qu'à lui; qu'en charger un autre, ce serait se rendre coupable à son égard d'un vol impossible. Grigny se rassure donc bientôt, et dans sa confiance irréflectie, instinctive en quelque sorte, sans renseignemens sur les vues de la communauté, sur l'emplacement du monument à construire, sur le caractère et les dimensions de ce monument, il fait à la hâte son projet de chapelle; puis il s'introduit, sous un prétexte, dans l'établissement, arrive au parloir, glisse furtivement son projet par une grille et se retire, en comptant sur sa bonne étoile, sur la justice de la providence.

La démarche de notre artiste était certes aussi singulière qu'aventurée, et cependant elle réussit. Le plan, signé du nom de son auteur, est trouvé par une sœur, remis aux mains de la supérieure, examiné en conseil, et malgré les défavorables conditions dans lesquelles il se produit, on le juge comme celui qui se rapproche le plus du but proposé.

La supérieure fait alors appeler près d'elle l'auteur du plan; une explication a lieu entre eux; on se reconnaît, on se rappelle, on s'étonne; la pensée pieuse voit dans ce qui se passe la main de Dieu; un nouveau projet est demandé, mieux approprié aux lieux et aux choses arrêtées; et quelques jours après cette bienheureuse entrevue, Grigny revient avec le nouveau projet, cette fois fait en parfaite connaissance de cause, fait surtout avec amour, avec un religieux enthousiasme.

Il présente son projet, et ce projet surprend, provoque l'admiration et le doute à la fois. La chapelle proposée est si élégante, si svelte, si gracieuse et si imposante à la fois dans son ensemble; elle est tellement chargée de détails et de difficultés d'exécution; la dépense présumée parait devoir être si grande, qu'on hésite et qu'on regrette. C'est un rêve, un beau rêve, qui ne pourra malheureusement pas se réaliser!

Le projet est soumis à des hommes compétens, et leur suffrage vient sanctionner la surprise admirative qu'il a provoquée dans la communauté; seulement la possibilité

de l'exécution est mise en doute, en présence des moyens qu'on peut seuls mettre à la disposition de l'architecte qui se propose.

C'est au tour de la sœur directrice de l'institution à poursuivre ardemment l'accomplissement du plan qu'on a fait briller à ses yeux et qui lui montre, sous une forme si éblouissante et qu'elle n'aurait jamais osé rêver, cette chapelle chérie qui occupait depuis si long-temps sa pensée.

Et cependant, vers le milieu de l'année 1842, heureux et sûr de lui, Grigny, à peine âgé de vingt-cinq ans, faisait poser la première pierre de la chapelle du St.-Sacrement. Et avec quels soins, quelle patience, quelle attention minutieuse il dirigeait les travaux ! Estimé et aimé de tous ses anciens camarades de labeur, il les avait appelés à lui, avait fait passer en eux un peu de son feu sacré, les avait façonnés à sa manière ; et puis, quand il en avait été sûr, il les avait mis à l'œuvre, choisissant lui-même les matériaux, examinant chaque pierre, et donnant l'exemple et l'élan autour de lui. Et comme il était écouté ! Les paroles du père apparaissaient alors dans toute leur vérité avec toute l'autorité de l'expérience : *« celui-là seul qui sait exécuter sait commander ! »* Alexandre Grigny savait si bien exécuter, il inspirait une telle confiance, et on l'aimait tant, qu'il n'avait pas même besoin de commander. On l'écoutait, on cherchait à l'imiter autant que possible ; c'était un travail fraternel entrepris par des frères, sous la direction d'un d'entre eux, supérieur seulement par l'intelligence et le talent.

Au bout de deux ans, l'œuvre s'élevait déjà de terre, et pouvait être comprise ; et les travaux étaient suivis avec un vif intérêt par toute la population du dedans et du dehors.

A cette époque, en juin 1845, Grigny soumettait les plans de sa chapelle au congrès de la Société Française pour la conservation des monumens, et le congrès lui décernait bientôt la première médaille d'architecture pour la France. C'était certes un témoignage éclatant du mérite de l'artiste et de l'œuvre entreprise.

Ce n'est pas tout : en 1847, l'Académie d'Arras, reconnaissante et juste autant que possible, attachait sur la poitrine de Grigny une médaille d'or ; alors son œuvre était presque achevée, et l'admiration était grande, unanime. Ce fut en effet un beau jour pour l'artiste, comme pour toute la ville d'Arras, émerveillée, que celui où la chapelle du St.-Sacrement s'élança blanche, légère et hardie, sous un ciel radieux, avec sa flèche octogone, taillée comme une

dentelle et dont la pointe s'élève à 57 mètres du sol, avec les vives arêtes de ses clochetons et de ses aiguilles, dont le sommet s'épanouit gracieusement comme une luxuriante végétation tropicale, avec les longues et harmonieuses ogives de ses fenêtres aux vitraux de couleur.

Quand on voit cette riche et patiente architecture, les innombrables et difficiles détails qui la distinguent, quand on mesure les dimensions de l'édifice (1), quand on calcule les limites étroites et ingrates dans lesquelles l'artiste a été obligé de se renfermer, on se dit que le monument a dû entraîner des dépenses immenses pour la communauté qui l'a fait édifier; et cependant il ne coûte que *deux cent mille francs*, comme il n'a coûté que cinq ans de travail à peine, c'est-à-dire presque rien, en présence des travaux accomplis. C'est que l'architecte n'a pas fait de son entreprise une spéculation, mais une œuvre désintéressée d'artiste et d'amour; c'est qu'il a tenu à prouver qu'avec du courage, de la foi et le feu sacré de l'art, on pouvait presque faire des miracles.

L'an prochain, M. Grigny aura mis la dernière main à l'édifice; il est en ce moment occupé à faire tailler et découper les pierres du maître-autel, qui sera à jour et orné de quarante-sept statuètes. On peut déjà apprécier l'effet de ce maître-autel, étudié et dessiné avec un soin et un goût infinis, et qui couronnera dignement l'œuvre, le chef-d'œuvre de l'artiste. Le projet de buffet d'orgues, aussi en cours d'exécution, est également des plus remarquables; M. de Caumont, président du Congrès Archéologique, s'est écrié, en le voyant, que c'était le plus beau dans ce style qu'il eût vu, tant ancien que moderne.

(1) Mon cher confrère M. Luez, d'Arras, a parfaitement exprimé dans une monographie du monument, écrite avec le goût et le sentiment d'artiste qui le distingue, l'impression que produit la vue tant extérieure qu'intérieure de l'église: « Tout cet ensemble » de flèches, de pignons, de contreforts, de galeries, d'arcs-boutants, de portail, de clocher, d'aiguilles, de clochetons et de feuilles épanouies, forme, dit-il, un tableau d'une richesse éblouissante, d'une expansion végétale vraiment exubérante, et qui produit cet effet particulier qu'il dérobe au spectateur le sentiment du vide intérieur, si bien que lorsqu'il entre dans l'église, il est étonné de l'espace immense qu'elle présente. »

La nef a vingt mètres de hauteur et quarante-cinq de longueur sur quinze de largeur. L'abside est fort remarquable, comme construction et comme forme, et les architectes adressent de vifs éloges au bonheur avec lequel l'artiste a combiné les lignes verticales des nervures de l'abside avec les arêtes ogivales du couloir; il y avait là un problème difficile, que la main de l'artiste a parfaitement résolu.

Si j'avais à analyser ce monument dans toutes ses parties, messieurs, j'aurais encore beaucoup à dire, à admirer et à faire admirer ; mais je m'arrête, en pensant aux bornes d'un rapport. Du reste, j'ai la conviction d'en avoir assez dit pour vous faire partager mes impressions et l'avis de votre quatrième commission.

N'est-ce pas, messieurs, qu'après ce qu'a fait l'architecte Alexandre Grigny, après les récompenses qu'il a obtenues, les suffrages donnés par les artistes les plus compétens à la chapelle du St.-Sacrement, on ne peut plus demander, en faveur de l'architecte Grigny, que la croix d'honneur pour son œuvre accomplie, et la bienveillante sollicitude du gouvernement pour les travaux que le génie de l'artiste demande encore à accomplir pour son honneur et celui du pays ? »

C'est à la dernière séance du conseil-général, à celle du lundi 4 décembre, que j'ai donné lecture de ce rapport, au nom de la quatrième commission. Le conseil, à l'unanimité, en a adopté les conclusions, en décidant que la croix de la Légion-d'Honneur serait demandée pour l'architecte Alexandre Grigny, qui serait en outre recommandé à la bienveillante sollicitude du gouvernement. Il a de plus décidé que copie du rapport serait adressée à M. le ministre de l'intérieur, avec les diverses lithographies et le plan de la chapelle du St.-Sacrement, publiés d'après les dessins de l'auteur.

Ai-je besoin de dire que je désire de tout cœur voir le gouvernement satisfait au vœu du conseil-général, en accordant à M. Alexandre Grigny, artiste resté simple, modeste et bon, malgré son magnifique succès, ce qu'il mérite à tant de titres ! Il y a devoir, justice et tout profit pour un gouvernement à récompenser de tels hommes.

FRANÇOIS-NICOLAS CHIFFLART,
De St.-Omer.

« L'administration municipale de la ville de St.-Omer, d'accord avec M. le sous-préfet de cette ville, avec M. le préfet lui-même, demande au conseil-général, à titre d'encouragement, une allocation de 600 francs, pour un jeune peintre audomarois, M. François-Nicolas Chiffart, à l'effet de l'aider à concourir pour le grand prix de peinture, en 1849.

Quelques détails suffiront, pour démontrer que cette demande doit être appuyée.

François-Nicolas Chiffart, né à St.-Omer le 12 mars 1825, est le fils d'un habile et honorable ouvrier graveur.

A l'âge de douze ans il entra à l'école de dessin de cette ville; au second concours annuel, il remportait le second prix; au troisième, le premier prix lui appartenait.

Après avoir parcouru avec succès tous les degrés de la science du dessin, il suivait un cours d'architecture, et il y obtenait un troisième prix.

Cette remarquable aptitude d'artiste lui valait une faveur toute exceptionnelle: de l'école de dessin, il passait à l'école de peinture à l'huile, et ses études d'après la bosse, puis d'après nature, témoignaient bientôt de nouveaux progrès.

Mais le jeune Chiffart ne se montrait pas seulement bien doué sous le rapport des beaux-arts; son active et nette intelligence le portait à s'occuper d'autres travaux. Élève assidu de l'école primaire, dirigée par les Frères de l'école chrétienne, il remportait des prix dans toutes les classes, et le succès l'accompagnait à l'école de musique vocale et instrumentale, où plus d'une fois aussi il était proclamé lauréat.

Avec cette organisation d'élite, le jeune Chiffart avait le droit d'entrer dans une voie plus large.

En 1842, l'élève de MM. Cuvelier et Lemetz, ses méritans professeurs de dessin et d'architecture de St.-Omer, se rendait à Paris; et, muni de certificats qui attestaient son mérite réel, il devenait l'élève d'un peintre parisien, de M. Rénié, qui savait promptement l'apprécier.

Mais le fils du modeste ouvrier graveur ne pouvait long-temps payer le prix de sa pension; et le 2 octobre 1844, M. Rénié, qui s'intéressait à son élève, estimé et aimé autant par les qualités de son cœur que pour ses qualités d'artiste, le faisait admettre au cours de la section de peinture et sculpture, à l'école spéciale des Beaux-Arts.

Chiffart se distinguait à l'école des Beaux-Arts, comme il l'avait fait partout; et en 1846 la ville de St.-Omer comprenait qu'elle devait soulager le père du jeune artiste du lourd sacrifice qu'il s'imposait chaque année; qu'à son tour elle devait payer sa dette à un de ses dignes enfans.

Depuis 1846, la ville de S.-Omer fait donc une pension annuelle de 600 francs à Chiffart, et depuis 1846, ce dernier, devenu l'élève de M. Léon Coignet, l'un de nos peintres les plus distingués de Paris, a fait de nouveaux progrès dans sa voie d'artiste.

Non-seulement l'artiste audomarois a obtenu les honneurs du salon du Louvre pour plusieurs de ses compositions ; mais encore il a entendu adresser des éloges à ses œuvres par plus d'un éminent artiste.

Ce n'est pas tout. Parvenu au premier rang des élèves de M. Coignet, à force d'études assidues et consciencieuses, il avait le bonheur, en 1847, de voir son maître lui attacher sur la poitrine une médaille d'or, prix unique d'un concours où cent élèves de mérite prenaient part.

Aujourd'hui, Chiffart a la légitime ambition de concourir pour le grand prix de Rome ; M. Léon Coignet certifie que son élève, par son talent, est depuis long-temps en état de le faire, et qu'il n'en a été empêché jusqu'ici que par l'insuffisance de ses ressources.

M. Léon Coignet termine son certificat, que nous avons sous les yeux, en exprimant le vif et généreux désir que cet obstacle soit levé par la sollicitude des compatriotes de son élève. Le département ne peut que répondre à cet appel, Messieurs, et il y répondra, nous n'en doutons pas ; car ce n'est ni le cœur, ni le sentiment des beaux-arts qui manquent au Pas-de-Calais.

La ville d'Angers avait, parmi ses pauvres enfans, un jeune ouvrier plafonneur qui révélait des dispositions de sculpteur par l'habileté avec laquelle il moulait le plâtre. Elle donna à ce fils du peuple le moyen d'étudier la sculpture ; et aujourd'hui Angers a l'honneur d'avoir donné naissance à un homme de génie, à David le sculpteur, qui a payé sa dette à sa ville natale, en lui formant un musée avec les plâtres de ses chefs-d'œuvre et en dressant sur nos places publiques d'admirables monumens, comme les statues de Gutenberg et de Jean-Bart. Et bientôt, si le conseil-général le veut, l'illustre sculpteur découpera dans le bronze, pour une de nos villes du Pas-de-Calais, la grande et noble figure d'Eustache de St -Pierre, le bourgeois de Calais, ce glorieux prédicant de courage civil, de dévouement au pays et à la cité.

A côté de nous, dans le Nord, la ville de Valenciennes a le droit de revendiquer Abel de Pujol, dont elle a frayé la carrière par ses encouragemens.

Plus près de nous encore, la ville de Lille nous prêche d'exemple avec son artiste mutilé, le peintre Ducornet, qui, à défaut de mains, a chargé son pied, par un de ces efforts prodigieux de la patience qui peut tout, de faire jaillir, du pinceau qu'il y attache, des peintures brillantes de goût et de couleur. Aujourd'hui encore, le département du Nord entretient, de ses deniers à Rome, le jeune peintre Colas, de Dompierre, près Avesnes.

Le Pas-de-Calais tiendra à honneur de faire comme le département du Nord; c'est, du reste, en faveur d'une riche et pure organisation d'artiste qu'on le sollicite, et il n'y a pas à hésiter. Accordons la faible somme qu'on nous demande, et bientôt peut-être, sans doute même, le peintre, que nous savons maintenant plein d'avenir, paiera sa dette au centuple, en dotant son département et sa ville natale d'un artiste remarquable de plus, d'œuvres qui les honoreront.

Par toutes ces considérations, votre quatrième commission vient avec confiance proposer qu'une somme de 600 francs soit votée en faveur du peintre François-Nicolas Chiffart, à titre d'encouragement et pour l'aider à concourir pour le grand prix de Rome, c'est-à-dire à faire son dernier et décisif pas d'artiste. »

Le conseil-général du Pas-de-Calais, à sa séance du 27 novembre dernier, a adopté les conclusions de ce rapport à l'unanimité; c'est un vote éclairé et généreux à la fois.

ERN. LE BEAU,

Membre du conseil général, membre résidant.

LES PROVENÇAUX.

Pochade d'après nature.



Assez d'autres vous diront les magnificences de notre belle Provence; assez d'autres vous décriront la beauté de son ciel, la richesse de son sol, la fécondité de ses entrailles. A défaut de visiteurs étrangers, la patrie du Puget et de Massillon compte encore de savantes plumes, des artistes éminens, qui feront volontiers passer devant vos yeux éblouis les merveilles de la cité pour laquelle, entre toutes les villes de France, ils revendiquent un droit d'attnesse à peu près incontesté, de Marseille, en un mot, la ville au port marchand sans rival, la reine de notre rive méridionale.

Ce n'est point aujourd'hui ce côté de la question qui me passionnera; j'ai aperçu quelques taches sur les joues mates de la belle Provençale, et ce sont justement les

imperfections de ce soleil adoré parfois jusqu'à l'idolâtrie que je veux vous signaler.

Est-ce affaire de conscience, affaire de justice, ou bien sera-ce manquer de générosité? A bien voir sa figure, il y a parfois, je vous jure, quelque chose d'étrangement dédaigneux dans le regard de cette fille, qui du coin de sa lèvre laisse tomber ces mots: « Vous autres, Français. » Pourquoi alors ne pas lui dire quelques-unes de ses vérités?

Que certains de ceux dont les allées de Meylian ont vu les premiers jeux fassent suivre leur nom d'un titre qui rappelle l'origine de leur ville et se disent avocat et *Phocéén*, docteur ès-sciences, en médecine et *Phocéen*, rien de mieux; toutefois le terme a peu de succès et ne dépasse pas le bord de leur carte de visite, à moins qu'un ciseau maladroit ne l'ait compris dans la rognure. Mais il en est un plus modeste, moins brillant, qu'un grand nombre d'habitans de la cité phocéenne ont reçu de leurs voisins et surtout de leurs hôtes, nom dont ils sont moins fiers, il est vrai: c'est celui de *Mocos*.

Pourquoi Moco? *Moco* signifie, si mes études en langue provençale ne me donnent pas trop de présomption: *comme ça*; c'est une de ces chevilles du langage qui reviennent souvent dans la bouche des orateurs qui ont besoin, à chaque bout de phrase, de reprendre le fil de leur discours, ou de chercher des idées pendant qu'ils parlent; c'est le *et puis* des enfans qui racontent; c'est le *dis donc* de nos soldats, interjection fameuse qui les a fait, à des époques différentes, appeler en Espagne *los didones*, et en Algérie, par les Arabes, qui ajoutaient à l'interjection française l'interjection indigène, et commençaient, en leur parlant, toutes leurs phrases par ces mots: *Aïà didon*, c'est-à-dire: dis donc, dis donc.

Or, le mot *moco*, revenant souvent dans le dialogue marseillais, a servi à désigner, non pas tous les habitans de Marseille, non plus que ceux de toute la Provence, mais du moins ceux qui possèdent à un haut degré le fumet du crû, ceux que l'appellation de Français à la vertu peut-être encore aujourd'hui de mettre de mauvaise humeur.

Le *moco*, le vrai *moco*, est souvent curieux à étudier sous différens points de vue, dont les plus saillans sont la forme du langage et son âpreté, la forme du moral et ses contours anguleux.

Sous le ciel des pays chauds, les suc des plantes prennent des qualités nouvelles: l'âpreté qu'ont certains végétaux, sous un ciel plus sévère y disparaît; les abeilles y trouvent au fond du calice des fleurs d'abondantes provisions de miel;

les fruits deviennent plus doux ? pourquoi cette influence ne s'étend-elle pas aux hommes, qui semblent y faire plus de bile que de mielleuses méditations ?

Là les passions douces sont inconnues ; la haine et la colère sont des fléaux ; l'amour et l'amitié deviennent de dangereuses maladies.

Cependant, pour ne pas nous tenir dans les régions élevées de la psychologie, passons aux exemples ; et au jugement substituons des faits.

La langue provençale est amie des poètes, et la renommée de ceux qui l'ont fait aimer a été confirmée par les maîtres de nos écoles poétiques : nous n'avons nulle envie de réviser leur jugement. Mais si, dans le midi, la langue du pays est douce aux oreilles qui ont été de bonne heure faites à ses consonnances, la langue française, même dans les gosiers de ceux qui font le mieux pardonner à la première, y prend des allures et des accentuations qui feraient douter du patriotisme de gens capables de la traiter si mal. Dans un pur gosier moco, elle est absolument méconnaissable.

Un voyageur, un vrai touriste, de ceux dont le bagage intellectuel pèse plus que les malles, avait pris, en parcourant l'Italie, l'habitude d'entrer, avant toute autre reconnaissance, chez un des barbiers de la ville qu'il traversait et qu'il voulait visiter.

Faire tondre sa barbe et viser à la coquetterie étaient ses dernières pensées ; il était trop profond pour des soins si futiles. Il savait son Beaumarchais par cœur, et se croyait toujours certain de trouver dans l'officine de Figaro la gazette locale la mieux renseignée, le guide du voyageur le plus complet. Les expérimentations de ce genre lui avaient toujours bien réussi ; aussi crut-il, en débarquant à Marseille, devoir ne rien changer à ses habitudes. Il venait de toucher la terre ; sa mince valise le suivait ; lorsque deux bassins de cuivre, que le mistral naissant, faisait heurter l'un contre l'autre, l'invitèrent à entrer dans un des bureaux où il avait l'habitude de puiser des renseignements sur l'hôtel le plus convenable à ses goûts, sur les curiosités dignes d'intérêt, parfois aussi sur les sociétés savantes de l'endroit.

Il ne se le fit pas dire deux fois.

Le maître du lieu ne manquait nullement de bon vouloir : il parlait ; mais la langue dont il se servait semblait plutôt empruntée à l'obélisque qu'aux œuvres de Fénélon. Aidé de vastes connaissances philologiques, notre touriste avait triomphé de plus d'un passage difficile, lorsque sentant le rasoir à peu près aussi dur que les notes vocales de

celui qui le guidait, il fit un mouvement en arrière.
— *Est-ce que vous craignez la varve?* s'écria le barbier consterné. — Comment dites-vous? — Il me semble que ze parle bon français; ze vous dis si vous craignez la varve.

Cette fois encore, l'intelligence du philologue resta fermée; en vain chercha-t-il à faire d'ingénieuses combinaisons: rien n'arrivait.

Pour se rendre bien compte de son embarras, il faut avoir entendu au moins une fois cette abondante profusion de syllabes ronflantes et pressées comme le *ronron* d'un chat méditant, cette volubilité sauvage qui tantôt accentue et se repose sur une finale muette, et d'autre fois dévore tout une phrase. La pâleur de la honte et le rouge de la colère, en présence de cette humiliante hésitation, montaient tour-à-tour à la face du Provençal, qui tenait son rasoir toujours ouvert; et je ne sais ce qui aurait pu suivre, si un de ces éclairs qui traversent parfois l'esprit des hommes résolus au moment du danger n'eût inondé notre mal rasé d'une lumière subite. — Ah! s'écria-t-il, si je crains la barbe? Oui, oui, sans doute; j'ai lapeau délicate! — Il n'osa toutefois déclarer à son double bourreau que ce qu'il craignait surtout, c'était le barbier.

Je crois cependant que l'on doit, à part le petit défaut de prononciation du Moco, savoir lui tenir compte de ces ellipses hardies dont Racine, le poète si correct, a donné lui-même des exemples heureux.

Je l'aimais inconstant; qu'aurais-je fait fidèle?

Craindre la barbe ne vaut-il pas bien toutes les circonlocutions plus grammaticales qu'il aurait fallu trouver pour exprimer la même idée? Décidément nous nous rangeons à l'avis du moco.

En langage vulgaire, on se dit à Marseille: — Est-ce que vous connaissez M. Escudier? — Si je le connais! M. Escudier! l'épicier du coin, que je me sers! — Nouvelle ellipse non moins belle.

Tout le charme de la langue moco ou mocotte n'est pas dans ces seules qualités que nous venons d'énumérer.

Le moco aime à se prendre lui-même à partie, à s'interpeller, à s'adresser des objections. Faire du monologue ne lui va pas; il le transforme, dès qu'il y est contraint, en conversation. Du reste, traitant d'égal à égal avec lui-même, il se parle toujours au singulier. Exemple: « Je ne savais ce que z'allais faire, quand ze me suis dit: sais-tu, mon cer, que tu es un grand anima-le de te casser la tête pour des zens qui ne te diront pas seulement bien oblizé! »

Du reste, rien de plus calmé, rien de moins pressé qu'un orateur moco; il supplée à la qualité par la quantité. Les détails le passionnent, les répétitions ne l'intimident pas. Autre exemple : « Alor-se ze va trouver ma mè-re et ze lui dis : Ma mè-re, il fait bo temps et ze va chercher de figue à la basse-ti-de. — Mon fils, qu'el-le me répond, puisqu'il fait bo temps, va chercher de figue à la basse-ti-de. — Alors ze fus cherché de figue à la basse-ti-de. »

Rien ne peut donner idée des rebuffades auxquelles expose le contact de certains Mocos, si ce n'est, après l'expérience du fait, son récit pur et simple.

Un homme fort honorable, de plus, émule de Raspail pour le côté scientifique, avait été envoyé à Marseille en mission du gouvernement; rien de moins offensif que ce bon savant, qui, habitué au silence du laboratoire et au demi-jour d'un cabinet bien rempli de livres et d'échantillons, avait pris de cette vie retirée l'habitude d'une timidité qu'il poussait parfois jusqu'à l'excès. Arrivé au but de son voyage, notre érudit secoua la poussière de ses pieds, précaution indispensable dans un pays où cet abominable élément entré dans la composition de l'atmosphère, dans laquelle il abonde à ce point, que la mode en a consacré l'immuable présence, en faisant accepter sa couleur par les plus riches comme par les gens de la condition la plus humble. Les amoureux et autres rôdeurs de nuit revêtent, après le coucher du soleil, des habits couleur de muraille; à Marseille, en plein jour, aussi pour un motif de haute dissimulation, chapeaux, habits, vestes et culottes, voire même bottes et souliers, tout est *gris-poussière*; la nuance varie à peine suivant les goûts.

Après s'être donné ce soin, qui le signalait déjà suffisamment à l'attention publique, comme étranger; après avoir largement rétribué et remercié les porteurs de bagage, salué l'hotesse, salué et remercié les garçons, commissionnaires, colporteurs de passeports et conducteurs d'étrangers, qui encombraient les portes de l'hôtel, il s'élança bravement au milieu de ces rues éblouissantes de clarté, toutes miroitantes de réverbération. Après quelques pas faits, les yeux à demi-fermés, il s'engagea dans une rue, puis une autre, puis une autre, si bien que malgré les provisions de renseignements qu'il avait pu faire et les espérances d'orientation qu'il avait conçues, il se trouva complètement perdu.

Si le soleil était éblouissant et les dalles brûlantes, ce n'était point heureusement, se disait-il, le Sahara, où les

carcasses de dromadère, espacées de loin en loin, indiquent seules la route. Il voyait passer mieux que des squelettes, de bonnes et agaçantes figures de Provençales aux jupons courts, à l'œil noir et provocateur, au sourire narquois ; il voyait aussi de larges et puissantes carrures d'hommes qui semblaient humer le soleil qu'ils regardaient en pleine face : il pensa qu'il ne pouvait être égaré sans espoir de retour au milieu de ces nombreux indigènes qu'il savait chrétiens comme lui, quoiqu'ils se laissent parfois affrioler par l'odeur de la chair fraîche.

Il devait n'avoir qu'à demander sa route ; son naturel le retint cependant quelque temps encore. Il essaya de deux ou trois nouvelles combinaisons cabalistiques pour retrouver son chemin, mais sans succès : c'était décidément un homme perdu.

Il ne s'agissait plus pour lui que de choisir un libérateur ou une libératrice.

Vous devinez déjà que ce petit coin ironique de la bouche des Marseillaises l'épouvantait. Il résolut en effet de puiser à une autre source les documens dont il avait un besoin urgent.

Il fixa son choix sur un homme qui venait à lui ; l'aspect de son antagoniste semblait assez rassurant : figure large, épanouie, à triple menton, joues proéminentes, ornées d'une paire de magnifiques favoris crépés, sourcils larges, bien arqués, nez romain, lèvres un peu épaisses, mais finement dessinées, ensemble sérieux et grave, épaules larges, ventre porté en avant, vêtemens légers, amples, sans luxe, mais en bon état ; tel est l'ensemble qui avait rendu confiant notre voyageur.

Aussi, dès que ce personnage fut sur le point de le dépasser, il se retourna vers lui et fixa son attention en le saluant.

Le Marseillais hésita à suspendre sa route ; cependant, voyant qu'il était bien en effet l'objet de cette démonstration, qui lui semblait obséquieuse, il s'arrêta d'un air dans lequel on aurait pu lire déjà un peu de mauvaise humeur.

— Monsieur, seriez-vous assez bon pour m'indiquer le chemin que je dois suivre pour trouver la rue de Rome ? — Telles furent les paroles au moyen desquelles le chimiste chercha à captiver la faveur de celui qui avait attiré sa confiance ; mais ce dernier le regarda obliquement du haut de ses larges épaules, avec un regard qu'il cherchait à rendre pénétrant.

Tant d'urbanité lui semblait chose suspecte ; il cherchait en effet à savoir si celui qui venait de l'interpeller n'avait

pas l'intention de lui faire une méchante plaisanterie. Cependant, convaincu par l'aspect de naïve béatitude dans lequel le voyageur égaré attendait le résultat de sa demande, il se décida à l'aider à sortir de peine. — La rue de Rome ? dit-il ; — vous m'allez prendre la deuxième traversée ; vous tournerez à gauche ; après vous irez au Cours ; là tout près c'est la rue de Rome.

En présence de ces explications un peu tumultueuses, le voyageur candide crut pouvoir risquer une observation. — Pardon, monsieur, mais je ne connais pas le Cours. — Soudain les sourcils du Marseillais se rapprochèrent jusqu'à se toucher ; sa bouche et ses yeux prirent l'expression d'un suprême dédain ; il détourna la tête et laissa son interlocuteur en lui jetant avec mépris ces paroles : — Vous ne connaissez pas le Cours ! vous êtes donc bien bête ?

Ceci n'est point une histoire faite à plaisir ; les routes de Provence et les rues de la cité phocéenne en voient de semblables par centaines.

Vous avez peut-être, comme moi, taxé d'exagération la réponse traditionnelle des paysans des Bouches-du-Rhône ou du Var aux voyageurs qui leur demandent s'ils sont encore loin du but de leur voyage. « Camine, camine, b..... de rompu ; as-tu peur que la terre te manque ? » La grossièreté et la rudesse du mot pouvaient faire douter de l'authenticité ; j'ai douté, aujourd'hui je crois un peu.

Vous êtes donc bien bête ! m'a semblé le suprême du genre : et n'allez pas croire que notre chimiste ait eu la main malheureuse ! Il y a une foule de bonnes vestes de velours, qui, d'Avignon à Marseille, cachent sous de douces apparences des âpretés de caractère étonnantes.

Si vous ne me croyiez pas, je vous adresserais à cet Anglais qui se promène là sur la Cannebière, un lorgnon incrusté dans l'œil. — Voyez : il passe de temps à autre sa main entre le troisième et le sixième bouton de son habit entr'ouvert et semble exercer de légères frictions sur le devant de sa poitrine ; si vous pouviez le prier d'ouvrir les plis de sa blanche chemise et sa flanelle de santé, vous verriez une tâche livide sur sa peau, c'est encore un résultat de la mansuétude méridionale.

Il descendait le Rhône sur l'*Aigle*, ou sur je ne sais quel bateau d'un nom de duc ou de duchesse qui n'a plus aujourd'hui de patronage à donner aux hommes, non plus qu'aux autres machines à vapeur et à feu ; on allait toucher Avignon, point où presque tous les voyageurs de Marseille et d'Italie quittent le fleuve rapide pour se confier aux messageries de Lozier ou de la veuve Avon, qui doivent les

conduire en une nuit au port d'embarquement, ou au but de leur voyage. Une nuée de porteurs, commissionnaires, courtiers de diligence encombraient le débarcadère; tous les voyageurs étaient rangés, le long du bordage, que les manœuvres du capitaine devaient approcher du quai. A peine était-on à portée de l'entendre, qu'un concert discordant, parti du rivage, fit raisonner ces mots croisés et coupés mille fois: « Voitures pour Aix ! hôtel de France ! hôtel du Palais-Royal ! places pour Marseille ! etc., etc. »

Parmi ces concertans se faisait remarquer par sa taille, son volume et ses gestes, un homme, le Lablaché de la troupe qui tenait à la main plusieurs coupons et qui criait sur tous les tons en se démenant et en dominant le bruit, « Trois places de coupé pour Marseille chez Lozier ! » Le voyageur anglais que je vous ai montré, désireux d'assurer son bien-être pour la nuit, établit par gestes des intelligences avec ce courtier, dont quelques mètres le séparaient encore. Celui-ci, jaloux de terminer le marché et de saisir, comme on dit, l'occasion au vol, veut remettre immédiatement à son client ses actions de diligence, et pour cela, ne trouve rien de mieux à faire que d'envelopper un caillou avec les coupons et de les lancer ainsi à leur destinataire. Le vent emporta les feuilles dans le Rhône; mais la pierre ne manqua pas son but, et vous voyez que le traitant a conservé des souvenirs de la manière franche et loyale dont se font les transactions dans l'ancienne ville des papes. En mémoire du fait, l'Anglais ramassa précieusement le silex, et j'ai su depuis qu'il l'avait fait tailler en magnifique tabatière.

S'il n'est pas permis, sous peine d'anathème, d'ignorer l'emplacement du Cours à Marseille, ce serait une bien autre affaire d'y contester les mérites du port et de la large rue qui y conduit, la Caphebière.

Cependant, à dire la vrai, si le spectacle qu'ils offrent est souvent imposant par le mouvement, par l'immense forêt de mâts qui masque l'horizon, ils ne sont pas sans rivaux dans le monde. Plus d'un pasteur y saurait regretter avec raison les parfums des genêts fleuris et ceux du serpolet; plus d'un habitant des vallées y demanderait un peu des frais ombrages que donnent et la vigne et les platânes.

En été, quelle horrible fournaise que ces quais étroits sur lesquels une rangée de hautes maisons fixe les rayons du soleil ! Voyez-vous l'air, devenu brûlant au contact des briques dont le sol est garni, s'élever en vapeur ténuë, à travers laquelle les objets semblent incertains et vacillans ! Dans

tous les temps, quelle odeur méphitique vient y attrister les meilleures pensées, les plus généreuses inspirations !

C'est que ces mille mats qui flattent ton orgueil, ô Marseille, sont les flèches d'une ville flottante; dont les milliers d'habitans t'apportent, avec les richesses de l'univers, les tristes privilèges de l'humanité !

C'est ainsi que toujours quelque chose vient nous rappeler à l'humilité, au milieu des élans les plus entraînants de la vanité ou de l'orgueil !

Tu le sais, dans ton port devenu trop étroit, les eaux de la Méditerranée, si belles et si limpides, sont devenues noires et fétides comme celles de l'Averne ou de l'Achéron. Qui oserait aujourd'hui s'abandonner à tes gondoles qui tentent en vain les promeneurs, que des émanations pestilentielles repoussent ! Tu crains la peste, et pour l'éviter, tu élèves les grilles de tes lazarets. Mais, folle et présomptueuse, ne sais-tu pas qu'il y a plus de danger à reposer quelques jours sur l'eau qui baigne ton sein, qu'à toucher la main de celui qui depuis quelques semaines, depuis quelques jours, a quitté les bords du Gange ou les terres basses que le Nil arrose !

Est-ce du Paris moral, est-ce de ton port, sans rien de figuré, que le poète a dit :

Il est, il est sur terre une infernale cuve;

C'est un volcan fumeux et toujours en haleine,

Qui remue à longs flots de la matière humaine;

Un précipice ouvert à la corruption,

Où la fange descend de toute nation,

Et qui de temps en temps, plein d'une vase immonde,

Soulevant ses bouillons, déborde sur le monde.

Cependant, il faut l'avouer, si, bravant le feu des quais ou le bouillonnement de l'eau épaisse et boueuse, vous arrivez en face de la grosse tour, au point qui avec celle-ci forme le goulet du port, à la Réserve, en un mot; là vous jouirez d'un coup d'œil enchanteur, et pour peu que la brise de mer porte vers la ville les parfums de l'immense cassolette, vous pourrez être, certain de quelques heures de plaisir. L'air de la mer donne de l'appétit, et les habitans de la Réserve ont tout prévu.

Sur un roc, autrefois aride, s'élèvent d'élégans pavillons dont l'extérieur appelle les visiteurs, que de riens visages accueillent, en les invitant à choisir une des tables qui semblent être comme suspendues aux différens étages de ces palais de cristal, d'où l'œil, sans obstacle, embrasse tous

les points de l'horizon ! Là des serviteurs marseillais, qui n'ont rien que de fort civilisé, et rappellent par leurs soins leurs rivaux de chez Véfour ou du Café de Paris, séduisent par d'officieux conseils, étonnent par leur tact et leur intelligence. Les attentions et les mets recherchés de la Réserve se règlent, direz-vous, en pièces d'or; eh ! mon Dieu ! oui, là comme ailleurs. N'est-ce pas beaucoup que l'on sache ne pas nous faire regretter ce que nous laissons parfois échapper des mailles trop distendues de nos bourses de voyage !

Qui sait à quelles émotions nous marchons à chaque minute ! Un jour, j'avais sacrifié au veau d'or de la Réserve ; et cependant, débouchant avec distraction une bouteille limpide et perlée d'un vin récolté sur les côteaux de Cassis, je laissais détourner mes yeux d'un poisson frit, mais frit comme on sait le faire à la Réserve, où l'huile d'Aix, pétillant sur la flamme éclatante du foyer, aime à colorer les mets qu'on lui confie de teintes incomparables ; j'embarquais mes idées un peu sur chacun de ces navires qui sortaient en foule du même point pour s'éparpiller bientôt sur le monde, lorsque je fus ramené, en laissant tomber un regard sous mes pieds, à la révélation d'une lutte acharnée que j'ignorais, mais dont j'ai suivi depuis, d'année en année, toutes les palpitantes péripéties. J'étais, si l'on m'a compris, dans le *restaurant* de la Réserve, le plus apparent de tous ceux que la spéculation avait créés pour arrêter les visiteurs sur ce point. J'ai dit *restaurant* et non *restaurant* ; *restaurant*, à Lyon comme à Marseille, indique un degré supérieur dans la hiérarchie culinaire. Le restaurant n'est pas même, par rapport au *restaurant*, ce qu'était au restaurant du vieux Paris le cabaret qui a laissé de glorieux souvenirs.

Placé au milieu d'un vaste belvédère où rien n'arrêtait l'œil, en présence de toutes ces espérances flottantes qui portaient confiantes, ou rentraient joyeuses au port, je ne devinais que des chances de prospérité, des succès, lorsque presque sous ma table, entre la pleine mer et le pavillon qui me portait, j'aperçus un édifice plus modeste que celui-ci. Je ne supposais pas qu'il dût être son rival ; cependant il attendait comme lui la manne que font tomber, sur les établissemens de plaisance de ce genre, les voyageurs, les vieux garçons riches et inoccupés, et parfois les amoureux.

Je ne songeais vraiment à rien, lorsqu'une large planche, sur laquelle se voyait une inscription en gros caractères, attira plus particulièrement mon attention sur cet humble voisin. En bien moins qu'il faut pour le dire, j'avais lu sur le fronton de sa façade principale le distique suivant, que

je recommande moins par son tour poétique, que par la poignante protestation qu'il contenait :

MALGRÉ BARRIÈRE ET REMPART,
TIENDRA TOUJOURS LE PÈRE ICARE.

La rime n'était pas riche et le tour peu facile ; mais bien sûr c'était là le cri d'un opprimé. Malgré son attitude effacée derrière son oppresseur qui le foulait aux pieds ; à sa confiance, à sa fermeté tout à la fois, on devinait un cœur généreux, fort de son droit ; mais le droit peut-il suffire à défendre les meilleures causes ?

Du restaurant du père Icare, je revenais au restaurant témoin complaisant de mes loisirs, complice obligeant de ma sensualité ; je reportais les yeux sur moi-même, et je comprenais que probablement, j'avais été, bien involontairement sans doute, le complice d'une violence.

Toute cette histoire n'était-elle pas palpable et palpitante ! Sans doute le père Icare, bonne nature d'homme, qui absorbait déjà toutes mes sympathies, comme Énée, portant avec lui les dieux de son foyer, avait fondé le premier un établissement sur cette terre abandonnée jusque-là aux orties et aux folles courses des amousses désœuvrés ; s'il n'avait été le premier, il était venu loyalement réclamer sa place au soleil, conservant, avec l'amour du prochain, le respect pour la propriété. Le bon homme sans doute il ne demandait qu'à vivre tout juste de la vie d'un vieillard ! peut-être encore ajoutait-il aux piquans produits de ses casseroles provençales le mérite des récits d'une mémoire bien garnie... Mais le bonheur simple et facile n'est pas exempt des coups du sort, et la jalousie d'un concurrent riche et puissant avait dû venir se jeter en travers de la prospérité du père Icare, qui commençait à n'être plus un problème pour les amateurs de déjeuners fins. Construire un large corps de logis qui masquait toute sa façade du côté de la ville, le dérober ainsi au souvenir même de ses clients, s'élever encore au-dessus de lui et conquérir de cette façon la vue de la pleine mer, qu'on ne pouvait enlever toutefois au malheureux voisin, tel avait dû être le plan que l'oppresseur avait mis à exécution, et qui avait arraché au noble père Icare le cri de détresse et le sublime défi que contenait en même temps l'inscription que j'avais sous les yeux.

La défense de l'opprimé, dans notre belle France, est un reste de la vieille chevalerie que le temps ne saura détruire, avec lequel nous tomberons, si nous devons tomber un jour. Aussi, je l'avoue, je me sentis tout ému de ce que je

venais d'apprendre ; je me reprochais les somptuosités de ma table, et si la carte n'eût été faite, oh ! bien sûr j'aurais fait au père Icare le sacrifice d'une partie de mon bien-être et du panorama dont je jouissais ! Je me serais senti capable d'écouter avec bienveillance et respect, en mangeant sa bouillabesse, les histoires de ses jeunes ans.

Cependant, je dois le dire à ma honte sans doute, j'en restai là de mes bonnes intentions, me promettant d'être, une autre fois, juste et sensible en même temps, ce qui est bien différent d'être seulement sensible. Ainsi nous sommes faits, nous autres hommes ; ainsi sommes-nous faits nous-mêmes, qui essayons d'affiler le bec de la plume satyrique, aussi bien que ceux qui taillent le crayon destiné à faire grimacer les traits mordans de la caricature. L'enfer est pavé de bonnes intentions, ai-je entendu dire à un brave curé de campagne qui avait besoin de parler par images palpables à ses paroissiens ; et vraiment il avait raison. Je crois bien, pour ma part, en avoir laissé choir quelques-unes avant de les avoir menées à maturité : plaise à Dieu, dans sa clémence, de ne pas m'envoyer, pour mes peines, les fouler de mes pieds de pécheur !

Ce jour les événemens de ce monde me tinrent longtemps éloigné de la Réserve. Il ne dépendrait que de moi de donner les motifs de cette longue abstinence, qui toutefois ne fut pas un jeûne complet ; je ne le ferai pas, par modestie. Si la bienfaisance doit avoir sa pudeur, comme l'a dit un sage représentant... de la Grèce, l'éclat et les honneurs immérités doivent avoir la leur à plus juste titre.

Ce ne fut que plus d'un an après avoir écrit ces pages de la vingt-cinquième année qu'une embarcation me déposa encore une fois au pied de la Réserve.

Déjà l'habitude et le souvenir me faisaient prendre ma route habituelle ; une figure de connaissance, celle du garçon qui me servait ordinairement, posée en avant du péristyle, me fascinait avec un sourire engageant et m'attirait, comme on dit que les serpens attirent les oiseaux, qui, de branche en branche et tout palpitans d'angoisses, vont s'engloutir vivans entre les mâchoires béantes du monstre magnétiseur. Pourtant un souvenir aussi me disait que j'avais fait une autre promesse ; qu'il était indigne de se laisser ainsi conduire par le ventre, au détriment de l'honneur. Je détournai la tête pour rompre le charme, pour retremper mes forces et ma volonté dans le distique du père Icare ; mais, ô surprise ! le distique avait disparu ! Le modeste établissement n'était plus devant mes yeux : à sa place, quelque chose de splendide et de grand s'était élevé.

Je poussai un de ces soupirs que connaît le riche endurci et qui lui viennent lorsqu'en apprenant la mort du pauvre qu'il devait secourir le lendemain, il se trouve quitte avec le devoir, quitte aussi avec sa conscience, mais non avec Dieu ! Je poussai mon soupir et, résigné, je franchis les marches qui me séparaient encore de Joseph, qui, la serviette sous le bras, ne comprenait rien à mon trouble ; et j'entrai à toutes voiles dans le salon du rez-de-chaussée, dont les portes vitrées se refermèrent sur ma résolution.

Les premiers instans furent donnés au soin de faire la carte ; le bienveillant Joseph m'y fut d'un puissant secours : j'étais distrait. Quand je fus seul, je tournai tristement les yeux vers la place où le père Icare avait été ; je le fis non sans quelque honte ; car je commençais à compter avec le juge intérieur que je ne sais pas tromper, la conscience. Mais quel ne fut pas mon étonnement de trouver le côté par lequel autrefois mon œil s'égarait au loin sur les flots bleus de la Méditerranée, masqué par quelque chose de compacte et de lourd où chacun de mes regards étonnés allait se clouer, à quelques mètres de moi !

Je crus un instant que les cendres du père Icare avaient fécondé le sol qui venait de lui faire naître un vengeur ; mais en élevant mes yeux jusqu'au sommet de l'édifice, qui se terminait par un élégant pavillon d'où la vue s'étendait vers Marseille, en rasant le toit du nôtre, je pus lire, en lettres que les promeneurs pouvaient sans doute aussi apercevoir de la Cannebière :

RESTAURAT DU PÈRE ICARE.

Comme a dit, après Phèdre, notre bon Lafontaine : « Attendez-vous à la pareille. » Mais qui l'aurait cru de ce père Icare, que j'avais entrevu comme un patriarche, vivant modestement des produits de sa bouillabesse et rimant ses enseignes avec mélancolie ! Diable ! mais il y avait autre chose là-dessous qu'on n'aurait pu le penser ! Le vieux madré ! il n'avait pas donc perdu son temps sous sa vieille et triste enveloppe ! Le monopole ne lui avait pas trop mal réussi jusqu'au jour où la renommée de ses écus en piles lui avait attiré des concurrents. Le vieil avaré ! il empilait, empilait, empilait ; et que comptait-il faire de tout cet or, que l'avarice seule avait pu faire sortir de ses coffres ? car c'était pour gagner encore, en empêchant les autres de vivre, qu'il venait de faire construire cet édifice écrasant pour ses voisins !

Telles sont les impressions qui me venaient en regardant la cloison qui m'avait ravi mon horizon toujours vivant,

mort ce jour-là pour moi. Le bien-être, une première fois m'avait rendu plus obligeant dans mes suppositions icariennes.

Je dinai moins gaiement ; le père Icare, humble ou superbe, devait décidément entraver mes digestions. Pourtant mon parti était pris ; je prenais fait et cause pour mes habitudes, pour ce que j'appelais mon droit ; et dut le père Icare entourer le pavillon, témoin ordinaire de mes douces émotions, d'une triple clôture, jamais je ne devais consentir à entrer dans son odieuse officine ! Tel était le serment que je faisais intérieurement, me promettant bien de revenir à la Réserve, à mon tour aussi, malgré barrière et rempart.

Lorsque je sortis, Joseph vit le coup d'œil irrité que je laissais tomber comme une malédiction sur les constructions du père Icare ; il me comprit : « *Vedremo, me dit-il, d'un air sympathique, rira bien qui rira le dernier.* »

Six mois après, je revins à la Réserve ; déjà les prophétiques paroles de Joseph étaient accomplies. La Réserve, par des constructions nouvelles, avait ressaisi le sceptre et trônait sans rival dans l'espace, à la grande humiliation du père Icare, qui n'avait tout au plus, à côté d'elle, que l'air d'un mirmidon.

Malgré la part que j'avais dans cette nouvelle conquête, je devais sentir tout ce que coûte une victoire, même la plus ardemment souhaitée. Ce dîner, fait à vol d'oiseau, dans des espaces que l'imagination seule visite, me semblait moins plaisant que je ne l'aurais cru, si j'avais pu le rêver ainsi.

Les préoccupations sont ennemies de l'estomac, et le mien souffrait de celles que lui donnait ma position insolite ; les moindres impulsions du vent, en faisant vibrer ma table, me saisissaient d'étranges appréhensions ; les pas de Joseph me semblaient devoir à chaque minute amener un éboulement.... Une troisième fois, le père Icare était venu jeter un sort dans mon assiette.

Vous croyez peut-être que le père Icare s'est tenu pour battu ? Quelle erreur, et que je le connaissais mal ! Grâce à une saignée faite à ses vieux sacs, à son tour il a élevé d'un étage nouveau son château de planche et de charpente. La Réserve fera de même.

— Vous me demandez sans doute quelle part j'ai continué à prendre dans la lutte ? Ma foi ! la terreur m'a saisi. Comme l'a dit sagement Sganarelle : entre l'arbre et le doigt il ne faut jamais mettre l'écorce, et prudemment j'ai retiré le mien, déjà trop engagé dans l'affaire.

Pour mieux juger, je me suis tenu à distance de ce combat à coups d'étage, dont rien ne rappelle la grandeur, si ce n'est le fameux duel à la locomotive, qui pourtant n'a eu rien de la tenace persévérance de celui qui fait le sujet de cette Icaréide.

Aujourd'hui, spectateur désintéressé, je contemple de loin cette rivalité jalouse qui épuise les forces de ces deux maisons, je les vois s'allongeant vers le ciel comme des plantes nées au milieu des forêts, et qui cherchent une percée dans le feuillage pour contempler un instant l'azur du ciel, sans lequel leur vie n'est que lente agonie.

Qui restera vainqueur? Nul ne le sait, si ce n'est le mistral, qui égalisera sans doute un jour ces fortunes rivales en renversant dans la vase du port les deux têtes ambitieuses qui se disputent l'empire des cieux. Qui vivra verra! comme disait le prophète Joseph, la serviette sous le bras.

La dernière fois que je quittai la Réserve, étant encore sur le port, je vis passer une embarcation chargée d'hommes endimanchés, qu'un rameur conduisait à grand peine, gêné qu'il était par le mouvement qui se faisait près de lui, et surtout plus encore par le peu d'espace qu'il avait pour la manœuvre de ses avirons. Quelques cris, des chants encore contenus partaient du milieu de la tumultueuse barque; un douanier se trouvait près de moi (il était de Marseille); je le priai de me dire ce qu'il savait de ces heureux transportés. Je sus bientôt que nous étions au jour de la fête des perruquiers de Marseille, fête religieusement célébrée chaque année par le corps de ces artistes à tous poils.

Parmi les plaisirs de la journée qui leur est consacrée toute entière, la promenade en mer est le plus recherché. Je laisse parler mon douanier: « Ce jour-là, voyez-vous, les perruquiers de Marseille veulent faire un déjeuner à la marinière. Ils vont à un batelier et lui disent: batelier, combien tu nous veux? Le batelier dit: c'est trois francs! — Eh bien! voilà trois francs. — Quand les perruquiers sont passés le port, ils demandent: batelier! combien tu nous veux pour ramer? Le batelier dit: ce sera vingt sous de plus. Après qu'i-le-z-ont ramé, les perruquiers commencent à déjeuner; mais la mer est d'hui-le; les perruquiers s'ennuient et di-sent au batelier: batelier, combien tu nous veux pour faire de roulis? — Ce sera deux francs pour une lèzère bri-se, quatre francs pour une bourrasque et cinq francs pour une tempe-te. »

Mon douanier m'assura qu'alors le batelier, mettant un pied sur chacun des bords de l'embarcation, l'animait

d'un mouvement de roulis lent et régulier. Mais le déjeuner commencé avec la *lèzè-re brise* s'animait bientôt ; la *bourrasque* était alors réclamée par un concert unanime de voix ; puis les verres se choquaient , les plats se renversaient , les convives se heurtaient , tombaient les uns sur les autres ; de là mille cris , mille quolibets qui , avec le vin de la Malgue , déliaient les langues , animaient les têtes jusqu'à l'instant où la *tempeste* réclamée à grands cris venait confondre toutes ces scènes bouffonnes en un cahos inextricable.

Le mal de mer était souvent le dénouement forcé de ces parties de plaisir ; cependant le perruquier moco rentrait à la maison navré d'aise , et racontait glorieusement à sa moitié comment il avait fait un déjeuner à la marinière.

Après la Cannebière , qui manque à Paris pour que Paris devienne un petit Marseille , ce qui passionne surtout le moco , c'est la bastide , et dans la bastide , la chasse au bec-fi , ou bec-figue.

La Cannebière , c'est un tout petit bout d'une large rue qui vient finir au milieu du port et qui se termine par une haute futaie de mâts de toutes les nations. Le moco ne parle jamais de la Cannebière qu'en se signant et le chef découvert. « Vous autres de Paris , vous avez de Palais-Nationa-le , vous avez de Tui-le-ries , mais vous n'avez pas de Cannebiè-re. Quand ze suis su-re la Can-ne-biè-re , ze fu-me mon ciga-re ; le soleil il me fend le crâ-ne , et ze zouis. »

La bastide , c'est un tout petit bout de propriété rurale ; car , dès qu'elle prend des proportions raisonnables , elle devient vite un château.

Qui ne rêverait un château ? Or , rêver d'avoir une bastide , c'est la moitié du rêve ; en posséder une , si petite qu'elle soit , c'est plus de la moitié du rêve accompli ; car il n'y a pas de petite propriété pour un propriétaire , pas plus que d'enfant disgracieux pour ceux qui en sont les auteurs , voire-même les parrains.

Le moco met sou par sou , dans une tirelire , la petite somme qui lui assurera , dans son âge mûr ou dans sa vieillesse , le plaisir qu'il ambitionne avant tout. Dès que la somme sera rondelette , il l'emploiera , quitte à faire bâtir plus tard , à troquer , à s'agrandir.

La plus simple bastide se compose d'un pavillon placé au milieu d'un terrain ordinairement clos de mur , planté de vigne , de quelques pieds d'olivier , de deux ou trois mûriers courbés en voûte pour donner de l'ombrage à l'allée principale , et de quelques figuiers. L'importance de l'édifice varie depuis celle d'un simple vide-bouteille en planches

ou en torchis, jusqu'à celle d'une élégante construction italienne; dans ce dernier cas, au jardin, dont les produits indigènes sont le premier besoin du Moco, s'ajoute un charmant parterre, où les rosés du Bengale, en pyramides éclatantes, s'unissent aux clématites embaumées, aux acacias au tendre feuillage, avec des grappes composées de mille fleurs.

Aller à la bastide est un grand bonheur; mais chasser au milieu de propriétés closes, c'est un plaisir que la difficulté change en rage, en passion désordonnée. Le pêcheur parisien n'est pas plus attiré par le goujon de la Seine que le chasseur moco par l'oiseau bientôt mythologique qu'il nomme bec-fi. Si je ne l'ai vu, j'ai bien souvent entendu faire son panégyrique. Quel agaçant et séduisant gibier! — Un chasseur marseillais dirait: quel beau coup de fusil! —

Le bec-fi passe pour n'être pas plus gros que le pouce; mais quel pouce! une pelotte de graisse, et quelle graisse! Ne parlez ni poularde du Mans, non plus qu'ortolans et sarcelles; rien ne saurait être comparé à cette fine bouchée fondante, dont la langue affriandée va reprendre les dernières parcelles jusque sur les lèvres jalouses.

Aussi, que ne fait-on pas pour tuer un bec-fi!

Rendu de bonne heure à la bastide, l'impatient chasseur établit un poste, en face du plus beau de ses figuiers, et choisit sa place de façon qu'aucune des petites branches qui peuvent donner asile au gibier n'échappe à son œil observateur; il se construit une hutte, se dissimule au besoin sous un faisceau de branches coupées... Le bout du nez ne peut même s'apercevoir; le canon du fusil seul dépasse la forteresse.

Dans cette difficile position, l'espoir le soutient et enchaîne jusqu'au souffle bruyant de sa vaste poitrine.

Si le Moco a conduit à la bastide la femme et les enfans, ils sont tous internés dans la bastide, condamnés au silence absolu; mais ce sacrifice leur coûtera peu, car l'émotion les a gagnés aussi. La face collée sur la vitrine, ils y épatent à plaisir leur nez et leurs lèvres, en attendant avec avidité les péripéties du drame, dont ces apprêts sont le prologue.

Chut! c'est le bruit d'un oiseau qui se pose sous la feuillée, et qui s'y glisse mystérieusement; mais dans l'ombre même, son profil se découpe sur la page éclatante du ciel; on l'y devine: amère déception! c'est un pierrot!

Pourtant la main démange au chasseur; il donnerait bien sa charge pour ce parasite emplumé de carrefour; mais le bec-fi est peut-être déjà dans le voisinage!... un coup de feu peut l'éloigner;... le passereau vivra!

Tel est parfois le mobile de ce que nous nommons la clémence : de l'égoïsme et de l'avidité.

Cependant les heures se passent et rien n'est encore arrivé, que le crépuscule, qui tombe des hauteurs du ciel ; il faudra bientôt regagner la ville et sans avoir brûlé une amorce !

Mais un petit cri s'est fait entendre ; en deux traits d'aile, un oiseau s'est posé légèrement sur le figuier, dont il caresse successivement les fruits : c'est lui ! c'est bien lui ! l'oiseau du miracle ! La fortune, soulevant un instant le bandeau qui la rendait aveugle, l'a envoyé !

Le fusil tremble sous la main qui le presse ; mais bientôt son canon, mieux assuré, se promène à la suite de l'oiseau vagabond. Déjà cette proie généreuse et les deux points de mire de l'arme se confondent en un seul point dans l'œil du chasseur... la figure des enfans se colle plus que jamais sur les vitres ; le coup va partir... Presse la détente, heureux chasseur, et tu n'auras plus qu'à ensevelir dans l'huile fumante ta victime, à laquelle, pour linceul, tu promets une feuille de vigne parfumée ! — Il est temps... fais feu !

Le chien s'est abattu sur la capsule ;... mais un bruit sec, comme un coup de fouet, seul a suivi sa chute. Oh ! désespoir ! la capsule s'est enflammée, puis rien après elle...

À ce bruit l'oiseau s'élève, franchit la mer et s'abat dans la propriété voisine.

Était-ce bien là le prix que méritaient tant d'efforts ?

Pour comble de douleur, un coup de feu part de l'autre côté du mur... Le voisin a été plus heureux sans doute !

Mais le bec-fi traverse encore une fois le mur, rase le figuier en poussant un nouveau petit cri, et sans s'arrêter, semble dire, en s'échappant par le côté opposé, à la famille en pleurs, qu'elle peut encore revenir l'espérer demain.

Les accentuations du langage moco, qui, comme le latin,

..... Dans les mots brave l'honnêteté,

ont souvent arrêté, dans les citations que j'aurais pu rendre nombreuses, notre plume, que l'on accusera peut-être de pruderie. Cependant sa gêne est bien autrement grande, maintenant qu'elle voudrait vous dire quelque chose du Moco devenu marin, tel qu'il est avant que le frottement du monde ait enlevé la gangue de ce diamant qui plus tard, sous le soleil des tropiques, brillera d'un éclat sans égal.

À son début dans la carrière, la modestie n'est passon fort. Parlez-lui des hommes du Ponant, de ces robustes marins de nos côtes de l'ouest ; demandez-lui ce qu'il en pense :

« Les Ponantais sont les meil-leu-res ma-te-lots du mon-de... après nous, » répondra-t-il sans sourciller.

Parmi les innombrables jurons qui tombent chaque jour sur le sol de Marseille, il en est un spécialement national. On jurait volontiers autrefois, et sur toute la terre, par la tête, par le sang, par la mort de Dieu ; les plus timorés ou les plus escobards convertissaient le juron en cor-bleu ! mor-bleu ! A Marseille, on jure par le tronc de Dieu ; et par un compromis semblable à celui que nous venons de signaler, les Mocos civils disent *tron-de-l'air* ! les matelots provençaux prononcent nettement *tron-de-diou* ! et il ne faut pas qu'un camarade ait commis une bien grosse faute pour qu'il se soit attiré cet anathème : Que la tron-de-diou t'escure, rompu de Valence !

Rien ne peut, en mer, faire oublier au Moco l'heure de ses repas. Au plus gros du temps, il s'assied carrément sur le pont, frotte systématiquement son biseuit d'ail ; sur cette première couche brillante, il écrase un *angois* ; puis il entame le biseuit par un coin de sa circonférence, et fait couler entre les deux lames le filet pénétrant d'un vin généreux. Le sybaritisme des repas ne le cède en rien à la molle et calme volupté des préliminaires.

Marchant par bandes, le soir, dans les rues, le matelot provençal tient le haut du pavé, et personne n'ose le lui disputer ; il est doux comme l'abeille dont le dard est toujours prêt à sortir. Malheur à qui viendrait le défier quand, échappé à deux cabarets, il se dirige avec entraînement vers un troisième !

Mais quand il est dans un calme plat, il est beau de suivre le Moco jusqu'au théâtre, surtout si c'est une de ses premières excursions sur cette terre de fictions ; son naturel et ses impressions l'emportent au-delà de toute limite. Il admire les femmes en des termes qui leur feraient rougir le blanc de l'œil ; il interpelle, interroge ses voisins. Il demande ce que signifie la toile et ce que c'est ; s'enquiert de ce que l'on a peint dessus. — Une lyre, lui dit son voisin. — Une lyre ! qu'est-ce que c'est que de cela, une lyre ? — Un instrument de musique, répond encore le voisin érudit. — Mais Marseille n'est pas une ville de musique. Si c'était de moi, z'aurais peint Mécure, le dieu de commer-ce ; z'aurais mis Nétune, le dieu de z-eaux ; z'aurais mis un colis de marçandi-se ; z'aurais mis de dieux, de demi-dieux, de tron-de-dieu, de s.... n.. de dieu ! mais ze n'aurais pas mis une lyre.

Impatiente de ne pas voir lever la toile, il s'écrie comme au café : Garçon, lève le linze ! et quand le rideau s'est

levé, il se récrie sur les choristes, qui, suivant lui, chantent tous à la fois pour avoir plus tôt fini.

A la fin du plus beau quatuor, il trouve que les chanteurs sont d'une grande faiblesse, puisqu'ils sont obligés de se mettre à quatre pour chanter un morceau. Il n'y a que la belle Arsène qui lui fasse bigrement de plaisir.

Il fait, en compagnie des siens, tant de bruit à la fin, que par mesure d'ordre, M. le maire se voit forcé de revêtir sa *sous-ventrière tricolore* : langage figuré qu'il emploiera le lendemain, en racontant toutes ses équipées à ses amis de la bordée de quart.

Je n'ai pas promis de peindre finement, cher lecteur; aussi vous permettrez qu'avant de briser le bout de ma plume, j'use seulement le peu d'encre qu'elle contient encore à vous remercier de m'avoir suivi jusqu'ici. Je ne crois pas le sujet épuisé; à peine ai-je pu l'entamer du bout de l'ongle. J'ai promis une pochade; la voilà. Mais, par pitié pour l'auteur, ne la montrez pas à Marseille, d'où je l'envoie; les Mocos pourraient me la rendre au centuple.

E. DU VIÉRÉ, *correspondant.*

MOUVEMENT COMPARATIF DU PASSAGE PAR CALAIS,
Pendant les années 1847 et 1848.

	Paquebots		Total.	Passagers		Total.
	arrivés,	partis,		arrivés,	partis,	
1847	897	899	1,796	8,040	8,168	16,208
1848	676	653	1,329	7,866	9,145	17,011
Différence en	—	—	—	—	—	—
l'avantage de 1847.	221	246	467			
Différence en faveur de 1848.				174	977	803.

Le déficit du nombre des paquebots en 1848 provient du déplacement des paquebots anglais mis sur la station de Boulogne; ce qui n'empêche pas que le nombre des passagers pour 1848 ne présente un excédant de 803 sur 1847. Il y a là un symptôme favorable, et on peut espérer, sans crainte de se tromper, un mouvement de 30,000 passagers pour 1849, le chemin de fer de Calais étant ouvert et les malles anglaises nous étant revenues. Le mois de janvier 1849 offre déjà un excédant considérable de passagers sur le mois de janvier 1848.

QUARTIER DE CALAIS.

Produits de la Pêche du Poisson frais pendant dix années, de 1838 à 1847.

Renseignemens extraits des mémoires statistiques produits par le commissaire de l'inscription maritime.

	1838.	1839.	1840.	1841.	1842.	1843.	1844.	1845.	1846.	1847.
	fr.									
Poissons de diverses espèces.	—	253300	200530	328700	385002	339167	453690	486851	428731	—
Maquereaux	—	26500	22384	33100	25991	39090	28213	38396	11315	—
Harengs	—	19400	50740	26392	77966	99700	48698	51726	62632	—
Pêcheries sur les côtes, crevettes, etc.	—	2000	4000	4000	5000	6000	4000	4000	4000	—
Totaux.	300775	301200	277654	392192	493959	483957	534601	580973	506678	472248

— 167 —

NOTA. A partir de l'année 1842, le produit-total de la pêche comprend celui des bateaux du syndicat de Wissant, dont l'adjonction au quartier de Calais a été effectuée. Les chiffres ci-dessus comprennent la valeur du poisson vendu dans d'autres ports, notamment à Dunkerque; la valeur du poisson pêché par des bateaux appartenant à d'autres quartiers que celui de Calais ne s'y trouve pas comprise.

En totalisant le produit de ces dix années de pêche, on arrive au chiffre de 4,344,237 francs, c'est-à-dire à une moyenne annuelle de 434,423 francs.

* Y compris le produit de la pêche des bateaux du quartier de Calais armés à Boulogne, où le poisson a été importé.

Tableau des Décès dans la ville de Calais,
Avec distinction d'âge, de sexe et d'état de mariage,
POUR 1847.

AGES.	HOMMES.				FEMMES.			
	non mariés.	mariés.	veufs.	TOTAL.	non mariées.	mariées.	veuves.	TOTAL.
Morts-nés,	17	»	»	17	10	»	»	10
5 ^{1ers} m. de la naiss.	11	»	»	11	9	»	»	9
De 3 à 6 mois,	2	»	»	2	6	»	»	6
De 6 à 12 —	7	»	»	7	5	»	»	5
Dans la 1 ^{re} année,	37	»	»	37	28	»	»	28
De 1 à 2 ans,	20	»	»	20	12	»	»	12
2 à 3 —	4	»	»	4	7	»	»	7
3 à 4 —	4	»	»	4	»	»	»	»
4 à 5 —	3	»	»	3	2	»	»	2
5 à 6 —	2	»	»	2	1	»	»	1
6 à 7 —	1	»	»	1	2	»	»	2
7 à 8 —	1	»	»	1	»	»	»	»
8 à 9 —	2	»	»	2	1	»	»	1
9 à 10 —	»	»	»	»	»	»	»	»
10 à 15 —	»	»	»	»	3	»	»	3
15 à 20 —	7	»	»	7	3	»	»	3
20 à 25 —	4	»	»	4	1	»	»	1
25 à 30 —	6	»	»	6	1	»	»	1
30 à 35 —	»	2	»	2	1	2	1	8
35 à 40 —	»	7	»	7	1	3	1	5
40 à 45 —	3	3	»	6	»	6	1	7
45 à 50 —	2	2	1	5	1	3	1	5
50 à 55 —	1	5	1	7	3	»	»	3
55 à 60 —	»	1	2	3	2	3	1	6
60 à 65 —	»	8	1	9	»	2	2	4
65 à 70 —	2	5	2	9	1	3	4	8
70 à 75 —	1	2	2	5	»	2	5	7
75 à 80 —	»	3	5	8	1	1	4	6
80 à 85 —	1	1	2	4	1	»	2	3
85 à 90 —	»	»	1	1	1	1	»	2
90 à —	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAL,	101	55	17	156	75	33	22	128

Tableau des Décès dans la ville de St.-Pierre-lès-Calais,
Avec distinction d'âge, de sexe et d'état de mariage,
POUR 1847.

AGES.	HOMMES				FEMMES			
	non mariés.	mariés.	veufs.	TOTAL.	non mariés.	mariés.	veuves.	TOTAL.
Morts-nés,	7	»	»	7	5	»	»	5
5 ^{1ers} m. de la naiss.	19	»	»	19	9	»	»	9
De 3 à 6 mois,	»	»	»	»	1	»	»	1
De 6 à 12 —	4	»	»	4	5	»	»	5
Dans la 1 ^{re} année,	50	»	»	50	18	»	»	18
De 1 à 2 ans,	10	»	»	10	6	»	»	6
2 à 3 —	2	»	»	2	4	»	»	4
3 à 4 —	»	»	»	»	3	»	»	3
4 à 5 —	1	»	»	1	»	»	»	»
5 à 6 —	3	»	»	3	5	»	»	5
6 à 7 —	1	»	»	1	1	»	»	1
7 à 8 —	1	»	»	1	»	»	»	»
8 à 9 —	»	»	»	»	»	»	»	»
9 à 10 —	»	»	»	»	1	»	»	1
10 à 15 —	2	»	»	2	2	»	»	2
15 à 20 —	»	»	»	»	6	»	»	6
20 à 25 —	6	»	»	6	1	1	»	2
25 à 30 —	1	»	»	1	2	2	1	5
30 à 35 —	2	3	»	5	4	2	»	6
35 à 40 —	2	1	»	3	1	4	1	6
40 à 45 —	»	2	1	3	1	4	1	6
45 à 50 —	»	3	»	3	1	5	1	7
50 à 55 —	»	3	»	3	»	3	1	4
55 à 60 —	»	7	4	11	»	6	»	6
60 à 65 —	»	1	»	1	1	2	7	10
65 à 70 —	1	2	1	4	1	3	4	8
70 à 75 —	»	1	1	2	2	»	6	8
75 à 80 —	»	4	1	5	»	1	8	9
80 à 85 —	»	»	»	»	1	»	3	4
85 à 90 —	1	»	»	1	»	»	1	1
90 à 95 —	»	»	2	2	»	»	»	»
TOTAL.	65	27	10	100	59	55	54	126

VENTS qui ont régné à Calais pendant l'année 1848; Observations faites trois fois le jour, au matin, à midi, au soir.

	Janv.	Fév.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total.
E.	23	»	5	4	25	4	»	»	1	2	1	18	77
E.-S.-E.	9	1	»	3	3	1	»	»	10	»	»	»	27
E.-N.-E.	»	»	2	»	8	»	1	»	1	»	»	»	12
S.	14	»	9	5	8	1	»	2	2	7	11	9	68
S.-E.	29	2	8	9	4	9	»	4	24	18	4	14	125
S.-O.	2	44	27	15	»	41	28	22	12	20	5	25	241
S.-S.-O.	2	10	»	2	»	4	1	1	»	12	»	»	32
S.-S.-E.	»	»	»	2	1	»	»	»	»	11	»	1	15
N.	9	5	7	6	2	2	7	1	8	5	11	1	64
N.-E.	2	6	6	18	20	2	14	4	3	3	7	4	89
N.-O.	1	3	4	3	5	2	4	8	9	3	12	4	58
N.-N.-O.	2	5	6	11	1	5	7	11	11	»	»	»	59
N.-N.-E.	»	»	3	6	7	4	2	2	3	7	18	3	55
O.	»	5	11	8	9	13	28	24	6	2	18	14	138
O.-S.-O.	»	6	1	1	»	5	1	8	»	2	3	»	27
O.-N.-O.	»	»	4	»	»	»	»	6	»	1	»	»	11
	93	87	93	90	93	90	93	93	90	93	90	93	1098

Quantité de Pluie tombée pendant l'année 1848, 1m. 436m., divisée comme il suit :

Janvier, 0m. 19m	Mai, 0m. 10m.	Septemb., 0m. 107m.
Février, 0 200	Juin, 0 111	Octobre, 0 163
Mars, 0 166	Juillet, 0 107	Novemb., 0 163
Avril, 0 161	Août, 0 137	Décemb., 0 92

Le Vent a soufflé de la partie :

	Ouest,	Est,	Nord,	Sud.
Janvier.	7 fois.	63 fois.	9 fois.	14 fois.
Février.	73	—	9	—
Mars.	53	—	24	—
Avril	40	—	39	—
Mai	15	—	68	—
Juin.	70	—	17	—
Juillet	69	—	17	—
Août	80	—	10	—
Septembre.	38	—	42	—
Octobre	40	—	41	—
Novembre.	38	—	30	—
Décembre	43	—	40	—

Totaux. 566 fois. 400 fois. 64 fois. 68 fois.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Proclamée le 24 février 1848.

Population, non compris l'Algérie et les Colonies,
35,400,486.

GOVERNEMENT PROVISOIRE.

Le 24 février 1848, un gouvernement provisoire sorti, d'acclamation et d'urgence, de la voix du peuple, au milieu de la séance des députés des départemens, est investi momentanément du pouvoir.

Il se compose de :

MM. Dupont (de l'Eure).		MM. Marie.
Lamartine.		Armand Marrast.
Crémieux.		Louis Blanc.
Arago (de l'Institut).		Ferdinand Flocon.
Ledru-Rollin.		Albert, ouvrier.
Garnier-Pagès.		

M. Pagnerre a rempli les fonctions de secrétaire-général.

Par son premier acte ; le gouvernement provisoire compose son ministère comme il suit :

MM. Dupont (de l'Eure), président du conseil.

Lamartine, affaires étrangères.

Ledru-Rollin, intérieur.

Bedeau, guerre.

Michel Goudchaux, finances.

Arago, marine.

Bethmont, agriculture et commerce.

Marie, travaux publics.

Carnot, instruction publique et cultes.

et désigne en qualité de

Gouverneur-général de l'Algérie, M. le général Cavaignac.

Maire de Paris, M. Garnier-Pagès.

Commandant supérieur de la garde nationale, M. Courtais.

COMMISSION DU POUVOIR EXÉCUTIF.

Dans sa séance du 10 mai, l'Assemblée Nationale a nommé une commission du pouvoir exécutif ; elle se compose de :

MM. F. Arago.
Marie.
Garnier-Pagès.

MM. Lamartine.
Ledru-Rollin.

Cette commission, chargée de nommer ses ministres et désigner ses principaux-agens, fait les choix suivans :

MM. Crémieux, ministre de la justice.
Jules Bastide, affaires étrangères.
Jules Favre, sous-secrétaire d'état.
Charras, sous-secrétaire d'état, ministre de la guerre par intérim.
Cazy, vice-amiral, ministre de la marine.
Recurt, de l'intérieur.
Carteret, sous-secrétaire d'état.
Carnot, ministre de l'instruction publique.
Trélat, des travaux publics.
Flocon, du commerce.
Bethmont, des cultes.
Duclerc, des finances.
Marrast, maire de Paris.
Caussidière, préfet de police.
Pagnerre, secrétaire du pouvoir exécutif, avec voix délibérative dans le conseil des ministres.

CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF.

Le 24 juin, la commission du pouvoir exécutif ayant donné sa démission, par décret de l'Assemblée Nationale, le pouvoir exécutif est confié au général Eug. Cavaignac.

MINISTÈRE CAVAIGNAC.

MM. le général Cavaignac, chef du pouvoir exécutif, président du conseil des ministres.
Le général Lamoricière, ministre de la guerre.
Marie, de la justice et des cultes.
Dufaure, de l'intérieur.
Bastide, des affaires étrangères.
Trouvé-Chauvel, des finances.
Verninhac, capitaine de vaisseau, m. de la marine.
Tourret (de l'Allier), du commerce et de l'agriculture.
Vivien, des travaux publics.
Freslon, de l'instruction publique.

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE, élu le 10 décembre

1848, par 5,534,520 suffrages(1), proclamé par le président de l'Assemblée Nationale le 20 décembre suivant.

Le président de la République compose son ministère à la date du 20 décembre 1848. Sont désignés par lui :

MM. Odillon Barrot, président du conseil, justice et cultes.
de Malleville, intérieur, remplacé depuis par M. Léon Faucher.

Drouin de Lhuys, affaires étrangères.

le général Rullières, guerre.

de Tracy, marine.

Passy, finances.

L. Faucher, travaux publics, rempl. par M. Lacrosse, de Falloux, instruction publique.

Bixio, commerce et agriculture, rempl. par M. Buffet.

M. Boulay de la Meurthe, vice-président de la République.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Composée de 900 Représentans du Peuple français,

Élué le 23 avril par le suffrage direct et universel.

Entrée en séance le 4 mai 1848, elle se constitue sous la présidence de M. Audry de Puyraveau, doyen d'âge.

Son premier bureau définitif se compose de :

MM.

Buchez, président.

Recurt,

Cavaignac,

Corbon,

Guinard,

Corménil,

Senard,

v.-présidens.

MM.

Peupin,

Robert,

Degeorge,

Pyat,

Lacrosse,

Péan;

secrétaires.

Degoussé, Bureau de Puzy, général Négrier, questeurs.

Le 4 novembre l'Assemblée promulgue la Constitution qu'elle vient de sanctionner par son vote.

Composition du bureau le 1^{er} janvier 1849 :

MM. A. Marrast, président.

MM.

Bedeau,

Billault,

Corbon,

Goudchaux,

Havin,

Lamoricière,

v.-présidens.

MM.

Peupin,

Perrée,

Laussédât,

F. Degeorge,

E. Péan,

Jules Richard,

secrétaires.

Le général Lebreton, Bureau de Puzy, Degoussé, questeurs.

(1) *Élection du Président.* — Votans, 7,426,252. Majorité absolue, 3,713,127 — Louis Napoléon, 5,534,520; Général Cavaignac, 1,448,302; Noms divers, 420,231; Billets blancs ou inconstitutionnels, 23,219. 15.

Répartition actuelle des représentans basée sur le chiffre de la population. — Projet proposé pour la répartition des représentans à l'Assemblée Législative.

Noms des départemens.	Population.	Nombre actuel des représentans.	Nombre des représentans à l'Assemblée législative.
Ain	367,362	9	8
Aisne	557,122	14	12
Allier	329,540	8	7
Basses-Alpes	156,675	4	3
Hautes-Alpes	133,100	3	3
Ardèche	379,614	9	8
Ardennes	326,823	8	7
Ariège	270,535	7	6
Aube	361,881	7	5
Aude	289,661	7	6
Aveyron	389,121	10	8
Bouches-du-Rhône	413,918	10	9
Calvados	498,385	12	10
Cantal	260,479	7	5
Charente	379,031	9	8
Charente-Inférieure	468,103	12	10
Cher	294,540	7	6
Corrèze	317,569	8	7
Corse	230,271	6	5
Côte-d'Or	396,524	10	8
Côtes-du-Nord	628,526	16	13
Creuse	285,680	7	6
Dordogne	503,557	13	10
Doubs	292,347	7	6
Drôme	320,075	8	7
Eure	423,247	11	9
Eure-et-Loir	292,337	7	6
Finistère	612,151	15	13
Gard	400,381	10	8
Haute-Garonne	481,938	12	10
Gers	314,885	8	7
Gironde	602,444	15	13
Hérault	386,020	10	8
Ile-et-Vilaine	562,958	14	12
Indre	263,977	7	5
Indre-et-Loire	312,400	8	7
Isère	598,492	15	12
Jura	316,150	8	7
Landes	298,220	7	6
Loir-et-Cher	256,833	6	5

Loire	453,786	11	9
Haute-Loire	307,401	8	6
Loire-Inférieure	517,265	13	11
Loiret	331,633	8	7
Lot	294,566	7	6
Lot-et-Garonne	346,260	9	7
Lozère	143,331	4	3
Maine-et-Loire	504,963	13	11
Manche	604,024	15	13
Marne	367,309	9	8
Haute-Marne	267,079	7	5
Mayenne	368,439	9	8
Meurthe	445,991	11	9
Meuse	325,710	8	7
Morbihan	472,773	12	10
Moselle	448,087	11	9
Nièvre	322,262	8	7
Nord	1,132,980	28	24
Oise	406,028	10	8
Orne	442,107	11	9
Pas-de-Calais	695,756	17	14
Puy-de-Dôme	601,594	15	13
Basses-Pyrénées	457,832	11	10
Hautes-Pyrénées	251,285	6	5
Pyrénées-Orientales	180,794	5	4
Bas-Rhin	580,373	15	12
Haut-Rhin	487,208	12	10
Rhône	545,635	14	11
Haute-Saône	347,096	9	7
Saône-et-Loire	565,019	14	12
Sarthe	474,876	12	10
Seine	1,364,467	34	28
Seine-Inférieure	757,990	19	16
Seine-et-Marne	340,212	9	7
Seine-et-Oise	474,955	12	10
Deux-Sèvres	320,685	8	7
Somme	570,529	14	12
Tarn	360,679	9	8
Tarn-et-Garonne	240,498	6	5
Var	349,859	9	7
Vendée	376,184	9	8
Vienne	308,391	8	6
Haute-Vienne	314,739	8	7
Vosges	427,874	11	9
Yonne	374,856	9	8

Total général. 35,400,486

884

739

	<i>Report.</i>	884	739
Algérie		4	3
Martinique		3	2
Guadeloupe		3	2
Ile de la Réunion		3	2
Guyane		1	1
Sénégal		1	1
Possessions de l'Inde		1	0
		<hr/>	<hr/>
		900	750

PAS-DE-CALAIS.

Le département du Pas-de-Calais est divisé en 6 arrondissemens, 43 cantons, 903 communes; sa population est de 695,756 habitans. Il envoie à l'Assemblée 17 représentans.

DÉPUTATION DU PAS-DE-CALAIS.

Nombre des électeurs inscrits,			
Nombre de votans,			
1 Piéron	130,207	10 Pierret	76,972
2 Petit	100,262	11 Lebleu	75,802
3 Degeorge	95,192	12 Fourmentin	75,618
4 Dherembault	84,807	13 Saint-Amour	75,591
5 Emmery	81,929	14 Olivier	75,405
6 Lantoine-Harduin	79,791	15 Fréchon	74,655
7 Bellart	79,381	16 Lenglet, avocat	72,900
8 Cary	78,809	17 Denissel	71,463
9 Cornille	78,763		

Par arrêté du gouvernement provisoire en date du 29 février 1848, M. F. Degeorge est nommé commissaire-général dans le Pas-de-Calais; son installation est du 1^{er} mars. On lui adjoint M. Delescluze, dans la même qualité.

Par arrêté de la commission exécutive en date du 29 mai 1848, M. Degouve-Denuncque est nommé préfet du Pas-de-Calais.

Par arrêté du président de la République en date du 10 janvier 1849, M. Fresneau est nommé préfet du Pas-de-Calais.

Conseillers de préfecture, MM. Luez, secrétaire-général; Lecesne et Nœuvéglise.

MEMBRES DU CONSEIL-GÉNÉRAL.

Arrondissement d'Arras.

MM. Plichon, docteur en médecine, maire d'Arras.
Wartelle-Deretiz ✽, propriétaire, membre de la commission administrative des hospices d'Arras.

- MM. Proyart, cultivateur, maire de Morchies.
Cardevac d'Havrincourt, maire d'Havrincourt.
Boisleux, cultivateur, maire de Wancourt.
Lanthier, cultivateur, fabricant de sucre.
Lantoine-Harduin, propre., représentant du peuple.
Wattebled, propriétaire à Arras.
Piéron, propriétaire, fabric. de sucre, maire d'Avion.
Wartelle d'Herlincourt *, propre, maire d'Éterpigny.

Arrondissement de Béthune.

- MM. Lefebvre-Dupré *, présid. du trib. civil de Béthune.
Boutry, juge d'instruction à Arras.
Lequien, O. *, propriétaire.
Beghin, négociant en vins, maire de Laventie.
Blondel-d'Aubers *, propriétaire.
Defouler, propriétaire.
Wast, propriétaire.

Arrondissement de Boulogne.

- MM. Adam, O. *, banquier.
Le Beau, avocat, maire de Calais.
Chauveau-Sire, banquier, maire de Boulogne.
Pinard, propriétaire de Hauts-Fourneaux, Marquise.
Baudier, notaire, maire de Samer.
Léon de Guizelin, propriétaire à Guines.

Arrondissement de Montreuil.

- MM. Lécrit, propriétaire, maire de Montreuil.
Fleury, propriétaire.
Prévost *, propriétaire.
Roubier, propriétaire-cultivateur, maire d'Alette.
Delhomel, banqr, memb. de la commission des prisons.
Enlart, président du tribunal civil de Montreuil.

Arrondissement de St.-Omer.

- MM. Mahieu-Milon, propriétaire, maire d'Aire.
Francoville, juge-de-paix du canton d'Ardres.
Dekeysère, juge au tribunal civil de St.-Omer.
Mahieu, propriétaire-cultivateur, maire d'Enquin.
Quenson *, président du tribunal civil de St.-Omer.
Armand *, propriétaire, maire de St.-Omer.
Fiolet, négociant-fabricant de pipes.

Arrondissement de St.-Pol.

- MM. Mathieu, propriétaire-cultivateur.
Deslavières, notaire.
Paternelle, juge-de-paix du canton d'Heuchin.
Cappe, cultivateur, maire de Maisoncelle.
De Bryas, propriétaire à St.-Pol.
Fr. de Richoufftz, maire de Manin.

CLERGÉ.

(Évêché d'Arras, érigé dans le IV^e siècle, suffragant de Cambrai.)
Archevêque de Cambrai, Mgr. Giraud. ✱
Evêque d'Arras, Mgr. La Tour-d'Auvergne-Lauragais,
C. ✱, cardinal du titre de Ste.-Agnès *extra-mœnia*.

ADMINISTRATION JUDICIAIRE.

COUR D'APPEL DE DOUAI.

Premier président, M. Leroux de Bretagne.
Présidents de chambre, MM. Gosse de Gorre, Leroy de Falvy, Maurice, Petit.
Procureur-général, M. Huré.
Avocat-général, M. Demeyer.
Greffier en chef, M. Lagarde père.

COUR D'ASSISES.

La cour d'assises du Pas-de-Calais se tient à St.-Omer ; elle a quatre sessions par an, qui ont lieu aux mois de février, mai, août et décembre. La durée de chaque session varie de dix à quinze jours.

Finances — Receveur-général, MM. Callaud ✱ ; payeur du départ., Roguin.

Enregistrement et domaines. — Directeur de 1^{re} classe, MM. d'Herbigny ✱ ; inspecteur de 2^e classe, Barbaron.

Ponts-et-chaussées. — Ingénieur en chef, M. Baumal,
Agent-voyer. — Agent-voyer en chef, M. Carrois.

Forêts — Le Pas-de-Calais fait partie du 7^e arrondissement forestier. Conservateur à Douai, M. Robequin.

Mines. — Ingénieur en chef, M. Dusouich.

Postes. — Inspecteur du départ., M. Segoing-d'Anguis.

Contributions indir. — Directeur du départ., M. Drouet ; inspecteur, M. Mahieux.

Instruction publique. — Recteur de l'Académie de Douai, M. Braire.

Écoles primaires. — Inspecteur de 1^{re} classe, MM. Loiselier ; sous-inspecteurs de 1^{re} classe, Legrand et Coiselier ; sous-inspecteur de 2^e classe, Didier.

Lycée de St.-Omer. — Proviseur, MM. Beaulieu ; censeur, Taillefer ; économiste, Decelle.

Organisation militaire. — Le Pas-de-Calais appartient à la 2^e division militaire, dont il forme, avec le département de la Somme, la 2^e subdivision, dont le chef-lieu est à Arras. Commandant de la division militaire, le lieutenant-général

Foucher, C. ✱ ; commandant de la subdivision à Arras, le maréchal-de-camp Bois-Le-Comte ; commandant de la gendarmerie, le lieutenant-colonel Destremont.

Artillerie. — Direction de Saint-Omer. — Le colonel Plivard, O. ✱.

Génie. — Direction d'Arras. — Colonel-directeur, M. Jacquin de Cassières, O. ✱.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

6 Cantons, 100 communes ; population, 113,143 habits (1).

Par arrêté du commissaire-général Degeorge, en date du 3 mars 1848, M. Bachelet est nommé sous-commissaire de la République dans l'arrondissement de Boulogne.

Par arrêté des commissaires-généraux Delescluze et Degeorge, en date du 14 avril 1848, M. Ayraud-Degeorge est nommé sous-commissaire à Boulogne, en remplacement de M. Bachelet.

Par arrêté du chef du pouvoir exécutif du 9 juillet 1848, M. Orphane Gellée est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Boulogne, en remplacement de M. Ayraud-Degeorge.

Par arrêté du président de la République, en date du 10 janvier 1849, M. de Maupas est nommé sous-préfet de l'arrondissement en remplacement de M. O. Gellée.

CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT.

Canton de Boulogne : MM. Aug. Chauveau, propre-cult., à Pernes ; Ballin, avocat, adjoint au maire de Boulogne.

Canton de Calais : MM. Isaac-Sagot, juge-de-paix ; Grandin, pharmacien.

Canton de Desvres : M. Poulain-Sta, juge-de-paix.

Canton de Guînes : MM. Evrard, notaire ; Boulanger, propriétaire, maire d'Andres.

Canton de Marquise : M. Dubos, maire de Marquise.

Canton de Samer : M. Morceau de Vernicourt, propriétaire à Outreau.

Sociétés savantes. — Société d'Agriculture, du Commerce, Sciences et Arts de Boulogne.

(1) Ajouter à ce chiffre et à ceux qui suivront, un 50^e à peu près pour l'augmentation qu'a subi la population, qui, par le recensement de 1841, n'était évaluée qu'à 54,194,875 habitants.

ADMINISTRATION JUDICIAIRE.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE BOULOGNE,

Créé le 18 mars 1800.

Ses audiences ont lieu à neuf heures du matin, pour les affaires civiles, les jeudis et vendredis; pour les affaires correctionnelles, les mercredis et samedis, à neuf heures du matin.

Président du tribunal, M. de Caudavenne *.

Juges du tribunal, MM. Caron de Fromentel, Mesureur.

Juges-suppléans, MM. Carmier, Martinet * et Morand.

Procureur de la Républ., M. de Poucques d'Herbington.

Substitut, M. Gardin.

Greffier, M. Duflos.

Administration financière. — Receveur particulier, M. Quinchez, à Boulogne.

Travaux publics. — Ingénieur ordinaire pour les routes de l'arrondissement (St.-Omer, Calais et Boulogne), M. Deschamps, chargé du service spécial de la navigation, à St.-Omer.

Garde des eaux du Calais, M. Delabie.

Agens-voyers. — MM. ***, ag.-voyer princip., Sieckowski, adjoint; Bouloch, conducteur.

Forêts. — Inspecteur à Boulogne, MM. Hennequin; sous-inspecteur, Desgodins; garde principal, Houzel.

Marine. — Commissaire de marine à Boulogne, M. Fedor.

Douanes. — Directeur à Boulogne, M. Marcotte.

Contributions indirectes. — Contrôleur principal, M. Ailenet, à Boulogne.

Vérificateur des poids et mesures de l'arrondissement, M. Jauin.

Organisation militaire. — Commandant de place à Boulogne, MM. Delaroze, capitaine; commandant de la gendarmerie à Boulogne, Ricque, O. *, capitaine.

CANTON DE CALAIS.

Population, 29,164 habitans; 13 communes.

Nombre des électeurs inscrits pour le canton de Calais, 6,540.

Ont voté aux élections pour l'Assemblée Nationale, 5,396.

Se sont abstenus pour divers motifs, 1,144.

RÉPARTITION.

<i>Section de Calais.</i>		<i>Section de St.-Pierre.</i>	
Calais	2,313	St.-Pierre	2,228
Escalles	88	Peuplingues	137
Bonningues	90	Nielles	54
St.-Tricat.	113	Les Attaques	365
Marck	461	Fréthun	124
Sangatte	270	Coquelles	124
	<u>3,335</u>	Coulogne	175
			<u>3,205</u>

COMMUNES RURALES DU CANTON DE CALAIS.

Communes.	habitans.	distance de l'arrondist.	du canton.	Maires.	Curés.	Instituteurs
Les Attaques	1544	59k	8k	Lavoine.	Dewintre.	Doret.
Bonning ¹ J.-C.	514	21	10	Delehaye.	Lattaignant.	Ringot.
Coquelles	448	25	6	Dupont.		Normand.
Coulogne	656	55	4	Boulangier.	Mesmacre.	Boulangier.
Escalles	298	25	10	Boutroy.		Level.
Fréthun	488	25	7	Baude.	Pruvost.	Sauvage.
Marck	2096	59	8	Carré.	Bouverne.	Ringot.
						Fauguen ¹ e.
Nielles-lès Cal.	174	25	8	Pruvost.	Macaire.	Colbrand.
Peuplingues	459	25	8	Parenty.	Lavoine.	Daudruy.
Sangatte	1044	27	8	Trouille.	Selingne.	Bonclot.
St.-Tricat	419	25	10	Boulangier.	Macaire.	Delcloy.

ADMINISTRATION JUDICIAIRE DU CANTON.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CALAIS.

Ce tribunal a été créé par la loi du 19 janvier 1791, installé le 17 décembre 1791 et maintenu le 6 octobre 1800. Sa juridiction s'étend sur les cantons de Calais, Guines et Marquise. Il tient ses audiences les mardis, à dix heures.

Président du tribunal ; M. Champailier fils aîné.

Juges du trib., MM. E. Lengaigne, Chartier, Courvoisier.

Juges suppléans ; MM. Ed. Mayer, A. Lemoine.

Greffier, M. L. Dessaux.

Commis-greffier, Eloi Dolain.

JUSTICE-DE-PAIX DU CANTON DE CALAIS.

Juge-de-paix, M. Isaac.

Juges-suppléans, MM. Rébier et Michel.

Greffier, M. Robbe.

Commis-greffier assermenté, M. Yardin père.

Huissier-audiencier, M. Harrouart.

Secrétaire arbitral, M. Gombert.

Audience les vendredis à dix heures.

CONSEIL DE PRUD'HOMMES.

Le Conseil de Prud'hommes a été institué par ordonnance du 15 janvier 1825, pour statuer sur toutes les contestations entre les fabricans et les ouvriers se rattachant à la fabrique de tulle; il embrasse dans sa circonscription les cantons de Calais, Guines, Ardres, Audruick et Marquise.

Une ordonnance du 25 décembre 1847 a étendu sa juridiction sur les filatures de lin et de chanvre et les industries qui en dépendent; par suite, le nombre de ses membres avait été porté à neuf et deux suppléans. Mais par un décret, en date du 27 mai 1848, la composition des conseils de prud'hommes a été organisée sur d'autres bases. D'après l'art. 1^{er} de ce décret, le nombre des prud'hommes ouvriers doit être toujours égal à celui des prud'hommes patrons, et aux termes de l'instruction ministérielle qui a suivi ce décret, le nombre des membres du conseil de prud'hommes de Calais a été fixé à douze. Des élections ont eu lieu sous l'empire de la nouvelle loi; mais le conseil n'a pu être complété jusqu'ici. Sont membres en ce moment: MM. Aug. Isaac, W. Webster, Bruxelles et Alexis Valdelièvre, patrons; F. Desmoulins, P. Ridoux et C.-N. Pinet, ouvriers. Il reste deux patrons et trois ouvriers à élire.

Secrétaire, M. L. Gombert.

Secrétaire-adjoint assermenté, M. Dolain, huissier.

Huissier du conseil, M. Harrouart.

Inspecteurs du travail des enfans dans les manufactures,
MM. A. Legrand et A. Moleux.

COMMERCE.

Membre du Conseil-général du commerce.

M. E. Legros.

FINANCES.

Percepteurs du canton de Calais.

Pour Coulogne, les Attaques et Marck, M. Vasseur.

Pour Bonningues, Coquelles, Escalles, Fréthun, Nielles, St.-Tricat, Sangatte, Peuplingues, M. Hedde.

VILLE DE CALAIS.

ADMINISTRATION DE LA VILLE DE CALAIS.

Dans sa séance du 29 février 1848, le conseil municipal a nommé une commission de cinq membres pour s'adjoindre aux deux membres restans de l'administration, MM. Lemaire et Quillacq. Cette commission est ainsi composée : MM. Le Beau, président, Vogue, vice-président, Néhou, Lengaigne et Helbert.

Le 13 mars, MM. Lemaire et Quillacq donnent leur démission.

La commission du 29 février continue d'administrer jusqu'au 17.

Ce jour, une administration régulière entre en fonctions ; elle est composée de MM. Le Beau, maire, Lengaigne et Vogue, adjoints. M. Lengaigne donne sa démission le 29 septembre 1848, et M. Vogue le 25 octobre suivant.

Par arrêté du président du conseil des ministres chargé du pouvoir exécutif, en date du 11 novembre 1848, M. Grandin a été appelé à remplacer M. Lengaigne.

Jusqu'à ce jour (1^{er} mars 1849), il n'a point été donné de successeur à M. Vogue.

MM. E. Le Beau, maire ; Grandin, adjoint.

Bureaux.—MM. A. Lefebvre, secrétaire ; Clipet, secrétaire-adjoint ; Pitet, E. Pestre, Taufour, expéditionnaires.

Police générale et passeports.—M. F. Petit, commissaire ; Dutel, secrétaire.

Police urbaine.—M. Leblond, commissaire.

Receveur municipal, M. P. Petit.

Service de santé de la prison et membre, pour le canton, du Comité de vaccine institué par le gouvernement.—M. Fouques, docteur en médecine.

Architecte de la ville, M. Vilain.

Conducteur des travaux, M. Dusautoir.

Bibliothécaire-archiviste de la ville, M. H. De Rheims fils.

CONSEIL MUNICIPAL.

MM. Bénard-Decroix.	MM. Lemaire.
Bodart.	Lengaigne (Ét.)
Damiens.	Louchez.
Dessin.	Mallet (L.)
Devot (L.)	Matis (Christian)
Gageot. O. *	Matis (Ph.)
Grandin.	Mayer.
Helbert-Broutier.	Rébiez.
Isaac-Olivier.	Ringot (Al.)
Isaac-Sagot.	Quillaçq.
Lambert.	Salembier.
Le Beau.	Sanson.
Legros-Devot. *	Vogue.

CONSULS DES PUISSANCES ÉTRANGÈRES.

Suède	} MM. Dupont père, consul-général, chev. de l'ordre de Wasa.
Norwège	
Prusse	
Do	Ringot, chancelier.
Angleterre	Ed. Bonham, consul.
Belgique	J. Morley, vice-consul.
Autriche	L. Dessin, consul.
Hollande
États-Unis.	Vendroux, consul.
Portugal
Danemarck	Vendroux, vice-consul.
Russie	Dupont fils aîné, vice-consul.
Espagne	H. De Rheims, do.
Villes anséatiques	J. Morley, do.

OCTROI.

Préposé en chef, M. Gardère.
Receveurs, MM. Porquet-Woillez et Pichon.
Préposés, MM. Lacroix *, Debacq, Nicolas, Picard, Delvallée, Drouot; Beaugrand, brigadier.

HOSPICE CIVIL.

Transporté à St.-Pierre-lès-Calais en 1660.

Commission administrative.

M. le Maire de la ville, président.

MM. Ph. Devot père. ✱	MM. L. Dessin.
H. Dupont père.	Sacleu, secr ^{ra} .-économe.
Pigault de Beaupré. ✱	A. Parenty, receveur.
A. Vogue.	Gravis, médecin.
M. Duchêne, aumônier.	

ADMINISTRATION DU BUREAU DE BIENFAISANCE.

MM. le Maire de la ville, président; Le Jeune père, vice-président; A. Lemoine, Pierredon, Aug. Isaac, F. L'Ange, administrateurs; P. Petit, receveur.

Sœurs hospitalières de Saint-Paul, sœur Mathilde, supérieure; sœurs Asèle et Edile.

Médecins, MM. Boulenger, Bodart, Gravis et Toron.

DAMES DE CHARITÉ.

M^{mes} Pigault de Beaupré, présidente.

Clara Isaac, vice-présidente.

Michel-Pamart, secrétaire.

Fr. Sagot, trésorière.

M^{mes} Lhomme, Chanteron, Lefranc, Gravis, Grandin, Emmanuel, Isaac-Sagot, Lejeune-Mollien, Legros-Devot, Auguste Isaac, Bénard-Dupont.

DAMES INSPECTRICES ET DÉLÉGUÉES

DE LA SALLE D'ASILE.

La Salle d'Asile a été ouverte le 1^{er} octobre 1838. On y admet plus de deux cents enfans qui n'ont pas encore atteint leur sixième année.

M^{mes} Lambert, présidente; Grandin, vice-présidente; Mollien, secrétaire.

M^{mes} Dessin, Dupont, Isaac-Sagot, Legros-Devot, Moleux, Pigault de Beaupré, Renard, Reisenhel, Sagot (Fr.), Van Grutten.

Dames honoraires, M^{mes} Bodart, Devot de Monistrol, François, Lemaire.

Directrices de la salle d'asile, sœurs Hydulphe et Saint-Charles, de l'ordre de Saint-Paul.

SOCIÉTÉ HUMAINE.

La Société Humaine de Calais a été formée le 5 septembre 1834; elle se réunit chaque année en séance publique. Les membres qui composent son comité s'assembent une fois

par mois ; ils sont renouvelés tous les ans et sont rééligibles.

La Société Humaine a établi une école de natation et un service de surveillance sur la plage, à l'ouest du port, pendant la saison des bains. La nouvelle organisation de cette société date du 28 juillet 1842. Sont membres de l'association les personnes qui souscrivent annuellement pour une somme de 5 francs.

Comité d'administration. — MM. le Maire de la ville, président honoraire ; E. Mayer, président ; A. Lemoine, v.-président ; E. Leleux, secrétaire ; A. Decroix, trésorier.

Comité de surveillance. — MM. Cardon-Wiart, Marcotte, G.-M. Scoley.

Comité maritime. — MM. Magré ✱, président ; Fiquoy, Alexis Pollet, pilotes ; Mulard ✱, écoreur.

ADMINISTRATION DE LA CAISSE D'ÉPARGNES.

La Caisse d'épargnes de Calais a été créée par ordonnance royale du 7 novembre 1834. Elle est ouverte les dimanches, de dix heures à une heure. Les déposans reçoivent 5 p. 0/0.

MM. le Maire de la ville, président honoraire ; François, président ; Nestor Audibert, Decroix, P. Petit, Bruxelles-Meyns, A. Moleux, administrés ; Parenty, commis-caissier.

MONT-DE-PIÉTÉ.

Créé par ordonnance royale du 24 juillet 1832.

Les emprunteurs paient 12 p. 0/0.

Commission administrative.

MM. Pigault de Beaupré ✱, } membres de la commission
Ph. Devot ✱, } administrative de l'hospice.

Lambert, } membres du conseil municipal.
Louchez, }

Le Jeune-Nott, } membres du bureau de bienfaisance.
***,

CLERGÉ DE CALAIS.

MM. Daniel, curé-doyen, chanoine honoraire.

Delannoy, vicaire, chanoine honoraire.

Gobert, Fleury, Hienlic, vicaires.

Bailly, vicaire-sacristain.

Nivert, organiste de la paroisse.

Membres du conseil de fabrique de l'église Notre-Dame.

Pigault de Beaupré, prest. ✱	Lelièvre Dubroeuille, sec ^{ce} :
A. Bénard, trésorier.	Hyp. Darqucr.
Daniel, curé-doyen.	François, ancien notaire.
Isaac-Olivier.	Isaac-Sagot.
Lefebvre-Mascot. ✱	Hembert-Lemaire.

CHAMBRE DE COMMERCE.

MM. le Maire de la ville, président d'honneur; A. Vogüe, président; Ph. Devot ✱, L. Dessin, J. Morley, A. Lemoine, F. Sagot, Bodart, Lengaigne, Isaac-Olivier, L. Devot, secrétaire-rédacteur.

GARDE NATIONALE.

État-Major.

MM. L. Pierredon, commandant.
 Dévot-Quillacq, capitaine adjudant-major.
 A. Lefebvre, capitaine rapporteur.
 E. Lejeune, capitaine de musique.
 Gravis, chirurgien-aide-major.
 A. Pierredon, lieutenant-secrétaire.
 Fr. Sagot, sous-lieutenant, porte-drapeau.
 A. Rodier, adjudant-sous-officier.

Artillerie.

MM.	MM.
Vogüe, capitaine.	Ph. Matis, sous-lieutenant.
Salembier, lieutenant en 1 ^{er} .	Légrand, lieutenant en 2 ^e .

Pompiers.

Ed. Mayer, capitaine.	Brullé, sous-lieutenant.
Dubois, lieutenant.	

1^{re} Compagnie.

Ed. Sagot, capitaine en 1 ^{er} .	Ringot, lieutenant en 2 ^e .
Helbert, do 2 ^e .	Castaing fils, s.-lieut. en 1 ^{er} .
Millavaux, lieutenant en 1 ^{er} .	Ch. Demotier, do 2 ^e .

2^e Compagnie.

Iagache, capitaine en 1 ^{er} .	Carton, lieutenant en 2 ^e .
Isaac, do 2 ^e .	Boulangier, s.-lieut. en 1 ^{er} .
Dubout, lieutenant en 1 ^{er} .	Beurain, do 2 ^e .

3^e Compagnie.

Grandin, capitaine en 1 ^{er} (1).	Arsène Ledo, lieuten. en 2 ^e .
Bénard, do 2 ^e .	H. Hauchecorne, s.-l. en 1 ^{er} .
F. Hauchecorne, lieut. en 1 ^{er} .	

(1) A donné sa démission le 21 février 1849, par suite de sa nomination d'adjoint au maire de Calais.

4^e Compagnie.

Sanner, capitaine en 1 ^{er} .		Fournier, lieutenant en 2 ^e .
Mallet, do 2 ^e .		Braure, sous-lieuten. en 1 ^{er} .
Ouestable (d ^t Amiot), l. en 1 ^{er} .		

5^e Compagnie.

Devot-Monistrol, cap. en 1 ^{er} .		Moleux, lieutenant en 2 ^e .
Alfred Matis, do 2 ^e .		Castaing, sous-lieut. en 1 ^{er} .
Pecquet, lieutenant en 1 ^{er} .		Porquet, do 2 ^e .

6^e Compagnie.

V. Lemoine, capitaine en 1 ^{er} .		Henry, lieutenant en 2 ^e .
Grandin-Damy, do 2 ^e .		Hembert, sous-lieut. en 1 ^{er} .
Bellart, lieutenant en 1 ^{er} .		Dessin, do 2 ^e .

ADMINISTRATION DU TÉLÉGRAPHE.

MM. Morris, directeur ; Richard, inspecteur divisionnaire.

Employés stationnaires du télégraphe de Calais.

MM. Didisse, 1 ^{re} classe.		MM. J.-B. Caron, 1 ^{re} classe.
Lacroix, do.		Ducreux, 3 ^e do.
D. Caron, do.		

FINANCES.

Préposé de 1^{re} classe, payeur à Calais, M. Fr. Sagot.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

MM. Dupuy-Lafarge, receveur à Calais.
 Legrand, surnuméraire.

DOUANE.

Direction de Boulogne, M. Gallois-Mailly*, directeur.

INSPECTION DE CALAIS.

M. Lhomme, inspecteur principal.

Service des bureaux. — Principauté de Calais.

MM. Peillon	receveur principal.
L'Hôte	sous-inspecteur sédentaire.
Lambert	contrôleur aux entrepôts.
Grandin	contrôleur à la navigation.
Millavaux	vérificateur de 1 ^{re} classe.
Thorent	do do.
Besombes	do do.
Rivet	do do.

MM. Lebevre	vérificateur de 2 ^e classe.
Du Bois-Tesselin	commis-principal de 1 ^{re} classe.
Le Ber	do 2 ^e do.
Devaux	do 2 ^e do.
Harrewyn	commis de 1 ^{re} classe.
Housquains	do do.
Blondin	do 2 ^e classe.
Martet	do do.
Villevieille	surnuméraire.

Service des brigades: — Capitainerie de Calais.

Guéricy	capitaine de 1 ^{re} classe.
Andrieu	lieutenant do.
Dusevel	do do.
Spinnewyn	do 3 ^e classe.
Quétin	lieutenant de 3 ^e classe aux Grandes Hemmes.

ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

MM.	MM.
Legardère, contrôleur.	Leleu, commis à pied.
Bouzez, receveur particulr.	Héquet, do.
Ramillon, commis à pied.	Féraud, do.
Desmé, do.	Hiéblot, do.
Leclerc, do.	Delefortoue, surnuméraire.

Commissaire-priseur, M. D. Spiers-Rignolle.

TRAVAUX PUBLICS.

Ingenieur en chef des ports maritimes et des phares du Pas-de-Calais, M. Charie.

Ingenieur ordinaire du port de Calais, M. Leblanc.

Conducteurs embrigades à Calais.

MM. Pouilly fils.	M. Lorgnier.
Ledoux.	
M. Dominois, piqueur.	
M. Delabie, garde des eaux du Calaisis.	

DIGUES ET DUNES.

MM. Stoelin	délégué de la 1 ^{re} sect. des watt.
Deldreuve	do de la 2 ^e do.
Louis Renaut	do de la 3 ^e do.
Auguste Devot	
De Saint-Paul	do de la 4 ^e do.
Pigaült de Beaupré	
Pierre Compiègne	do de la 5 ^e do.

5^{me} Section.

MM. Pigault de Beaupré *, président; Auguste Devot,
Louis Renaut, Jules Trouille.
Receveur, M. Vasseur, à Marck.
Conducteur, M. Achille Boulanger, à Coulogne.

4^{me} Section.

Conducteur, M. Delabie, à Calais.

ADMINISTRATION DES POSTES.

MM. James, directeur. | M. Dupont, 2^e commis.
Beury, 1^{er} commis. |
MM. Gaimart et Danzon, surnuméraires.

Facteurs, MM. Legrand, Brachet et Ducreux.

Les heures pour les levées de la boîte sont ainsi fixées :

Paris } 5 h. » m. soir.		Ligne	} 10 h. 30 m. mat.
et route. } 10 30 do.			
		du Nord. } 10 30 do.	
Route de } midi 30 m.		Angleterre. } 9 h. 30 m. soir.	
Boulogne. } 10 h. 30 soir.			} 10 30 do.

SERVICE DES PAQUEBOTS.

MM. de Champs *, ingén. de la marine, direct. du service.
Samatraki, agent comptable, garde-magasin.
Laulaigne, commis de 1^{re} classe.
Guise, do 2^e do.

Paquebot *la Biche*, capitaine, Leconte, lieutenant, Jaubert.
do *le Daim*, do Devot, do Senègue.
do *le Faon*, do Paul, do Poisson.

POSTE AUX CHEVAUX.

M***, maître de poste.

COURRIERS D'AMBASSADE.

MM. Bachelier, Périer, Quique.

CHEMIN DE FER DU NORD.

M. Tissandier, chef de la gare à St.-Pierre-lès Calais.
M. Cuvillier, conducteur de travaux, résidant à Calais.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

ÉCOLE PRIMAIRE SUPÉRIEURE, rue des Prêtres.

Cette école est établie depuis le 3 octobre 1836. Les
enfants qui demandent à y être admis doivent : 1^o avoir dix
ans accomplis; 2^o avoir déjà reçu l'instruction primaire

élémentaire; 3^o justifier, par un examen subi devant le comité local, qu'il possèdent réellement cette instruction. L'école peut recevoir de 60 à 70 élèves.

Elle est dirigée par M. Hénoeq, instituteur primaire supérieur du premier degré.

ÉCOLE CHRÉTIENNE DES FRÈRES.

Frères Ethère, directeur; Eubert, Domitien, Eutique, Fructuose, Falmÿ, Ebertin.

ÉCOLE CHRÉTIENNE DES DAMES BÉNÉDICTINES.

Aumônier de la chapelle de l'école, M. Routier.

Les sœurs St.-Maur, supérieure; St.-Étienne, Ste.-Scholastique, St.-Benoit, St.-Louis.

Professeur de dessin, M. Vilain.—Classe de 11 h. à midi.

ÉCOLE DE DESSIN ET D'ARCHITECTURE.

M. Vilain, professeur.—Classe de 6 à 8 heures du soir.

Boursiers de la ville au collège royal de Douai.

MM. L. Cardon et Vaillant.

Comité local d'Instruction primaire.

M. le Maire de la ville, président.

MM. Daniël, curé-doyen.

Alfred Matis.

MM. H.-J. De Rheims.

N. Audibert.

Médecin des écoles de la ville et médecin correspondant pour les épidémies dans le canton de Calais, M. M.-Beaupré ✽.

Délégués du comité supérieur de l'Instruction primaire : MM. N. Audibert, Isaac, juge-de-paix.

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique et du comité des Arts et Monumens, M. Pigault de Beaupré ✽.

Membre de la commission archéologique du Pas-de-Calais, séante à Arras : MM. Pigault de Beaupré ✽, H.-J.-De Rheims.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

DU COMMERCE, DES SCIENCES ET ARTS DE CALAIS,

Créée le 25 février 1799.

Membres honoraires.

MM. Le Préfet du département du Pas-de-Calais.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Boulogne.

Le Maire de Calais.

Blanquart de Baillcul, archevêque de Rouen.

MM. Delèssert (Fr.).

De Rheims père (Ch.), ancien pharmacien à l'armée d'Espagne, membre de la Société des Antiquaires de la Morinie et de la Société Eclectique de Londres.

Dupin aîné, député, proc.-gén. à la cour de cassation.

Dupin (Ch.), membre de l'Institut.

Héricart de Thury, membre de l'Institut.

Hugues, vice-président de la Société Centrale d'Agriculture de la Gironde.

M^{me} Lucien Bonaparte, femme-de-lettres, à Canino.

Mauricheau-Beauprè, O. ✽, docteur-médecin.

Michelèt, professeur au collège de France.

Pigault de Beauprè ✽, membre correspondant de la Société des Antiquaires de la Morinie.

Walckenaër (baron de), membre de l'Institut.

COMPOSITION DU BUREAU FOUR-1849.

Le Maire de la ville, président honoraire.

Isaac-Sagot, juge-de-paix, président (1).

Lombard, sous-intendant militaire, vice-président.

J. Périer, médecin en chef de l'hôpital militaire, secrétaire-archiviste.

Leulanc, secrétaire-adjoint (2).

Matis (Alfred), propriétaire, trésorier.

Membres résidans.

Audibert (Nestor), professeur d'hydrographie et de mathématiques.

Baudron fils, pharmacien.

Bodart, docteur-médecin.

Bonard (R.) ✽; d.-m., chirurgien-major de l'hôpital militaire, membre de la Société Royale des Sciences de Lille.

Boulénger, docteur en médecine.

Carpot, conservateur du Musée, membre fondateur de la Société Linnéenne du nord de la France.

Crassier, instituteur.

Darnel, docteur en médecine.

Delannoÿ, vicaire, chanoine honoraire.

Demotier fils aîné, artiste lithographe.

De Rheims fils, bibliothécaire, membre correspondant de la Société des Antiquaires de la Morinie, correspondant de la Société Polytechnique de Paris.

(1) N'assistait pas à la séance d'élection; n'a pas accepté.

(2) N'a pas accepté.

- MM. Dessin (L.), négociant.
Devot de Monistrol, propriétaire.
Fouques, docteur en médecine.
Hénoq, directeur de l'école primaire supérieure.
Isaac, juge-de-paix.
Isaac (Aug.), fabricant de tulle.
Isaac-Olivier, négociant.
Le Beau (Ern.), avocat, homme-de-lettres.
Loblanco, ingénieur en chef de Calais.
Legros-Devot, propriétaire.
Leleux (Eug.), imprimeur.
Lelièvre Dubroeuille, notaire.
Lemaire, notaire.
Lemoine (A.), courtier maritime.
Le Roy, imprimeur.
Lombard, sous-intendant militaire.
Matis (Alf.), négociant.
Matis (Ch.), do.
Matis (Ph.), propriétaire.
Matis de Grandcourt.
Mouron (Alp.), avocat.
Néhou ✱, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées.
Périer (Jules), médecin en chef de l'hôpital militaire.
Remy, propriétaire et agronome.
Scoley, homme-de-lettres.
Thorent, vérificateur des douanes à Calais.

Membres correspondans, résidans dans le canton.

- Blancheville (de), propriétaire à St.-Pierre-lès-Calais.
Brunet, propriétaire-cultivateur aux Attaques.
Cailliette, propriétaire à St.-Pierre-lès-Calais.
Champailler fils aîné, fabricant de tulle.
Degrez (Hyp.), propriétaire-cultivateur à Marck.
Delhayé, propriétaire-cultivateur à Coquelles.
Dupont (J.-C.), prop.-cultivat. et maire de Coquelles.
Hamy (G.), horticulteur.
Hermant (Am.) ✱, négociant.
Hubert Codron, propriétaire-cultivateur à Fréthun.
Level fils, propriétaire-cultivateur à Peuplingues.
Mouron (F.), propriétaire à Coulogne.
Parenty (Ant.), propr.-cultivat., maire à Peuplingues.
Pigache, propriétaire-cultivateur à Coquelles.
Thin, propriétaire-cultivateur à Coulogne.
Trouille (Aug.), propriétaire-cultivateur à Marck.
Trouille, propriétaire-cultivateur, maire à Sangatte.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE CALAIS,

HOTEL-DE-VILLE.

Commission administrative. — MM. Mauricheau-Beaupré, président ; Pigault de Beaupré, secrétaire.

MM. De Rheims (Ch.) père, membre de la Société des Antiquaires de la Morinie, de l'Institut historique. De Rheims fils et Boulenger.

La bibliothèque de Calais est ouverte les dimanches (fêtes exceptées), mardis, jeudis et samedis, de midi à deux heures et de cinq heures à huit heures du soir.

MUSÉE DE CALAIS, *Rue des Prêtres.*

Le musée est ouvert tous les dimanches, jeudis et samedis, depuis dix heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

Administrateurs du musée.

MM. Pigault de Beaupré, président.

Carpot, secrétaire-conservateur.

Bonard ✻, d.-m., Durand, Sanson, De Rheims fils.

COMMISSION HISTORIQUE DE LA VILLE DE CALAIS.

MM. Le Beau, maire, président; Néhou, vice-président.

Pigault de Beaupré.

Maurich.-Beaupré.

Gageot.

Quéhen.

Bodart fils, doct.-méd.

Ch. De Rheims père.

L'abbé Delannoy.

MM. N. Audibert.

J. Périer.

A. Lefebvre.

Vilain.

H.-J. De Rheims fils, secrétaire.

COLLECTIONS PARTICULIÈRES.

MM. Bonard ✻, d.-m., ornithologie et entomologie.

Boulenger, d.-m., tableaux et objets d'art.

Carpot, cabinet d'ornithologie.

De Rheims, cabinet de physique, chimie, archéologie. objets d'art, plans et manuscrits pour l'histoire de Calais.

Devot (Ph.), minéralogie et reptiles.

Durand, numismatique, objets d'art, antiquités, écrits et médailles sur la Révolution.

Isaac-Olivier, tableaux.

Legros-Devot ✻, tableaux.

Mme Lemaire, objet d'art, antiquités, tableaux, autographes.

MM. Mauricheau-Beaupré ✱, drogueries, herbier et collection de produits naturels, utiles et nuisibles.

Périer aîné, tableaux.

Pigault de Beaupré ✱, médailles, antiquités et manuscrits.

PRINCIPALES BIBLIOTHÈQUES PARTICULIÈRES.

MM. De Rheims, Mauricheau-Beaupré ✱, Pigault de Beaupré ✱, Boulenger, Ern. Le Beau, Lemaire, Gossein, Emmanuel Stensmaght, Legros-Devot ✱, J. Périer, Bonard ✱, Gravis, A. Lemoine, etc., etc.

SALLE DE SPECTACLE, *Rue Leveux.*

La troupe de comédiens qui dessert le théâtre de Calais est une troupe sédentaire. On y joue l'opéra, l'opéra-comique, la tragédie, la comédie, le drame et le vaudeville.

SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE, *Rue St.-Michel.*

L'abonnement annuel est de :

30 fr. pour les souscripteurs non-exécutans.

25 fr. pour les membres exécutans.

Pour les cartes d'étranger, s'adresser aux administrateurs.

Le prix de ces cartes, fixé par le comité, dûment autorisé en assemblée générale, est de :

Pour une carte 2 f. 50 c.

Pour la seconde 2 »

Pour la troisième carte et plus, par carte. 1 50

La Société Philharmonique donne, pendant la saison d'hiver, six concerts et six bals, auxquels les abonnés et les étrangers présentés par eux ont seuls le droit d'assister.

Les répétitions musicales ont lieu tous les vendredis.

Membres du comité,

MM.

Isaac-Olivier, président.

Florimont, vice-président.

L. Pierredon,

Lejeune-Möllien, } directeurs

Jules Isaac, } d'orchestre.

Dubout aîné,

Eug. Leleux, secrétaire.

MM.

A. Pierredon, } secr.-adj.

Dézoteux fils, }

Bellart fils, trésorier.

Bonard, docteur, } administrateurs.

Devot-Monistrol, }

L. Dessin. }

Camus.

BAINS DE MER.

L'établissement des Bains de Mer de Calais est ouvert, pendant l'été, depuis le 1^{er} juin 1837.

L'ouverture des salons a lieu depuis sept heures du matin jusqu'à dix heures du soir. Les voitures-baignoires sont à la disposition des baigneurs depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

L'établissement renferme, outre la salle de réunion et de danse, un cabinet de lecture avec un nombre choisi de revues, de brochures et de journaux français et étrangers, une salle destinée aux dames, dans laquelle un piano est à leur disposition, une salle de billard, un buffet et tous les jeux autorisés dans ces réunions.

Le mercredi, l'administration offre aux abonnés une soirée dansante, à laquelle les étrangers sont seuls admis, avec des cartes demandées par un abonné. Quand il y a bal, les salons restent ouverts au-delà de l'heure ordinaire.

Les autres soirées se terminent, si les abonnés le désirent, par des danses au piano.

Tout fait espérer que, cette année, un omnibus transportera les baigneurs du centre de la ville jusque sur la plage.

Administrateurs de l'Établissement.

MM. Dessin, président.	MM. A. Matis, secrétaire.
Delhayé aîné.	Fr. Sagot, trésorier.
Dubout fils aîné.	Boulenger, méd.-inspr.
Isaac-Olivier.	Boutenjeun, gérant.
A. Quillacq.	

SALONS DE LECTURE.

CERCLE LITTÉRAIRE, rue St.-Michel, 113.

Ce cercle est ouvert depuis 1832. Il reçoit les revues, les journaux français, anglais, etc., et il s'y trouve un billard. Les admissions sont votées au scrutin secret, sur la présentation de deux membres. La souscription annuelle est de 36 francs, plus, 5 francs pour l'entrée.

Comité d'administration. — MM. H. Isaac-Olivier, président; F. Sagot, trésorier; Lejeune-Nott, François, Et. Lengaigne, Dubout aîné et Camus administrateurs.

SOCIÉTÉ DE LECTURE, rue de la Mer 385.

La Société de Lecture a été formée en 1833. On y reçoit les journaux français et il s'y trouve un billard. Les admissions sont votées au scrutin secret, sur la présentation de deux membre. La souscription annuelle est de 36 francs, plus, 10 francs pour l'entrée.

Comité d'administration. — MM. Vogue président; Rib-

got, vice-président; Andry, Beauvois, Lange, Lemoine-Beudar, administrateurs; N. Fasquelle, secrétaire; Ed. Petit, trésorier.

ÉTAT-MAJOR DE LA PLACE DE CALAIS.

Colonel commandant la place, M. Guigou, O. ✱

Adjudans de place, MM. Diavet ✱, capitaine; Krettly ✱, lieutenant.

Secrétaire-archiviste, M. Croisier ✱.

Portiers-consigne, MM. Laut, Lefebure, Talobre.

GÉNIE.

Commandant du génie, M. Gageot, O. ✱ lieutenant-colonel.

Capitaine du génie, M. Duchemin ✱.

Gardes du génie, 1^{re} classe, M. Reposte; 2^e, MM. Bre-gaud et Cordier.

Concierges des bâtimens militaires, MM. Lecornez. Liard, Létendart.

ARTILLERIE.

Commandant d'artillerie, M. Mareschal ✱.

Garde d'artillerie, M. Milot ✱.

Un détachement du 5^e escadron du train des parcs d'artillerie est momentanément établi à Calais; il se compose de huit hommes commandés par un maréchal-des-logis.

HOPITAL MILITAIRE. — OFFICIERS DE SANTÉ.

MM. J. Périer, médecin en chef.

Bonard ✱, chirurgien en chef.

Normand, pharmacien en chef.

Chasle, Bedié et Jourdain, chirurgiens sous-aides.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION.

MM. Lombard ✱, sous-intendant-militaire.

Secrétaire, M. Pelletier.

Adjudant-comptable de l'hôpital militaire, M. Gilbert.

Aumônier de la chapelle, M. Delannoy.

SUBSISTANCES MILITAIRES.

Comptable, M. St.-Victor, adjudant en 1^{er}.

GARNISON. — 57^e DE LIGNE.

1^{er} Bataillon et dépôt, commandés par M. Loppin de Gêmeau, lieutenant-colonel.

GENDARMERIE.

M. Delsarte, maréchal-des-logis de la gendarmerie.

LITS MILITAIRES.

Agent des lits militaires, M. Lagache.

ADMINISTRATION DE LA MARINE.

MM. Quéhen ✱, commissaire-adjoint de 1^{re} classe de l'inscription maritime.

Foissey, trésorier des invalides.

N. Audibert, professeur d'hydrographie

Crèveœur (L.), Létard, Louis (E.), commis de marine.

Guichon (André), syndic des gens de mer.

Gatchaux, brigadier commandant la gendarmerie.

Commission d'examen pour les chirurgiens des navires du commerce, les coffres des médicaments, etc., établie par le ministre de la marine.

MM. Gravis, d.-m., médecin; Mauricheau-Beaupré, d.-m., chirurgien; Sanson, ex-pharmacien.

SERVICE DU PORT ET PILOTES.

MM. ***, capitaine de port.

Beaugrand, lieutenant de port.

PILOTES.

Benoit (Nicolas).

Fiquoy.

Gremain.

Lefèvre (Jacques).

Magré (A.-N.) ✱

Maquignon.

Mascot (Pierre).

Mulard (Éléonore).

Pollet (Charles).

Pollet (Jacques).

Aspirans, MM. Delpierre (Ph.), Laidez, Mascot (Const.).

Commission de surveillance pour les bateaux à vapeur.

MM. Nêhou ✱, président; Quéhen, Ad. Darquer.

CAPITAINE AU LONG-COURS.

MM.

Beaugrand (Charles-Franç).

Beaugrand (Louis-Jean).

Campion (Constant-Joseph).

Chenet (Pierre-Guillaume).

Crèveœur (Pierre-Louis) ✱.

Devot (Philippe).

Dieffenbach (Amant-L.-Fr.).

Faillant (Jacq.-Fr.-Didace).

Faillant (Louis-Bernard-F.).

Fourneau (Philippe-Fr.-D.).

Gobert (Fulbert-Théophile).

Gossein (Paul-Auguste).

Guichon (André).

Guichon (Franç-Toussaint).

Langlois (Pierre-Jude-Th.).

Lamy (Eugène).

Leconte (Pierre-Ant.-Jos.).

Legros (Antoine-Fr.-Ad.) ✱

Legros (Pierre-Adrien).

Lengaigne (François-Félix).

Lœil (Jean-Louis).

Margollé (Pierre-Jean-B.) ✱.

Pollet (Louis-Eugène).

Préager (Frédéric).

Smith (Pierre-Jean-Joseph).

COMMISSION SANITAIRE.

M. le Maire de la ville, président.

Ch. Matis.

Ed. Sagot.

D. Le Roy.

Ed. Mayer.

Sanson fils.

E. Lengaigne.

L. Salembier.

Mauricheau-Beaupré.

Agent sur le port, M. Beaugrand.

Secrétaire-trésorier, M. A. Lefebvre.

Gardiens du port, MM. Ch. Robbe et Pierre Roussel.

FOIRES DES ENVIRONS.

Ambleteuse, le 25 octobre, un jour.

Ardres, le 29 mai et le 10 août, un jour chaque.

Bergues, le 10 et le 24 avril, le 12 juin et le 18 octobre, trois jours chaque.

Boulogne, le 15 août et le 11 novembre, quinze jrs chaque.

Bourbourg, le 25 juin et le 18 septembre.

Calais, le 22 janvier, 15 jours; le 15 juillet, quinze jours.

Desvres, le 25 avril, le 3 et le 19 octobre, un jour; le 27 juin, trois jours.

Dunkerque, le 1^{er} janv. et le 24 juin, huit jours chaque.

Fiennes, le 9 septembre, un jour.

Gravelines, le 15 août, neuf jours.

Guines, le 4 février, le 7 mai et le 3 novembre, un jour; le 1^{er} août, trois jours.

Hardinghen, le 14 juin, un jour.

Licques, le 3 mai, le 22 juillet et le 28 décembre, un jour chaque.

Marquise, le 20 mars et le 25 juillet, un jour chaque.

Réty, le 8 juillet, un jour.

St.-Pierre-lès-Calais, le 15 mai, le 30 juin et le 9 octobre, un jour chaque.

Samer, le 19 mars, le 20 juillet et le 14 septembre, un jour chaque.

St.-Omer, le 6 mars et le 22 septembre, dix jours chaque.

Tournehem, le 22 juillet, deux jours.

Wimille, le 5 novembre, deux jours.

Wissant, le 25 et le 29 octobre, un jour chaque.

MARCHÉS HEBDOMADAIRES.

Ardres, jeudi. — Audruick, mercredi. — Bergues, lundi.

— Boulogne, samedi et mercredi. — Bourbourg, mardi. —

Calais, samedi et mercredi. — Desvres, vendredi. — Dun-

kerque, samedi. — Gravelines, vendredi. — Guines, vendredi.

—Hardinghen, mardi.—Licques, lundi.—Marquise, jeudi.
—St.-Pierre-lès-Calais, jeudi.—St.-Omer, samedi.—Tour-
nehem, mercredi.

GRANDB MARCHÉS.

Ardres, Audruick, Bergues, le 1^{er} marché de chaque mois.
Bourbourg, le premier et le trois^e marché de chaque mois.
Desvres, le deuxième mardi de chaque mois.
Guines, le dernier marché de chaque mois.
Licques, le premier marché de chaque mois.
Tournehem, le troisième marché de chaque mois.

DUCASSES DES ENVIRONS.

Ardres, le dimanche après le 15 août et le 9 septembre.
Attaques (les), le deuxième dimanche de juillet.
Audruick, le dimanche de la Pentecôte.
Bonningues-lès-Calais, le dimanche de la Pentecôte.
Bourbourg, le troisième dimanche de septembre.
Bergues, le dimanche de la Trinité.
Coquelles, le 15 août.
Coulogne, le dimanche après le 24 juillet.
Dunkerque, le dimanche après le 23 juin.
Escalles, le deuxième dimanche de juillet.
Fiennes, le deuxième dimanche de juillet.
Fréthun, le troisième dimanche de juin et le dimanche
après le 28 septembre.
Gravelines, le 15 août.
Guines, le dimanche après le 31 juillet.
Guemps, le dimanche après le 28 août.
Hardinghen, le dimanche après le 15 août; foire, 14 juin.
Licques, le deuxième dimanche de septembre.
Louches, le deuxième dimanche de septembre.
Marck, le deuxième dimanche de juin.
Marquise, le dimanche de la Pentecôte.
Nielles-lès-Calais, le dimanche après le 30 juillet.
Nielles-lès-Ardres, le dimanche après le 28 juin.
Nordkerque, le premier dimanche de septembre.
Offekerque, le dimanche après le 21 juillet.
Oye, le premier dimanche de juin.
Peuclingues, le troisième dimanche de juillet.
Pihen, le dimanche du St.-Sacrement.
Sangatte, le premier dimanche après le 28 juin.
St.-Omer, le dimanche du St.-Sacrement.
St.-Pierre-lès-Calais, le premier dimanche après le 28 juin.
St.-Tricat, le dimanche de la Trinité.
Wimille, le premier dimanche de juillet.

Professions libérales et commerciales.

Armuriers.

Lamard, rue Nationale.
Testut, d°.

Avocats.

L. Devot, rue de Courtenveau.
Ern. Le Beau, rue de l'Étoile.
Alp. Mouron, rue St.-Michel.
Rébier, rue de la Tête-d'Or.
L. Gombert, agrée près le tribunal de commerce et la justice de paix, rue St.-Michel.

Bains chauds et froids.

Dehorter, rue de Guise.
L. Dessin, rue Nationale.
Dacrocq Darquer, rue Eustache de St.-Pierre.
Louchet, rue Française.

Banquiers et Changeurs.

Bellart et fils, rue Nationale.
L. Cardon, grande place.
V. Delattre, rue de la Citadelle.
Duniagou Pecquet, gr. place.
F. Sagot, rue St.-Denis.

Bijoutiers, Horlogers.

Bastaert, grande place.
Drouet, rue des Maréchaux.
Labat, grande place.
Marcolte, rue de la Citadelle.
Ramelot, rue de la Mer.
Ravisse, grande place.
Waterloot, d°.
Pl. Wiart, rue Nationale.

Blanchisseuses de fin.

Mad. Amand, rue Neuve.
Mlle. Celina Boulanger, rue St.-Denis.
Mlle. Doucy, rue de la Citadelle.
Mad. Ducatel, r. des Maréchaux.
Mlle. Judas, r. Eust. de St.-Pierre.
Mlle. Laurier, rue du Cygne.
Mlle. Madeleine, rue des Prêtres.
Mlle. Fanny Villers, r. de Guise.

Blatiers, m^{ds}. de grains.

Evrard-Bally, rue de la Cloche.
Laby aîné, rue des Maréchaux.
Renard, rue du Hasard.

Bottiers, Cordonniers.

Bachelet-Leroy, r. de Thermes.
Cauchois, rue Nationale.
Coffre, rue des Boucheries.
Declercq, rue de Guise.
Dezègre, rue Notre-Dame.
Ducreux, rue des Maréchaux.
Ducreux, rue de la Citadelle.
Fasquel, rue du Havre.
Genin, rue Notre-Dame.
Lacoste, rue Nationale.
Lecointre, rue de Guise.
Lecornez, rue Notre-Dame.
Legrand-Pichon, r. Notre-Dame.
Oudin, rue Nationale.
Rousset, rue de Thermes.
Wuillez, marché aux herbes.

Bouchers.

Aniéré, rue de Courtenveau.
Aniéré Messeant, rue Française.
V° Brepson, rue des Prêtres.
Coney, rue de la Cloche.
Descheold-Hièle, rue du Havre.
Dezombre, d°.
Guizelin, rue Notre-Dame.
Lafranchise-Loth, rue du Havre.
Ledez, marché aux herbes.
Martin, rue des Maréchaux.
Mercier-Buscot, grande place.
Mussel, rue Notre-Dame.
Pouilly, rue de la Citadelle.
Vandemaël, rue de la Mer.

L'abattoir public de la ville de Calais est situé rue Française.

Concierge, M. Ravisse.

Boulangers.

Bonvoisin, rue Nationale.
Braure, rue de la Citadelle.
Fr. Constant, Courgain.
Damman, rue Nationale.

Ang. Darcy, rue des Boucheries.
 Dulot, Courgain.
 Fourcroy, rue de la Citadelle.
 Lemaitre, rue de Guise.
 Gariet, rue Nationale.
 Gavel, Courgain.
 Hebert, rue du Hâvre.
 Hennuyez, grande place.
 Hernele, Courgain.
 Lavoine-Drouot, r. Notre Dame.
 Lalouette, Courgain.
 Leleu, r. Eustache de St.-Pierre.
 Lemaire-Caux, rue Notre Dame.
 Leuliet, rue de Thermes.
 Mahieu, rue des Marechaux.
 Masson-Gombert, Courgain.
 Petit, rue de la Cloche.
 Pillet, rue Neuve.
 Renard, rue du Hasard.
 Sergeant, rue des Maréchaux.
 Venelle, grande place.
 N. Véreecque, rue de Thermes.
 V^e Vermeulen, rue Française.
 Warnier, rue du Hâvre.
 Willeman, rue de Thermes.

Cafetiers.

Mad. Bernard, rue Leveux.
 Boosman, rue des Boucheries.
 Boucher, rue de la Cloche.
 V^e Caloin, rue de la Mer.
 L. Caron, rue de Guise.
 Chatillon, rue de la Mer.
 Crespin, grande place.
 Declercq, rue Notre Dame.
 Delétres, Courgain.
 Dieffembach, rue de la Mer.
 Ducroeq, grande place.
 Fiquoy, Courgain.
 Fourcroy, rue de Thermes.
 Guillian, rue Nationale.
 Havar, rue du Hâvre.
 Hernele-Savary, rue de la Mer.
 Heudes, rue de la Tête-d'Or.
 Himbert, rue Française.
 Lachair, grande place.
 Lamour, d^o.
 Legrand, rue du Hâvre.
 Lemaire-Clement, grande place.
 Magre, Courgain.
 Malfoy, d^o.
 Marine (de la), rue Notre-Dame.
 V^e Monchablon, rue Leveux.

Olagnier, rue de la Citadelle.
 Ringot, grande place.
 Rivet-Duquenoy, rue de la Mer.
 Robert-Delachaye, grande place.
 Senèque, rue Française.
 Sisco, Courgain.
 Tellier, grande place.
 Vandenaabeele, r. des Boucheries:
 Mad. Villers, rue de Guise.
 Walker, rue du Rempart.
 Wasselin, rue Notre-Dame.
 Williamne, d^o.
 Zuttes, rue de la Citadelle.

Carrossiers.

B. Gonard, rue de Guise.
 Gonard-Cotte, rue Eustache de
 St.-Pierre.
 Hembert, rue de Guise.

Chapeliers.

Brousse, rue du Hâvre.
 Delaoutre, d^o.
 A. Lefebvre, rue Nationale.
 V^e Noyon, d^o.
 Sancier, rue Française.

Charcutiers.

Agnéray, rue Nationale.
 Duhamel, rue de Thermes.
 Mad. Friscourt, rue de la Cloche.
 Tellier, rue de la Citadelle.
 Vincent, rue des Boucheries.
 Vvaulf, rue de la Cloche.

Charrons.

Devinck, rue de Guise.
 Dezombre, rue St.-Michel.
 Dulot, rue des Mariniers.

Chaudronniers.

Jault, rue S^t.-Michel.
 Ant. Leuliette, rue Nationale.
 Malle, rue des Maréchaux.
 Mory Bodel, rue de Thermes.
 Mory-Morieux, r. de la Cloche.

Coiffeurs et Perruquiers.

Bony, rue Nationale.
 Caplain, grande place.
 Descamps, rue Française.
 Mad. V^e Follet, rue Notre Dame.
 Gorré, d^o.
 Laporte, rue de Guise.

Laude-Hebert, rue du Hâvre.
 Laurier, grande place.
 Leroy, d°.
 Leprêtre, rue des Maréchaux.
 Loisel, grande place.
 Mathieu, rue du Hâvre.
 Ch. Minet, rue Nationale.
 Minet-Caron, d°.

Poulain, grande place.
 Saladin, rue Nationale.
 Vincier, rue des Boucheries.
Commissionn^{res} de roulage.
 Ch. Bénard et Hermant, rue de
 la Cloche.
 Mulot frères, rue Nationale.

Compagnies d'Assurances. — Agens à Calais.

CONTRE L'INCENDIE, ETC.

Française du Phénix	Porquet-Woillez.
France (la)	Boutenjeun.
Générale	Blakeway.
Nationale.	Mayer.
Union (l')	Audibert-Isaac.
Palladium (le)	Faillant.
Paternelle (la)	Demarque.
Providence (la)	Noyel.
Soleil (du)	Ducaste!

ASSURANCES MARITIMES ET LLOYD.

Agens, MM. J. Morley et E. Blakeway, rue de Guise.

BUREAU CENTRAL, PARIS ET ANVERS, ASSURANCES MARITIMES.

Agent, M. A. Moleux, rue Eustache de Saint-Pierre.

ASSURANCES MUTUELLES SUR LA VIE.

Directeur de la Caisse des Écoles et des Familles pour la cir-
 conscription de Calais, M. A. Audibert, rue de la Douane.

Sous-directeur de la Minerve, M. Demarque, St.-Pierre.

Directeur de l'Économie, M. Blakeway, rue de Guise.

Constructeurs de navires.

Ach. Beaugrand, rue du Soleil.
 Ét. Devot, rue de la Cloche.
 Hauchecoine, rue de la Mer.

Cordiers.

V^e Pichon, rue Nationale.
 Seillier Choissard, de la Cloche.

Corroyeurs.

Demol, rue de la Citadelle.
 Fourmulin, rue Notre Dame.

Courtiers maritimes et

Interprètes jurés.

C. De Rheims, r. de la Citadelle.
 A. Lemoine, rue de la Douane.
 G. F. Spiers, de la Poissonnerie.

L.-D. Van Gruffen, de la Douane.

Couteliers.

Lairard, rue Nationale.
 Testut, d°.

Couturières.

N^{mes}

Acarie, rue des Mariniers.
 Clara Agneray, rue Notre-Dame.
 Battez, rue des Maréchaux.
 Boulay, rue Notre-Dame.
 Defranc, rue des Marechaux.
 Deneffe, rue St.-Michel.
 Flore Dufeuirelle, rue de la
 Citadelle.

Geneau, rue Nationale.
 Guichon, rue Neuve.
 Lamare, rue Eust. de St. Pierre.

Lamy, grande place.
Prudence, rue Française.
Rey, d°.
Lucie Senèque, rue Notre-Dame.
Lucie Testut, rue des Juifs.
Saladin, rue Nationale.
Venelle, rue de Thermes.
Vogue, rue de la Poissonnerie.
F. Woutisselh, r. de la Citadelle.

Debits de tabacs.

Bagnéris, rue Nationale.
Castaing, rue de l'Etoile.
Delrue, rue du Havre.
Follet, rue Neuve.

M^{ms}

Guichon, rue Notre-Dame.
Martinet, grande place.
Moreau, rue du Havre.
Morouard, rue de la Douane.
V° Saily, rue Française.
V° Veste, rue des Boucheries.

Débit de poudre.

Andry, rue des Boucheries.

Dentistes.

Clavering, rue de la Tête-d'Or.
Philippe, d°.

Ébénistes.

Breton, rue du Rempart.
Hondschoote, r. E. de St.-Pierre.

Écoreurs, m^{ds} de poissons.

Butel, rue de la Mer.
Coffre Benoit, Courgain.
Mayer, rue de Guise.
P. Mulard, Courgain.
Ouestable, rue des Maréchaux.
Pavie, rue du Havre.

Entrepreneurs de travaux publics.

Boulangier, rue Leveux.
Hauchecorne, rue de la Mer.
Standaert, rue de l'Etoile.

Épiciers, liquoristes.

Alain, rue de la Citadelle.
Mad veuve Allen, rue de Croy.
Andrews, rue du Havre.
Bagnéris, rue Nationale.
Bande, rue de la Citadelle.
Benard Randoux, rue du Havre.

Bienveignac, rue des Mariniers.
Boutor, rue de Thermes.
Carpot, rue des Boucheries.
Carré et sœurs, d°.
M^{me} V^e Chicca Thiolière, Neuve.
Clément, rue Notre Dame.
Courquin, rue des Maréchaux.
Couvois, rue de la Cloche.
Déclemy, Courgain.
Delacre Danel, r. de la Citadelle.
Delannoy, rue de la Rivière.
Delrue-Flour, rue Notre Dame.
Demarch, rue des Maréchaux.
V. Devot, grande place.
Derival, rue Notre-Dame.
Dubois, Courgain.
Dumortier, rue de Thermes.
Dupuis-Sisco, Courgain.
Dutertre-Tourneur, Courgain.
N. Fasquel, rue de Thermes.
Fasquelle-Deseille, d°.
Fasquelle Mory, rue du Havre.
A. Feuillade, rue du Havre.
Follet, rue Neuve.
Fossette, rue Nationale.
Fournier (en gros), rue Neuve.
Gourier-Dubois, r. Poissonnerie.
Guizelin, rue Notre Dame.
Gest et sœur, rue du Havre.
Geuin-Mahieu, r. des Maréchaux.
Gombert, rue Neuve.
Laboche, rue Française.
Lavoisier-Wilquin, de Thermes.
Lebeurre, rue des Maréchaux.
Lehoucq-Wilquin, r. Nationale.
Marcant, rue des Boucheries.
Mlles. Martinet, grande place.
Masson, Courgain.
Maurice, d°.
Mercier fils, d°.
Malgrison, rue Nationale.
Pion, rue des Boucheries.
Prosper Deloison, Courgain.
Prud'homme, rue de Thermes.
Rousseaux, rue Nationale.
Mlle. Spybrouck, rue Française.
Stival-Bresson, m. aux Herbes.
Tetot, rue des Boucheries.
V° Wagman, rue de la Citadelle.
Warnier, rue du Havre.

Fabrique d'eau de Javelle.

Baudron, pharm., r. Nationale.

*Fabricans de chandelles,
Ciriers.*

Delannoy, rue Notre-Dame.
Fosselle, rue Nationale.
Thoumin, rue Neuve.

Fabricans de savons.

L. Petit, rue de la Douane.
Renard et Duniagou, rue du
Hasard.
Renard, rue du Hasard.

Fabricans de tulle,

Appréteurs.

Bacquet, rue du Hasard.
Beaugrand, rue de la Citadelle.
Bigot-Cresson, r. de la Tête-d'Or.
M^{me} Bonnet-Legaigneur, rue de
la Citadelle.

Bruxelles, rue des Mariniers.
L. Cardon et C^e. marc. aux Herbes
Chauvin, rue des Maréchaux.
Dubout fils, rue St.-Denis.
Dubout et C^e, d^o
Grebey, rue du Cygne.
Herbelot et Genet, rue St.-Denis.
Hernelé Boyeldieu, r. du Hasard.
Honvault, rue des Maréchaux.
Aug. Isaac et C^e, rue St.-Denis.
Jouan, rue Notre Dame.
Mallet frères, rue des Maréchaux.
Parenty, rue des Prêtres.
Pommier, rue des Deux Moulins.
Sailly-Roubier, r. Poissonnerie.
J. Smith, rue des Prêtres.
Spiers, rue de Thermes.
Tétut, rue des Juifs.
Werks-Leroy, rue Française.

Maisons d'achat pour les tulles.

MM. Liévin-Delhayé, (maison à Paris et à St.-Quentin), rue des
Maréchaux.
Hinaut-Popieul, achats à la commission, et dépôt de cotons
pour tulles de chez Tesse-Petit et fils aîné, à Lille.
Dubout fils aîné, négociant commissionnaire, achat de tulles,
cotons filés, rue St.-Denis. (Fabrique de tulle à St.-Pierre.)
V. Delattre, rue la Citadelle.
Hembert-Maniez, rue Leveux.
Sergeant-Bimont, rue du Hasard.
Ed. Petit et Quarez, rue de Guise.
Rosey fils, rue de la Douane.
Boulet, représentant de la maison Ch. Lecomte, de Paris, rue
de Thermes.
Mussel, achats de tulles à la commission, rue de la Douane, 204.
Tenière, rue de Thermes.

Marchands de coton.

L. Cardon, grande place.
V. Delattre, rue de la Citadelle.
Herbelot fils et Genet, rue Saint-
Denis.
Hembert, rue Leveux.
Mesureur-Dobigny, grande place.
Sailly, rue de la Poissonnerie.
Sergeant-Bimont, rue du Soleil.
Stevenson, rue de Guise.

*Metteurs en cartes-dessina-
teurs pour tulles.*

J. Banse, rue de Thonis.
Deleglise, rue St.-Denis.
Em. Stensmaght, rue Neuve.
Ferblantiers.
Daniel, rue Neuve.
Léon, rue des Maréchaux.
II. Leroy, rue du Havre.
Leroy Doyer, rue de Thermes.

Ménage, rue Notre Dame.
Cb. Minet, rue de Thermes.

Fleuriste.

Costeux, rue des Maréchaux.

Hôtels, Tables d'hôte.

Bause (hôtel de Flandre), rue Leveux.

Barry (hôtel d'Albion), rue de la Tête-d'Or.

Caron (hôtel du Sauvage), rue de Guise.

Chapuis (hôtel de Genève), rue de la Mer.

Dehorter (hôtel Meurice), rue de Guise.

Dessin (hôtel Dessin), r. Nationale

Dezombre (hôtel de France), rue du Soleil.

Ledez (hôtel de Paris), de la Mer.

Leroux (hôtel du Commerce), rue Nationale.

Longenard (hôtel de l'Union), Quillaçq (hôtel Quillaçq), rue Neuve.

Wood (hôtel de la Diligence), rue de la Mer.

Butez, aubergiste, rue Leveux.

Delpierre, aubergiste, d°.

Ringot, aubergiste, grande place.

Sainsard (table d'hôte et pension bourgeoise), rue de la Cloche.

Huissiers.

Beaurain, rue St.-Denis.

Pruvost, d°.

Dolain, rue Neuve.

Harronart, grande place.

Imprimeurs.

D. Le Roy, imprim. de la mairie, édit° de l'Almanach de Calais, rue des Boucheries.

E. Leleux, rue Nationale.

Demotier, lithographe, rue de la Citadelle.

Journaux.

Le Journal de Calais, (journal judiciaire), fondé en 1825 par M. D. Le Roy, imprim°. Bureau rue des Boucheries.

L'Industriel Calaisien, fondé en 1852 par M. A. Leleux, imprimeur-libraire. Bureau rue Nationale, 7.

Laitiers.

Anquez, rue du Hasard.

Bouchez, rue des Deux-Moulins.

Brunet, rue des Marechaux.

Butez, rue Leveux.

Caron, rue de Guise.

Crandalle, rue Française.

Hauchecorne, rue du Soleil.

Hénon, esplanade

Hochart, rue de la Cloche.

Joly, rue de la Poissonnerie.

Lamare, rue Leveux.

Morel, rue des Prêtres.

Piquet, rue des Mariniers.

Ringot, rue du Soleil.

Ritain, rue du Hasard.

Vincent, rue du Roule.

Libraires.

Demotier, rue de la Citadelle.

Legrand, grande place.

Leleux, rue Nationale.

D. Le Roy, rue des Boucheries.

Langères.

Coppey, rue de Thermes.

Cotte, grande place.

Follet sœurs, rue de la Cloche.

Leroy, rue des Maréchaux.

Legendre, rue Nationale.

Leprince, rue de Thermes.

Luthiers.

Mussel, rue de la Citadelle.

Nivert, rue St.-Michel.

Maîtres de danse.

Tourneur père et fils (salle de danse), rue Notre-Dame.

Marbriers.

Létendart, ecluse du Crucifix.

Létendart fils, r. des Marechaux.

Marmin, rue du Hasard.

Marchands de bière.

Carbonnier, rue Neuve.

Carré et sœurs, r. des Boucheries.

Henry, rue Nationale.

Berthe, rue de la Citadelle.

Gérard, rue de Thermes.
Delpierre, rue de la Mer.
Williamme, rue Notre-Dame.

Marchands de bois de construction.

H. Dupont père, rue de la Harpe.
Duniagou - Pecquet, Renard,
Thierry et C^e, grande place.

Marchands de fer et de goudron.

H. Dupont père, r. de la Harpe.
Jacob Isaac, rue Française.

Marchands de charbon.

Butel, rue de la Mer.
Carre, rue St.-Denis.
Faillant-Joly, rue de Thermes.
Garot, rue Leveux.
Kaysor, rue de la Télé-d'Or.
Paul, Courgain.
D. Spiers, grande place.
Ringot, rue du Soleil.

Marchandes de corsets.

M^{mes}

Rosé-Bourgeois, rue Nationale.
Camboulive, rue des Boucheries.

Marchands de draps.

Alexandre Cerf, rue de Guise.
Miller, grande place.

Marchands de faïence, porcelaine et cristaux.

Astorg, grande place.
Butel, rue de la Mer.
Dehorter, grande place.
Devosse Lafond, d^o.
Lateux, rue du Havre.
Leroy Doyez, rue de Thermes.
Tétart, rue Nationale.

Marchands de fromages.

Deléglise, rue de Thermes.
Mlle. Fiquoy, Courgain.
Vanherzecke, rue de Guise.

Marchandes de modes et de nouveautés.

M^{mes}

Courvoisier-Penant, r. du Havre.
Damiens, rue Nationale.

Delaplace-Legoulon, r. Nationale
Gombert, rue Neuve.
Lemay, rue des Boucheries.
Messon, rue Nationale.
Petit sœurs, d^o.
Tétart, d^o.
Vermotte, rue Notre Dame.

Marchands de nouveautés.

Delautre, rue du Havre.
Miller, grande place.

Marchands de parapluies.

Astorg, grande place.
Moins frères, d^o.
Pelachaux, rue de Guise.

Marchand de jouets d'enfants.

Dehoadt, rue Nationale.
Mathieu, marché aux Herbes.

Marchands de rouennerie.

Bosquet, grande place.
Mlles. Damiens, rue Nationale.
Déclercq, rue de Thermes.
Everaert, rue des Boucheries.
Fouquart, Courgain.
Fréville, porte Nationale.
Jumez, rue St.-Denis.
Macron-Tiffin, r. de la Citadelle.
Miller, grande place.
Mlle. Sellier-Verhaège, r. Neuve.

Marchands tailleurs.

Bélin, rue Nationale.
Ben aîné, rue Notre-Dame.
Ben-Rousset, rue de Thermes.
Borez, rue Nationale.
Boucléf, d^o.
Charlemain, rue de la Citadelle.
Cocquerelle, rue de la Cloche.
Cordier, rue des Maréchaux.
Cornevin, rue du Havre.
Cornevin, rue Nationale.
Délétré, rue de Guise.
Fialdès, rue Notre-Dame.
Gossein, rue Nationale.
Jocombe, rue Française.
Lamotte, marché aux Herbes.
Masse, rue Nationale.
Playe, rue du Soleil.
Pihan, rue des Boucheries.
Pion, rue Neuve.
Rodier, grande place.

Woulfisseth, rue la Citadelle.

Marchands de toiles.

Declercq, rue de la Citadelle.
M^{me} V^e Petit, marc. aux Herbes.
Miles. Lengaigne, grande place.

Marchands de vin en gros et en détail.

E. Blakeway, rue de Guise.
Mlle. Bidal, r. de la Poissonnerie.
Castaing, rue de la Tête d'Or.
Delacre Danel, r. de la Citadelle.
Helbert, rue de la Citadelle.
Lange fils et C^e, rue Leveux.
Lavoisier-Wilquin, de Thermes.
Lefebvre-Mascot, rue Eustache de St.-Pierre.

Et. Lengaigne, rue Nationale.
Louchez et C^e, rue de Guise.
Reult, rue du Lion Rouge.
Ch. Sagot, rue Nationale.
Aug. Wilquin, rue du Cygne.

Marchands d'huile.

F. Lange, rue Leveux.
L. Petit, rue de la Douane.
Renard, rue du Hazard.

Maçons.

Bourgeron, rue de la Tête d'Or.
Brulle-Légrand, r. de la Douane.
Delessnyder, rue du Cygne.
Flitz, rue Française.
Lange-Praviel, rue du Cygne.
Langlois, rue Notre-Dame.
Mallet-Trouille, rue des Prêtres.

Maréchaux.

Boutoille, rue du Port.
Lalouette, rue St.-Michel.
Libert, rue des Maréchaux.
Renaud, rue Leveux.

Mareyeurs.

Amyot, rue des Maréchaux.
F. Marié, rue des Pèlerins.
P. Mulard, Courgain.
Noël, rue des Mariniers.
Paquentin dit Potiau, r. de Guise
Picquet, rue des Pèlerins.
Picquet, rue des Mariniers.

Médecins.

Bodart, rue du Cygne.

Bonard, rue St.-Michel.
Boulenger, rue St.-Michel.
Darnel, place d'arme.
Fouques, rue de Guise.
Gravis, rue Neuve.
Maurichau-Beaupré, rue des Maréchaux.
J. Périer, rue St.-Michel.
Toron, rue de Thonis.

MÉDECINS ANGLAIS.

Morrah, rue des Maréchaux.
Noakes, rue

Menuisiers.

Alexandre, rue Saint-Denis.
Bodel Hochédé, cour de Guise.
Boisdelicque, rue des Prêtres.
Brullé père, rue des Maréchaux.
Buisseret, rue de la Tête-d'Or.
Carpentier, rue de la Douane.
Crochez-Gavet, rue Française.
Debaq, d^e.
Délétré, Courgain.
Devot-Lavallée, rue Eustache de St. Pierre.
Dorival père, rue du Soleil.
A. Gonard, rue des Marechaux.
Lamarc, rue du Hazard.
Leprêtre, rue de Thermes.
Loreau, rue Notre-Dame.
Masson, rue East. de St.-Pierre.
Pichon, ancien Cimetière.
Tetard, rue Nationale.
Vogue, rue de la Poissonnerie.

Merciers.

Bouty, rue Nationale.
Caroux, rue East. de St.-Pierre.
Colas Duthilleul, rue Nationale.
Delporte, rue des Boucherles.
Gaugue (en gros), rue St.-Michel
Ledoux-Armand, grande place.
Lengaigne-Dernis; d^e.
Loisel, d^e.
Mesureur-Dobigny, d^e.
Mlle. Spiers, rue de Thermes.

Messagers-commissionnaires.

Damiens, rue du Cygne.
Mallet, rue des Maréchaux.
Sudant, rue du Cygne.

Metteurs en œuvre.

Drouet, rue des Maréchaux.

Lamard, rue Nationale.
Testot, d°.

*Naturaliste-conservateur
d'oiseaux.*

Carpot, rue des Boucheries.

Négocians-commission^{res}.

A. Bénard et Lagache, rue St.-Denis.

Chartier, Mory et Vogue, rue de Thonis.

L. Damiens, rue Nationale.

Ph. Devot et C^o., rue Eustache de St.-Pierre.

L. Dessin, rue Nationale.

H. Dupont père, r. de la Harpe.

H. Dupont jun^r, de la Tête-d'Or.

Faillant-Joly, rue de Thermes.

Isaac-Vital et fils, rue St.-Denis.

Ed. Mayer, rue de Guise.

Aug. Quillacq, rue Neuve.

Reisenhel, rue de la Cloche.

Sagot et Courvoisier, rue de la Harpe.

Notaires.

Camus, rue Nationale.

Lelièvre Dubrœuille, rue Neuve.

Lemaire, rue des Maréchaux.

Michel, rue du Soleil.

Pâtissiers.

Darquer, rue de Thermes.

Dumont, rue Nationale.

Gobert, rue du Havre.

Mad. V° Laude, d°.

Neveux, rue de Thermes.

Peintres.

Cardon-Moreau, r. de la Cloche.

Clément, rue des Deux-Moulins.

Crépin-Warrant, rue Française.

Crespin, grande place.

Desrouvillers, Courgain.

Dubois Gavet, rue de Thermes.

Huyghe, rue Neuve.

Lateux, rue Nationale.

Raisin frères, rue de Croy.

Pensionnats et écoles.

POUR DEVOISELLES.

Mesd. Chély et Sarazin, rue de la Douane.

Mlle. Isaac-Tribou, r. de l'Étoile

Mlles. Lagache, rue de Croy.

Tucker, rue du Soleil.

Warnier, rue de l'Étoile.

POUR JEUNES GENS.

Crassier-Durteste, r. de Thermes.

Roche, externat, des Maréchaux.

Kerr, d°, rue du Cygne.

Pharmaciens.

Baudron, rue Nationale.

Debette, grande place.

Decroix, marché aux Herbes.

Grandin, rue du Havre.

Soubitez-Berquier, grande place.

Stival, rue Nationale.

Plafonneurs.

Ducastel, rue Leveux.

Sanner, rue des Maréchaux.

Plombier.

V° Lemoine, rue du Cygne.

Professeurs de langues.

Mlle. Angles, grande place.

Behy, rue Notre-Dame.

Blanquart, rue Leveux.

Boutenjeun, r. de la Poissonnerie.

Mlle. Breton, rue du Rempart.

Jumez, rue St.-Denis.

Murphy, grande place.

Pilet, rue Française.

*Professeurs de musique
et de chant.*

Mlle. Crochez, rue St.-Michel.

Ach. Girardot, r. des Maréchaux.

Mlles. Maubert, de la Tête-d'Or.

Mussel père, rue de la Citadelle.

Mussel fils, d°.

Neuland, rue de la Tête-d'Or.

Nivert père, rue St.-Michel.

Nivert fils, d°.

Roussel, rue de la Mer.

Mad. Servier, rue St.-Denis.

Mlles. Schmidt, rue St.-Michel.

Tourneur fils, rue Notre-Dame.

Mlle. Tourneur, d°.

Mad. Van Rellenghem, rue

Notre-Dame.

Quincailler.

Déjardin-Bonvarlet, p. Nationale

Raffineur de sel.

Jacob Isaac, rue Française.

Relieurs.

Guilbert, rue Nationale.
Trancart, rue des Maréchaux.

Sages-femmes.

Cardon-Moreau, r. de la Cloche.
Dubois, rue Française.
Pollet, rue de la Poissonnerie.
Queva, rue de la Cloche.

Selliers.

Follet, rue Neuve.
Hembert, rue de Guise.

Serruriers, Forgerons.

Brullé-Renaud, rue Neuve.
Delannoy, rue du Hasard.
Alex. Dorival, rue de la Mer.
Flouest-Pichon, rue du Paradis.
B. Gonard, rue de Guise.
Gonard Colte, rue Eustache de
St.-Pierre.
Habart, rue des Maréchaux.
Lenliette, rue St. Michel
Noyon dit Marin, r. du Rempart.
Salembier, d°.
Tétart, rue des Maréchaux.
Widmer, rue St.-Michel.

Tamisiers, Brossiers.

Lehodey, grande place.
Mad. Rosey, porte Nationale.

*Tapissiers et Marchands
de meubles.*

Bonvarlet, rue Notre-Dame.
Cardon-Wiart, marc. aux herbes
Décarpentry, rue St.-Michel.
Deloffre fils, rue de Thermes.
Fasquel, rue Neuve.
Mlle. Lacoste, r. des Boucheries.
Mad. Lafond, rue de la Citadelle.
V. Lemoine, rue Nationale.
Mad. Pillet, grande place.

Teinturiers-Dégraissés.

Barjolle, rue des Maréchaux.
Declercq, rue de la Citadelle.
Dupré, rue Nationale.
Roger, rue de Guise.

Tonneliers.

Bienveignac, rue des Mariniers.
Leroy, rue de Thermes.
J.-B. Leroy, rue de Courtenyveau.
Quenez, rue de Thermes.

*Tourneurs en bois et en
métaux.*

L. Bodet, rue St.-Denis.
J. Bodet, rue des Maréchaux.
Deslandes, rue du Cygne.
Godin, rue des Maréchaux.
Gourdan, d°.
Hedde, rue du Cygne.

Vanniers.

Bénard, rue Nationale.
Deneffe, rue Saint-Michel.
Lateux, grande place.
Léon Lateux, rue du Hâvre.

Voiliers et Pouteliers.

Agneray-Devot, rue des Mari-
niers.
Butel, rue de la Mer.
Laidez, d°.
Pollet, d°.
Toulon, Courgain.

*Voituriers et Loueurs de
chevaux.*

Auburtin, rue des Maréchaux.
Dezombre, rue du Soleil.
Dezombre-Lafranchise, rue du
Hâvre.
Telher, rue de la Citadelle.

Loueurs de vinaigrettes.

Michel, grande place.
H. Villay, d°.

DILIGENCES DE CALAIS POUR BOULOGNE.

MESSAGERIES NATIONALES.

Départs } *de Calais*, jour à autre, à une heure et demie
 } après midi.
 } *de Boulogne*, jour à autre, à deux heures
 } après midi.

Directeur, M. F. Lefebvre, rue de la Mer.

MESSAGERIES CAILLARD ET C^e.

Départs } *de Calais*, jour à autre, à midi.
 } *de Boulogne*, do à deux heures.

Fourgon pour marchandises tous les jours, pour Paris, Lille, Amiens, St.-Quentin, etc., par le chemin de fer.

Départ tous les jours, à cinq heures du soir.

Directeur, M. Rohart, rue de Guise.

DILIGENCE POUR DUNKERQUE, OSTENDE ET TOUTE LA BELGIQUE.

Départ de Calais pour Dunkerque à une heure après midi. Correspondance avec toute la Belgique.

Bureau à Calais, rue de Guise. Directeur, M. Rohart.

POUR GUINES.

Départ de Calais, tous les jours à onze heures du matin.

Bureau chez M. A. Auburtin, rue des Maréchaux.

Bureau des Omnibus, grande place, au coin de la rue de la Mer.

PAQUEBOTS DU PORT DE CALAIS.

NAVIGATION RÉGULIÈRE ENTRE LONDRES ET CALAIS.

Les paquebots à vapeur *Belfast* et *Tourist*.

Départs, mercredi et samedi.

Arrivées, dimanche et jeudi.

Prix du passage: Grande chambre, 12 sh.; chambre d'avant, 8 sh. Les enfans, moitié prix.

Frêt des marchandises, 6 pences du pied cube anglais.

Courtiers, MM. Ch. De Rheims, rue de la Citadelle;

G.-F. Spiers, rue de la Poissonnerie.

Agent, M. A. Spiers, grande place.

Le sloop la *Jeune Emilie*, cap. Lemaire.

Courtier, M. A. Lemoine, rue de la Douane.

ENTRE DOUVRES ET CALAIS.

Les paquebots-malles à vapeur français le *Daim*, la *Biche* et le *Faon*.

Départs à dix heures du soir, arrivées à cinq heures du soir, tous les jours.

Prix du passage, 10 et 5 francs.

Agent général, M. de Champs, rue de la Cloche.

Les paquebots-malles à vapeur anglais *Garland*, *Onyx*, *Princess Alice*, *Ondine*, *Violet* et *Vivid*.

Départs à cinq heures du matin, arrivées à une heure du matin, tous les jours, excepté le lundi.

Traversée en 80 minutes.

Prix du passage: 10 et 5 shellings.

Courtier, M. Ch. De Rheims.

Agent du transport des dépêches, M. Randall; agent pour les passagers, M. Ph. Senlis.

Les paquebots à vapeur anglais *Duke of Wellington*, *Royal-George* et *Water-Witch* font aussi la traversée de Douvres à Calais. — Courtier, M. G.-F. Spiers.

Ces paquebots ne prennent que des voyageurs.

Les navires à voiles l'*Actif* ou le *Vigilant* transportent régulièrement des marchandises entre Douvres et Calais.

Frêt: 5 pences par pied cube anglais; caisse d'œufs, 2 sh.: de fruits, 1 sh. 6 d. — Courtier, M. G.-F. Spiers.

ENTRE FOLKESTONE ET CALAIS.

Les paquebots *Princess Maude*, *Queen of the Belgians* et *Princess Clémentine*.

Départs et arrivées tous les jours. Traversée en 90 minutes.

Prix du passage: 10 et 5 shellings.

Agent, M. J. Morley. — Courtier, M. G.-F. Spiers.

ENTRE CALAIS ET LE HAVRE.

Le sloop le *Persévérant*, cap. Gobert.

Courtier, M. A. Lemoine.

Le paquebot à vapeur français le *Honfleur*, cap. Génin, prend marchandises et passagers.

Courtier, M. A. Lemoine. — Agent, M. J. Morley.

ENTRE RAMSGATE ET CALAIS.

Le paquebot à vapeur *Ramsgate-Packet*.

Courtier, M. G.-F. Spiers.

Le navire à voiles *Princess Royal*.

Arrivées et départs, en été, tous les mercredis.

Courtier, M. Ch. De Rheims.

Royal Thames Yatch Club.

Agent à Calais, M. H.-J. De Rheims fils.

VILLE DE SAINT-PIERRE-LÈS-CALAIS.

ADMINISTRATION MUNICIPALE.

MM. Leblond fils, maire ; Fougère et Cailliette, adjoints ; Spiegel, secrétaire en chef ; Hecquet aîné, secrétaire ; Lecointe fils, expéditionnaire ; Hecquet (Auguste), secrétaire (état-civil) ; Naudin, commissaire de police.

Agens de police, MM. Tourneur, brigadier ; Sergent, Morel et Démaret.

Gardes-champêtres, MM. Laporte et Mercier.

Architecte de la ville, M. Stensmaght.

CONSEILLERS MUNICIPAUX

MM. Bellin-Prilliez.
Brepson.
Bresselle.
Cailliette.
Champailler.
Compiègne.
Cordier.
Dagbert.
Ducastel.
Desse (Charles).
Fougère.

MM. Fourmentin.
Gest (Et.).
Hochedé.
Leblond fils.
Leconte-Sergeant.
Lecouffe.
Lengaigne (N.).
Pille.
Rault (Ad.).
Rault-Bury.
Valdelièvre (Al.).

Chambre consultative des Arts et Manufactures, créée par ordonnance royale du 4 octobre 1846. — MM. le maire, président ; Champailler aîné, Cailliette, Fermant, Adolphe Mullié, Alexis Valdelièvre, Bertrand, Louis Bimont, Dagbert, Hermant, Hochedé, Tillier, W. Webster.

Administration du bureau de bienfaisance. — MM. Hermant, Fermant, Beutin-Lecocq ; Ducastel et Lecouffe, médecins.

Receveur municipal et du bureau de bienfaisance, M. Licke, rue des Moulins.

Répartiteurs, MM. Cailliette, Compiègne, Fourmentin, Fougère, Hermant, Fermant, Beutin-Lecocq.

Comité local d'instruction primaire, MM. Leblond fils,

maire, président; Charle, curé; Ducastel, Licke, Spiegel, E. Yardin, Lecouffe.

École chrétienne des frères. — Frères Érasme, directeur; Eyrould, Egrève, Eudbert.

Salle d'asile, dames inspectrices. — Inspectrice présidente, Mmes Hermant; inspectrices déléguées, élues au scrutin, Fougère, vice-présidente; Yardin, trésorière; Brepson-Hénon, secrétaire.

Inspectrices déléguées, Mmes Bodel-Laplanche, Ducastel, Hochedé, Lecouffe, Licke, Webster-Hyatt; MM. Devincq, Ducastel et Lecouffe, médecins; sœur Hilaire, directrice; sœurs Fideline et Adeline, sous-directrices.

Pensionnat de jeunes gens, dirigé par M. l'abbé Crèveœur.

Pensionnat de demoiselles. — Mme Collier.

Instituteur communal, M. Ls Le Roy, Petit-Courgain.

Instituteurs privés, MM. Bélart, Gavelle, Ridoux, Sergent.

Institutrices communales, M^{lle} Déclemy, sœurs Sainte-Clotilde et St.-Lubin.

Institutrices privées, Mmes Duquenoy-Bernard, Platrier et Ruet-Bernard.

Ecole d'architecture et de dessin. — M. Stensmaght, professeur.

Clergé catholique. — MM. Charle, curé, chanoine honoraire; Macquet et Dutertre, vicaires.

Conseil de fabrique. — MM. Beutin, F. Clément, Compiègne, Fourmentin, Hénon, Licke, Ménil.

Culte protestant. — Le Rd. W. Kevern, ministre Wesleyen.

Poste aux lettres. — Mme Ve Deligny, directrice. Bureau, Grande Rue.

Receveur de la navigation, M. Dunogué.

Octroi. — MM. Tourneur, receveur central; Saison et Noël, receveurs ordinaires; Lance et Faroux fils, brigadiers; Gouverneur, Denaeyer et Cordier, employés.

Contributions indirectes. — Hecquet, chef de service et préposé en chef de l'octroi.

Garde nationale. — M. Bresselle (St.-Louis), commandant; M. Defrance, porte-drapeau.

Sapeurs-pompiers.

Cordier, capitaine.		Hernoult, 1 ^{er} sous-lieuten.
Champaillet, 1 ^{er} lieutenant.		Plante, 2 ^e -do.

PROFESSIONS LIBÉRALES ET COMMERCIALES.

BARQUES. — SERVICES RÉGULIERS.

Pour St.-Omer : départs tous les deux jours, à six heures du matin. Bureau quai du Commerce; directeur, M. Licke.

Pour Bergues : départ tous les samedis.

Pour Guines, Ardres et Audruick : départs les mercredis et les samedis.

Bateaux à marchandises pour les autres lieux : départs tous les jours.

Les voitures d'eau sont au nombre de neuf, sept allant une fois la semaine, une trois fois et une quatre fois.

Leur abonnement est pour 420 places. Elles circulent dans un rayon de 10 à 50 kilomètres.

Architecte.

A. Stensmaght.

Auberges.

M^{me} V^e Banquart (au Lion d'Or), pont de St.-Pierre.

Delbart (à la Descente des Voyageurs), Grande Rue.

Dhieux, d^o.

Mlle. Duquenoy, pont de St.-Pierre.

Thomas (Belle-Vue), Grande Rue

Blanchisseurs de linge.

Baron-Ribéry, rue des Fleurs.

Beaurin, rue de l'Hospice.

Bourré, rivière Neuve.

Castre, Impasse des Pierrettes.

Coulon, rue de l'Hospice.

Dangleterre, r. des Quatre Coins

Debant, rue des Communes.

Imbert, d^o.

Lejeune, rue des Glacis.

V^e Marnin, d^o.

V^e Petit, impasse du Cosmorama.

Boisselier.

Gorret, quai du Commerce.

Bottiers, Cordonniers.

Cauchois, Grande Rue.

Darras, rue Neuve.

Duquenoy, rue Lafayette.

Durand, rue Neuve.

Fauquet, rue des Quatre-Coins.

Frigout, Grande Rue.

Heudes, rue Lafayette.

Hubert-Leprêtre, r. de la Vendée.

Ringot, rue de Guise.

Bouchers.

J. Anderson, rue de la Tannerie.

M^{me} V^e Bayley, Grande Rue.

Mlle. Callagam, quai du Comm^t.

Hennuyez, rue Lafayette.

Kesteman, quai du Commerce.

Piers, rue Neuve.

Pille, Grande Rue.

Staudt, d^o.

Tourneur, d^o.

H. Valboudt, rue de Vic.

Vandemalle, quai du Commerce.

Vassout, Grande Rue.

Wattre, rue Lafayette.

Boulangers.

Braure, rue Lafayette.

Buttez, rue des Soupirans.

Capelle fils, rue de Vic.

Cossart, rue Lafayette.

Cossart-Lamand, quai du Com^e.

Degacher, rue de Vic.

Destrez, rue des Quatre-Coins.

Druelle, route de Dunkerque.

M^{me} Duffos, quai du Commerce.
 Fasquelle, d^o.
 Herbault, route de Dunkerque.
 J. Lapotre, rue de l'Espérance.
 Lemaitre, rue Neuve.
 Noncle, quai du Commerce.
 Pierru, route de Boulogne.
 Sergeant, Grande Rue.
 Tétart, d^o.
 Tourneur-Trouille, Grande Rue.
 Vandroye, route de Boulogne.
 M^{me} V^e Venelle, rue Lafayette.
 Vercucq, quai du Commerce.
 Weingaertner, rue Lafayette.

Brasserie.

Desse frères, rue de la Vendée.

Cabaretiers.

V^e Bellart, quai du Commerce.
 Berteloot, route du pont Thierry.
 Bouchez, rue du Petit-Courgain.
 Brouttier, rue des Quatre-Coins.
 Cassin, route de Boulogne.
 Colmant, quai du Commerce.
 Doutriaux, route de Boulogne.
 Ducarnoy, rue Lafayette.
 Dufetrelle, d^o.
 Dufeutrelle, route de Guines.
 Dupont, route de Boulogne.
 Duquenoy, route de Dunkerque.
 Duquenoy, rue Lafayette.
 Foulon-Playe, quai du Comm^e.
 Noël Goret, rue des Glacis.
 Landrin, route de Boulogne.
 Lapotre, rue Neuve.
 Ch. Lebeurre, rue Lafayette.
 P. Lebeurre, Grande Rue.
 Lefebvre, route de Boulogne.
 Lefranc, rue du Petit Courgain.
 Lemaire, Grande Rue.
 Leprince, r. du Petit-Courgain.
 Mayeur, quai du Commerce.
 Morel père, d^o.
 Morel fils, rue de Vic.
 Noble, rue Lafayette.
 Parisot, route de Boulogne.
 Petit-Jean, d^o.
 Pru d'homme, q. du Commerce.
 Rembert-Lefranc, rue du Petit-Courgain.
 Richard, route de Boulogne.
 J.-M. Ridoux, Grande Rue.

Ruquoy, rue des Fontinettes.
 Vasseur, route de Dunkerque.
 Vermeesch, rue Lafayette.
 Whuler, rue Verte.
 Wiart, quai du Commerce.

Cafetiers.

V^e Banquart, pont de St.-Pierre.
 Brebion, quai du Commerce.
 Cartwright, Grande Rue.
 Delbart, d^o.
 Mlle. Duquenoy, pont St.-Pierre.
 Ach. Lange, route de Boulogne.
 Lemsire, rue Lafayette.
 Olivier, d^o.
 Plante, r. du Jardin des Plantes.
 Rault, route de Boulogne.
 Thomas, Grande Rue.
 West, rue Lafayette.

Chapeliers.

Larlisien, Grande Rue.
 Sancier fils, d^o.

Charcutiers.

Barras-Dreuille, rue Lafayette.
 Derbysère, Grande Rue.
 Gavelle, d^o.
 Gavelle fils, rue Neuve.
 Louis, quai du Commerce.
 N. Marre, Grande Rue.
 Pernet, pont de St.-Pierre.
 Prilliez, quai du Commerce.
 Rault, rue Lafayette.
 Seys père, Grande Rue.
 N. Wallré, rue Lafayette.

Charpentier de moulin.

B. Duboudt, route de Boulogne.

Charpentiers de bateaux.

Crochez-Morel, quai de l'Est.
 D. Millien, rue des Glacis.

Charrons.

Bellynck, route de Dunkerque.
 Cossart, route de St.-Omer.
 Crochez, rue de la Pomme-d'Or.
 Ch. Crochez, rue des Moulins.
 Crochez fils, rue de Vauban.

Corroyeur.

Bullez-Lavoye, rue des Quatre-Coins.

Couvreurs.

Berrier, petite rue du Vauxhall.
Leprêtre, rue de la Vendée.

Cultivateurs.

Agnéray, digue Mouron.
J. Agnéray, rue du Beau-Marais.
V^e Bouret, d^o.
Blanquart, route de Boulogne.
F. Bernard, rue de la Tannerie.
Chretien, ancienne route de
Gravelines.
B. Clipet, rue du Beau-Marais.
C.-L. Clipet, d^o.
J.-L. Clipet, d^o.
Cattez, route de Boulogne.
Cuvillier, d^o.
Cailliet, rue des Moulins.
V^e Debuche Leprince, rue des
Hautes-Communes.
Delrue, route de St.-Omer.
Décrouille, rue du Colombier.
L. Dewailly, route de Boulogne.
Froy, rue du Beau-Marais.
Guerlet fils, d^o.
Leroux, rue du Petit-Courgain.
Furey Lebeurre, d^o.
L. Lebeurre, d^o.
Fr. Lebeurre, d^o.
Leleu, rue des H.-Communes.
Fr. Minet, rue du Beau-Marais.
L. Minet, rue des B.-Communes.
Fr. Orient, d^o.
Palin, d^o.
Pille, route de Boulogne.
Porquet, rue des B.-Communes.
Regnier, rue du Beau-Marais.
Sergeant, r. du Petit Courgain.
J.-M. Sergeant, rivière Neuve.
Stival, rue des H.-Communes.
David Sy, rue du Beau-Marais.
Toulotte, route de St.-Omer.
Tourment, rue du Fort-Vert.
Vasseur Leprince, Bicoque.
P. Vasseur, rue du Fort-Vert.
Wascat père, r. du Pont Trouille
Wascat fils, d^o.
L. Williamie, route de Boulogne.
J.-M. Williamie, d^o.

Débts de tabacs.

Decroos, rue Lafayette.
Delefortrie, d^o.
Denaeyer, rue des Quatre Coins.

Dunogué, quai du Commerce.
M^{mes} Fafin, rue Lafayette.
Menuge, route de Boulogne
Rousseau, Grande Rue.

Distillerie.

Desse et C^o, rue de la Vendée.

Épiciers demi-gros et détail.

Bouverne, route de Dunkerque.
Chartrelle, Grande Rue.
Couvét, d^o.
Fichaux, d^o.
Hénin, d^o.
Hernoult, d^o.
Lafond-Lefebvre, Grande Rue.
Lengaigne, quai du Commerce.
Noé-Vasseur, Grande Rue.
Tourneur-Lefebvre, quai du
Commerce.

Épiciers en détail.

V^e Bachelier, rue Lafayette.
Bachelier, d^o.
Butler-Gest, d^o.
Bouverne, route de Dunkerque.
Dauchard, rue de Vic.
Dauchard, rue des Soupérans.
Decroos, rue Lafayette.
Delrue, rue des Prairies.
Denis-Romel, rue Lafayette.
Desmoulins, d^o.
Dolain, rue des Fontinettes.
Drenille, rue Neuve.
Ducarnoy, rue des Prairies.
M^{me} Ducarnoy, d^o.
Gallet, rue de l'Espérance.
Gavelle, rue Lafayette.
Gavois, route de Dunkerque.
Gest-Lecoite, Grande Rue.
Haune, route de Boulogne.
Houzel, d^o.
Kendy, rue de Vic.
Laby, quai du Commerce.
Lafond-Lefebvre, Grande Rue.
Leducque, route de Boulogne.
Lefebvre St.-George, d^o.
Legros, rue des Fontinettes.
Masson, rue du Vauxhall.
Meurain, rue Neuve.
N. Marre, rue de Vic.
E. Malbaut, rue des Fleurs.
F. Malbaut, route de Dunkerque.

Masson-Lamy, rue Charost.
 Parenty, rue de Vic.
 Peltier, Grande Rue.
 Pernet, pont de St.-Pierre.
 Pille, rue de Vic.
 Ponchel, quai du Commerce.
 Prilliez, d°.
 Rault, route de Boulogne.
 Routier, rue de la Vendée.
 Vandeworde, rue Lafayette.
 V° Vallois, Grande Rue.
 V° Verhille, r. des Quatre-Coins.

Entrepreneurs de bâtimens.

Coquelet, rue Lafayette.
 Delobel, route de Dunkerque.
 Dubois-Vencelle, rue Lafayette.
 Ducrocq et Lavoine, rue de Vic.
 L. Faroux, route de Boulogne.
 Gallet, rue de l'Espérance.
 Heudes, rue de Charost.
 Lefranc, rue de la Tannerie.
 Leroux, rue Verte.
 Rault, rue Lafayette.

Établissements publics,
Jardins et Salles de danse.
 Brebion, Jardin du Luxembourg
 Clément, Jardin des Muses.
 Plante, Jardin des Plantes.

Fabricans de chandelles.
 Chartrelle, Grande Rue.
 Couvet, d°.
 Fichaux, d°.
 Henin, d°.
 Lengaigne, quai du Commerce.

Fabricant de chapeaux.
 Lefebvre, rue de la Tannerie.

Fabricant d'huile.
 Lange, route de Boulogne.

Fabricans de tulle.
 Antoine dit Lacroix, route de
 St.-Omer.
 Ch. Arnett.
 W. Anett, rue de la Pomme d'Or
 Louis Atkin, rue Lafayette.
 R. Atkin, Grande Rue.
 Ch. Austin, rue Lafayette.
 Austick, rue de Vic.
 Alfred Ball, Grande Rue.

Françs Barket, route de Boulogne
 F. Barker, rue Neuve.
 Bayley, rue Lafayette.
 Benard, Hermant et Mullié, place
 Crèveœur.
 Beaugrand, rue du Vauxhall.
 Belart, rue de la Tannerie.
 Bélin et C°, rue Verte.
 V. Bertrand, d°.
 Bimont-Sergeant, quai du Com-
 merce.
 Boot, rue du Temple.
 Bouloille, rue du Vauxhall.
 Brown-Lakin, d°.
 Bridge (vap.), place Crèveœur.
 Briggs, rue Lafayette.
 W. Brown, rue de Vic.
 G. Burgin, rue de la Pomme d'Or
 James Burrows, Grande Rue.
 Capelle, route de Boulogne.
 Cardon et C°, rue de Vic.
 Cave, rue Lafayette.
 E. Champailier, r. de la Tannerie
 Fred. Champailier, Grande Rue.
 Champailier aîné, rue de Vic.
 Compiègne, rue du Vauxhall.
 Cordier-Grou, rue Neuve.
 Cordier-Lamy, Grande Rue.
 Crespin, rue de la Tannerie.
 Ant. Dagbert, rue du Temple.
 W. Davies, rue Neuve.
 S. Darras, rue du Vauxhall.
 Debucho, rue du Temple.
 Delattre, rue du Vauxhall.
 Decoorte, rue de Vic.
 Denis-Bernard, rue de Vic.
 Desgardin, rue des Soupirans.
 Devinck, rue de Vic.
 Dubois, rue du Vauxhall.
 Dubreucq, Grande Rue.
 Ducrocq, rue du Temple.
 Eagle, rue Lafayette.
 W. Farrands, rue du Pont-Neuf.
 Farrands frères (vapeur), rue du
 Pont Lotin.
 Fermant et Lelen, rue Nationale.
 J. Forster, rue Neuve.
 Foube et C°, r. des Quatre Coins.
 Fourdin, d°.
 Fouju, rue Lafayette.
 Francis, rue Neuve.
 Gaillard, rue Lafayette.
 J. M. Gavelle, d°.

Hall, rue de Vic.
 Hazard, rue Lafayette.
 Hazeldine, d°.
 Herbelot et Dufay, rue Neuve.
 Hochedé (vap.) r. des Soupirans.
 Hopkin, rue de la Pomme-d'Or.
 Houzel, Petit-Paris.
 Benj. Isaac fils, rue Vauban.
 F. James, rue Neuve.
 R. James, r. de la Pomme d'Or.
 Ab. Laporte, rue du Vauxhall.
 Leblond, route de Boulogne.
 H. Lecuq, rue Lafayette.
 John Lee, d°.
 A. Lhenreux, route de Boulogne.
 Louchez, rue de la Tannerie.
 Fr. Magniez, rue du Vauxhall.
 G. Marlin, r. des Quatre-Coins.
 Jane Maxton, rue Lafayette.
 Rob. Maxton, rue du Vauxhall.
 Merreman, d°.
 P. Meyns, rue de Vic.
 Ad. Mullié, rue Neuve.
 Eug. Mullié, d°.
 Newhold, rue Lafayette.
 O'Hara, rue de la Pomme-d'Or.
 Onion et Wragg, rue Lafayette.
 Oswin, d°.
 Peteau, d°.
 Pearson (vapeur), rue Nationale.
 Peet, rue du Jardin des Plantes.
 Picot, rue des Quatre-Coins.
 Plakell et Ball, Grande Rue.
 Prilliez et C^e., rue de Vic.
 Plante, r. du Jardin des Plantes.
 W. Prest, quai du Commerce.
 Pulsfort, rue de Vauban.
 Quillaq, Lagache et C^e., rue Verte.
 Rébier et C^e., rue de la Vendée.
 Félix Rembert, rue Vauban.
 Routier, rue du Vauxhall.
 Shepherd, Grande Rue.
 W. Shepherd, rue Neuve.
 H. Stubbs, rue Lafayette.
 J. Smith, d°.
 W. Smith, d°.
 Stevenson et C^e., Grande Rue.
 J. Taylor, rue du Temple.
 Tillier, rue Neuve.
 Tidswell, d°.
 Tribouillard, d°.
 Turner, rue Lafayette.

Vaillant, route de Boulogne.
 Viart, rue des Quatre-Coins.
 Walkland, rue Lafayette.
 Wattré, rue Verte.
 Webster père et fils (vapeur),
 rue Lafayette.
 West Frost, rue du Temple.
 Rob. West, rue Lafayette.
 J. West, rue Neuve.
 Th.-R. West, rue Lafayette.
 W. Wheelley, rue Neuve.
 James Wood, Grande Rue.
 J. Wragg (vapeur), r. Lafayette.

*Dessinateurs-metteurs en
 cartes pour tulles.*

Jos. Angois, rue Lafayette.
 Banse, rue du Temple.
 Em. Champailier, rue de Vic.
 Cinquin, d°.
 Merlin, Grande Rue.
 Meedham, rue de Vic.
 Marion, d°.
 Pinet, d°.
 Simpson, d°.
 Vaillant, route de Boulogne.
 West, rue Lafayette
 Wood, rue de l'Hospice.

Mécaniciens, Serruriers.

Crochez, rue de Charost.
 Delannoy et Féart, de la Rivière.
 Geneau, rue du Temple.
 Et. Gest, rue Lafayette.
 G. Hall, rue de Vic.
 Hardy, rue du Vauxhall.
 Hembert, rue du Four-à-Chaux.
 C. Leaper, rue des Soupirans.
 P. Mignien, rue du Temple.

Fabricant de limes.

Hénon-Tetart, Grande Rue.

Fabricant de poterie.

Caron, rue du Temple.

Filateurs de lin.

Hauchecorne (vapeur), Hochedé
 (vap.), Valdelièvre et C^e (vap.).

Fripier.

Gazelle-Gombert, Grande Rue.

Fondeurs en métaux.

Turner, rue Lafayette.

Valdélièvre, rue Lafayette.

Horlogers.

Boissard, Grande Rue.
Delattre, rue Lafayette.

Jardiniers.

Biasse, rue de l'Hospice.
Bidal, impasse du Cosmorama.
Crochez-Levray, r. des Jardiniers
Choquet, rue des Glacis.
Cugny, rue du Petit-Courgain.
Cugny-Vincent, rue des Hautes-Communes.

Delrue, rue des H.-Communes.

Després, d°.

Ant. Duquenoy, d°.

Ph. Debuche, d°.

Darchicourt, rue des Soupirans.

Fanvet, rue du Petit-Courgain.

Fontaine-Flour, digue Mouron.

Fontaine Aubry, d°.

Gradelle, rue des Quatre-Coins.

A. Goret, rue de la Pomme-d'Or.

Goret-Delplace, d°.

Imbert-Vasseur, rue du Temple.

L. Lemaire, rue des Jardiniers.

F. Lemaire, r. des Camionneurs.

F. Laurent, d°.

J.-P. Legrand, r. de la Redoute.

V° Legrand, route de Dunkerque.

Laviéville, r. des H.-Communes.

Lavoine, imp. du Cosmorama.

Pouilly, rue du Temple.

J.-M. Reisenhel, quai de l'Est.

A. Reisenhel, r. de Dunkerque.

V° Vidal, rue des Jardiniers.

Vampouille, r. du P.-Courgain.

Vincent, rue des H.-Communes.

L. Wascat, rue des Jardiniers.

V° Wascat, rue du P.-Courgain.

Wascat-Pointez, d°.

Ch. Wascat, d°.

Libraire.

Demarque, rue Lafayette.

Maisons d'achat p^r les tuelles.

Barbare, représentant de la mai-

son Lemonon et Roux j^e., de

St.-Quentin, Grande Rue.

Forest, représentant de la maison

Aug. Testart, de St.-Quentin,

Grande Rue.

Marbrier.

Lebrun et C^e, Grande Rue.

Marchands de bois à brûler.

Cailliette, rue des Moulins.

Brepson-Hénon, q. du Commerce

Dernis, d°.

Levray fils, d°.

Marchands de bois de construction.

Cailliette, rue des Moulins.

Dernis, quai du Commerce.

Renard, Thierry et C^e, scierie à vent.

H. Dupont et C^e, scierie à vapeur.

Fougère, rue Lafayette.

Marchands de briques.

Bonataque, quai du Commerce.

Bonvarlet-Willamme, Gr. Rue.

Marchands de chapeaux de paille.

Barrowcliff, rue Neuve.

Dubrœucq, Grande Rue.

M^{me} Gavelle, d°.

Lékin, rue du Vauxhall.

M^{me} Smith et miss Kelsey, Grande Rue.

Marchands de charbon de bois.

Brepson, quai du Commerce.

Dernis, d°.

Levray fils, d°.

Ringot, rue du Temple.

Marchands de charbon de houille.

End. Becquet, rue des Moulins.

Bonataque-Playe, quai du Com^e.

Boulangier, route de Boulogne.

Bonvarlet, Grande Rue.

Brepson-Hénon, q. du Commerce

Catherine, route de Boulogne.

Champaillet-Mermier, Gr. Rue.

Delahaye, quai du Commerce.

Dernis, quai du Commerce.

B. Faillant, rue de la Vendée.

Levray fils, quai du Commerce.

Ringot, rue du Temple.

Marchands de cotons filés.

Cordier-Lamy, Grande Rue.
Wattre, rue Verte,

Marchands de draps.

Caboche-Morel, rue Neuve.
Cadras fils, rue de Vic.
Delbart, rue Lafayette.
Gavelle fils, Grande Rue.
Vache-Dezombre, rue Neuve.

Marchands de faïence.

Bodel-Gest, Grande Rue.
Jouanet, d°.

Marchands de grains.

Beaugrand, Grande Rue.
D. Laby, route de St.-Omer.
Tourtois, rue de la Tannerie.

Marchands d'indienne.

Cordier, Grande Rue.
Dubrœucq, d°.
Fontaine-Cordier, rue Lafayette.
Lartisien père, d°.
Leduques, route de Boulogne.
Leleux, pont de St.-Pierre.
Marq, Grande Rue.
Ponchel, quai du Commerce.
V° Verhille, r. des Quatre-Coins.
V° Wallois, Grande Rue.

Marchands de pannes.

Bimont, quai du Commerce.
Bonataque, d°.
Bonvarlet, Grande Rue.

Marchands de papiers peints.

Nissen, Grande Rue.
Rohart, d°.

Marchands de vins.

Couvel, Grande Rue.
Hénin, d°.
Leconte Sergeant, d°.
V° Lèngaigne-Cœuille, quai du Commerce.
Tourneur-Lefebvre, quai du Commerce.

Marchands de volaille.

A. Blanquart, rue des Moulins.
F. Blanquart, d°.
Darias, rue des Fontinettes.
Gent, route de Dunkerque.

Maréchaux-ferrans.

Admont, route de Boulogne.
D. Berthen, Grande Rue.
Breville, route de St.-Omer.
Dufetrelle, route de Dunkerque.
N. Houzel, d°.
Lux, rue des Moulins.
A. Roche, rue Lafayette.

Médecins.

Ducastel, rue Neuve.
Lecouffe, rue Verte.

Menuisiers.

F. Andrieux, rue Neuve.
Bodel-Hochédé, rue Lafayette.
Cordier Grou, q. du Commerce.
Colin, place Crèveœur.
Crôchez-Bourré, rue Lafayette.
Debâcq-Gest, de la Pomme-d'Or.
F. Dewaline, rue Lafayette.
Druelle, d°.
Gest-Lecomte, Grande Rue.
J.-B. Lavoine, rue des Soupirans.
Legrand, rue Neuve.
N. Michel fils, rue Neuve.
Pouilly, route de St.-Omer.
Roussel, rue Lafayette.
Seys, route de Boulogne.

Mercière.

V° Denquin, Grande Rue.

Metteurs en œuvre.

Barton, rue des Fontinettes.
Bouwyn, Grande Rue.
Drouart, rue du Temple.
J. Saillis, rue de Vic.

Meuniers à vent.

Herbault, rue de la Vendée.
Norel, route de Boulogne.
Tourneur, rue des Fontinettes.
Tourneur, route de Boulogne.
Thueur dit Clipet, H.-Communes

Modes et nouveautés.

Dubrœucq, Grande Rue.
Fontaine-Cordier, rue Lafayette.
Gouverneur, Grande Rue.
Mercier, rue de Vic.
Mullié-Porquet, Grande Rue.

Pâtisiers.

Cossart, rue Lafayette.

Tétar, Grande Rue.

Pédicure.

Laby, rue du Vauball.

Peintres en bâtimens.

Brasselet, rue Lafayette.

Chovot, d°.

Dreuille, quai du Commerce.

Gombert, r. de la Pomme-d'Or.

Nissen, Grande Rue.

Sergeant, d°.

Perruquiers.

Bardyn, quai du Commerce.

Calmant, rue Lafayette.

Crandal, Grande Rue.

Joussel, d°.

Merlin, d°.

Mouchon, quai du Commerce.

Thiebault, place Crèveœur.

Thiebault, fils rue des Quatre-

Coins.

Pharmaciens.

Hanne, Grande Rue.

Slival, rue Lafayette.

Yardin, Grande Rue.

Plafonneurs.

Bachelier, rue Lafayette.

Camus, rue Bertrand.

Levray, rue des Glacis.

Poëliers.

Basset, Grande Rue.

Basset-Mignien, d°.

Leleu, rue Lafayette.

Prud'homme, Grande Rue.

Professeur de langues.

Daudenthun, Grande Rue.

Professeurs de musique.

Leuliette, M^{me} Servier.

Quincaillers.

Hénon-Tétart, Grande Rue.

Pellier, d°.

Raffineurs de sel.

Hénon, Grande Rue.

V^e Lengaigne, q. du Commerce.

Vasseur, rue des Fleurs.

Sages-femmes.

M^{mes} Foubé, rue Neuve.

V^e Lefebvre, r. de Charost.

Mlle. Pollet, rue du Temple.

Société de tir à l'arc.

Président, M. Hugon.

Tanneurs.

N. Lengaigne, rue Neuve.

Margelouet C^o, r. de la Rivière.

Teinturiers-dégraisseurs.

Lartisien, Grande Rue.

Marcq, d°.

Tourneurs en bois et métaux.

Bodel-Amyot, rue Neuve.

Bodel, rue Lafayette.

Cordier, d°.

N. Mignien, r. de la Pomme-d'Or

Morel, rue du Pont-Neuf.

Usine de gaz à la houille.

Barman et C^o, place Crèveœur.

CHEMIN DE FER.

Le débarcadère provisoire est établi à St.-Pierre, près du pont Jourdan, sur les Pierrettes. Les travaux pour apporter le terminus sur le port se poursuivent avec activité. Le débarcadère définitif sera placé près du bassin à flot.

En attendant et pour faciliter le transport des voyageurs, des omnibus conduisent les voyageurs des hôtels au débarcadère, et vont les-y prendre, pour un prix modéré.

HEURES DE DÉPART AU 1^{er} MARS 1849.

DÉPARTS.	ARRIVÉES.
2 heures du matin.	4 heures du matin.
8 — 1/2 —	12 — 35 mtes du soir.
6 — 1/2 soir.	9 — 35 —

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Calendrier	2
Ephémérides locales	28
Hygiène du Calaisis	49
Eloge funèbre de Gavet et Mareschal	74
Notice sur la colonisation de l'Algérie.	80
Lettre de l'aéronaute Blanchard.	88
Chemin de fer de Calais	91
Poésie	96
Exposé de l'état de la société arabe, du gouvernement et de la législation qui la régissaient à l'époque de l'occupation française	101
Le Zéphir, croquis de la vie d'Algérie.	111
Des Chaussures vicieuses et des difformités qu'elles produisent	125
Études géognostiques des environs de Calais.	129
Encore deux Artistes enfans d'ouvriers	137
Les Provençaux, pochade d'après nature.	147
Mouvement comparatif du passage par Calais	166
Tableau des décès dans Calais, en 1847 :	168
— — dans St.-Pierre.	169
Météorologie	170
Gouvernement et ministères depuis la proclamation de la République.	171
Assemblée Nationale (bureaux de).	173
PAS-DE-CALAIS.—Députation, —préfecture, —conseil- général	176
Clergé	178
Administration judiciaire, — finances, — instruction publique, — organisation militaire.	178
ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE. — Sous-préfet, — conseil d'arrondissement	179
Tribunal civil	180

Finances, — travaux publics, — forêts, — marine, organisation militaire	180
CANTON DE CALAIS. — Population, — électeurs, maires; — curés, — instituteurs des communes	181
Tribunal de commerce.	181
Justice de paix, — conseil de prud'hommes.	182
Percepteurs du canton.	182
VILLE DE CALAIS. — Administration municipale	183
Conseil municipal	184
Consuls des puissances étrangères, — octroi	184
Hospice civil, — bureau de bienfaisance, — salle d'asile, — dames de charité, — Société Humaine.	185
Caisse d'épargnes, — mont-de-piété	186
Clergé, — conseil de fabrique	186
Chambre de commerce	187
Garde nationale.	187
Télégraphe, — enregistrement, — douanes	188
Contributions indirectes, — travaux publics, — wattringues.	189
Postes, — paquebots de la Manche, — courriers d'ambassade	190
Chemin de fer du Nord	190
Instruction publique	190
Société d'Agriculture	191
Bibliothèque, — musée	194
Société Philharmonique, — bains de mer	195
Administration militaire, — garnison.	197
Marine.	198
Commission sanitaire	199
Foires, — marchés.	199
Ducasses des environs	200
Professions libérales et commerciales.	201
Diligences, — paquebots, — navigation régulière.	211
VILLE DE ST-PIERRE. — Administrat. municipale, etc.	213
Professions libérales et commerciales.	215
Heures des départs et arrivées du chemin de fer.	222



